

(A)

— N° 97. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1871.)

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1872.

(11)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1872 évalue les ressources générales de l'État à la somme de. fr. 189,021,000 »

Les divers Budgets de dépenses comportent les chiffres suivants, savoir :

Dette publique	fr. 46,982,599 53
Dotations	4,594,597 25
Justice.	15,138,598 »
Affaires Étrangères.	5,705,152 »
Intérieur	13,766,677 50
Travaux publics	48,010,856 »
Guerre.	57,128,000 »
Finances	15,488,880 »
Non-Valeurs et Remboursements	809,000 »

ENSEMBLE. fr. 185,424,120 28

Soit un excédant présumé des recettes sur les dépenses.
de. fr. 3,596,879 72

Le Budget des Voies et Moyens pour 1871 a été voté à la somme de 178,124,000 francs. Les prévisions pour 1872 dépassent ce dernier chiffre de 10,897,000 francs. Les différences entre les évaluations des deux exercices sont expliquées ci-après.

IMPOTS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

Pour évaluer d'une manière rationnelle le produit des impôts directs à percevoir en 1872, il est nécessaire de tenir compte des conséquences probables du projet de loi présenté à la Législature dans la séance du 22 mars 1871 (n° 108 des pièces de la Chambre), et ayant pour objet d'apporter des modifications à plusieurs lois d'impôt.

Les explications données ci-après font connaître, aussi approximativement que possible, la portée financière de ces modifications, par rapport à chaque nature de contribution.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Comme on l'a fait connaître dans l'Exposé des motifs qui accompagne le projet de loi que l'on vient de rappeler, on prévoit que la suppression des droits établis sur le débit des boissons alcooliques et sur celui des tabacs fera perdre au Trésor une recette de 1,826,000 francs. On propose de la récupérer en abolissant les exemptions d'impôt foncier, accordées par la loi du 28 mars 1828 en faveur des constructions nouvelles; — en élevant de 6.70 à 7 p. % la quotité de l'impôt foncier; — et en ajoutant cinq nouveaux centimes additionnels au principal de la contribution personnelle et du droit de patente.

Ces mesures produiraient un accroissement de revenu d'environ 2,200,000 francs, dépassant de 374,000 francs la perte résultant de la suppression des droits de débit. Cet excédant permettrait de réaliser d'autres suppressions et réductions d'impôts, dont il sera parlé plus loin.

Impôt foncier. — Le Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1871 évaluait à 19,150,000 francs le produit de l'impôt foncier. En l'absence de tout changement, ce chiffre eût pu être porté à 19,200,000 francs pour 1872. Mais l'élévation du taux de l'impôt de 6.70 à 7 p. % du revenu cadastral augmentera le produit d'environ fr. 860,000 »

D'autre part, la suppression des exemptions prévues par la loi du 28 mars 1828 produira, approximativement, une nouvelle recette de 600,000 »

Le chiffre de 19,200,000 francs peut donc être augmenté de 1,460,000 »

ce qui porte l'évaluation totale à 20,660,000 francs.

Contribution personnelle. — D'après le produit de la contribution personnelle en 1870, et en tenant compte des recettes réalisées pendant les exercices antérieurs, on croit pouvoir évaluer le principal de cet impôt, pour 1872, à une somme de fr. 11,000,000 »

Les centimes additionnels, dont le nombre sera porté de 10 à 15, comme on l'a expliqué ci-avant, produiront. . . 1,650,000 »

Ajoutant les frais d'expertise 50,000 »

on arrive à un chiffre de 12,700,000 »

qui est supérieur de 700,000 francs aux évaluations faites pour 1871.

Droit de patente. — Dans l'état actuel de la législation, le principal du droit de patente pourrait être évalué, pour 1872, à. . . fr. 4,027,000 »

Mais le projet de loi n° 108 comporte une réduction de la patente des bateliers, qui occasionnera une diminution de recette d'environ 100,000 »

RESTE. . . . fr. 3,927,000 »

soit 3,930,000 francs, chiffre rond.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le même projet de loi consacre la suppression du timbre des patentes ainsi que celle des frais d'inscription. Pour compenser la perte du droit de timbre, et pour donner à l'administration le moyen d'indemniser les agents au profit desquels se percevaient les frais d'inscription, il y a lieu d'imposer 5 nouveaux centimes additionnels au principal du droit de patente. D'autre part, 5 nouveaux centimes additionnels doivent également être perçus en plus, pour permettre la suppression des droits de débit des boissons et des tabacs. Le nombre total des centimes additionnels, qui est de 10 actuellement, sera ainsi portée à 20, et la recette présumée du chef des patentes s'établit dès lors comme il suit pour 1872 :

Principal.	fr.	3,930,000 »
20 p. % additionnels.		786,000 »
TOTAL.		fr. 4,716,000 »

Le chiffre porté au Budget des Voies et Moyens de 1871
était de 4,400,000 »

Augmentation pour 1872 316,000 »

DOUANES. — *Droits d'entrée.* — Le tableau suivant indique les droits qui ont été perçus pendant chacune des années 1866 à 1870.

ANNÉES.	RECETTES		
	au profit de l'Etat	au profit du fonds communal (loi du 18 juillet 1860)	TOTALES.
	francs.	francs.	francs
1866.	12,898,049	2,566,475	15,264,524
1867.	13,973,177	2,707,796	16,682,973
1868.	14,653,559	2,939,785	17,593,342
1869.	16,368,815	2,859,777	19,208,590
1870.	22,054,487	6,506,611	28,561,098
MOYENNE DES ANNÉES.			
1866 à 1869 . . .	14,473,899	2,713,458	17,187,357

L'accroissement considérable que présentent les recettes de 1870, comparativement à celles des années antérieures, est dû aux importations considérables d'eaux-de-vie étrangères qui ont été effectuées dans le but d'échapper à l'augmentation de droits décrétée par la loi du 15 mai 1870. Le produit des droits d'entrée sur les boissons distillées, qui n'avait atteint, en moyenne, pour les années 1865 à 1869, que 833,198 francs, s'est élevé en 1870 à 11,034,187 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Abstraction faite de cet article, les droits perçus sur les autres marchandises ont été, savoir :

En 1866, de	14,382,627	francs.
En 1867, de	15,688,498	—
En 1868, de	16,735,751	—
En 1869, de	18,157,864	—
Et en 1870, de	17,526,910	—

soit 650,954 francs de moins qu'en 1869.

Mais, comme on l'a fait remarquer dans les notes préliminaires des Budgets des Voies et Moyens pour 1870 et pour 1871, les recettes pour droits de douane opérées en 1868 et en 1869, ne peuvent être considérées comme normales; le chiffre élevé qu'elles ont atteint est dû, en grande partie, à des causes accidentelles. Il en est de même pour 1870 : pendant cette dernière année, les importations de café, de sucres raffinés, de fers, etc., ont dépassé notablement celles des années antérieures.

En résumé, l'on voit dans le tableau ci-avant que la moyenne annuelle des droits perçus de 1866 à 1869 est de 14,475,899 francs. Les eaux-de-vie figurent dans ce dernier chiffre pour 615,000 francs environ. A cause du mouvement extraordinaire de 1870, on ne peut guère prévoir qu'elles donneront, en 1872, un produit supérieur à 260,000 francs. A cette réduction de 355,000 francs, il faut ajouter celle d'environ 255,000 francs qui résultera de la suppression des droits d'entrée sur le poisson et sur les sulfates et sulfites de soude, ainsi que de l'abaissement du droit sur les carbonates de soude, soit ensemble 580,000 francs. Il y aurait donc à défalquer, de la moyenne indiquée ci-dessus fr. 14,475,899 »
un chiffre de 580,000 »

Il resterait ainsi fr. 13,895,899 »

Mais pour tenir compte des faits exceptionnels qui se sont produits en 1868 et en 1869, et même en 1867, on ne porte les évaluations pour 1872 qu'aux chiffres ci-après :

Part de l'État	fr. 13,500,000	»
— du fonds communal	2,464,000	»
TOTAL.	fr. 15,964,000	»

La part du fonds communal se décompose ainsi qu'il suit :

75 p. % de la recette sur le café	fr. 2,100,000	»
55 — sur les bières	84,000	»
55 — sur les eaux-de-vie	140,000	»
55 — sur les sucres raffinés	140,000	»
ENSEMBLE.	fr. 2,464,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ACCISES. — Le tableau ci-après fait connaître, pour chacun des produits soumis à l'accise, le montant de la recette réalisée en 1870, celui des prévisions adoptées pour 1871, et celui des prévisions proposées pour 1872.

	PRODUIT TOTAL.			QUOTE PART (1872)	
	RECETTE de 1870.	ÉVALUATIONS admisses pour 1871.	ÉVALUATIONS proposées pour 1872.	de l'ÉTAT.	du fonds COMMUNAL.
Sel	5,020,582	1,760,000	"	"	"
Vins	5,526,976	5,540,000	5,540,000	2,500,000	1,240,000
Eaux-de-vie indigènes	11,558,524	8,520,000	19,500,000	12,675,000	6,825,000
Bières et vinaigres	11,085,655	14,000,000	14,000,000	9,100,000	4,900,000
Sucres	5,571,115	5,600,000	5,600,000	5,640,000	1,960,000
Glucoses.	50,200	50,000	50,000	50,000	"
TOTAUX. . . fr.	42,579,550	55,250,000	42,670,000	27,745,000	14,925,000

D'après le montant des revenus constatés en 1870, combiné avec les termes de crédit encore ouverts dans les comptes, il y a lieu de maintenir pour 1872 les évaluations admises pour 1871, en ce qui concerne les vins, les bières et les vinaigres, les sucres et les glucoses; quant au sel, l'accise ayant été supprimée à partir du 1^{er} janvier 1871 (loi du 15 mai 1870), le reliquat des comptes de crédit à termes des sauniers sera apuré avant l'expiration de l'année courante, et il n'y aura plus rien à percevoir de ce chef en 1872.

Pour les eaux-de-vie indigènes, les nouveaux droits d'entrée et d'accise ont été évalués à un produit de 24,400,000 francs. Mais, tant que les approvisionnements considérables faits en vue d'échapper aux nouveaux droits ne seront pas épuisés, le mouvement de l'importation et de la fabrication ne reprendra pas son cours normal, et les recettes subiront ainsi une notable dépression.

On peut prévoir que la fabrication reviendra à une situation normale en 1872; mais, à raison de la durée des termes de crédit (5, 6 et 9 mois), les recettes n'atteindront que plus tard le chiffre indiqué ci-dessus. On croit donc prudent de n'évaluer le produit de l'accise en 1872 qu'à 19 1/2 millions environ. La part de l'État serait ainsi fixée à 12,675,000 francs, et celle du fonds communal à 6,825,000 francs.

RECETTES DIVERSES. — *Frais d'essai des matières d'or et d'argent* — Les prévisions des Budgets de 1869 et de 1870, qui étaient de 100,000 francs, ne sont pas réalisées. La recette n'a guère dépassé 49,000 francs. On se borne donc à évaluer à 50,000 francs, pour l'exercice 1872, le produit des frais d'essai dont il s'agit.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

Enregistrement. — Une diminution s'est produite en 1870 dans les recettes pour droits d'enregistrement. Elle est due aux événements poli-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

tiques, qui ont ralenti le mouvement des affaires. Dès que la situation sera redevenue normale, on peut espérer que les transactions reprendront leur cours avec un nouvel essor. Toutefois, l'on croit prudent de maintenir au Budget de 1872 les prévisions admises pour 1871, sauf réduction d'une somme de 200,000 francs, en vue de la diminution proposée pour les droits d'enregistrement des baux, par le projet de loi n° 108.

Droits de succession. — La recette opérée du chef des droits de succession a dépassé le chiffre de 15,000,000 en 1869 et en 1870. On ne doit donc pas craindre d'éprouver un mécompte, en portant à ce dernier chiffre l'évaluation de ces droits pour 1872.

En voici la décomposition :

Droits de succession.	fr.	12,250,000	»
— de mutation en ligne directe		2,500,000	»
— dus par les époux survivants		250,000	»
TOTAL ÉGAL.	fr.	15,000,000	»

TIMBRE. — L'évaluation des droits de timbre au Budget de 1871 était de 4,300,000 francs. On ne propose d'inscrire au Budget pour 1872 qu'une somme de 4,028,000 francs, soit 272,000 francs de moins. Cette réduction est opérée en prévision de l'adoption du projet de loi n° 108, mentionné au commencement de la présente note, et qui aura pour conséquence de diminuer les recettes dans les proportions suivantes :

1° Par suite de la suppression du timbre des patentes.	fr.	145,000	»
2° — — — du timbre des quittances et des pétitions		107,500	»
ENSEMBLE.	fr.	252,500	»

Ajoutant à cette somme la perte résultant, pour le Trésor, de la suppression du timbre des lettres de voiture et des connaissements, ci fr. 20,000 »

On arrive à une diminution de fr. 272,500 »

soit 272,000 francs.

Amendes de condamnations en matières diverses. — L'évaluation portée au Budget de 1871 était de 400,000 francs. Les faits constatés pendant les trois dernières années permettent de porter ce chiffre à 430,000 francs pour 1872.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PÉAGES.

Postes. — L'application de la taxe uniforme des lettres simples au taux de 10 centimes, avait, dans le principe, éveillé la crainte d'une diminution assez notable des recettes. Cette crainte ne s'est pas réalisée. Malgré cette réduction de taxe, mise en vigueur pendant les six derniers mois de 1870, les produits de la poste se sont élevés, pour ladite année, au chiffre de 7,000,000 de francs environ, soit un excédant de 700,000 francs sur les prévisions admises au Budget des Voies et Moyens pour 1871, qui étaient de 6,300,000 francs.

En admettant que cette situation inespérée tienne en partie aux réformes récentes introduites dans le service postal, on ne saurait cependant considérer encore l'expérience faite comme complète et concluante. On croit donc ne pas devoir considérer l'accroissement de revenus que l'on vient de signaler, comme étant normal et devant se produire progressivement d'année en année. On propose dès lors de se borner à porter les évaluations pour 1872 au chiffre de 7 millions, réalisé en 1870.

Cette somme se décompose ainsi qu'il suit :

	RÉCETTE totale.		Dont 41 p. 100 pour le fonds communal		RÉSÉ pour l'État
Taxe des correspondances en général. . . .	6,700,000	»	2,747,000	»	5,953,000
Droits sur les articles d'argent	150,000	»	61,500	»	88,500
Émoluments au profit de l'État.	150,000	»	61,500	»	88,500
TOTAUX. fr.	7,000,000	»	2,870,000	»	4,130,000

Marine. — *Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.* — Cette branche de service à procuré, pendant les onze premiers mois de 1870, une recette de plus de 800,000 francs, et l'on a l'espoir que, pour l'année entière, le produit dépassera 900,000 francs.

On ne peut cependant porter cette dernière somme comme évaluation pour 1872. Les circonstances politiques qui ont marqué ces derniers temps ont fait affluer les voyageurs sur la ligne d'Ostende; il est vraisemblable que ce mouvement se ralentira à mesure que les choses rentreront dans une situation normale. Cependant, notre service aura gagné à être connu, et l'on peut espérer légitimement qu'une partie des voyageurs, qui auparavant se servaient d'autres lignes, continueront désormais à leur préférer la nôtre. D'ailleurs, depuis deux ans, notre service a été notablement amélioré; la grande vitesse de nos bateaux, leur aménagement splendide et confortable, donnent à la ligne d'Ostende une supériorité incontestable sur les lignes concurrentes. D'autre part, le fait que l'on peut, par Ostende, partir de Londres et arriver à Cologne dans la même journée, fera toujours donner la préférence à cette voie par les voyageurs qui ont à se rendre d'Angleterre en Allemagne.

Le service de nuit présentera bientôt autant de facilités et d'avantages que le service de jour, grâce à des mesures qui seront prochainement appliquées.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

On croit donc pouvoir, sans exagération, porter l'évaluation de 500,000 francs, admise pour 1871, à 600,000 francs pour 1872, en exprimant l'espoir que ce dernier chiffre sera dépassé.

CAPITAUX ET REVENUS.

Chemin de fer. — Les recettes de 1870 atteindront vraisemblablement 41,500,000 francs, soit une augmentation de 1,700,000 francs sur les produits de 1869, qui ont été de 39,800,000 francs environ.

Ces recettes, provenant du réseau exploité par l'État jusqu'à la fin de 1870, sont supérieures de 1 $\frac{1}{2}$ million aux prévisions adoptées pour 1871, et qui ont été établies sur le chiffre de 40 millions. En présence de cette progression, et en admettant que l'augmentation de 1871 ne dépasse pas la moyenne ordinaire, qui est d'un million, on peut, sans crainte de mécompte, évaluer à 43 millions la recette de l'exercice 1872, pour le réseau primitif de l'État.

Mais il y a lieu d'augmenter ce chiffre d'une somme de 8 millions, représentant la part de l'État dans le produit des lignes de la Société générale d'exploitation et des Bassins houillers du Hainaut; de sorte que le revenu total à recouvrer par l'État du chef de l'exploitation des chemins de fer atteindrait la somme de 51 millions.

Le chiffre de 8 millions dont il vient d'être question se décompose ainsi qu'il suit :

1 ^o Lignes exploitées à partir du 1 ^{er} janvier 1871, 601 kilomètres à raison de 13,000 francs par kilomètre (art. 49 de la convention du 23 avril 1870)	fr.	7,813,000	»
2 ^o Sections nouvelles à ouvrir en 1872 (recette approximative)		187,000	»
TOTAL ÉGAL.		fr.	<u>8,000,000</u> »

Le produit général de 51 millions pour 1872 est basé sur la supposition du maintien des tarifs actuels, et il est indépendant des recettes que pourrait procurer l'ouverture éventuelle de nouvelles sections de lignes, ou de la reprise de nouveaux groupes avant 1872, ou dans le courant de ladite année.

Télégraphes. — Les produits des lignes télégraphiques atteindront, pour 1870, le chiffre de 1,600,000 francs environ, soit un excédant de 250,000 francs sur les prévisions adoptées pour 1871. — Sans doute, cet accroissement considérable de recette tient à des causes exceptionnelles ayant un caractère tout provisoire. Toutefois, il est certain que l'exploitation des télégraphes se maintient dans des conditions très-prospères, et qu'en fixant à 1,400,000 francs les recettes probables de l'année 1872, on ne doit pas craindre de se trouver au-dessus de la réalité.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Domaines. (Valeurs capitales.) — D'après la moyenne annuelle des produits réalisés pendant les cinq dernières années, on propose d'augmenter de 100,000 francs, pour 1872, la somme de 1,200,000 francs portée comme prévision au Budget de 1871.

Revenus des domaines. — En tenant compte de la moyenne annuelle de ces revenus pendant les cinq dernières années, il y a lieu d'élever le chiffre de 600,000 francs, prévu pour 1871, à 650,000 francs pour 1872.

Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations. — On prévoit de ce chef une augmentation de 150,000 francs, comparativement au chiffre de 1,100,000 francs inscrit au Budget de 1872. Cette augmentation doit être attribuée au concours des deux circonstances suivantes :

D'une part, la reprise par l'État des lignes de chemin de fer de la Compagnie des Bassins houillers du Hainaut donnera lieu à une extension de service qui nécessitera l'augmentation du nombre des comptables de l'État. Il en résultera naturellement un accroissement du fonds des cautionnements.

D'autre part, la gestion du fonds des cautionnements des remplaçants a été attribuée à la Caisse des dépôts et consignations par l'arrêté royal du 12 août 1870, pris en exécution de l'article 72 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice. On évalue à 1,200,000 francs la somme qui pourra être placée annuellement de ce chef, de sorte que, dès l'année 1872, le capital appliqué en rentes s'élèvera à plus de deux millions de francs.

Produit des actes des commissariats maritimes. — Ce produit a été évalué au chiffre de 70,000 francs au Budget pour 1871. Mais, déjà en 1870, la recette s'est élevée à plus de 76,000 francs. On peut donc, sans inconvénient, porter l'estimation pour 1872 à 75,000 francs.

Produit des droits de fanal. — Le mouvement maritime suit une marche constamment progressive. Les droits de fanal, évalués à 270,000 francs au Budget de 1871, ont procuré en 1870 une recette de plus de 285,000 francs. On propose de porter à 280,000 francs les prévisions pour 1872.

REMBOURSEMENTS.

—

Frais de perception des centimes provinciaux et communaux. — La progression du chiffre des centimes additionnels aux diverses contributions directes, perçus au profit des provinces et des communes, permet d'évaluer les remboursements à opérer du chef de cette perception par les comptables de l'État, au chiffre de 250,000 francs. Les prévisions pour 1871 n'étaient que de 200,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier. — L'évaluation portée au Budget de 1871 était de 25,000 francs. La diminution de 5,000 francs proposée pour 1872 provient de ce que la province de Brabant a complètement soldé sa quote-part dans les frais d'ameublement de la nouvelle maison d'arrêt cellulaire de Louvain. Il n'y aura donc plus rien à percevoir de ce chef en 1872.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1871, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés, pendant l'année 1872, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1872, est évalué à la somme de cent quatre-vingt-neuf millions vingt et un mille francs (189,021,000 francs).

ART. 5.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1872.

Donné à Bruxelles, le 21 mars 1871.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Finances,***V. JACOBS.**

POUR L'EXERCICE 1872.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1872.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
"	20,660,000		
11,000,000	}	12,700,000	
1,650,000			
50,000			
3,930,000	}	4,716,000	
786,000			
"	600,000		
(¹) 13,500,000	13,500,000		(¹) Déduction faite de 75 p. 0/0 de la recette probable sur les cafés, soit 2,100,000 francs, de 35 p. 0/0 du produit des droits d'entrée sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, soit 84,000 francs, de 35 p. 0/0 du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 140,000 francs, et de 35 p. 0/0 du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 140,000 francs : ensemble une somme de 2,464,000 francs attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860. (²) Déduction faite de 55 p. 0/0 du produit probable, soit, fr. 1,240,000
(²) 2,300,000			
(³) 12,675,000			
(⁴) 9,100,000	} 27,745,000		
(⁵) 3,640,000			
30,000			
A REPORTER.	79,924,000		

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	
	IMPOTS. (<i>Suite.</i>)	
	CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (<i>suite</i>). <i>Recettes diverses</i> <i>Droits, additionnels et amen-</i> <i>des</i>	Frais d'essai des matières d'or et d'argent. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers des bâti- ments, droits de magasin des entrepôts de l'État, et ré- tributions du chef des extraits du cadastre, etc. Enregistrement (principal et 30 centimes additionnels). Grefle . . . (Id. 30 id.). Hypothèques . (Id. 25 id.). Successions. . (Id. 30 id.). Droit de mutation en ligne directe (princ. et 30 cent. addit.). Droit dû par les époux survivants (id.). Timbre Naturalisations Amendes en matière d'impôts. Id. de condamnations en matières diverses
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	PÉAGES.	
	<i>Domaines</i> <i>Postes</i>	Rivières et canaux Routes appartenant à l'État Taxe des correspondances en général Droits sur les articles d'argent Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842 . .
MARINE	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	

POUR L'EXERCICE 1872.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1872.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr. 79,921,000		
" 50,000		
" 60,000	120,854,000	
17,800,000		
330,000		
3,000,000		
12,250,000		
2,500,000		
250,000	40,823,000	
4,028,000		
5,000		
230,000		
430,000		
1,800,000		
10,000	1,810,000	
3,953,000		
88,500	(1) 4,130,000	
88,500	6,540,000	(1) Déduction faite de 41 p. 0/0, soit 2,870,000 francs, part attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.
" 600,000		
A REPORTER. . . fr.	127,894,000	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS. .	Chemin de fer
	Télégraphes électriques
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Domaines (valeurs capitales)
	Forêts
	Dépendances des chemins de fer
	Établissements et services régis par l'État
	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.
TRAVAUX PUBLICS. .	Revenus des domaines
	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes
PRISONS	Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)
	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations
	— des actes des commissariats maritimes.
	— des droits de chancellerie.
	— des droits de pilotage
	— des droits de fanal
	— de la fabrication de monnaies de cuivre
	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868)
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Part réservée à l'État par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale

POUR L'EXERCICE 1872.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1872.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr.	127,394,000	
51,000,000		
1,400,000	52,400,000	
1,300,000		
900,000		
140,000	3,740,000	
250,000		
500,000		
650,000	59,484,000	
"	40,000	
"	75,000	
1,250,000		
75,000		
4,000		
1,000,000	3,229,000	
280,000		
200,000		
20,000		
400,000		
A REPORTER. . . . fr.	186,878,000	

POUR L'EXERCICE 1872.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1872.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. fr.	186,878,000	
230,000 } 50,000 } 280,000		
5,000 } 600,000 } 605,000		
693,000 } 20,000 } 713,000		
20,000	2,143,000	
200,000		
76,000		
9,000		
9,000 } 545,000		
1,000		
25,000		
30,000		
175,000		
TOTAL. fr.	189,021,000	

(10)

ANNEXES
AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS
POUR L'EXERCICE 1872.

ANNEXE N° 1.

TABLEAU
DES
PRODUITS ET REVENUS DE L'ÉTAT,
RÉALISÉS
PENDANT LES EXERCICES 1866, 1867, 1868, 1869 ET 1870.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS EN			
		1906.	1907.	1908.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	IMPOTS.				
	Foncier	18,886,292	18,886,292	18,909,284	
	Personnel. {	Principal	11,287,242	11,432,014	11,614,053
		15 centimes additionnels extraordinaires			
		Frais d'expertise			
	Patentes. {	Principal	4,420,775	4,260,147	4,211,114
		20 centimes additionnels extraordinaires			
	Droit de débit de boissons alcooliques	1,424,453	1,439,056	1,452,452	
	— de tabacs.	251,604	250,253	253,948	
	Redevances sur les mines. {	Principal	567,625	846,337	746,834
		10 centimes ordinaires pour non-valeurs			
		5 — extraordinaires sur la redevance proportionnelle, pour frais de confection d'une carte générale des mines			
		5 — sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception			
	Douanes. {	Droits d'entrée.	12,898,049	13,975,177	14,653,359
		— de tonnage	16,805	17,485	19,970
	Accises. {	Sel et eau de mer.	5,600,556	5,751,804	5,781,536
Vins étrangers		2,609,428	2,351,662	2,124,205	
Eaux-de-vie indigènes		8,524,849	8,886,170	8,057,142	
Bières et vinaigres		9,184,035	8,595,875	8,622,815	
Sucres		3,902,335	4,425,606	3,792,784	
Glucoses et autres sucres non cristallisables		36,507	34,418	26,891	
Recettes diverses. {	Frais d'essai de matières d'or et d'argent	268,968	254,779	153,470	
	Recettes extraordinaires et accidentelles, loyer de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, et rétributions du chef des extraits du cadastre, etc.	19,437	16,609	62,411	

POUR L'EXERCICE 1872.

DANT LES ANNÉES			MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1872.		Observations.
1869.	1870.	adoptées		proposées	En	En		
		POUR L'EXERCICE 1871.		POUR L'EXERCICE 1872.	PLUS.	MOINS.		
19,097,894	19,176,000	18,991,154	19,150,000	20,660,000	1,510,000	"		
11,858,252	12,122,196	11,666,752	12,000,000	12,700,000	700,000	"		
4,285,997	4,578,555	4,511,517	4,400,000	4,716,000	516,000	"		
1,488,101	1,516,950	1,464,195	1,500,000	"	"	1,500,000		
240,595	246,070	256,890	250,000	"	"	250,000		
496,026	440,020	619,572	600,000	690,000	"	"		
16,568,815	22,054,487	15,990,017	15,500,000	15,500,000	"	"		
14,705	2,665	14,526	"	"	"	"		
5,885,548	5,020,582	5,607,925	1,760,000	"	"	1,760,000		
2,680,592	2,292,555	2,407,644	2,500,000	2,500,000	"	"		
8,712,559	9,519,911	8,700,126	5,410,000	12,675,000	7,265,000	"		
9,170,428	9,154,365	8,905,505	9,100,000	9,100,000	"	"		
4,032,998	5,621,224	3,955,954	5,640,000	5,640,000	"	"		
40,964	59,199	55,614	50,000	50,000	"	"		
89,782	49,208	165,241	100,000	50,000	"	50,000		
58,657	59,381	45,295	60,000	60,000	"	"		
A REPORTER. . . . fr.			75,800,000	80,051,000	9,791,000	5,560,000		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
		1866.	1867.	1868.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	IMPOTS (suite).				
	Droits, additionnels et amendes.	Enregistrement (principal et 50 centimes additionnels). . . .	15,810,280	16,755,075	18,040,541
		Greffe . . . (id. 50 id. id.). . .	528,552	511,472	547,847
		Hypothèques . (id. 25 id. id.). . .	2,775,886	3,091,865	3,252,292
		Successions. . (id. 50 id. id.). . .	12,510,675	13,962,097	15,649,566
		Timbre	4,220,555	4,294,611	4,574,521
		Naturalisations	4,000	500	8,500
		Amendes en matières d'impôts	245,287	244,016	251,270
	— de condamnations en matières diverses	126,845	159,295	414,507	
	TRAVAUX PUBLICS.	PÉAGES.			
Domaines.		{ Rivières et canaux	1,844,548	1,678,062	1,771,785
		{ Routes appartenant à l'État	1,441,979	15,145	9,445
Postes . . .		{ Taxes des correspondances en général	5,658,638	5,840,480	4,117,545
		{ Droits sur les articles d'argent			
	{ Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842. . . .				
MARINE.	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	379,587	415,377	448,128	
TRAVAUX PUBLICS.	CAPITAUX ET REVENUS.				
	{ Chemin de fer	54,691,558	56,814,562	58,194,891	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	{ Télégraphes électriques	975,298	1,076,412	1,200,156	
	Domaines (valeurs capitales)	1,517,547	1,195,456	2,195,279	
		Forêts	979,519	854,785	876,554
		Dépenses des chemins de fer de l'État	102,516	164,059	158,175
	Établissements et services régis par l'État	295,119	268,457	511,280	
	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires. .	1,219,591	1,174,656	1,140,679	
	Revenus des domaines	655,867	595,849	671,828	
TRAVAUX PUBLICS.	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes . .	29,745	46,597	59,675	

POUR L'EXERCICE 1872.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE .	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1872.		Observations.
1869.	1870.		adoptées	proposées	En	En	
			POUR L'EXERCICE 1871.	POUR L'EXERCICE 1872.	PLUS.	MOINS.	
Report. . . fr.			75,800,000	80,051,000	9,791,000	5,560,000	
18,655,255	16,765,964	17,198,619	18,000,000	17,800,000	"	200,000	
555,000	555,579	557,900	550,000	550,000	"	"	
5,471,782	2,967,965	5,111,558	5,000,000	5,000,000	"	"	
15,750,093	15,298,162	14,251,078	14,500,000	(1) 15,000,000	500,000	"	(1) Cette évaluation se décompose ainsi qu'il suit : Succession 12,250,000 Droit de mutation en ligne direct 2,500,000 Droit dû par les époux survivants 250,000 <u>15,000,000</u>
4,558,816	4,078,505	1,501,561	4,500,000	4,028,000	"	272,000	
17,500	8,500	7,800	5,000	5,000	"	"	
242,700	252,541	259,125	250,000	250,000	"	"	
172,407	452,805	521,152	400,000	450,000	50,000	"	
1,852,085	1,917,558	1,812,967	1,800,000	1,800,000	"	"	
9,581	8,406	296,571	10,000	10,000	"	"	
4,242,784	4,150,000	5,999,695	5,717,000	4,150,000	415,000	"	
520,721	892,618	530,892	500,000	000,000	100,000	"	
59,849,772	41,500,000	58,210,152	47,500,000	51,000,000	5,500,000	"	
1,551,595	1,600,000	1,256,288	1,550,000	1,400,000	50,000	"	
1,008,621	1,450,045	1,491,546	1,200,000	1,500,000	100,000	"	
857,654	707,966	861,251	900,000	900,000	"	"	
252,542	75,217	146,058	140,000	140,000	"	"	
558,170	189,524	286,106	250,000	250,000	"	"	
1,521,055	1,427,546	1,250,661	500,000	500,000	"	"	
804,980	700,666	681,058	600,000	650,000	50,000	"	
59,511	40,000	59,105	40,000	40,000	"	"	
A REPORTER. . . fr.			175,072,000	185,574,000	14,551,000	4,052,000	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
		1866.	1867.	1868.	
CAPITAUX ET REVENUS (SUITE).					
PRISONS. TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Produits divers des prisons (pistoies, cantines, ventes de vieux effets)	66,751	113,791	54,206	
	Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	1,065,992	565,478	985,434	
	— des actes des commissariats maritimes	57,899	70,401	67,611	
	— des droits de chancellerie.	4,090	4,503	4,599	
	— — de pilotage.	762,474	929,559	910,802	
	— — de fanal.	191,762	248,775	244,802	
	— de la fabrication des monnaies de cuivre.	"	"	"	
	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868)	5,000	3,000	10,499	
	Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	608,902	295,920	271,958	
REMBOURSEMENTS.					
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	184,872	198,038	225,724	
	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non- valeurs des contributions directes	25,754	51,998	57,507	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquat de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables.	9,451	5,097	12,457	
	Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	640,678	596,788	622,659	
PRISONS.	Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	689,568	840,874	720,965	
	Abonnements des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	19,676	27,940	21,508	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non- valeurs des contributions directes	17,951	17,525	18,256	
	Recettes accidentelles.	280,158	525,258	224,817	
	Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées	80,286	80,286	69,286	
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000	9,000	9,000	
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration . .	"	"	9,000	
	Prélèvement à faire sur les recettes de la caisse générale de retraite . . .	"	504	"	
	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	59,178	54,602	56,149	
	Prélèvement sur le fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de rem- boursement d'avances.	"	"	"	
	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la trésorerie. .	"	"	"	

POUR L'EXERCICE 1872.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1872.		Observations.
1869.	1870.		adoptées POUR L'EXERCICE 1871.	proposées POUR L'EXERCICE 1872.	En PLUS.	En MOINS.	
		Report. . . .	175,072,000	183,574,000	14,534,000	4,052,000	
66,522	40,518	68,537	75,000	75,000	"	"	
879,476	992,682	897,012	1,100,000	1,250,000	150,000	"	
71,506	76,292	68,702	70,000	75,000	5,000	"	
5,023	4,000	4,405	4,000	4,000	"	"	
990,667	1,044,708	927,642	1,000,000	1,000,000	"	"	
269,890	285,506	248,149	270,000	280,000	10,000	"	
50,645	554,000	202,521	200,000	200,000	"	"	
20,700	"	9,299	20,000	20,000	"	"	
539,449	454,196	404,085	400,000	400,000	"	"	
225,605	255,454	215,159	200,000	250,000	50,000	"	
52,156	41,227	57,680	50,000	50,000	"	"	
6,951	55,475	15,086	5,000	5,000	"	"	
605,654	568,272	606,406	600,000	600,000	"	"	
770,086	511,521	706,562	695,000	695,000	"	"	
51,558	51,558	26,408	25,000	20,000	"	5,000	
18,661	26,666	19,808	20,000	20,000	"	"	
198,561	178,871	281,095	200,000	200,000	"	"	
76,286	76,286	77,886	76,000	76,000	"	"	
9,000	9,000	9,000	9,000	9,000	"	"	
9,000	9,000	9,000	9,000	9,000	"	"	
"	"	504	1,000	1,000	"	"	
24,902	14,481	57,862	25,000	25,000	"	"	
"	"	"	50,000	50,000	"	"	
"	"	"	175,000	175,000	"	"	
TOTAUX. . . fr.			178,529,000	189,021,000	14,729,000	4,037,000	
			DIFFÉRENCE EN PLUS. . . fr.		10,692,000		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 2.

MONTANT DES RÔLES

DE

LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DE L'EXERCICE 1870.

PROVINCES.	REVENU IMPOSABLE AU 31 DÉCEMBRE 1869.			MONTANT des RÔLES.	NOMBRE d'articles DES RÔLES.
	PROPRIÉTÉS non bâties.	PROPRIÉTÉS bâties.	TOTAL.		
Anvers.	11,994,552 87	12,812,609 »	24,807,251 87	1,662,084 55	76,750
Brabant	31,602,019 85	25,812,988 »	57,415,007 85	5,846,805 52	186,508
Flandre occidentale . .	25,298,976 51	9,425,215 »	34,722,189 51	2,326,586 70	92,092
Flandre orientale . .	27,918,915 29	12,915,255 »	40,834,146 29	2,755,887 76	158,867
Hainaut	37,797,082 84	15,970,755 »	53,767,837 84	5,602,445 06	200,451
Liège	19,901,199 51	12,468,160 »	32,369,568 54	2,168,747 68	119,161
Limbourg	10,554,024 10	2,072,274 »	12,606,298 10	844,621 97	85,598
Luxembourg.	7,497,218 60	1,727,768 »	9,224,986 60	618,074 10	100,085
Namur	15,880,619 51	4,581,421 »	20,462,040 51	1,370,956 »	105,069
TOTAUX	188,421,586 89	97,784,520 »	286,209,106 89	19,176,009 52	1,120,161

POUR L'EXERCICE 1872.

ANNEXE N° 3.



ÉTAT

DU

MONTANT DES ROLES DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE

DE L'EXERCICE 1870.



ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

PROVINCES.	PRINCIPAL DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE DE 1870, SUR							
	LA VALLÉE locative.	LES PORTES et fenêtres.	les FOYERS.	le MOBILIER.	LE RACHAT DES QUATRE PREMIÈRES BASES		les DOMESTIQUES.	les CHEVAUX.
					à 8 p. °/o.	à 12 p. °/o.		
Anvers.	468,840 28	610,009 48	159,972 96	248,086 80	5,292 96	5,059 16	99,544 60	47,079 84
Brabant	954,881 86	907,632 22	268,349 45	599,970 99	600 »	450 20	211,154 12	129,644 10
Flandre occidentale.	518,817 79	500,370 30	127,510 85	157,587 27	4,150 56	4,964 10	69,565 54	65,551 58
Flandre orientale .	458,922 25	665,627 18	152,875 69	218,020 09	4,495 04	9,595 56	98,061 60	85,592 08
Hainaut	580,685 19	590,228 56	182,259 09	186,091 55	»	»	77,820 44	80,707 66
Liège	280,762 »	575,200 96	151,592 85	101,064 72	4,055 52	4,118 52	89,845 48	49,925 40
Limbourg.	44,917 56	80,470 51	26,744 85	52,286 52	»	»	22,898 12	16,191 68
Luxembourg	51,515 88	60,084 15	55,075 53	26,164 55	»	»	11,625 96	10,021 90
Namur.	88,075 55	142,156 »	62,255 12	72,415 42	»	»	52,795 22	57,865 98
TOTAUX.	5,007,411 94	5,957,759 56	1,124,590 15	1,701,485 51	16,574 08	25,945 54	715,115 94	520,960 22

(1) Y compris une somme de fr. 122 86 provenant de cotisations d'office.

POUR L'EXERCICE 1872.

TOTAL	REMISE			MONTANT DE LA CONTRIBUTION au profit de l'État.					NOMBRE d'articles des rôles.
	De la moitié de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses.	Du quart de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses.	TOTAL.	PRINCIPAL.	DIX CENTIÈMES additionnels.	AMENDES.	FRAIS d'expertise.	TOTAL.	
1,622,466 08	804 87	2,822 22	5,627 09	(1) 1,618,961 85	161,896 03	581 74	9,819 96	1,791,259 58	56,205
5,052,662 92	6,264 35	2,447 90	8,712 25	5,043,950 67	504,594 88	42 40	15,215 11	5,561,601 06	83,916
1,253,897 77	2,435 92	1,337 19	5,775 11	1,250,124 66	125,012 20	42 40	5,600 87	1,380,780 15	65,814
1,690,985 55	914 20	727 95	1,642 24	1,689,545 09	168,955 96	»	7,005 57	1,865,282 62	74,996
1,497,779 29	2,601 65	480 78	5,082 41	1,494,696 88	149,469 56	»	7,536 62	1,651,702 86	94,024
1,096,545 45	2,412 18	2,362 15	4,774 35	1,091,769 12	109,176 55	»	4,537 77	1,205,485 44	50,450
225,508 84	»	»	»	225,508 84	22,550 75	»	1,511 41	247,171 »	15,091
172,481 77	»	»	»	172,481 77	17,248 15	»	797 62	190,527 54	11,788
455,515 09	106 71	64 71	171 42	455,545 67	45,554 06	»	2,008 51	480,886 24	21,020
11,045,840 54	15,559 95	10,242 90	25,782 85	11,020,180 55	1,103,015 94	666 54	51,851 44	12,174,694 47	469,310

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 4.

MONTANT DES RÔLES

DU

DROIT DE PATENTE DE L'EXERCICE 1870.

PROVINCES.	PRINCIPAL des RÔLES PRIMITIFS et des rôles supplétifs.	DIX CENTIMES ADDITIONNELS pour LE TRÉSOR.	TOTAL	NOMBRE D'ARTICLES des RÔLES.	PRINCIPAL des COTISATIONS des sociétés anonymes en 1870. (Pour mémoire)
Auver	517,740 47	51,771 89	569,512 36	35,048	»
Brabant	1,147,671 88	114,765 79	1,262,437 67	50,891	»
Flandre occidentale . . .	365,684 18	36,583 23	400,069 41	58,892	»
Flandre orientale	514,115 38	51,410 91	565,524 29	49,694	»
Hainaut	629,635 11	62,961 52	692,596 43	68,076	»
Liège	504,780 53	50,477 49	555,257 82	38,474	»
Limbourg	78,313 91	7,850 25	86,143 16	10,178	»
Luxembourg	67,599 15	6,759 65	74,358 80	10,285	»
Namur	156,957 60	15,695 10	172,652 70	19,547	»
TOTAL	5,980,495 01	598,057 65	6,578,552 64	521,085	»

Le montant des rôles du 4^{me} trimestre de 1870 est établi par approximation, d'après les rôles correspondants de 1869; ceux-ci se sont élevés à fr. 159,715 60 c.

POUR L'EXERCICE 1872.

ANNEXE N° 5.

MONTANT DES RÔLES
DU DROIT DE DÉBIT EN DÉTAIL DES BOISSONS ALCOOLIQUES
 de l'exercice 1870.

PROVINCES. ²	MONTANT des RÔLES PRIMITIFS et des rôles supplétifs.	NOMBRE D'ARTICLES des RÔLES.	Observations.
Anvers	118,764 25	7,027	⁴ Le montant des rôles du 4 ^{me} trimestre de 1870 est établi par approximation, d'après les produits des rôles correspondants de 1869, qui se sont élevés à fr. 8,125 50 c ^s .
Brabant.	252,456 25	14,774	
Flandre occidentale	161,187 25	10,580	
Flandre orientale	207,931 »	15,557	
Hainaut.	357,452 25	24,492	
Liège	224,069 25	15,072	
Limbourg	55,152 75	5,991	
Luxembourg	52,550 »	5,784	
Namur	107,617 »	8,018	
TOTAUX.	1,516,950 »	100,875	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 6.

MONTANT DES RÔLES

DU

DROIT DE DÉBIT DE TABACS DE L'EXERCICE 1870.

PROVINCES.	MONTANT des RÔLES PRIMITIFS et des rôles supplétifs.	NOMBRE D'ARTICLES des RÔLES.	Observations.
Anvers	29,728 »	3,242	
Brabant.	39,219 »	3,768	
Flandre occidentale	24,254 50	3,058	
Flandre orientale.	27,502 50	3,209	
Hainaut.	42,735 50	5,177	
Liège	40,250 50	5,513	
Limbourg	11,027 50	1,598	
Luxembourg	11,546 50	1,709	
Namur	19,828 50	2,865	
TOTAUX	246,070 50	50,419	

POUR L'EXERCICE 1872.

ANNEXE N° 7.

MONTANT DES RÔLES

DES

REDEVANCES SUR LES MINES DE L'EXERCICE 1870.

PROVINCES.	PRINCIPAL DES REDEVANCES			Additionnels (1).	TOTAL.	5 centimes pour frais de perception	TOTAL GÉNÉRAL.	Nombre d'ARTICLES des RÔLES
	Fixes.	Pro- portionnelles.	TOTAL.					
Hainaut. . . .	9,514 »	225,858 50	235,372 50	50,052 98	265,425 48	15,171 14	270,596 62	184
Liège	5,100 57	125,550 »	128,650 57	16,371 54	145,221 91	7,261 09	152,485 »	208
Luxembourg . .	1,478 40	»	1,478 40	147 84	1,626 24	81 51	1,707 55	9
Namur	4,071 50	5,818 24	7,889 54	905 50	8,795 04	450 64	9,252 68	98
TOTAUX. . .	20,164 07	351,326 74	371,590 81	47,675 86	419,066 67	20,955 18	440,019 85	499

(1) Les additionnels se composent

1° De 10 centimmes au profit du Trésor sur le principal des redevances fixes et proportionnelles;

2° De 5 centimes sur le principal de la redevance proportionnelle pour couvrir les frais de la confection d'une carte générale des mines.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 8.

ÉTAT de développement des articles du Budget de l'exercice 1872.

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RECETTES FAITES			
		1866.	1867.	1868.	
CHAPITRE I^{er}. — IMPÔTS.					
ART. 1 ^{er} . — <i>Enregistrement</i> . — (Principal et additionnels.)					
Actes	{ civils	15,962,009 72	14,904,197 95	16,035,746 46	
	{ sous seing privé.	472,842 15	479,181 15	569,546 58	
	{ judiciaires	564,162 47	610,097 95	644,871 04	
	{ d'huissiers	809,556 77	759,668 41	789,157 58	
Lettres de noblesse		1,655 60	826 80	1,102 40	
Permis de changer de nom de famille		275 60	1,102 40	157 80	
TOTAUX.		15,810,280 29	16,755,074 64	18,040,541 46	
ART. 2. — <i>Greffe</i> . — (Principal et additionnels.)					
Mise au rôle		55,429 75	57,665 75	56,605 68	
Rédaction, dépositions de témoins et expéditions.		272,921 87	286,806 12	291,245 67	
TOTAUX		328,351 62	344,471 85	347,847 55	
ART. 3. — <i>Hypothèques</i> . — (Principal et additionnels.)					
Droits.	{ d'inscription	127,752 89	127,511 22	157,266 46	
	{ de transcription d'actes de mutation	2,646,155 49	2,964,551 87	3,115,025 85	
TOTAUX.		2,773,886 58	3,091,865 09	3,252,292 51	
ART. 4. — <i>Successions</i> . — (Principal et additionnels.)					
Droits.	{ de succession	9,970,419 50	11,780,557 45	11,016,482 96	
	{ de mutation par décès	572,775 71	251,556 29	355,923 47	
	{ — sur les successions en ligne directe	1,788,858 99	1,724,574 07	2,050,069 64	
	{ dus par des époux survivants.	178,645 05	206,049 55	226,889 88	
TOTAUX.		12,510,675 05	13,962,097 14	13,649,565 95	

POUR L'EXERCICE 1872.

en ce qui concerne l'administration de l'enregistrement et des domaines.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	Observations.
1869.	1870. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
16,660,404 09	16,755,965 74	85,993,095 07	17,198,619 .	
615,722 55				
577,708 55				
777,744 57				
551 20				
1,102 40				
18,655,252 94	16,755,965 74	85,993,095 07		

54,550 "	555,578 90	1,689,950 07	537,990 "
281,570 55			
555,900 55	555,578 90	1,689,950 07	

155,891 71	2,907,964 87	15,557,788 57	5,111,558 "
5,555,890 21			
5,471,781 02	2,907,964 87	15,557,788 57	

12,822,161 20	12,582,511 92	59,151,046 59	11,850,589 .
2,676,654 25	2,614,755 98	10,854,670 95	2,170,954 .
251,297 69	500,806 23	1,165,776 18	252,755 .
15,750,095 25	15,298,162 13	71,170,595 50	14,254,078 .

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RECETTES FAITES		
		1866.	1867.	1868.
ART. 5. — <i>Timbre.</i>				
Débit	Timbres fixes. {			
	Passe-ports { à l'intérieur	62 "	50 "	28 "
	à l'étranger	6,256 "	5,052 "	5,192 "
	Permis de port d'armes de chasse	569,984 "	559,008 "	358,536 "
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	456,815 80	453,178 45	466,219 52
Droits	Timbres adhésifs {			
	pour effets de commerce créés à l'étranger. { payables en Belgique.	115,481 40	151,062 55	128,461 "
	à l'étranger.	22,611 15	25,585 17	26,575 09
	Timbres de dimension.	1,799,502 50	1,825,505 90	1,825,116 91
Visa	Timbres proportionnels	46,158 52	58,052 78	66,414 20
	— de dimension {			
	autres que des journaux étrangers	18,791 80	18,577 12	19,446 12
	des journaux étrangers	5,425 01	5,025 75	2,962 66
Extraordinaire	Timbres fixes {			
	Warrants	150 50	"	"
	Feuilles de patente	140,812 20	141,015 80	145,104 05
	Timbres proportionnels {			
	Effets de commerce	655,801 55	656,654 60	654,119 10
	Bons de caisse, billets au port, etc.	174,796 52	189,609 88	180,756 95
	Effets, récépissés, obligations, etc.	"	7 50	5 "
	Coupages	"	"	"
Totaux	Timb de dimension {			
	Papiers blancs pour actes, etc.	270,814 40	272,159 45	296,602 90
	Affiches	185,062 25	194,551 67	201,206 10
TOTAUX		4,220,552 96	4,295,610 62	4,574,521 58
ART. 6. — <i>Naturalisation.</i>				
Droits	de naturalisation ordinaire	4,000 "	500 "	6,500 "
	de grande naturalisation	"	"	2,000 "
TOTAUX		4,000 "	500 "	8,500 "
ART. 7. — <i>Amendes en matière d'impôts.</i>				
Doubles, triples droits, etc.,	d'enregistrement	70,685 98	76,252 46	70,258 91
	de greffe	16 47	"	5 57
	d'hypothèque	7,086 41	8,561 26	8,525 79
	de succession	154,690 17	146,050 55	126,968 52
	de timbre	52,809 60	15,592 12	16,711 91
TOTAUX		245,286 72	244,016 17	251,270 50

POUR L'EXERCICE 1872.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1869.	1870. (au 31 decemb)	TOTAL.		
4,558,815 69	4,078,505 18	21,507,805 85	4,301,561 "	
4,558,815 69	4,078,505 18	21,507,805 85		

16,500 "	8,500 "	59,000 "	7,800 "
1,000 "			
17,500 "	8,500 "	59,000 "	

242,708 64	252,540 72	1,195,622 75	259,125 "
242,708 64	252,540 72	1,195,622 75	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1866.	1867.	1868.
Art. 8. — <i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i>			
Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor			
{ en totalité	120,511 68	152,617 "	405,006 94
{ en partie	6,335 68	6,678 24	9,299 65
TOTAUX.	126,845 36	159,295 24	414,306 57

CHAPITRE II. — PÉAGES.

Art. 1^{er}. — *Canaux et rivières.*

Dendre	11,524 77	12,541 78	18,861 24
Meuse	55,019 50	45,969 84	48,532 05
Escaut	75,215 15	64,598 08	67,804 82
Lys	55,295 82	29,720 69	29,824 48
Canal de la Campine	91,262 35	81,647 31	95,216 57
— de Charleroi	484,599 51	462,198 77	489,855 45
— de Gand, par Bruges, à Ostende	26,554 10	25,056 85	24,974 16
— de Maestricht à Bois-le Duc	61,296 56	45,025 87	52,575 51
— de Mons à Condé	247,695 80	222,686 55	216,157 96
Petite Nèthe canalisée.	5,754 28	4,625 70	4,456 05
Canal de Pommerœul à Antoing	145,465 75	129,858 66	140,916 56
Sambre canalisée	570,588 29	554,254 79	550,035 40
Canal de Terneuzen	25,778 55	25,006 55	26,558 85
— latéral à la Meuse	59,769 05	45,841 14	55,972 57
Divers	77,562 68	71,086 28	62,801 25
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	559 96	554 28	588 25
Produits { des bacs, bateaux et passage d'eau	44,454 20	44,018 45	47,400 42
{ des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre.	52,956 07	58,489 70	41,685 "
TOTAUX.	1,844,548 15	1,678,961 85	1,771,784 60

Art. 2. — *Routes appartenant à l'État.*

1 ^{re} classe. — Produit des barrières affermées et en régie	569,568 21	925 61	"
2 ^e — — — — —	872,610 68	12,518 95	9,445 50
TOTAUX.	1,441,978 89	13,444 56	9,445 50

POUR L'EXERCICE 1872.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1869.	1870. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
464,487 71 7,919 78	452,804 76	1,605,659 42	521,152 "	
472,407 49	452,804 76	1,605,659 42		

1,852,083 51	1,917,557 55	9,064,935 42	1,812,987 "
1,852,083 51	1,917,557 55	9,064,935 42	

0,581 25	8,406 28	1,482,856 48	296,571 "
0,581 25	8,406 28	1,482,856 48	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RECETTES FAITES		
		1866.	1867.	1868.
CHAPITRE III. — CAPITAUX ET REVENUS.				
ART. 1 ^{er} . — <i>Domaines.</i> — (Valeurs capitales.)				
Prix de vente de biens immeubles.	Lois des 27 mai 1837, 30 juin 1840, 5 juin 1841, 25 mars 1847, 8 juillet 1858, 26 mai 1859, 8 mai 1861, 25 mai 1865, 11 juin 1865, 18 juillet 1865, 14 septembre 1864, 14 août 1865, 4 juin 1866, 28 décembre 1867, 18 mai 1868, 27 mai 1868, 28 mai 1868 et 2 octobre 1868	640,778 06	174,650 10	845,238 76
	Autres aliénations	10,061 95	1,999 65	52,290 38
Produits	de successions en déshérence	56,490 71	41,058 52	91,105 67
	nets des épaves	7,287 68	1,626 62	2,543 77
	de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc , et non réclamés . . .	1,258 06	877 30	1,450 20
Prix de vente d'objets mobiliers (catalogues, inventaires des archives, cartes géologiques, etc.)		409 "	1,465 76	3,467 14
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	provenant du Département des Finances	101,144 42	18,781 20	18,109 15
	— — de la Guerre	137,845 57	112,240 25	84,628 06
	— — de la Justice	85,058 50	169,889 25	15,528 25
	— — des Travaux publics	34,057 79	22,352 62	33,657 92
	— — de l'Intérieur	5,352 "	9,520 40	15,020 35
	— — des Affaires Étrangères	3,151 50	"	13,470 "
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie	"	"	"
	de créances ordinaires	258,069 97	231,489 70	199,725 10
Rachats et transfert de rentes		268 40	1,596 62	950 11
Transactions en matière domaniale		11,000 "	275,290 "	500,000 "
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions. (Intérêts moratoires compris.)		122,749 75	85,060 97	104,692 21
Refournissements pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)		2,688 20	"	7,674 65
Produits d'objets saisis et confisqués		2,342 14	4,026 54	3,527 12
Part du Trésor dans les biens possédés par indivis		204 59	125 60	116 36
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Canaux et rivières	52,185 51	25,068 95	179,782 51
	Routes	26,985 59	21,456 20	24,525 75
TOTAUX.		1,517,547 37	1,195,436 27	2,195,279 24

POUR L'EXERCICE 1872.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1869.	1870. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
1,098,620 85	1,450,044 53	7,456,728 24	1,491,346 .	
1,098,620 85	1,450,044 53	7,456,728 24		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RECETTES FAITES			
		1866.	1867.	1868.	
ART. 2. — Forêts.					
Prix de vente	{ de coupe de bois (décime compris)	800,789 30	667,715 06	678,958 15	
	{ de chablis, de bois de délit et d'élagages	105,911 54	105,461 40	150,848 97	
	{ d'objets saisis et confisqués	7 56	6 45	2 »	
	{ de glandée, panage, foin et herbages.	7,750 10	6,601 95	7,442 10	
Fermages.	{ des propriétés dépendantes des forêts	2,652 »	2,622 »	5,135 56	
	{ du droit { de chasse	8,779 78	8,779 78	8,051 44	
	{ de pêche (baux et licences)	1,055 50	10 50	10 50	
Concession de tourbières, carrières, sablières, minéral		57,092 40	27,047 65	29,415 41	
Redevances pour construction d'usines, et droits d'usage		15,977 51	15,802 61	17,711 96	
Indemnités pour carbonisation		1,505 25	736 75	998 »	
TOTAUX.		979,518 74	854,782 75	876,555 87	

ART. 5. — Dépendances des chemins de fer.

Locations.	{ de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	11,417 70	10,538 98	9,914 40	
	{ de bâtiments	1,512 50	960 »	1,485 »	
	{ de cafés-restaurants	50,227 59	54,844 56	55,726 61	
	{ d'herbages, d'oseraies, etc.	7,730 »	10,658 06	7,445 46	
	{ de vidanges	1,261 »	1,241 50	1,219 57	
Argent non réclamé		666 59	1,160 60	1,509 70	
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises.		5,284 39	19,065 12	2,805 55	
Prix de vente	{ de mobilier et matériel hors d'usage	8,068 60	57,591 »	28,759 10	
	{ d'objets non réclamés.	6,127 95	9,777 »	12,088 25	
	{ d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,579 50	4,755 54	2,927 50	
Concessions du droit d'apposition d'affiches et de vente de journaux		6,840 15	15,468 85	16,296 55	
TOTAUX		102,515 97	164,059 21	138,175 27	

POUR L'EXERCICE 1872.

PENDANT LES EXERCICES				MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1869.	1870. (au 31 décemb.)	TOTAL.			
857,655 98	707,965 78	4,256,255 10	851,251		
857,655 98	707,965 78	4,256,255 10			

252,542 08	75,216 51	750,289 04	146,058 "
252,542 08	75,216 51	750,289 04	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1866.	1867.	1868.
<i>ART. 4. — Établissements et services régis par l'État.</i>			
Ecole militaire. — Pensions des élèves.	74,216 50	71,016 55	69,453 70
Ecole vétérinaire	Pensions { des élèves d'animaux malades Produit des ventes d'objets divers	30,800 "	30,625 "
		6,908 78	7,176 52
		147 50	60 "
Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem	168,655 56	145,551 41	225,101 85
Bénéfices de la fonderie de canons	104 56	701 30	135 95
Abonnements	au <i>Recueil des lois et arrêtés</i> au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i> au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	15,288 "	15,506 "
		"	"
		"	"
TOTAUX.	295,118 70	268,456 58	541,279 65

ART. 5. — Produits divers et accidentels.

Produits	des examens et visa des diplômes	14,527 22	14,059 13	18,296 91
	des diplômes des artistes vétérinaires	1,297 50	1,408 50	1,400 "
	des brevets d'invention	116,120 "	120,560 "	125,950 "
	des jeux de Spa.	830,621 95	834,411 05	788,092 "
	du quart des salaires sur transcriptions	34,570 82	36,895 92	56,199 49
	de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec l'Angleterre.	"	"	"
	des examens universitaires	100,597 90	96,128 74	99,053 35
Restitution volontaires.		1,060 48	1,422 46	187 "
Indemnité pour construction d'usines (forêts exceptées).		888 "	1,108 84	753 84
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		21 57	24 52	26 28
Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées.		44 02	19 17	149 54
Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication		115,974 45	68,523 09	70,014 31
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.		949 10	295 09	596 70
Cautionnements.		5,118 35	"	"
TOTAUX.		1,219,591 34	1,174,655 51	1,140,679 20

POUR L'EXERCICE 1872.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1869.	1870. (au 31 décembre.)	TOTAL.		
558,170 25	189,524 48	1,450,529 62	286,106 "	
558,170 25	189,524 48	1,450,529 62		

1,521,055 26	1,427,546 11	6,285,505 42	1,256,661 "
1,521,055 26	1,427,546 11	6,285,505 42	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES			
	1866.	1867.	1868.	
ART. 6. — Revenus des domaines.				
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	104,750 23	93,919 35	106,004 28	
Fermages de chasse.	2,181 »	2,202 »	1,422 »	
Génie militaire	Location de biens-fonds et de bâtiments	50,373 12	45,277 25	43,886 09
	Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc.	45,498 95	15,117 45	28,535 74
	Fermages de pêche et de chasse	2,262 »	2,491 50	3,225 50
Arrérages de rentes.	1,450 80	2,211 82	3,111 99	
Redevances pour concession de prises d'eau	2,475 90	2,285 68	821 17	
Intérêts des capitaux	du fonds de l'industrie nationale.	11,526 88	10,526 51	2,272 80
	de créances ordinaires.	106,516 40	111,952 15	119,027 05
Produits	de la calamine	»	»	27,000 »
	des sablières et mines (forêts exceptées)	4,449 85	1,648 54	1,005 95
Location des terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux	54,860 59	29,521 22	51,959 82
	Routes	377 17	734 71	716 56
Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc.	Rivières et canaux	107,459 54	116,298 86	83,556 97
	Routes	119,815 85	123,182 86	180,255 55
Droits de pêche (rivières et canaux)	40,270 82	58,679 27	59,048 44	
TOTAUX.	655,866 68	595,848 75	671,827 71	

CHAPITRE IV. — REMBOURSEMENTS.

ART. 1^{er}. — Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.

Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes.	7 97	4 41	»
Actes de chargement de divers chefs	762 »	506 96	642 61
TOTAUX.	769 97	511 37	642 61

ART. 2. — Déficit des comptables.

Recouvrements	prélèvements sur cautionnements	179 59	755 06	10,030 82
	divers.	8,501 24	1,852 16	1,783 96
TOTAUX.		8,680 83	2,587 22	11,814 78

POUR L'EXERCICE 1872.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1869.	1870. (au 31 decemb.)	TOTAL.		
804,980 10	700,666 06	5,405,189 50	681,038 "	
804,980 10	700,666 06	5,405,189 50		

"	}	5,155 59	5,885 "	1,177 "
805 46				
805 46		5,155 59	5,885 "	

}	6,145 90	50,517 06	59,545 79	11,909 "
	6,145 90	50,517 06	59,545 79	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RECETTES FAITES			
		1866.	1867.	1868.	
ART. 5. — Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.					
	Frais de poursuites et d'instances	918 66	1,067 88	911 94	
Ministère des Finances.	Frais de surveillance de { aux communes et hospices.	189,050 95	192,080 79	196,717 50	
	bois appartenant { aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"	"	
	Remboursement et dégrèvement de contributions	611 54	12 01	105 59	
	5 p. % sur recettes pour ordre (frais de régie)	12,979 54	12,189 52	7,981 44	
	2 p. % sur les biens saisis (Hainaut), frais de garde	"	"	"	
	Remboursement de frais d'impression des procès-verbaux des coupes usagères	77 20	58 "	52 75	
	Remboursement du prix de papier électoral	"	1,531 88	4,094 45	
	Retenues pour frais de perception de revenus provinciaux	" 06	"	"	
Ministère de la Justice.	Frais de justice { en matière criminelle et correctionnelle	157,942 44	155,475 16	152,167 15	
	{ en matière de simple police	126,052 46	123,172 45	142,040 37	
	{ militaire	1,221 40	914 65	1,069 78	
	Frais d'entretien de mendiants	255 78	151 90	7,209 87	
Ministère de l'Intérieur.	Frais de justice en matière de garde civique	3,759 10	5,646 67	4,784 85	
	Remboursement de subsides	"	"	"	
	Remboursement du traitement du commissaire près des jeux de Spa	5,000 "	5,000 "	5,000 "	
Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine. — Remboursement des frais de construc- tion du colateur.	"	"	"	
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	102,719 11	90,276 95	90,544 64	
	Frais d'entretien de routes concédées	59,752 56	51,252 44	29,767 07	
	Construction de routes. — Expropriations de terrains. — Rem- boursement d'une consignation	597 82	"	"	
	Indemnités pour jouissance d'égouts	"	"	"	
	Remboursement pour travaux exécutés d'office aux passages d'eau, etc.	"	"	"	
	Frais de relèvement de bateaux	"	"	411 40	
	TOTAUX.	640,678 20	596,788 50	622,658 56	

POUR L'EXERCICE 1872.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1869.	1870. (au 31 decemb.)	TOTAL.		
603,654 01	568,272 09	5,052,051 19	606,406 "	
603,654 04	568,272 09	5,052,051 19		

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1872.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1872 s'élève à fr. 46.982,599 55

Il avait été alloué pour l'exercice précédent, les crédits suivants, savoir :

1° par la loi du Budget	43.371,202 05	
2° par la loi du 10 juin 1870 (<i>Moniteur</i> , n° 161), pour intérêts et amortissement du capital de 1,000,000 de francs en dette à 4 1/2 p. %, dont le produit a servi à acquitter le prix d'achat du Jardin Botanique de Bruxelles.	50,000 »	
3° par la loi du 30 décembre 1870 (<i>Moniteur</i> , n° 363) relative à la rémunération des miliciens.	2,000,000 »	
		45,421,202 05
L'augmentation pour 1872 est donc de.	fr.	1,561,397 50

Cette somme représente : 1° la différence entre les augmentations et les diminutions qu'ont subies plusieurs articles du Budget; 2° le montant de crédits nouveaux pour intérêts des cautionnements, crédits qui ne constituent pas une charge pour le Trésor, puisque la dépense se trouve plus que compensée par une recette portée du même chef au Budget des Voies et Moyens; 3° enfin deux nouveaux crédits, ensemble de fr. 4,555,957 50 c^s, destinés à l'exécution de la convention par laquelle la Société des Bassins houillers du Hainaut a remis à l'État plusieurs lignes de chemins de fer.

Les explications suivantes justifient les diverses modifications introduites au Budget.

CHAPITRE PREMIER.

SERVICE DE LA DETTE.

Crédits demandés pour 1872	fr.	35,786,483 15
Crédits alloués pour 1871		34,506,085 63
AUGMENTATION POUR 1872.	fr.	1,280,397 50

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette différence en plus provient :

D'une part, de deux crédits nouveaux inscrits au Budget, savoir : 1° fr.	745,957 50
pour intérêts et amortissement d'un capital nominal de 14,879,150 francs, du chef du prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris de la Société des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, ainsi que du remboursement à cette Société d'une somme de trois millions pour complément d'installations, etc. : 2° fr.	612,000 »
montant de la seconde annuité (la première devant faire l'objet d'un crédit supplémentaire à rattacher à l'exercice 1871) qui est due pour la reprise d'une autre partie du matériel, etc.	ENSEMBLE. . . fr. 1,355,957 50
Et d'autre part : 1° d'une réduction qui a subie l'article 5 relatif aux intérêts et à l'amortissement des dettes à 4 1/2 p. 0/0, 5 ^{me} et 6 ^{me} série, ensuite de l'application à ces dettes du nouveau régime d'amortissement établi par la loi du 12 juin 1869 (<i>Moniteur</i> , n° 164). fr.	45,560 »
2° d'une diminution sur l'article 10 relatif au minimum d'intérêt garanti par l'État, de fr.	32,000 »
	ENSEMBLE. . . fr. 75,560 »
	SOMME ÉGALE. . . fr. 1,280,597 50

En présence de la discussion récente qui a eu lieu au sein des Chambres sur les projets relatifs à l'exécution de la convention du 25 avril 1870 conclue avec la Société des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, il paraît inutile d'entrer dans de longues explications sur les crédits nouveaux dont il vient d'être parlé. Il suffit de faire remarquer que, d'après les expertises arrêtées par les ingénieurs, le prix total du matériel cédé à l'État a été évalué à fr. 26,195,059 74 c^s; qu'il y a lieu d'y ajouter une somme de trois millions pour complément d'installations, soit en tout fr. 29,195,059 74; mais qu'il y a à ne pas payer comptant celle de 15,600,000 francs réservée, entre autres, pour la valeur de la partie du matériel provenant des compagnies concessionnaires dont les lignes et le matériel ont été repris par les Bassins houillers. C'est donc une somme de fr. 15,595,059 74 c^s que la Société des Bassins

NOTE PRÉLIMINAIRE.

houillers peut recevoir en rente belge; mais, d'après les conditions qu'elle a acceptées, elle n'a droit de ce chef qu'à un capital *nominal* à 4 1/2 p. % de 14,879,150 francs. Sur ce pied, l'intérêt est de. . . fr. 669,561 75 et l'amortissement à 1/2 p. % de 74,395 75

On croit devoir ajouter que, sur le capital nominal de 14,879,150 francs, la Compagnie aura à bonifier au Trésor une commission de 5 p. % en vertu de la convention du 22 novembre 1870 (n° 27 des *Documents parlementaires*).

Quant au capital de 13,600,000 francs, c'est par une annuité calculée à raison de 4 1/2 p. % pendant 70 ans, que le payement en est réglé. L'annuité pour 1872 s'élevant à 612,000 francs fait l'objet de l'article 10 du projet de Budget.

Il va de soi que le chiffre total de fr. 26,195,039 74 c^s n'est qu'approximatif et que, s'il y a lieu de le modifier, la proposition en sera faite lors de la discussion du Budget.

En ce qui concerne la diminution du crédit afférent au minimum d'intérêt, elle se répartit sur les lignes suivantes, savoir :

Flandre occidentale	fr.	25,000	»
Manège-Wavre		5,000	»
Lierre-Turnhout		5,000	»
ENSEMBLE. . . . fr.		35,000	»

Mais la ligne de Tongres à Bilsen nécessitant une augmentation de. 5,000 »

la diminution sur l'ensemble du crédit n'est que de . . . fr. 32,000 »

Voici la destination du crédit de 2,018,000 francs demandé pour l'exercice 1872 :

Chemin de fer de la Flandre occidentale	fr.	200,000	»
— Entre-Sambre-et-Meuse		165,000	»
— Manège à Wavre		150,000	»
— Lierre à Turnhout		150,000	»
— Lichtervelde à Furnes		200,000	»
— Tongres à Bilsen		75,000	»
— Tongres à Glons		20,000	»
— Liège-Luxembourg et Spa au Grand-Duché		800,000	»
— Embranchement de Bastogne		70,000	»
Canal de Bossuyt à Courtrai		190,000	»
TOTAL. . . . fr.		2,018,000	»

Dans le relevé qui précède, ne se trouve point comprise la ligne de Virton qui jouit du bénéfice d'un minimum d'intérêt, mais dont l'ouverture n'aura probablement pas lieu en 1872. S'il en était autrement, l'État serait en mesure de remplir ses engagements à l'égard de cette ligne, le crédit affecté aux dépenses de l'espèce n'étant pas limitatif.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'état formant l'annexe n° 8 du projet de Budget fait connaître les sommes payées, pendant les années 1864 à 1869, du chef de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes.

Le tableau ci-après, faisant suite à ceux qui ont été publiés les années précédentes, indique le montant du fonds d'amortissement afférent à l'année 1869-1870, les capitaux rachetés au moyen de ce fonds, ainsi que les sommes provenant des fonds d'amortissement disponibles qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor ou tenues en réserve.

CATÉGORIES de DETTES.	FONDS D'AMORTISSEMENT de l'exercice 1869-1870.			RACHATS EFFECTUÉS.		SOMMES provenant des fonds d'amortis- sement non employés.		Observations.
	DOTATION.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	TOTAL.	CAPITAUX NOMINAUX rachetés.	SOMMES EFFECTIVES employées aux rachats.	Acquises et versées au Trésor.	Tenues en réserve.	
5 p. %	584,748 »	1,337,274 »	1,922,022 »	2,062,345 45	1,922,022 »	»	»	Sem. au 1 ^{er} août 1869 et au 1 ^{er} fév. 1870.
4 1/2 p. % 1 ^{re} sér.	138,660 45	»	138,660 45	»	»	138,660 45	»	Sem. au 1 ^{er} nov. 1869.
	138,660 45	»	138,660 45	100,000 »	96,728 75	41,931 70	»	Sem. au 1 ^{er} mai 1870.
— 2 ^e sér.	168,771 25	»	168,771 25	»	»	168,771 25	»	Sem. au 1 ^{er} nov. 1869.
	168,771 25	»	168,771 25	25,500 »	25,421 18	145,350 07	»	Sem. au 1 ^{er} mai 1870.
— 3 ^e sér.	553,642 25	»	553,642 25	»	»	553,642 25	»	Sem. au 1 ^{er} nov. 1869.
	553,642 25	»	553,642 25	172,000 »	165,624 92	188,017 33	»	Sem. au 1 ^{er} mai 1870.
— 4 ^e sér.	164,758 50	»	164,758 50	»	»	164,758 50	»	Sem. au 1 ^{er} nov. 1869.
	164,758 50	»	164,758 50	49,000 »	47,161 40	117,577 10	»	Sem. au 1 ^{er} mai 1870.
— 5 ^e sér.	»	»	»	»	»	162,096 »	»	Sem. au 1 ^{er} mai 1869.
	148,512 50	15,783 50	162,096 »	131,400 »	150,730 57	51,365 43	»	Sem. au 1 ^{er} nov. 1869.
— 6 ^e sér.	148,512 50	15,783 50	162,096 »	»	»	»	162,096 »	Sem. au 1 ^{er} mai 1870.
	»	»	»	»	»	146,550 »	»	Sem. au 1 ^{er} mai 1869.
— 6 ^e sér.	152,475 »	»	152,475 »	127,200 »	127,200 07	25,274 95	»	Sem. au 1 ^{er} nov. 1869.
	152,475 »	»	152,475 »	»	»	»	152,475 »	Sem. au 1 ^{er} mai 1870.
TOTAUX.	2,857,947 90	1,364,841 »	4,202,788 90	2,667,645 45	2,514,888 80	1,681,775 01	514,571 »	
A AJOUTER. . . . fr.			(1) 508,446 »					
ENSEMBLE. . . . fr.			4,511,234 90	TOTAL ÉGAL. fr.		4,511,234 90		

(1) Fonds d'amortissement afférent au semestre échu le 1^{er} mai 1869, des dettes à 4 1/2 p. % 1^{re}, 3^e et 6^e séries, qui était tenu en réserve, et dont le montant a été versé au Trésor pendant l'année 1870.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Jusqu'en 1859, le chapitre premier du Budget avait compris un crédit permanent pour intérêts et frais présumés de la dette flottante. A partir de cette époque, la situation du Trésor ne nécessitant plus l'emploi de cette ressource, le crédit fut supprimé et lorsque, plus tard, les besoins du service exigèrent des émissions temporaires de bons du Trésor, les dépenses y relatives furent couvertes au moyen de crédits alloués par des lois spéciales.

Quoique des crédits assez importants aient été votés dans ces derniers temps pour des dépenses qui ne peuvent être imputées sur les ressources ordinaires, on n'a porté au Budget de la Dette publique de l'exercice 1872 aucun crédit pour les intérêts afférents aux émissions de bons du Trésor autorisées par la Législature, parce que l'on n'est pas encore fixé sur l'importance de ces émissions.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

Les crédits figurant à ce chapitre s'élèvent à fr.	9.993.116 40
Au Budget précédent ils ne montaient qu'à fr.	7.862.116 40
mais la loi du 30 décembre 1870 (<i>Moniteur</i> , n° 565) ayant alloué, à titre de subvention au fonds spécial de rémunération des miliciens, un crédit de fr.	2.000,000 »
il en résulte que les crédits ordinaires de l'exercice 1871 représentent une somme de	9.862.116 40
Augmentation pour 1872. . fr.	131.000 »

Cette augmentation porte sur les pensions militaires de la marine, sur les pensions des Départements de la Justice, de l'Intérieur, des Travaux publics et des Finances, ainsi que sur celles de la Cour des comptes. Elle provient, en grande partie, des causes signalées dans la note préliminaire des Budgets de 1868 et de 1869, pour certaines catégories de pensions, et qui n'ont pas cessé d'exister. On ajoutera, à l'égard des pensions militaires de la marine, que dans le courant des années 1871 et 1872, plusieurs officiers atteindront l'âge de la pension et l'on estime que ces pensions s'élèveront à environ 11,000 francs. En ce qui concerne les pensions du Département de l'Intérieur, outre les causes normales qu'on a rappelées plus haut, il est à remarquer que, par suite de l'adjonction ou de la création de nouveaux établissements d'enseignement moyen, le personnel administratif et enseignant de ces établissements, dont les membres ont été assimilés aux fonctionnaires de l'État par la loi du 1^{er} juin 1850, augmente chaque jour et

NOTE PRÉLIMINAIRE.

vient ainsi accroître le chiffre des pensions à accorder. Enfin, pour une dernière catégorie de pensions (celles du Département des Finances), il a été constaté que les extinctions n'ont pas atteint, pendant les années 1869 et 1870, le chiffre normal des années précédentes.

Il est bien entendu que les prévisions relatives aux pensions militaires ont été établies, abstraction faite des dépenses qu'entraînerait une révision éventuelle des lois actuellement en vigueur.

CHAPITRE III.

FONDS DE DÉPÔT.

Indépendamment d'un nouveau crédit s'élevant à 100,000 francs qui a été ajouté à ce chapitre pour intérêts des cautionnements des remplaçants, on a dû augmenter de 50,000 francs le crédit affecté aux intérêts des cautionnements versés par les comptables de l'État, les receveurs communaux, etc. Le nouveau crédit, qui forme l'article 18 du Budget, est destiné à l'exécution de l'article 72 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice, aux termes duquel il doit être versé dans la caisse de l'État, au nom des remplaçants et dans les dix jours de leur incorporation, une somme de 400 francs si le remplaçant entre dans la partie active du contingent, et celle de 100 francs s'il entre dans la réserve : ces sommes produisent intérêt à 4 p. % au profit des remplaçants.

Un arrêté royal du 12 août 1870 attribue la gestion des fonds provenant des cautionnements à l'administration de la caisse des dépôts et consignations.

Le crédit de 100,000 demandé pour ce service est établi dans la prévision que les cautionnements s'élèveront dès 1872 à la somme de 2,500,000 francs.

Quant à l'augmentation de 50,000 francs, elle se justifie par la progression du chiffre des cautionnements des comptables, progression qui s'accroîtra davantage à partir de 1871, à cause de la reprise par l'État des lignes de chemins de fer qui font l'objet de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant.

Il importe de ne pas perdre de vue que le nouveau crédit et l'augmentation demandés à ce chapitre ne sont point de nouvelles charges pour le Trésor, puisque ces dépenses sont compensées, ainsi qu'on l'a dit plus haut, par une augmentation de recette au moins égale portée au Budget des Voies et Moyens.

Le tableau suivant indique, par chapitre, les différences que présente, en charges ordinaires et en charges extraordinaires, le Budget de 1872 comparé à celui de l'exercice précédent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1872.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1872 ,						
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.		
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.	
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.			
I.	Service de la dette	54,505,506 01	579 62	54,506,085 63	55,785,905 51	579 62	55,786,485 13	1,280,597 50	"	"	"	1,280,597 50	"	
II.	Rémunérations	9,292,000 "	570,116 40	9,862,116 40	9,450,000 "	565,116 40	9,993,116 40	138,000 "	"	"	7,000 "	151,000 "	"	
III.	Fonds de dépôt	1,055,000 "	"	1,055,000 "	1,205,000 "	"	1,205,000 "	150,000 "	"	"	"	150,000 "	"	
	TOTAUX. . . fr.	44,850,506 01	570,696 02	45,421,202 03	46,418,905 51	565,696 02	46,982,599 53	1,568,597 50	"	"	7,000 "	1,561,597 50	"	
								EN PLUS : fr. 1,568,597 50		EN MOINS : fr. 7,000 "				
													AUGMENTATION sur l'ensemble du Budget. fr.	1,561,597 50

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice
1872, à la somme de *quarante-six millions neuf cent
quatre-vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf francs
cinquante-trois centimes* (fr. 46,982,599 53 c^s), conformément
au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1871.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

V. JACOBS.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.
	CHAPITRE PREMIER <i>Service de la dette</i>		
1	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art 65 du traité du 5 novembre 1842	5,502,640 78	5,502,640 78
2	Intérêts de la dette de 58,471,800 francs, à 5 p. %, émise en vertu des lois du 25 mai 1838, du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} janvier et au 1 ^{er} août 1872) . . .	1,754,344 »	»
	Dotations de l'amortissement de cette dette à 1 p. % du capital (même sem.) . . .	»	584,748 »
	Intérêts du capital de fr 57,464,182 22 c. à 4½ p. %, 1 ^{re} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (semestre au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1872) . . .	2,495,888 20	»
	Dotations d'amortissement : ½ p. % de ce capital (mêmes semestres) . . .	»	277,520 91
	Intérêts du capital de 67,508 500 francs, à 4½ p. %, 2 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de l'emprunt autorisé par la loi du 22 mars 1844 (sem. au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} nov. 1872). . .	5,037,882 50	»
	Dotations d'amortissement : ½ p. % de ce capital (mêmes semestres) . . .	»	337,542 50
	Intérêts du capital de 141 458 900 francs, à 4½ p. %, 3 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (sem. au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} nov 1872) . . .	6,565,560 50	»
	Dotations d'amortissement : ½ p. % de ce capital (mêmes semestres) . . .	»	707,284 50
	Intérêts du capital de 65 895 400 francs, à 4½ p. %, 4 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de la conversion décidée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1856 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1872) . . .	2,965,293 »	»
3	Dotations d'amortissement : ½ p. % de ce capital (mêmes semestres) . . .	»	329,477 »
	Intérêts du capital de 58,581,000 francs, à 4½ p. %, 5 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1872) . . .	2,636,145 »	»
	Dotations d'amortissement : ½ p. % de ce capital (mêmes semestres) . . .	»	292,905 »
	Intérêts de la dette de 76,741,950 francs, à 4½ p. %, 6 ^{me} série, provenant : 1 ^o du capital de 60,862,300 francs, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émission de titres autorisée par la loi du 30 juin 1869; 2 ^o du capital de 1,000 000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870; 3 ^o d'un capital de 14,879,150 francs, formant approximativement le prix d'une partie du matériel de la Société des Bassins houillers repris par l'État, et le montant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1872).	5,453,587 75	»
	Dotations d'amortissement : ½ p. % du capital précité de 76,741,950 francs (mêmes semestres) . . .	»	383,709 75
	TOTAUX . . .	28,211,041 75	2,912,987 66
			31,124,029 59
		A R I P O R T E R fr.	31,124,029 59

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.																																																																																																	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.																																																																																																		
	REPORT. fr.	51,124,029 59	"																																																																																																		
4	Frais relatifs aux diverses natures de dettes.	78,500 "	"																																																																																																		
5	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	300,000 "	"																																																																																																		
6	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842	846,560 "	"																																																																																																		
7	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	105,820 10	"																																																																																																		
8	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842	21,164 02	"	35,786,485 15																																																																																																	
9	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage (loi du 8 juillet 1858)	672,550 "	"																																																																																																		
10	Seconde annuité (calculée à 4½ p. % sur un capital de 13,600,000 francs), pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État, en exécution de l'art. 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000 "	"																																																																																																		
11	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limité; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	2,018,000 "	"																																																																																																		
12	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions	7,500 "	"																																																																																																		
15	Rentes viagères	"	579 62																																																																																																		
CHAPITRE II.																																																																																																					
<i>Rémunérations.</i>																																																																																																					
14	Subvention au fonds spécial de rémunération des miliciens. (Art. 1 ^{er} de la loi du 5 juin 1870 et art. 3 de l'arrêté royal du 30 juin 1870.	2,000,000 "	"																																																																																																		
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th><th rowspan="2"></th><th rowspan="2"></th><th rowspan="2"></th></tr> <tr> <th>Ordinaires.</th><th>Extraordinaires.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pensions civiles et autres accordées avant 1850.</td><td>" 17,000 "</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>— civiles</td><td>" 40,000 "</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>— militaires</td><td>5,489,000 "</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>— de l'ordre de Léopold</td><td>54,000 "</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Marine. — Pensions militaires</td><td>55,000 "</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas</td><td>" 2,000 "</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Secours sur le fonds dit de Waterloo.</td><td>" 2,000 "</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>15 Pensions civiles des divers Départements.</td><td></td><td>7,450,000 "</td><td>61,000 "</td><td></td></tr> <tr> <td>Affaires Étrangères.</td><td>112,000 "</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Justice</td><td>690,000 "</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Intérieur.</td><td>570,000 "</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Travaux publics</td><td>400,000 "</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Guerre</td><td>70,000 "</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Finances.</td><td>1,915,000 "</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Cour des comptes</td><td>21,000 "</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Pensions ecclésiastiques</td><td>290,000 "</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Arriérés de pensions de toute nature.</td><td>6,000 "</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td></td><td>7,450,000 "</td><td></td><td>61,000 "</td><td></td></tr> </tbody> </table>					CHARGES					Ordinaires.	Extraordinaires.	Pensions civiles et autres accordées avant 1850.	" 17,000 "				— civiles	" 40,000 "				— militaires	5,489,000 "				— de l'ordre de Léopold	54,000 "				Marine. — Pensions militaires	55,000 "				Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	" 2,000 "				Secours sur le fonds dit de Waterloo.	" 2,000 "				15 Pensions civiles des divers Départements.		7,450,000 "	61,000 "		Affaires Étrangères.	112,000 "				Justice	690,000 "				Intérieur.	570,000 "				Travaux publics	400,000 "				Guerre	70,000 "				Finances.	1,915,000 "				Cour des comptes	21,000 "				Pensions ecclésiastiques	290,000 "				Arriérés de pensions de toute nature.	6,000 "					7,450,000 "		61,000 "	
CHARGES																																																																																																					
Ordinaires.	Extraordinaires.																																																																																																				
Pensions civiles et autres accordées avant 1850.	" 17,000 "																																																																																																				
— civiles	" 40,000 "																																																																																																				
— militaires	5,489,000 "																																																																																																				
— de l'ordre de Léopold	54,000 "																																																																																																				
Marine. — Pensions militaires	55,000 "																																																																																																				
Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	" 2,000 "																																																																																																				
Secours sur le fonds dit de Waterloo.	" 2,000 "																																																																																																				
15 Pensions civiles des divers Départements.		7,450,000 "	61,000 "																																																																																																		
Affaires Étrangères.	112,000 "																																																																																																				
Justice	690,000 "																																																																																																				
Intérieur.	570,000 "																																																																																																				
Travaux publics	400,000 "																																																																																																				
Guerre	70,000 "																																																																																																				
Finances.	1,915,000 "																																																																																																				
Cour des comptes	21,000 "																																																																																																				
Pensions ecclésiastiques	290,000 "																																																																																																				
Arriérés de pensions de toute nature.	6,000 "																																																																																																				
	7,450,000 "		61,000 "																																																																																																		
	A REPORTER. fr.	45,215,905 51	61,579 62	35,786,485 15																																																																																																	

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.												
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.													
	REPORT. . . . fr.	45,215,905 51	61,579 62	35,786,485 15												
16	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au ser- vice de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Départe- ment des Finances)	"	500,000 "	9,995,116 40												
	<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>Ordinaires.</th><th>Extraordinaires.</th></tr><tr><td>Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).</td><td>1,269 84</td></tr><tr><td>— ou pensions supplémen- taires (<i>toelagen</i>)</td><td>529 10</td></tr><tr><td>Secours annuels (<i>jaarlyksche on- derstanden</i>)</td><td>317 46</td></tr><tr><td>"</td><td>2,116 40</td></tr></table>	CHARGES		Ordinaires.	Extraordinaires.	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).	1,269 84	— ou pensions supplémen- taires (<i>toelagen</i>)	529 10	Secours annuels (<i>jaarlyksche on- derstanden</i>)	317 46	"	2,116 40	"	2,116 40	
CHARGES																
Ordinaires.	Extraordinaires.															
Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).	1,269 84															
— ou pensions supplémen- taires (<i>toelagen</i>)	529 10															
Secours annuels (<i>jaarlyksche on- derstanden</i>)	317 46															
"	2,116 40															
CHAPITRE III. <i>Fonds de dépôt.</i>																
18	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en nu- méraire dans les caisses du Trésor, par les comp- tables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 700,000 "	705,000 "	"													
	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 5,000 "															
19	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants (art. 72 de la loi du 3 juin 1870).	100,000 "	"	1,205,000 "												
20	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	400,000 "	"													
TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . fr.		46,418,903 51	565,696 02	46,982,599 55												

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1871.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

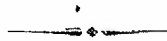
V. JACOBS.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1872.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO	LITTÉRA	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total
des	des		des	de	par dette.
articles.	dévelop-		intérêts.	l'amortissement.	
	pements.				
CHAPITRE PREMIER.					
Service de la dette.					
1	°	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842	5,502,640 78	°	5,502,640 78
2	a.	Intérêts de la dette de 58,474,800 francs, à 5 p. %, émise en vertu des lois du 25 mai 1858, du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1872).	1,754,244 °	°	2,358,992 °
	b.	Dotation de l'amortissement de cette dette, à 1 p. % du capital (mêmes semestres) a)	°	584,748 °	
1°	a.	Intérêts du capital de fr. 55,464,182 22 c, à 4½ p. %, 1 ^{re} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1872)	2,495,888 20	°	2,775,209 11
	b.	Dotation d'amortissement : ½ p. % de ce capital ⁽¹⁾ (mêmes semest.) b)	°	277,320 91	
2°	a.	Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4½ p. %, 2 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de l'emprunt autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} nov. 1872).	3,057,882 50	°	3,575,425 °
	b.	Dotation d'amortissement : ½ p. % de ce capital ⁽¹⁾ (mêmes semest.) c)	°	337,542 50	
3°	a.	Intérêts du capital de 141,456,900 francs, à 4½ p. %, 3 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1853 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1872).	6,565,560 50	°	7,072,845 °
	b.	Dotation d'amortissement : ½ p. % de ce capital ⁽¹⁾ (mêmes semest.) d)	°	707,284 50	
4°	a.	Intérêts du capital de 65,895,400 francs, à 4½ p. %, 4 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1872)	2,965,295 °	°	3,294,770 °
	b.	Dotation d'amortissement : ½ p. % de ce capital ⁽¹⁾ (mêmes semest.) e)	°	529,477 °	
5°	a.	Intérêts du capital de 58,581,000 francs, à 4½ p. %, 5 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1872)	2,656,145 °	°	2,929,050 °
	b.	Dotation d'amortissement : ½ p. % de ce capital ⁽²⁾ (mêmes semest.) f)	°	292,905 °	
6°	a.	Intérêts de la dette de 76,741,950 francs, à 4½ p. %, 6 ^{me} série, provenant : 1 ^o du capital de 60,862,800 francs, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émission de titres autorisée par la loi du 50 juin 1869; 2 ^o du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870; 3 ^o d'un capital de 14,879,150 francs, formant approximativement le prix d'une partie du matériel de la Société des Bassins houillers, repris par l'État, et le montant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1872).	5,455,587 75	°	3,857,097 50
	b.	Dotation d'amortissement : ½ p. % du capital précité de 76,741,950 francs (mêmes semestres). g)	°	585,709 75	
TOTAUX.			28,211,041 75	2,912,987 66	31,124,029 59
4	a.	Frais relatifs à la dette à 2½ p. %			1,000 °
	b.	Id. id. 5 —			27,000 °
	c.	Id. aux dettes à 4½ —			50,500 °
5	°	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842			
6	°	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842			
7	°	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des articles 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances			
8	°	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842			
9	°	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage, faite à l'État par la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858 (<i>Moniteur</i> n° 212)			
(1) Art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (<i>Moniteur</i> n° 164).					
(2) Arrêté royal du 31 octobre 1870 (<i>Moniteur</i> n° 312), pris en conformité de la loi du 12 juin 1869.					
A REPORTER.					fr.

(1) Art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (*Moniteur* n° 164).(2) Arrêté royal du 31 octobre 1870 (*Moniteur* n° 312), pris en conformité de la loi du 12 juin 1869.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,502,640 78	"	5,502,640 78	5,502,640 78	"	"	
2,358,992 "	"	2,358,992 "	2,358,992 "	"	"	a) Annexe n° 1.
						b) Annexe n° 2.
						c) Annexe n° 5.
						d) Annexe n° 1.
25,282,396 61	"	25,282,396 61	22,581,999 11 (1)	700,597 50	"	e) Annexe n° 3. (1) Y compris un crédit supplémentaire de 50,000 francs alloué par la loi du 10 juin 1870 (Moniteur n° 161).
						f) Annexe n° 6.
						g) Annexe n° 7.
78,500 "	"	78,500 "	78,500 "	"	"	
500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	"	"	
846,560 "	"	846,560 "	846,560 "	"	"	
105,820 10	"	105,820 10	105,820 10	"	"	
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"	
672,350 "	"	672,350 "	672,350 "	"	"	
55,148,405 51	"	55,148,405 51	52,448,006 01	700,597 50	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
10	"	Seconde annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. % sur un capital de 15,000,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État, en exécution de l'art. 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant.
11	"	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) (a.
12	"	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions.
13	"	Rentes viagères
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
Rémunérations.		
14	"	Subvention au fonds spécial de rémunération des miliciens (art. 1 ^{er} de la loi du 3 juin 1870 et art. 3 de l'arrêté royal du 30 juin 1870
	a.	Pensions ecclésiastiques, ci-devant tiercées
	b.	— civiles et autres, accordées avant 1850
	c.	— civiques
	d.	— militaires
	e.	— de l'ordre de Léopold.
	f.	Marine. — Pensions militaires
	g.	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas
	h.	Secours sur le fonds dit de Waterloo
15		Pensions civiles des divers Départements.
	i.	Affaires Étrangères
	k.	Justice
	l.	Intérieur.
	m.	Travaux publics
	n.	Guerre
	o.	Finances.
	p.	Cour des comptes
	q.	Pensions ecclésiastiques.
	r.	Arriérés de pensions de toute nature
		7,450,000 » 61,000 »
16	"	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service des pensions de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances).
17	a.	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>)
	b.	— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)
	c.	Secours annuels (<i>jaarlyksche onderstanden</i>)
		1,269 84 529 10 517 46 2,116 40
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
55,148,403 51	"	55,148,403 51	52,448,006 01	700,397 50	"	a) Annexe n° 8.
612,000 "	"	612,000 "	"	612,000 "	"	
2,018,000 "	"	2,018,000 "	2,050,000 "	"	32,000 "	
7,500 "	"	7,500 "	7,500 "	"	"	
"	579 62	579 62	579 62	"	"	
55,785,903 51	579 62	55,786,483 13	54,506,085 65	1,512,397 50	32,000 "	
AUGMENTATION. . . . fr.				1,280,397 50		
2,000,000 "	"	2,000,000 "	2,000,000 " b)	"	"	b) Crédit alloué par la loi du 50 dec. 1870 (Moniteur n° 365).
7,450,000 "	61,000 "	7,491,000 " c)				c) Annexe n° 9.
			7,860,000 "	151,000 "	"	
"	500,000 "	500,000 "				
"	2,116 40	2,116 40	2,116 40	"	"	
9,450,000 "	563,116 40	9,993,116 40	9,862,116 40	151,000 "	"	
AUGMENTATION. . . . fr.				151,000 "		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
<i>Fonds de dépôt.</i>		
18	a.	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 700,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 »
19	»	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants (art. 72 de la loi du 3 juin 1870)
20	»	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 13 novembre 1847.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

Chapitres.	Pages.	<i>Récapitulation.</i>
I.	56	Service de la dette
II.	58	Rémunérations
III.	60	Fonds de dépôt
		TOTAUX. fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
703,000 »	»	703,000 »	653,000 »	50,000 »	»	
100,000 »	»	100,000 »	»	100,000 »	»	
400,000 »	»	400,000 »	400,000 »	»	»	
1,203,000 »	»	1,203,000 »	1,053,000 »	150,000 »	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				150,000 »		

35,785,903 51	579 62	35,786,483 13	34,506,083 63	1,280,397 50	»
9,450,000 »	563,116 40	9,993,116 40	9,862,116 40	131,000 »	»
1,203,000 »	»	1,203,000 »	1,053,000 »	150,000 »	»
46,418,903 51	563,696 02	46,982,599 53	45,421,202 03	1,561,397 50	»
AUGMENTATION. . . . fr.				1,561,397 50	

(62)

ANNEXES

AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1872.

ANNEXE N° 1.

**Emprunt de 50,850,800 francs, et Dette de 7,624,000 francs,
ensemble 58,474,800 francs,**

A TROIS POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} février et le 1^{er} août 1870.

Semestre au 1^{er} février 1870.

Dotation : 1/2 p. % du capital de 58,474,800 francs, montant de l'emprunt et de la dette réunis fr.	292,574 »	}	968,766 »
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 45,092,800 francs	676,392 »		

Semestre au 1^{er} août 1870.

Dotation : 1/2 p. % du capital de 58,474,800 francs, montant de l'emprunt et de la dette réunis fr.	292,574 »	}	984,201 »
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 46,121,800 francs	691,827 »		

TOTAL fr.	1,952,967 »
---------------------	-------------

Situation de l'emprunt et de la dette réunis, à l'échéance du 1^{er} août 1870.

Capitaux primitifs de l'emprunt et de la dette réunis fr.	58,474,800 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} février 1870 et jouissances antérieures	46,121,800 »
RESTANT DES CAPITAUX fr.	12,353,000 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 2.

DETTE DE 95,442,832 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1844.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1870.*Semestre au 1^{er} mai 1870.*

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c ^s , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) . . . fr.	158,660 45
--	------------

Semestre au 1^{er} novembre 1870.

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c ^s , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 3 de la loi du 12 juin 1869). fr.	158,660 46	} 140,910 46
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 100,000 francs	2,250 »	
TOTAL. fr.	279,570 91	

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1870, de la dette 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1844.

Capital primitif de la dette fr.	95,442,832 »
--	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures	40,078,649 78
--	---------------

RESTANT DU CAPITAL. fr.	55,364,182 22
---------------------------------	---------------

POUR L'EXERCICE 1872.

ANNEXE N° 3.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1870.*Semestre au 1^{er} mai 1870.*

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) . fr.	168,771 25
---	------------

Semestre au 1^{er} novembre 1870.

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	168,771 25	} 169,343 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 25,500 francs	575 75	
TOTAL fr.	538,116 25	

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1870.

Capital primitif de l'emprunt fr.	84,656,000 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures.	17,175,000 »
---	--------------

RESTANT DU CAPITAL fr.	67,483,000 »
----------------------------------	--------------

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 4.

DETTE DE 157,615,300 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1855.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1870.*Semestre au 1^{er} mai 1870.*

Dotation : 1/4 p. % de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) . . . 555,642 25

Semestre au 1^{er} novembre 1870.

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869.) fr.	555,642 25	} 557,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 472,000 francs	5,870 »	
TOTAL. fr.	714,154 50	

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1870, de la dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1855.

Capital primitif de la dette fr. 157,615,300 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures. 46,550,400 »

RESTANT DU CAPITAL. fr. 141,284,900 »

POUR L'EXERCICE 1872.

ANNEXE N° 5.

**Dette de 24,382,000 francs, résultant de la conversion de 1857, et emprunt
de 45,000,000 de francs, ensemble 69,382,000 francs,**

A 4 1/2 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1870.*Semestre au 1^{er} mai 1870.*

Dotation : 1/4 p. % de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	164,738 50
--	------------

Semestre au 1^{er} novembre 1870.

Dotation : 1/4 p. % de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	164,738 50	}	165,841 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 49,000 francs fr.	4,102 50		
TOTAL. fr.	350,579 50		

Situation de la dette et de l'emprunt réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1870.

Capitaux primitifs de la dette et de l'emprunt réunis. fr.	69,382,000 »
--	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures	3,535,600 »
--	-------------

RESTANT DES CAPITAUX. fr.	65,846,400 »
--	---------------------

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 6.

EMPRUNT DE 59,325,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1870.*Semestre au 1^{er} mai 1870.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt fr.	148,512 50	} 162,096 »
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 612,600 francs	15,783 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1870.

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt fr.	148,512 50	} 165,032 50
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 744,000 francs	16,740 »	
TOTAL. fr.	327,148 50	

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1870.

Capital primitif de l'emprunt fr. 59,525,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures 744,000 »

RÉSTANT DU CAPITAL. fr. 58,581,000 »

POUR L'EXERCICE 1872.

ANNEXE N° 7.

Emprunt de 58,540,000 francs, dette de 2,450,000 francs
et dette de 1,000,000 de francs, ensemble 61,990,000 francs,

A 4 1/2 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1870.*Semestre au 1^{er} mai 1870.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt de 58,540,000 francs et de la dette
de 2,450,000 francs réunis, ensemble 60,990,000 francs fr. 152,475 »

Semestre au 1^{er} novembre 1870.

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt et des deux dettes réunis, ensemble 60,990,000 francs fr.	154,975 »	} 157,857 »
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 127,200 francs	2,862 »	
TOTAL fr.		310,512 »

Situation de l'emprunt et de la dette réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1870.

Capitaux primitifs fr. 61,990,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance au 1^{er} mai 1870. 127,200 »

RESTANT DES CAPITAUX. fr. 61,862,800 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 8.

État présentant les sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes, pendant les années 1864 à 1869.

		ANNÉES					
		1864.	1865.	1866.	1867.	1868.	1869.
Chemin de fer de	la Flandre occidentale . . .	156,000 70	184,557 65	229,409 02	(¹) 175,000 "	(¹) 175,000 "	(¹) 175,000 "
	l'Entre-Sambre-et-Meuse. . .	166,646 16	164,962 56	161,546 77	165,078 77	161,974 96	159,440 15
	Manège à Wavre . . .	171,744 48	156,866 41	160,462 57	157,696 58	151,197 89	159,424 46
	Lierre à Turnhout. . .	144,925 54	117,518 54	168,707 57	172,000 "	(²) 135,000 "	(²) 120,000 "
	Lichtervelde à Furnes. . .	200,000 "	199,517 75	200,000 "	(¹) 190,000 "	(¹) 185,000 "	(¹) 170,000 "
	Tongres à Bilsen . . .	75,000 "	75,000 "	75,000 "	(¹) "	(¹) "	(¹) "
	— à Ans . . .	20,821 92	40,000 "	(¹) 20,000 "	(¹) "	(¹) "	(¹) "
	Liège vers le chemin de fer du Grand-Luxembourg par la vallée de l'Ourthe . . .	"	72,811 17	547,259 95	477,854 51	450,000 "	450,000 "
	Spa vers le Grand-Duché de Luxembourg . . .	"	"	"	502,054 80	550,000 "	550,000 "
	Canal de Bossuyt à Coutrai . .	164,811 56	156,465 25	200,000 "	200,000 "	195,257 78	200,000 "
TOTAUX. . . fr.		1,077,947 96	1,165,279 11	1,560,185 48	1,857,684 66	1,805,410 65	1,785,864 59

(¹) Les sommes payées pour 1867, 1868 et 1869 aux Compagnies de la *Flandre occidentale* et de *Lichtervelde à Furnes*, ne constituent que des à-compte. Il n'a rien été payé pour lesdites années à la Société du Liégeois-Limbourgeois, du chef des lignes de *Tongres à Bilsen* et de *Tongres à Ans*. Le retard de la liquidation définitive du minimum d'intérêt revenant à ces lignes provient de la difficulté et de l'étendue du travail à faire pour la formation et le contrôle des comptes, par suite de leur fusion : les deux premières, avec le réseau des chemins de fer exploités par la Société dite *d'Exploitation*, et la dernière, avec le réseau des chemins de fer de l'*État néerlandais*.

(²) Ces sommes ne sont que des à-compte. Le retard dans la liquidation de ce qui reste dû à la Société du chemin de fer de *Lierre à Turnhout* provient de contestations qui se sont élevées entre les commissaires du Gouvernement et le représentant de la Compagnie, relativement à des dépenses assez considérables concernant la réfection de la voie et l'échange de matériel avec une autre Société.

Afin de mettre un terme à ces contestations et d'éviter des difficultés, des propositions ont été présentées à l'effet de faire disparaître l'élément des dépenses pour déterminer le montant de la garantie de l'État. On prendrait pour seule base de cette garantie le chiffre progressif des recettes brutes.

DETTE PUBLIQUE. — PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	Crédits accordés pour 1871.		Crédits demandés pour 1872.			
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					EN PLUS.	EN MOINS.
A. Pensions ecclésiastiques, ci-devant tiercées	"	1,000	"	"	"	1,000
B. — civiles et autres accordées avant 1850	"	19,000	"	17,000	"	2,000
C. — civiques	"	45,000	"	40,000	"	5,000
D. — militaires	5,489,000	"	5,489,000	"	"	"
E. — de l'ordre de Léopold	54,000	"	54,000	"	"	"
F. — de la marine. (Militaires).	25,000	"	55,000	"	12,000	"
G. — de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	2,000	"	2,000	"	"
H. Secours sur le fonds dit de Waterloo	"	5,000	"	2,000	"	1,000
<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>						
J. Affaires Étrangères et Marine	112,000	"	112,000	"	"	"
K. Justice	680,000	"	690,000	"	10,000	"
L. Intérieur	360,000	"	570,000	"	10,000	"
M. Travaux publics	380,000	"	400,000	"	20,000	"
N. Guerre	70,000	"	70,000	"	"	"
O. Finances	1,835,000	"	1,915,000	"	80,000	"
P. Cour des comptes	15,000	"	21,000	"	6,000	"
Q. Pensions ecclésiastiques	290,000	"	290,000	"	"	"
R. Arriérés de pensions de toute nature	6,000	"	6,000	"	"	"
TOTAUX. . . . fr.	7,292,000	68,000	7,450,000	61,000	158,000	7,000
	7,360,000		7,491,000		DIFFÉRENCE EN PLUS. 131,000	

POUR L'EXERCICE 1871.

(71)

[N° 97.]

III.**BUDGET DES DOTATIONS****POUR L'EXERCICE 1872.**

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1872 s'élève à fr. 4,394,597 25 c.
Ce chiffre présente, comparativement à celui du Budget de 1871, une diminution de 125 francs, portant sur le crédit destiné au service de la Chambre des Représentants.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AYONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1872, à la somme de *quatre millions trois cent nonante-quatre mille cinq cent nonante-sept francs vingt-cinq centimes* (fr. 4,394,597 25 c), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1871.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

V. JACOBS.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE PREMIER.			
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	5,500,000 »	»	5,500,000 »
2	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 »	»	
	CHAPITRE II.			
3	Sénat	50,000 »	10,000 »	60,000 »
	CHAPITRE III.			
4	Chambre des Représentants	645,747 25	»	645,747 25
	CHAPITRE IV. COUR DES COMPTES.			
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750 »	»	188,850 »
6	— du personnel des bureaux	100,000 »	»	
7	Matériel et dépenses diverses	16,900 »	»	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 »	»	
	TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS.fr.	4,584,597 25	10,000 »	4,594,597 25

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1871.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

V. JACOBS.

DE LA COUR DES COMPTES POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
70,750	»	70,750	70,750	»	»	
100,000	»	100,000	100,000	»	»	
16,900	»	16,900	16,900	»	»	
1,200	»	1,200	1,200	»	»	
188,850	»	188,850	188,850	»	»	

ANNEXE AU BUDGET DE LA COUR DES COMPTES

POUR L'EXERCICE 1872.

Liste nominative des fonctionnaires et employés admis à la pension, du 1^{er} janvier 1870 au 31 décembre de la même année, et des extinctions constatées dans la même période, liste dressée en exécution de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

1^{re} PENSIONS CONFÉRÉES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT	DATE DE L'ENTRÉE	Observations.
			de la pension.	en jouissance.	
1	Herremans, Jean-Népomucène	Chef de bureau	2,222 »	1 ^{er} février 1870.	

2^o PENSIONS ÉTEINTES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT	DATE	DATE	Observations.
			de la pension.	de l'arrêté.	de l'extinction.	

NÉANT.

SITUATION GÉNÉRALE.

Il y avait à servir, au 1 ^{er} janvier 1870, cinq pensions s'élevant ensemble à fr.	12,472 »
Pension nouvelle.	2,222 »
Il y a donc à servir, au 1 ^{er} janvier 1871, six pensions, s'élevant ensemble à fr.	14,694 »

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1872.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits votés, pour 1871, sont de fr.	5,678,652 »
Le projet de Budget, pour 1872, s'élève à	5,705,152 »
DIFFÉRENCE EN PLUS, POUR 1872. fr.	<u>26,500 »</u>

CHAPITRE III.

CONSULATS.

Il a été reconnu indispensable de porter à leur taux normal, les traitements de plusieurs de nos consuls généraux ou consuls.

Quelques agents, qui ont suffisamment fait connaître les ressources des pays où ils ont été d'abord envoyés, seront transférés dans de nouvelles résidences et un nouveau consulat général pourra être créé au Mexique si, comme il est à prévoir, les relations officielles se rétablissent entre cet État et toutes les puissances étrangères.

C'est pour couvrir les dépenses à résulter de ces divers changements, qu'une augmentation de 26,500 francs est demandée.

Le Gouvernement, en faisant cette proposition, a pour but de développer de plus en plus l'organisation consulaire dont les bases ont été, à diverses reprises, approuvées par la Législature.

Le Ministre des Affaires Étrangères,

B^{on} D'ANETHAN.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Étrangères
et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé,
pour l'exercice 1872, à la somme de *trois millions sept cent
cinq mille cent trente-deux francs* (5,705,132 francs), confor-
mément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Les fonds qui, à la clôture de l'exercice 1871, resteront
disponibles sur les articles 25, 27 et 28, pourront être
transférés au Budget de 1872.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1871.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Affaires Étrangères,***Bon DANETHAN.***Le Ministre des Finances,***V. JACOBS**

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	255,500
2	— du personnel des bureaux	158,200	"	
5	Matériel.	31,100	"	
4	Fonds secrets.	13,000	"	
5	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles. .	10,000	"	
CHAPITRE II.				
LÉGATIONS.				
<i>Traitements des chefs de mission, des conseillers ou secrétaires, et frais de chancellerie.</i>				
6	Autriche	51,500	"	707,970
7	Bavière, Wurtemberg, Bade et Hesse Grand'Ducal	26,000	"	
8	France	71,000	"	
9	Grande-Bretagne.	71,000	"	
10	Italie et Rome.	72,500	"	
11	Chine et Japon	46,000	"	
12	Pays-Bas	46,500	"	
13	Prusse et Confédération du Nord.	51,500	"	
14	Russie	71,000	"	
15	Brésil	50,000	"	
16	Danemark, Suède et Norvège	20,000	"	
17	Espagne	26,000	"	
18	États-Unis	50,000	"	
19	Portugal	20,000	"	
20	Turquie.	47,970	"	
21	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation. . . .	27,000	"	
A REPORTER. . . . fr.		941,270	"	941,270

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT . . . fr.	941,270 "	"	941,270 "
	CHAPITRE III.			
	CONSULATS.			
22	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués	211,050 "	"	211,050 "
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE VOYAGE.			
23	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'adminis- tration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses . .	70,500 "	"	70,500 "
	CHAPITRE V.			
	DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
24	Perception des droits de chancellerie, à Paris. {	8,240 "	"	
25		560 "	"	
26	Traitement d'un drogman et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.	18,150 "	"	100,570 "
27	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	75,620 "	"	
	CHAPITRE VI.			
	MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
28	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses im- prévues non libellées au Budget	47,000 "	"	47,000 "
	A REPORTER. . . . fr.	1,570,190 "		1,570,190 "

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	1,570,190 "	"	1,570,190 "
	CHAPITRE VII.			
	COMMERCE, NAVIGATION.			
29	Chambres de commerce	16,000 "	"	66,800 "
30	Frais divers et encouragements au commerce	42,800 "	"	
31	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers . remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux. (Crédit non limitatif)	8,000 "	"	
	CHAPITRE VIII.			
	MARINE.			
	<i>Paquebots à vapeur. — Services spéciaux. — Constructions et réparations maritimes.</i>			
52	Personnel actif et sédentaire, en disponibilité aux $\frac{2}{3}$ de solde, en non-activité et non remplacé.	525,506 "	"	2,259,842 "
	<i>Bateaux à vapeur entre Anvers et la Tête-de-Flandre.</i>			
53	Personnel	24,447 "	"	
	<i>Pilotage, phares et fanaux, feux flottants, service de remorque et sauvetage.</i>			
54	Traitements d'activité et de disponibilité.	195,266 "	"	
55	Personnel { Remises aux pilotes et aux receveurs du pilotage et des droits de fanal, et vacations aux agents du sauvetage (Crédit non limitatif)	620,000 "	"	
	<i>Police maritime.</i>			
56	Personnel { Traitements	41,194 "	"	
57	{ Primes et remises (Crédit non limitatif)	4,000 "	"	
	<i>Écoles de navigation.</i>			
58	Personnel	19,580 "	"	
	A REPORTER. fr.	2,662,785 "	"	5,696,852 "

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,662,785 "	"	3,696,852 "
	<i>Pêche maritime.</i>			
39	Subsides aux caisses de prévoyance des pêcheurs et encouragements à l'éducation pratique des marins.	52,945 "	"	
	<i>Dépenses relatives aux divers services de la marine.</i>			
40	Dépenses diverses	911,104 "	70,000 "	
	CHAPITRE IX.			
	<i>Pensions, secours et créances arriérées.</i>			
41	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	2,500 "	"	
42	Secours à des fonctionnaires, employés, marins et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	5,000 "	"	8,500 "
45	Créances arriérées des exercices antérieurs, et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent	5,000 "	"	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. fr.	3,655,152 "	70,000 "	3,705,152 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1871.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Affaires Étrangères,

Bⁿ D'ANETHAN.

Le Ministre des Finances,

V. JACOBS.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

pour l'exercice 1872.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I ^{er} .		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre.
2	»	Personnel des bureaux. — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . . .
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres et de cartes, reliures, ports et affranchis- sements concernant la correspondance à l'intérieur, abonnements aux journaux et écrits périodiques et autres menus frais 18,100
	b.	Éclairage et chauffage 5,500
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc. 7,500
4	»	Fonds secrets.
5	»	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
LÉGATIONS.		
Traitements des chefs de mission, des conseillers ou secrétaires, et frais de chancellerie.		
6	»	AUTRICHE . . . { Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire. 41,000
		— d'un secrétaire 8,500
		Frais de chancellerie 2,000
7	»	BAVIÈRE, WURTEMBERG, BADE ET HESSE GRAND'DUCALE. { Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire. . . .
8	»	FRANCE . . . { Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire. 58,000
		— d'un conseiller. 11,000
		Frais de chancellerie 2,000
		A REPORTER. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
158,200	»	158,200	158,200	»	»	
31,100	»	31,100	31,100	»	»	
13,000	»	13,000	13,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
233,300	»	233,300	233,300	»	»	
51,500	»	51,500	51,500	»	»	
26,000	»	26,000	26,000	»	»	
71,000	»	71,000	71,000	»	»	
148,500	»	148,500	148,500	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		CHAPITRE II (SUITE).	
9	»	GRANDE-BRETAGNE. {	
		Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	58,000
		— d'un conseiller	11,000
		Frais de chancellerie	2,000
10	»	ITALIE ET ROME. {	
		FLORENCE. {	
		Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire	58,000
		Traitement d'un secrétaire	6,500
		Frais de chancellerie	2,000
		ROME. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire	26,000
11	»	CHINE ET JAPON. {	
		Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	58,000
		— d'un lettré et d'un interprète	6,000
		Frais de chancellerie	2,000
12	»	PAYS-BAS. {	
		Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	58,000
		— d'un secrétaire	6,500
		Frais de chancellerie	2,000
13	»	PRUSSE ET CONFÉDÉRATION DU NORD. {	
		Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	41,000
		— d'un secrétaire	8,500
		Frais de chancellerie	2,000
14	»	RUSSIE. {	
		Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	58,000
		— d'un conseiller	11,000
		Frais de chancellerie	2,000
15	»	BÉSIL. — Traitement d'un Ministre résident	
16	»	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÈGE. — Traitement d'un Ministre résident	
17	»	ESPAGNE. — Traitement d'un Ministre résident	
18	»	ÉTATS-UNIS. — Traitement d'un Ministre résident	
19	»	PORTUGAL. — Traitement d'un Ministre résident	
20	»	TURQUIE. {	
		Traitement d'un Ministre résident	26,000
		— d'un consul général chancelier	10,000
		— d'un premier drogman	8,000
		— de deux <i>khavass</i> et d'un <i>capou-oglan</i>	1,970
		Frais de chancellerie	2,000
21	»	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation	
		TOTAL DU CHAPITRE II.	fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
148,500	»	148,500	148,500	»	»	
71,000	»	71,000	71,000	»	»	
72,500	»	72,500	72,500	»	»	
46,000	»	46,000	46,000	»	»	
46,500	»	46,500	46,500	»	»	
51,500	»	51,500	51,500	»	»	
71,000	»	71,000	71,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
26,000	»	26,000	26,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
47,970	»	47,970	47,970	»	»	
27,000	»	27,000	27,000	»	»	
707,970	»	707,970	707,970	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
22	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
25	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
24	»	Perception des droits de chancellerie, { Personnel.
25	»	à Paris { Frais divers
26	»	Traitement d'un drogman et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.
27	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
211,050	»	211,050	184,550	26,500	»	
211,050	»	211,050	184,550	26,500	»	
70,500	»	70,500	70,500	»	»	
70,500	»	70,500	70,500	»	»	
8,240	»	8,240	8,240	»	»	
560	»	560	560	»	»	
a) 18,150	»	18,150	18,150	»	»	a) Alexandrie. — 1 drogman . fr. 5,000 — 1 khavass . . . 1,200 Andrinople. — 1 id. . . . 500 Beyrouth. — 1 id. . . . 800 Bucharest. — 1 id. . . . 1,000 Jaffa. — 1 id. . . . 550 Salonique. — 1 id. . . . 800 Smyrne. — 1 id. . . . 800 Tanger. — 1 id. . . . 1,000 Tauris. — 1 drogman . . . 2,000 — 1 khavass . . . 1,000 Trébizonde. — 1 id. . . . 800 Tripoli. — 1 id. . . . 500 Varna. — 1 id. . . . 800 Roustchouck. — 1 id. . . . 800 Disponible 800
73,620	»	73,620	73,620	»	»	
100,570	»	100,570	100,570	»	»	Fr. 18,150

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
28	»	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — NAVIGATION.		
29	»	Chambres de commerce.
50	»	Frais divers et encouragements au commerce, achat d'échantillons et de documents commerciaux.
51	»	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers, remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux (<i>crédit non limitatif</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
MARINE.		
<i>Paquebots à vapeur. — Services spéciaux. — Constructions et réparations maritimes.</i>		
32	»	Personnel des paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres. fr. 258,243 »
	»	— des services spéciaux 27,480 »
	»	— des constructions et réparations maritimes 50,302 »
	»	— en disponibilité aux $\frac{2}{3}$ de solde, en inactivité et non remplacé 7,481 »
		Fr. 323,506 »
		A REPORTER fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
47,000	»	47,000	47,000	»	»	
47,000	»	47,000	47,000	»	»	
16,000	»	16,000	16,000	»	»	
42,800	»	42,800	42,800	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
66,800	»	66,800	66,800	»	»	
323,506	»	323,506	323,506	»	»	
323,506	»	323,506	323,506	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		CHAPITRE VIII (SUITE).	
		Bateaux à vapeur entre Anvers et la Tête-de-Flandre.	
53	»	Personnel	
		Pilotage, phares et fanaux, feux flottants, service de remorque et sauvetage.	
34	»	Personnel. {	Traitements d'activité et de disponibilité
35	»		Remises aux pilotes et aux receveurs; vacations aux agents du sauvetage (crédit non limitatif)
		Police maritime.	
36	»	Personnel. {	Traitements
37	»		Primes d'arrestation aux agents; indemnités pour la surveillance de l'embarque- ment des émigrants; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres (crédit non limitatif)
		Écoles de navigation.	
38	»	Personnel	
		Pêche maritime.	
39	»	Subsides aux caisses de prévoyance des pêcheurs et encouragements à l'éducation pratique des marins	
			A REPORTER. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
323,506	»	323,506	323,506	»	»	
24,447	»	24,447	24,447	»	»	
193,266	»	193,266	193,266	»	»	
620,000	»	620,000	620,000	»	»	
41,194	»	41,194	41,194	»	»	
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
19,380	»	19,380	19,380	»	»	
52,945	»	52,945	52,945	»	»	
1,278,738	»	1,278,738	1,278,738	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		CHAPITRE VIII (SUITE).	
		<i>Dépenses relatives aux divers services de la marine.</i>	
		<i>Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres.</i>	
			CHARGES
			ordinaires. extraordin.
		» Entretien et renouvellement des paquebots, avaries et accidents	278,000 »
		» Houille, huile, graisse, etc., pour 1332 traversées	315,000 »
		» Frais d'agence.	6,000 »
		» Réparations extraordinaires aux malles-postes	» 70,000
		<i>Bateaux à vapeur entre Anvers et la Tête-de-Flandre.</i>	
		» Entretien des bateaux	9,000 »
		» Houille, huile, graisse, etc.	15,000 »
40		<i>Pilotage, phares et fanaux, feux flottants, service de remorque et sauvetage.</i>	
		» Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel	1,500 »
		» Entretien des bateaux-pilotes, construction de bouées, entretien et éclairage des phares, fanaux et feux flottants de la côte de Flandre et de l'Escaut	205,124 »
		» Houille, huile, graisse, etc., pour le bateau à vapeur à hélice et pour le remorqueur.	8,000 »
		» Achat de bouées et accessoires.	4,000 »
		» Loyer d'une maison à Flessingue.	1,500 »
		» Entretien de deux maisons du pilotage et d'un poste de signal	1,500 »
		» Feu et lumière pour les bureaux, les corps de garde et les bateaux	5,000 »
		» Nourriture des pilotes en service extraordinaire sur l'Escaut	5,000 »
		» Entretien des embarcations, hangars, etc., du sauvetage	2,200 »
		A REPORTER. fr.	882,824 70,000

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUUMENTATION.	DIMINUTION.	
1,278,738	»	1,278,738	1,278,738	»	»	
1,278,738	»	1,278,738	1,278,738	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		CHAPITRE VIII (SUITE).
		REPORT. fr.
		<i>Police maritime.</i>
	»	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage des bureaux. 4,900 »
		<i>Écoles de navigation.</i>
	»	Frais divers 8,080 »
40 (suite).	»	Fournitures de bureau, impressions, annonces, etc., pour les divers services 5,800 »
	»	Frais de voyage pour les divers services. 5,500 »
	»	Dépenses imprévues pour les divers services 5,000 »
	»	Perte par suite des fluctuations du change sur les sommes à payer à Fles- singue 5,000 »
		911,404 70,000
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
		CHAPITRE IX.
		PENSIONS, SECOURS ET DÉPENSES ARRIÉRÉES.
41	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement.
42	»	Secours à des fonctionnaires, employés, marins et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
43	»	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,278,738	»	1,278,738	1,278,738	»	»	
911,104	70,000	981,104	981,104	»	»	
2,189,842	70,000	2,259,842	2,259,842	»	»	
2,500	»	2,500	2,500	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
8,500	»	8,500	8,500	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	88	Administration centrale.
II.	ib.	Légations. — Traitements des chefs de mission, des conseillers ou secrétaires, et frais de chancellerie
III.	92	Consulats. — Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.
IV.	ib.	Frais de voyage
V.	ib.	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats
VI.	94	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.
VII.	ib.	Commerce, navigation
VIII.	ib.	Marine
IX.	100	Pensions, secours et dépenses arriérées.
		TOTAUX. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
233,300 »	»	233,300 »	233,300 »	»	»	
707,970 »	»	707,970 »	707,970 »	»	»	
214,030 »	»	214,030 »	184,350 »	26,500 »	»	
70,500 »	»	70,500 »	70,500 »	»	»	
100,370 »	»	100,370 »	100,370 »	»	»	
47,000 »	»	47,000 »	47,000 »	»	»	
66,800 »	»	66,800 »	66,800 »	»	»	
2,189,842 »	70,000 »	2,259,842 »	2,259,842 »	»	»	
8,500 »	»	8,500 »	8,500 »	»	»	
3,635,152 »	70,000 »	3,705,152 »	3,678,632 »	26,500 »	»	

ANNEXE
AU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1872.

Liste nominative et détaillée des fonctionnaires et employés admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1870, et des extinctions constatées pendant la même période, publiée en exécution de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

PENSIONS CONFÉRÉES.

N° d'inscription.	NOMS des PENSIONNAIRES.	QUALITÉ.	PENSION	DATE	DATE	Observations.
			ANNUELLE.	de L'ARRÊTÉ.	DE L'ENTRÉE en jouissance.	
144	Schruers, T.-J.	Matelot de 1 ^{re} classe . .	250	8 février 1870.	1 ^{er} août 1869.	
145	Schaap, H.	Matelot du pilotage . .	654	Id.	1 ^{er} juin 1869.	
146	Daems, M.-H.	Contre-maitre du sauvet ^{re} .	157	Id.	1 ^{er} juillet 1869.	
147	Van Dongen, G.-A. . . .	Pilote de 1 ^{re} classe. . .	1,640	Id.	1 ^{er} août 1869.	
148	Lamot, P.-J.	Pilote extraordinaire . .	550	Id.	Id.	
149	Jurry, J.	Patron pilote	906	Id.	1 ^{er} nov. 1869.	
150	Van Steen, E.-D.	Chauffeur de 1 ^{re} classe. .	550	22 mars 1870.	1 ^{er} juin 1869.	
151	Seghers, J.	Enseigne de vaisseau . .	1,200	2 mai 1870.	15 sept. 1869.	
152	Hoed, F.	Capitaine-lieuten ^t de vais- seau.	2,500	Id.	25 mars 1870.	
153	Picard, E.	Lieutenant de vaisseau .	2,550	5 juillet 1870.	Id.	
154	Vercnocke, A.	Chef-garde du phare à Nieuport.	917	Id.	1 ^{er} novemb. 1869.	
155	Baels, J.	Pilote à Flessingue. . .	1,106	Id.	1 ^{er} mars 1870.	
156	Cadron, B.	Pilote extraordinaire, Ter- monde.	105	Id.	Id.	
157	Pikevet, Ph.	Rameur du sauvetage . .	98	Id.	1 ^{er} avril 1870.	
158	Callier, J.	Pilote à Flessingue. . .	1,125	14 septem. 1870.	1 ^{er} juin 1870.	
159	Le Roy, J.	Id.	1,208	Id.	Id.	
160	Kegge, J.	Matelot du pilotage . .	865	Id.	Id.	
		TOTAL. . . fr.	16,157			

PENSIONS REVISÉES.

142	Pollet, S.-L.	Garde-fanal	127	8 février 1870.	1 ^{er} mars 1869.	Pension révisée. . 719 » — primitive. 592 » DIFFÉRENCE. 127 »
145	Sinkel, J.-L.-E.	Lieutenant de vaisseau .	574	Id.	20 janv. 1869.	Pension révisée. . 2,144 » — primitive 1,570 » DIFFÉRENCE. 574 »
		TOTAL. . . fr.	501			

PENSIONS ÉTEINTES.

N° d'inscription.	NOMS des PENSIONNAIRES.	QUALITÉ.	PENSION	DATE	DATE	Observations.
			ANUELLE.	de L'ARRÊTÉ.	de L'EXTINCTION.	
27	Bonnel, J.	Pilote	543	9 juillet 1847.	31 déc. 1869.	
68	Vandendorpe, M.-L.	V ^e de F.-M. Vander Steene.	100	11 juillet 1858.	20 février 1870.	
115	Bonnel, J.-F.	Signaleur des marées à Ostende.	50	26 sept. 1864.	31 déc. 1869.	
119	Garlinck, J.-H.	Patron pilote de 2 ^e classe.	551	10 octob. 1865.	31 déc. 1870.	
159	Michils, F.-J.	Matelot de 1 ^{re} classe . . .	385	1 ^{er} juin 1869.	15 janvier 1870.	
140	B ^{re} Du Jardin, A.-A.-F.	Env. extr. et Min. plénip. à Londres.	5,000	Id.	30 nov. 1870.	
142	Pollet, S.-L.	Garde-fanal	719	8 février 1870.	31 déc. 1870.	
144	Schruers, T.-J.	Matelot de 1 ^{re} classe . . .	250	Id.	19 nov. 1869.	
146	Daems, M.-H.	Contre-maitre du sauvet ^{se} .	157	Id.	31 déc. 1869.	
		TOTAL . . . fr.	7,755			

SITUATION.

Lors de la présentation du Budget de 1871, le Département des Affaires Étrangères comptait 70 pensions s'élevant à fr.	96,772	•
Depuis cette époque, 17 pensions ont été conférées; elles s'élèvent à fr.	16,137	•
Id. 2 id. révisées; id. fr.	501	•
	ENSEMBLE fr.	115,410 •
Neuf pensions se sont éteintes; elles montent à	7,755	•
Reste donc à servir 78 pensions s'élevant à fr.	105,675	•



(106)

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1872.



(108)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les allocations demandées pour l'exercice 1872 s'élè-		
vent à	fr	15,138,398 »
Les crédits alloués pour l'exercice 1871 sont de		13,066,998 »
DIFFÉRENCIEN PLUS POUR 1872 . . . fr.		71,400 »

Les chapitres II, V, VI, IX et X présentent les modifications suivantes :

CHAPITRE II.

ART. 7, 8, 10. — Des augmentations de crédit s'élevant à 11,400 francs sont demandées, savoir .

ART. 7. — 250 francs pour les menues dépenses de la Cour de cassation, ci. fr. 250 »

ART. 8. — 750 francs pour traitement des employés. (La même somme sera demandée comme crédit supplémentaire au Budget de 1871.) 750 »

ART. 10. — 10,400 francs sont demandés par suite de l'établissement de deux juges d'instruction et de la création de deux places de greffier adjoint, en 1870; pour traitement des employés des parquets et pour rectification d'une erreur de 500 francs au Budget de 1871. (Une somme de 8,400 francs sera demandée comme crédit supplémentaire au Budget de 1871.) 10,400 »

TOTAL DES AUGMENTATIONS DU CHAPITRE II. . . fr. 11,400 »

CHAPITRE V.

ART. 18. — Une augmentation du crédit destiné aux charges temporaires sera probablement nécessaire pendant quelques années, à raison de la construction actuelle ou projetée de palais de justice, notamment à Anvers et à Tournai. Une augmentation de 30,000 francs est demandée pour l'exercice 1872 en prévision des subsides à allouer pour les palais d'Anvers et de Dinant, ci 30,000 »

A REPORTER. . . fr. 41,400 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 44,400 »

CHAPITRE VI.

ART. 19. — Le crédit pour l'impression du *Moniteur* est diminué de 10,000 francs par suite de la réduction de la partie non officielle, ci 10,000 »

CHAPITRE IX.

ART. 44. — Le crédit destiné aux charges temporaires est augmenté de 25,000 francs pour la construction, à l'école de réforme de Beernem, d'un quartier d'isolement, ci . . . 25,000 »

CHAPITRE X.

ART. 50 et 58. — Deux crédits, l'un de 10,000 francs, l'autre de 5,000 francs, sont demandés comme charges temporaires pour une adjudication d'imprimés à faire pour 3 années, ci 15,000 »

TOTAUX : EN MOINS	10,000 »	EN PLUS	81,400 »
-------------------	----------	---------	----------

DIFFÉRENCE EN PLUS. . . fr.	71,400
-----------------------------	--------

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1872, à la somme de *quinze millions cent trente-huit mille trois cent nonante-huit francs* (15,158,398 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1871.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

PROSPER CORNESSE.

Le Ministre des Finances,

V. JACOBS.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	»	340,600 »
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	271,100 »	»	
3	Matériel.	55,000 »	»	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques . . .	6,000 »	»	
5	Frais de route et de séjour.	7,500 »	»	
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	Cour de cassation. Personnel	268,450 »	»	5,563,150 »
7	— Matériel.	5,500 »	»	
8	Cours d'appel. Personnel	761,800 »	»	
9	— Matériel.	24,000 »	»	
10	Tribunaux de première instance et de commerce	1,588,500 »	900 »	
11	Justices de paix et tribunaux de police.	915,500 »	500 »	
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
12	Cour militaire. Personnel.	21,100 »	4,255 »	75,375 »
13	— Matériel	2,000 »	»	
14	Auditeurs militaires et prévôts	42,500 »	»	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	5,540 »	»	
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. (Crédit non limitatif).	700,000 »	»	722,608 »
17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	15,500 »	9,108 »	
A REPORTER. . . . fr.		4,684,990 »	14,741 »	4,699,731 »

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	4,684,990 »	14,741 »	4,699,731 »
	CHAPITRE V.			
	PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	55,000 »	135,000 »	190,000 »
	CHAPITRE VI.			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , et travaux accessoires	210,000 »	»	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i> . .	3,000 »	»	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . .	25,500 »	»	252,500 »
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois	14,000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
25	Pensions civiles	25,000 »	»	
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000 »	»	41,500 »
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	1,500 »	»	
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . .	3,000 »	»	
	A REPORTER fr.	5,015,700 »	169,741 »	5,185,551 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	5,015,790 »	169,741 »	5,185,531 .
	CHAPITRE VIII.			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . .	518,200 »	»	
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	62,011 »	»	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs, pour revenu de cures.	4,250,000 »	»	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. . .	469,000 »	256,000 »	
31	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	69,536 »	»	
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	15,000 »	»	5,510,067 .
33	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	11,220 »	»	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues. . .	500 »	»	
35	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite. . .	»	20,000 »	
36	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	11,000 »	»	
37	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	50,000 »	»	
	CHAPITRE IX.			
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
38	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays	160,000 »	»	
39	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	166,000 »	40,000 »	
40	Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, — des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophtalmie militaire, — des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés. — Traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Ghel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire.	12,000 »	»	750,000 »
41	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers.	2,000 »	»	
42	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	60,000 »	»	
43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.	10,000 »	»	
44	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	250,000 »	50,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	10,887,857 »	555,741 »	11,425,598 .

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	10,887,837 »	555,741 »	11,423,598 »
	CHAPITRE X.			
	PRISONS.			
	<i>SECTION 1^{re}. — Service économique.</i>			
45.	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons. . . .	1,250,000 »	»	
46	Gratifications aux détenus.	24,000 »	»	
47	Frais d'habillement des gardiens.	32,000 »	»	
48	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000 »	»	
49	Traitements des fonctionnaires et employés	745,000 »	»	
50	Frais d'impression et de bureau	10,000 »	10,000 »	
51	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . .	170,000 »	»	
52	Maison d'arrêt cellulaire à Malines. — Achèvement	»	500,000 »	
55	Maisons d'arrêt cellulaires à Furnes, à Ypres et à Neufchâteau. — Achèvement des travaux de construction	»	225,000 »	
54	Maison de sûreté cellulaire à Namur. — Acquisition de l'emplacement. — Premiers travaux de construction	»	50,000 »	5,628,000 »
55	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	»	26,000 »	
	<i>SECTION 2. — Service des travaux.</i>			
56	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication . .	500,000 »	»	
57	Gratifications aux détenus.	100,000 »	»	
58	Frais d'impressions et de bureau.	5,000 »	5,000 »	
59	Traitements et tantièmes des fonctionnaires et employés	88,000 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	15,822,837 »	1,228,741 »	15,051,598 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	15,822,857 »	1,228,741 »	15,051,598 »
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
60	Mesures de sûreté publique	80,000 »	»	80,000 »
	CHAPITRE XII.			
61	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,000 »	1,800 »	6,800 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . fr.	15,907,857 »	1,230,541 »	15,138,398 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1871.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de la Justice,

PROSPER CORNESSE.

Le Ministre des Finances,

V. JACOBS.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1872.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles du Budget des Dotations.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
CHAPITRE I ^{er} .														
ADMINISTRATION CENTRALE.														
		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>APPOINTEMENTS PAR AN.</th><th>MONTANT de la DÉPENSE.</th><th>TOTAL par SERVICE.</th></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>21,000</td><td>21,000</td></tr><tr><td>83</td><td>»</td><td>271,100</td><td>271,100</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	1	»	21,000	21,000	83	»	271,100	271,100
NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.											
1	»	21,000	21,000											
83	»	271,100	271,100											
1	»	Traitement du Ministre.												
2	»	— des fonctionnaires et employés.												
3	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, re- liures, etc. 11,000 »												
	b.	— Éclairage, chauffage de 90 foyers 13,000 »												
	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles 11,000 »												
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs.												
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale												
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.														
CHAPITRE II.														
ORDRE JUDICIAIRE.														
COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>														
6	»	Premier président 1 16,000 16,000												
	»	Président de chambre 1 13,000 13,000												
	»	Conseillers. 13 11,250 146,750												
	»	Procureur général 1 16,000 16,000												
	»	Avocats généraux 2 12,000 24,000												
	»	Greffier en chef 1 7,000 7,000												
	»	Greffiers adjoints 2 4,500 9,000												
	»	Huissiers audienciers 6 750 4,500												
	»	Messagers 2 1,200 2,400												
	»	Secrétaire du parquet 1 3500 à 4000 3,600												
	»	Employé 1 1650 à 2000 1,800												
	»	Messager et huissier de salle 1 1,200 1,200												
	»	Concierge du palais de la Cour de cassation 1 1,200 1,200												
A REPORTER fr.														

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
271,100	»	271,100	271,100	»	»	
35,000	»	35,000	35,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
7,500	»	7,500	7,500	»	»	
340,600	»	340,600	340,600	»	»	
DIFFÉRENCE. . . fr.				»		
268,450	»	268,450	268,450	»	»	
268,450	»	268,450	268,450	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation.			
7	"	La Cour	"	3,250	} 5,500
		Le parquet.	"	1,250	
		Mobilier pour la Cour de cassation	"	1,000	
		COURS D'APPEL. — Personnel.			
		Premiers présidents	3	11,250	} 761,800
		Présidents de chambre	6	8,500	
		Conseillers.	55	7,500	
		Procureurs généraux.	3	11,250	
		Premiers avocats généraux.	3	8,500	
		Deuxièmes avocats généraux	6	8,000	
		Substituts des procureurs généraux	6	7,000	
8	"	Greffiers en chef	3	5,000	
		Greffiers adjoints	13	4,000	
		Secrétaires des parquets	3	3300 à 4000	
		Employés	10	1650 à 2000	
		Messagers des cours.	5	1000 à 1200	
		Huissiers audienciers	11	700	
		Concierges.	4	1,100	
			2	1,000	
		Messagers des parquets.	3	1000 à 1200	
		Matériel des Cours.			
9	"	Cour d'appel de Bruxelles	"	8,000	} 24,000
		— de Gand	"	5,000	
		— de Liège	"	6,500	
		Mobilier pour les trois Cours	"	4,500	
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des comptes.			
		A REPORTER. fr.			

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
268,450	»	268,450	268,450	»	»	
5,500	»	5,500	5,250	250	»	
761,800	»	761,800	761,050	750	»	
24,000	»	24,000	24,000	»	»	
1,059,750	»	1,059,750	1,058,750	1,000	»	

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,059,730	»	1,059,750	1,058,750	1,000	»	
1,059,750	»	1,059,750	1,058,750	1,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		REPORT. fr.	..			1,166,500
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (suite).				
		5 ^e CLASSE. — Audenarde, Courtrai, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Nivelles, Turn- hout et Ypres.				
		Présidents.	11	6,000	66,000	403,200
		Juges d'instruction	11	4,500	49,500	
		Juges	18	4,000	72,000	
		Procureurs du Roi	11	6,000	66,000	
		Substituts	11	4,000	44,000	
		Greffiers	11	3,200	35,200	18,800
		Greffiers adjoints.	19	2,600	49,400	
		Secrétaires des parquets	11	1700 à 2200	21,100	
		Traitement d'attente d'un commis greffier du tribunal supprimé de St-Hubert	1	900	900	900
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers	14	1,200	16,800	18,800
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	2	1,000	2,000	
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.				
		Juges de paix	203	3,000	609,000	913,500
		Greffiers	203	1,500	304,500	
		Supplément à un juge de Tongres devenu juge de paix à Liège	1	500	500	500
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,039,750	»	1,039,750	1,038,750	1,000	»	
1,588,500	900	1,589,400	1,579,000	10,400	»	
913,500	500	914,000	914,000	»	»	
3,561,750	1,400	3,563,150	3,551,750	11,400	»	
AUGMENTATION . . . fr.				11,400		

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,100	4,235	25,335	25,335	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
5,540	»	5,540	5,540	»	»	
69,140	4,235	73,375	73,375	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
700,000	»	700,000	700,000	»	»	
15,500	9,108	22,608	22,608	»	»	
715,500	9,108	722,608	722,608	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
18	»	Constructions, réparations, entretien et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
19	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i>
20	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i>
21	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793; impression d'avant-projets de loi et d'autres documents législatifs; frais des commissions de révision de la législation
22	»	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de la publication des anciennes lois.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS ET SECOURS.		
23	»	Pensions civiles
24	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse
25	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.
26	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
35,000	155,000	190,000	160,000	30,000	»	
35,000	155,000	190,000	160,000	30,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				30,000		
210,000	»	210,000	220,000	»	10,000	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
25,500	»	25,500	25,500	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
252,500	»	252,500	262,500	»	10,000	
DIMINUTION. . . . fr.				10,000		
25,000	»	a) 25,000	25,000	»	»	a) L'état détaillé des pensions allouées depuis la publication de celui qui était annexé au Budget de 1871, est inséré sous le n° t des Annexes. Le Département de la Justice ne demande que la somme présumée nécessaire pour payer les premiers termes de pension échus.
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
41,500	»	41,500	41,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
CULTES.		
<i>Culte catholique.</i>		
27	»	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.
28	»	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . .
29	»	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs pour revenu de cures . .
30	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo. . . .
<i>Culte protestant et anglican.</i>		
31	»	Traitements des pasteurs et employés
32	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses
<i>Culte israélite.</i>		
33	»	Traitements des ministres et employés
34	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.
35	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.
<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>		
36	»	Pensions ecclésiastiques. — Payement des termes échus avant l'inscription au Département des Finances.
37	»	Secours pour les ministres des cultes ; secours aux anciens religieux et religieuses
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
318,200	»	318,200	318,200	»	»	
62,011	»	62,011	62,011	»	»	
4,250,000	»	4,250,000	4,250,000	»	»	
469,000	256,000	725,000	725,000	»	»	
69,536	»	69,536	69,536	»	»	
13,000	»	13,000	13,000	»	»	
11,220	»	11,220	11,220	»	»	
500	»	500	500	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
11,000	»	a) 11,000	11,000	»	»	a) L'état détaillé des pensions accordées pendant 1870 forme l'annexe n° 2, faisant suite à celui qui a été publié à l'appui du Budget de 1871. Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément aux lois du 21 juillet 1844 et du 17 février 1849. Le Département de la Justice ne paye que les premiers termes échus. b) Des secours sont accordés à des ecclésiastiques, ministres des cultes, anciens religieux ou religieuses âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ministres des cultes encore en fonctions, ou dont les pensions sont très-modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans la détresse.
50,000	»	b) 50,000	50,000	»	»	
5,234,067	276,000	5,510,067	5,510,067	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.		
38	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays
39	»	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.
40	»	Frais de route et de séjour des médecins en mission pour rechercher et traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire; des membres des commissions spéciales pour les établissements de bienfaisance, des membres et secrétaire de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection d'arrondissement; traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire. (Art. 21 de la loi du 18 juin 1830, et 75 du règlement général du 1 ^{er} mai 1831.)
41	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.
42	»	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces
43	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés
44	»	Écoles de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
PRISONS.		
SECTION PREMIÈRE. — <i>Service économique.</i>		
45	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons
46	»	Gratifications aux détenus
47	»	Frais d'habillement des gardiens
48	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés.
49	»	Traitements des fonctionnaires et employés
50	»	Frais d'impression et de bureau
51	»	Prisons. — Entretien et améliorations des bâtiments
52	»	Maison d'arrêt cellulaire à Malines. — Achèvement.
53	»	Maisons d'arrêt cellulaires à Furnes, à Ypres et à Neufchâteau. — Achèvement des travaux de construction
54	»	Maison de sûreté cellulaire à Namur. — Acquisition de l'emplacement. — Premiers travaux de construction
		A REPORTER. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
160,000	»	160,000	160,000	»	»	
166,000	40,000	206,000	206,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
230,000	30,000	280,000	255,000	25,000	»	
640,000	90,000	730,000	705,000	25,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				25,000		
1,230,000	»	1,230,000	1,230,000	»	»	
24,000	»	24,000	24,000	»	»	
32,000	»	32,000	32,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
745,000	»	745,000	745,000	»	»	
10,000	10,000	20,000	10,000	10,000	»	
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
»	a) 390,000					
»	225,000	652,000	652,000	»	»	
»	59,000					
2,242,000	662,000	2,904,000	2,894,000	10,000	»	

a) L'adjudication des travaux de construction d'une maison d'arrêt cellulaire à Malines n'ayant pu avoir lieu en 1870, il ne peut plus être disposé de la part qui devait être affectée à cette construction dans le crédit de 375,000 francs voté à l'art. 55 du Budget de cet exercice. Il faut donc porter au Budget de 1872 la somme nécessaire pour achever la prison dont il s'agit.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
55	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.
		SECTION DEUXIÈME. — <i>Service des travaux.</i>
56	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication
57	»	Gratifications aux détenus
58	»	Frais d'impression et de bureau
59	»	Traitements et tantièmes des employés
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		FRAIS DE POLICE.
60	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
61	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,242,000	662,000	2,904,000	2,894,000	10,000	»	
»	26,000	26,000	26,000	»	»	
2,242,000	688,000	2,930,000	2,920,000	10,000	»	
500,000	»	500,000	500,000	»	»	
100,000	»	100,000	100,000	»	»	
5,000	5,000	10,000	5,000	5,000	»	
88,000	»	88,000	88,000	»	»	
693,000	5,000	698,000	693,000	5,000	»	
2,953,000	693,000	3,628,000	3,613,000	15,000	»	
AUGMENTATION . . .				15,000		
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	118	Administration centrale.
II.	ib.	Ordre judiciaire
III.	126	Justice militaire
IV.	ib.	Frais de justice
V.	128	Palais de justice
VI.	ib.	Publications officielles
VII.	ib.	Pensions et secours
VIII.	130	Cultes
IX.	132	Établissements de bienfaisance
X.	ib.	Prisons
XI.	134	Frais de police
XII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
340,600 »	»	340,600 »	340,600 »	»	»	
3,561,750 »	1,400 »	3,563,150 »	3,551,750 »	11,400 »	»	
69,140 »	4,233 »	73,373 »	73,373 »	»	»	
713,500 »	9,108 »	722,608 »	722,608 »	»	»	
55,000 »	155,000 »	190,000 »	160,000 »	30,000 »	»	
252,500 »	»	252,500 »	262,500 »	»	10,000 »	
41,500 »	»	41,500 »	41,500 »	»	»	
5,254,067 »	276,000 »	5,510,067 »	5,510,067 »	»	»	
640,000 »	90,000 »	730,000 »	705,000 »	25,000 »	»	
2,935,000 »	693,000 »	3,628,000 »	3,615,000 »	15,000 »	»	
80,000 »	»	80,000 »	80,000 »	»	»	
5,000 »	1,800 »	6,800 »	6,800 »	»	»	
13,907,857 »	1,230,541 »	15,138,398 »	15,066,998 »	81,400 »	10,000 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				71,400 »		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT des pensions accordées à des magistrats, fonctionnaires et employés ressort

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Vanesse, H.-J.	Namur, le 7 février 1825 . . .	Gardien de prison
2	Van Aelbroeck, M.-M.	Gand, le 7 décembre 1707. . .	Premier Président de la Cour d'appel de Gand .
3	Delfosse, H.	Liège, le 28 avril 1799 . . .	Greffier du tribunal de commerce de Verviers .
4	Mesmaekers, G.-S.	Turnhout, le 28 octobre 1799. .	Juge de paix
5	Drion, M.-A.	Liège, le 27 octobre 1800 . . .	Greffier de justice de paix
6	Selleslagh, L.	Hingene, le 30 octobre 1828 . .	Instituteur à la prison de Vilvorde
7	Van Ooteghem, A.-M.-G.-C. . .	Gand, le 29 septembre 1826 . .	Juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Bruges . .
8	Decorswarem, T.-A.	Berbroek, le 25 décembre 1799 .	Juge de paix
9	Nelissen, F.-P.	Diest, le 17 octobre 1799 . . .	Greffier de justice de paix
10	Bellens, C.	Heldergem, le . . novembre 1798 .	Cantinier à la maison centrale pénit ^{re} de Gand .
11	Decuyper, A.-A.	Bruxelles, le 22 décembre 1800 .	Conseiller à la Cour de cassation
12	Verbeke, C.	Saint-Gilles-Waes, le 4 mai 1815 .	Greffier de justice de paix
13	Massau, G.-D.	Gelinden, le 6 mars 1819 . . .	Gardien de prison
14	Geubel, J.-B.-N.	Marche, le 24 décembre 1799 . .	Juge d'instruction à Marche.
15	Schmidt, C.-J.	Bruges, le 24 août 1811 . . .	Gardien de prison
16	Broquet, E.-A.	Ligne, le 29 mars 1800. . . .	Président du tribunal de 1 ^{re} instance de Tournai .
17	Absit, L.-J.	Dinant, le 14 décembre 1810 . .	Gardien de prison
18	Doreyc, L.-A.-J.	Liège, le 16 avril 1798 . . .	Premier président de la Cour d'appel de Liège .
19	Collette, J.-J.	Liège, le 1 ^{er} juin 1805 . . .	Conseiller à la Cour d'appel de Liège
20	Biebuyck, P.-D.	Roulers, le 21 avril 1800 . . .	Président du tribunal de 1 ^{re} instance d'Ypres .
21	Saney, C.-J.-H.	Bruges, le 15 novembre 1800 . .	Conseiller à la Cour d'appel de Gand
22	Vandertaelen, P.-J.-B.	Louvain, le 17 juin 1800 . . .	Juge de paix
23	Ophoven, C.-R.-A.	Liège, le 7 juillet 1800 . . .	Id.
24	Pierre, N.-Y.	Ath, le 22 octobre 1804. . . .	Directeur de la prison d'Anvers.
25	Snyers, J.-B.	Esschen, le 21 mai 1807 . . .	Directeur de la prison de Bruges
26	Vincent, V.	Ruyssede, le 20 juin 1800 . . .	Greffier de justice de paix
27	Baré, T.-J.	Sohier, le 29 juillet 1800 . . .	Id.
28	Lernoud, P.	Bruxelles, le 6 mai 1820 . . .	Gardien de prison
29	Declerck, F.-F.	Gand, le 5 novembre 1811. . .	Id.

DE LA JUSTICE DE L'EXERCICE 1872.

tissant au Département de la Justice, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1870.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
7 mai 1869 . . .	Infirmités	19	9	1,296 66	393 »	266 pensions, montant à fr. 639,600 » Il y avait à servir au 1 ^{er} janvier 1870 Inscrites en 1870. 29 pensions, s'élevant à fr. 95,454 » Révues en 1870. 54,713 » Augmentation 40,741 » Reste à servir au 1 ^{er} janvier 1871. 270
31 décembre 1869 .	Age avancé.	44	10	11,250 »	11,250 »	
30 novembre 1869 .	Id.	38	11	2,900 »	1,317 »	
31 décembre 1869 .	Id.	29	5	3,350 »	3,284 »	
31 octobre 1869 . .	Id.	36	6	2,516 66	1,413 »	
30 novembre 1869 .	Infirmités	10	»	1,650 »	253 »	
31 janvier 1870 . .	Id.	20	7	4,525 »	2,161 »	
Id.	Age avancé.	40	5	5,200 »	5,200 »	
Id.	Id.	37	2	1,850 »	1,057 »	
Id.	Id.	34	10	1,542 66	826 »	
31 mars 1870 . . .	Infirmités	39	5	11,250 »	11,250 »	
Id.	Id.	25	4	2,000 »	779 »	
Id.	Id.	30	2	1,200 »	761 »	
30 avril 1870 . . .	Age avancé.	39	6	4,500 »	4,500 »	
31 mars 1870 . . .	Infirmités	26	»	1,165 »	465 »	
31 mai 1870	Age avancé.	39	6	6,299 »	6,299 »	
Id.	Infirmités	26	6	1,168 53	476 »	
Id.	Age avancé.	39	7	8,520 83	8,520 »	
30 juin 1870 . . .	Infirmités	39	8	7,500 »	7,500 »	
Id.	Age avancé.	37	8	6,000 »	6,000 »	
Id.	Infirmités	39	8	7,500 »	7,500 »	
31 juillet 1870 . .	Age avancé.	32	2	5,000 »	5,000 »	
Id.	Id.	37	3	4,700 »	4,700 »	
30 juin 1870 . . .	Id.	39	4	5,600 »	2,178 »	
Id.	Infirmités	29	7	3,600 »	1,638 »	
31 août 1870 . . .	Age avancé.	31	7	1,900 »	906 »	
31 octobre 1870 . .	Id.	35	»	1,600 »	861 »	
30 septembre 1870 .	Infirmités	24	5	1,208 59	455 »	
Id.	Id.	37	3	1,247 »	714 »	
Total des 29 pensions					95,454 »	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

ÉTAT des pensions accordées à des ecclésiastiques,

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Henry, René.	Tintigny, le 30 août 1804.	Chanoine.
2	Huart, J.-B.	Charleroi, le 5 février 1804.	Curé de 2 ^{me} classe.
3	Robeaux, P.-F.	Morialmé, le 25 octobre 1797.	Curé de 1 ^{re} classe.
4	Piret, J.-B.-G.	Gembloux, le 10 janvier 1804.	Desservant.
5	Hendrickx, P.-J.	Turnhout, le 25 décembre 1801.	Id.
6	Beesau, H.-E.-J.	Ypres, le 18 octobre 1797.	Id.
7	VanTroogenbrouck, F.	Meire, le 11 août 1800.	Id.
8	Biver, D.	Martelange, le 12 octobre 1797.	Id.
9	Vandenbosch, P.-N.	Millen, le 2 mars 1794.	Id.
10	Gilot, J.-F.	Velin, le 1 ^{er} mai 1805.	Id.
11	Delvaux, H.-P.-J.	Verfaine, le 2 septembre 1802.	Id.
12	Pirotte, P.-J.-A.	Namur, le 6 juin 1802.	Id.
13	Villers, P.-P.	Slins, le 12 avril 1800.	Id.
14	Clotuche, J.-N.	Goury, le 29 décembre 1799.	Id.
15	Simon, H.-J.	Tenneville, le 26 décembre 1805.	Id.
16	Fabricius, F.-J.	Stavelot, le 4 décembre 1801.	Id.
17	Meulewaeter, A.	Oostacker, le 23 février 1803.	Id.
18	Frutsaert, D.-A.	Vlamertinghe, le 29 septemb. 1804.	Id.
19	Delaunoy, E.	Saint-Sauveur, le 9 février 1800.	Id.
20	Becker, S.-F.-G.	Rohrentrop (Allemagne), le 10 janvier 1810.	Pasteur de l'Eglise évangélique de Bruxelles.
21	Marnef, J.-F.	Louvain, le 25 septembre 1788.	Desservant.
22	Orban, J.-J.	Doucel, le 12 juin 1801.	Id.
23	Defenze, H.	Hannesse, le 24 mai 1810.	Id.
24	Goossens, P.	Hamme, le 8 février 1804.	Id.
25	Leveugle, A.-J.	Irchenwelz, le 30 novembre 1797.	Id.
26	Jungschlaeger, H.-X.	Aix-la-Chapelle, le 29 avril 1824.	Id.
27	Cuvelier, L.-B.	Tongres, le 15 décembre 1804.	Id.
28	Vrancken, J.-P.-J.	Momalle, le 19 février 1805.	Id.
29	Klein, J.-H.	Ochamps, le 26 octobre 1804.	Id.
30	Devlieghere, M.	Oedelem, le 8 juin 1797.	Id.
31	Henaut, G.-J.	Mons, le 28 mars 1793.	Curé de 2 ^{me} classe.
32	Vanpeteghem, J.-A.	Saint-Nicolas, le 10 janvier 1806.	Desservant.
33	Catin, J.-H.	Limerlé, le 20 juin 1831.	Id.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1872.

depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1870.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
30 septembre 1869 .	Age avancé. . . .	41	7	2,000 »	2,000 »	
Id. . . .	Id.	41	9	1,500 »	1,500 »	
31 octobre 1869 . .	Id.	44	10	2,047 50	2,047 »	
30 septembre 1869 .	Id.	42	6	1,100 »	1,100 »	
Id.	Id.	41	9	1,100 »	1,100 »	
Id.	Id.	46	5	1,158 »	1,158 »	
31 octobre 1869 . .	Id.	41	4	1,100 »	1,100 »	
Id.	Id.	45	4	1,140 »	1,140 »	
30 septembre 1869 .	Id.	50	6	1,200 »	1,200 »	
31 octobre 1869 . .	Id.	43	1	1,100 »	1,100 »	
Id.	Id.	42	7	1,100 »	1,100 »	
30 septembre 1869 .	Id.	44	6	1,109 »	1,100 »	
Id.	Id.	45	»	1,100 »	1,100 »	
Id.	Id.	45	9	1,100 »	1,100 »	
Id.	Id.	40	5	1,100 »	1,100 »	
Id.	Id.	45	6	1,100 »	1,100 »	
31 octobre 1869 . .	Infirmités	56	9	1,100 »	980 »	
Id.	Id.	58	4	1,100 »	1,058 »	
30 juin 1869	Id.	55	6	1,100 »	934 »	
31 mai 1869	Id.	25	»	5,029 55	1,165 »	
31 décembre 1869 .	Age avancé. . . .	54	»	1,200 »	1,200 »	
30 septembre 1869 .	Infirmités	37	5	1,100 »	999 »	
28 février 1870 . .	Id.	54	8	950 »	781 »	
31 décembre 1869 .	Id.	55	6	1,100 »	934 »	
28 février 1870 . .	Id.	59	8	1,145 »	1,152 »	
31 octobre 1869 . .	Id.	15	10	959 »	521 »	
31 décembre 1869 .	Age avancé	42	2	1,100 »	1,100 »	
28 février 1870 . .	Id.	41	11	1,100 »	1,100 »	
31 janvier 1870 . .	Id.	41	10	1,100 »	1,100 »	
Id.	Id.	46	2	1,111 »	1,111 »	
31 octobre 1869 . .	Id.	54	»	1,600 »	1,600 »	
30 avril 1869	Infirmités	10	1	1,047 50	524 »	
30 septembre 1868 .	Id.	11	8	945 95	486 »	
A REPORTER. . . .					56,750 »	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
34	Lesenne, A.-F.-J.	Anvaing, le 1 ^{er} février 1815 . . .	Desservant
35	Dumonceau, J.-F.-J.	Courcelles, le 11 mars 1811 . . .	Id.
36	Mertens, J.-B ^e	Oevel, le 7 août 1802	Vicaire
37	Squelard, E.	Forges, le 2 mars 1805.	Desservant
38	Gillo, P.-F.	Anserœul, le 25 juin 1805	Id.
39	Guynies, F.	Ath, le 24 février 1804	Id.
40	Méau, J.-Th.	Liège, le 22 décembre 1804 . . .	Id.
41	Martens, P.-J.	Gellick, le 6 janvier 1795	Id.
42	Empin, L.	Binche, le 28 mars 1802	Id.
43	Decroix, A.	Thielt, le 28 janvier 1803	Id.
44	Horlait, D.-J.	Silly, le 31 mars 1804	Id.
45	Tillieux, P.-L.-T.	Mont-sur-Marchienne, le 24 oct. 1804.	Id.
46	Darteville, D.-J.	Lobbès, le 8 février 1806	Id.
47	Lefer, A.-J.	Namur, le 8 octobre 1806	Id.
48	Lequin, M.	Anvers, le 28 septembre 1805 . .	Vicaire
49	Germinat, J.-B.-J.	Dhuy, le 17 juillet 1818.	Desservant
50	Wanbruwaenne, J.	Wyngene, le 15 septembre 1814 .	Chapelain
51	Gravet, J.-J.-T.	Roulers, le 2 octobre 1797. . . .	Curé de 2 ^{me} classe
52	Pirlot, J.-J.	Graide, le 27 avril 1794.	Desservant
53	Lambotte, L.-J.	Thy-le-Château, le 15 oct. 1807 .	Id.
54	Cool, J.	Thourout, le 2 juillet 1795. . . .	Id.
55	Maerckx, P.-J.	Audeghem, le 5 février 1795 . . .	Id.
56	Systermans, J.-M.-J.	Heerlen, le 19 décembre 1802. . .	Id.
57	Bechet, H.-Ch.	Mont, le 23 octobre 1792	Id.
58	Libiouille, F.-J.	Meeffe, le 9 février 1802	Id.
59	Bourguignon, M.	Hiver, le 20 octobre 1788	Chanoine.
60	Reynders, J.-F.	Tessenderloo, le 15 avril 1802. .	Desservant
61	Lesoin, J.-L.	Herve, le 14 janvier 1804	Id.
62	Verdict, J.-B.	Saint-Gilles-Waas, le 24 mars 1795.	Id.
63	Deriemacker, J.	Iweveghe, le 22 juin 1790	Id.
64	Bouillon, P.	Houyet, le 21 février 1798	Id.

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1870. 298 pensions, montant à fr. 250,278 »

Inscrites en 1870. . . 64 pensions, montant à fr. 68,808 »

Éteintes en 1870. . . 30 — — 31,506 »

Augmentation. . . 25 — — 37,502 » 25 — — fr. 37,302 »

RESTE à servir au 1^{er} janvier 1871. . . 323 — — fr. 276,580 »

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1872.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLUÉES	Observations.
		ANS.	MOIS.			
				REPORT.	56,750 »	
50 juin 1868 . . .	Infirmités	27	»	941 87	604 »	
31 mars 1870 . . .	Id.	35	3	950 »	756 »	
Id.	Age avancé	40	»	700 »	700 »	
31 mai 1870 . . .	Id.	40	8	1,100 »	1,100 »	
31 octobre 1869 . .	Id.	45	1	1,100 »	1,100 »	
31 mai 1870 . . .	Id.	45	5	1,100 »	1,100 »	
31 mars 1870 . . .	Id.	42	8	1,100 »	1,100 »	
31 mai 1870 . . .	Id.	44	8	1,200 »	1,200 »	
31 mars 1870 . . .	Infirmités	39	1	1,100 »	1,066 »	
28 février 1870 . .	Id.	59	6	1,100 »	1,081 »	
31 mars 1870 . . .	Id.	56	5	1,100 »	962 »	
50 juin 1870 . . .	Age avancé	42	8	1,100 »	1,100 »	
Id.	Infirmités	40	5	1,079 99	1,079 »	
Id.	Id.	41	»	1,059 99	1,059 »	
Id.	Id.	40	1	695 »	695 »	
50 avril 1870 . . .	Id.	25	6	950 »	597 »	
31 juillet 1870 . .	Id.	28	10	600 »	594 »	
31 août 1870 . . .	Age avancé	44	6	1,556 »	1,556 »	
31 octobre 1857 . .	Infirmités	25	9	787 50	497 »	
30 septembre 1870 .	Id.	53	»	1,057 49	968 »	
Id.	Age avancé	40	6	1,200 »	1,200 »	
Id.	Id.	50	4	1,200 »	1,200 »	
Id.	Id.	44	»	1,100 »	1,100 »	
Id.	Id.	55	5	1,200 »	1,200 »	
Id.	Id.	41	6	1,100 »	1,100 »	
Id.	Id.	57	10	2,000 »	2,000 »	
31 octobre 1870 . .	Infirmités	55	5	1,100 »	951 »	
30 novembre 1870 .	Age avancé	42	1	1,100 »	1,100 »	
31 octobre 1870 . .	Id.	48	10	1,200 »	1,200 »	
30 novembre 1870 .	Id.	47	5	1,200 »	1,200 »	
31 octobre 1870 . .	Id.	45	»	1,155 »	1,155 »	
Total des 64 pensions . . . fr.					68,808 »	

(144)

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1872.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1872, comporte une dépense totale de . . . fr.	45,488,800 »
Le Budget pour 1871 ayant été voté au chiffre de . . .	45,465,780 »
il y a une augmentation de fr.	23,020 »

Les causes de cette augmentation sont indiquées ci-après :

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2.

Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Bien que l'on ait prévu, dans la note préliminaire du Budget de 1871, l'éventualité d'une augmentation de crédit pour le service de la Caisse de rémunération des miliciens et de celle des cautionnements des remplaçants, on s'abstient de faire actuellement une proposition dans ce sens. On attendra, pour la formuler, que l'expérience, trop courte encore aujourd'hui, ait permis d'en apprécier la nécessité.

ART. 7.

Service de la monnaie. — Une augmentation de 1,900 francs est demandée pour cet article. Elle se justifie par la grande activité imprimée aux travaux de monnayage et par le renchérissement des produits chimiques dont il est fait usage dans les laboratoires.

CHAPITRE II.

ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE
DANS LES PROVINCES.

Les crédits proposés pour le service des agents du Trésor, sont, à partir de 1871, exactement compensés par la redevance spéciale stipulée dans la convention conclue avec la Banque Nationale, relativement au service de la Caisse de l'État.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

ART. 17.

Service des douanes et de la recherche maritime. — On ne peut encore apprécier si l'élévation des droits sur les boissons alcooliques donnera lieu à un mouvement de fraude tel qu'il soit nécessaire de recourir à une augmentation du personnel de la douane, pour garantir plus efficacement les droits du Trésor. On ne fait donc actuellement à la Législature aucune proposition à ce sujet. Si, dans l'intervalle qui s'écoulera jusqu'au moment de la discussion du Budget, il se produit des faits qui démontrent le nécessité de recourir à cette mesure, des propositions seront faites par voie d'amendement.

Toutefois, il est dès à présent constaté qu'il y a lieu d'accroître d'une somme de 25,000 francs le crédit de l'article 17, pour assurer la surveillance des fabriques de sucre. L'érection de nouvelles usines exige l'augmentation du nombre de préposés temporaires à concurrence de 75 nouveaux agents. Leur traitement pour cinq mois d'exercice représente la somme de 25,000 francs demandée $\left(\frac{800 \times 75}{12} = 5,000 \times 5 = 25,000 \right)$.

ART. 19.

Suppléments de traitement. — L'augmentation de 7,500 francs que comporte cet article, est la conséquence de la création de 75 emplois de préposé temporaire prévue à l'article 17. Les employés attachés au service des fabriques de sucre jouissent d'un supplément de traitement de 100 francs, pour leur tenir lieu de frais de déplacement, ce qui, pour les 75 agents à nommer, donne lieu à une dépense de 7,500 francs.

ART. 20.

Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés. — Un certain nombre de commis des accises, peu valides, que l'on utilisait pour la surveillance des fabriques de sulfate de soude, vont se trouver sans destination, cette surveillance n'ayant plus de raison d'être depuis l'abolition de l'impôt sur le sel. Comme plusieurs de ces agents se trouvent dans des conditions physiques telles qu'ils ne pourraient supporter les fatigues d'un service actif, et qu'il y a impossibilité, soit pour défaut d'aptitude ou pour d'autres causes, de leur assigner des fonctions sédentaires, il sera nécessaire de les mettre en disponibilité, en attendant qu'ils puissent obtenir leur retraite.

C'est afin de pouvoir réaliser cette mesure, qu'une augmentation de 15,000 francs est demandée à l'article 20 du Budget.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 21.

Frais de bureau et de tournées. — Il a été reconnu possible d'opérer une réduction de 6,000 francs sur cet article.

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

ART. 27.

Traitements du personnel du domaine. — Par suite de modifications apportées aux cadres du personnel attaché au service de certaines voies navigables, le crédit de cet article peut être diminué d'une somme de 1,500 francs.

ART. 28.

Traitements du personnel forestier. — Une somme de 4,000 francs est ajoutée à cet article, comme charge extraordinaire et temporaire, pour subvenir à la dépense qu'occasionnera l'aménagement de la forêt de Soigne, travail qui doit être exécuté par les agents forestiers en sus des attributions qui leur incombent.

ART. 52.

Dépenses du domaine. — Afin d'éviter les écritures inutiles et les difficultés de contrôle auxquelles donnait lieu le paiement de la contribution foncière que l'État se faisait à lui-même, pour certains biens domaniaux que la loi n'a pas formellement exemptés de cet impôt, il a été décidé qu'à l'avenir, les cotes relatives à ces biens seraient comprises par les receveurs des contributions dans leurs demandes en décharge, et passées en Non- Valeurs. Cette mesure diminuera les dépenses du domaine d'une somme que l'on évalue à 48,000 francs.

CHAPITRE VI.

SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE, ETC.

La Caisse tontinière, prévue par l'article 76 de la loi du 5 juin 1870 sur la milice, pour faciliter le remplacement, n'a pas été organisée jusqu'à présent. Les crédits portés pour ce service au Budget de l'exercice 1871 sont donc demeurés sans emploi. On les reproduit, sans modifications, au projet de Budget pour 1872, sauf à réclamer ultérieurement un crédit supplémentaire, si la nécessité en est démontrée.

COMPARAISON

des crédits proposés au Budget de 1872, avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1871.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1872,					
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.		
I.	Administr. centrale	1,025,800	167,000	1,192,800	1,025,900	167,000	1,190,900	1,900	"	"	"	1,900	"
II.	— de la trésorerie, etc.	175,000	"	175,000	175,000	"	175,000	"	"	"	"	"	"
III.	— des contributions, etc.	9,654,700	136,800	9,771,500	9,662,200	127,800	9,750,000	52,500	"	9,000	"	41,500	"
IV.	— de l'enregistrem., etc.	2,255,580	18,000	2,273,580	2,274,880	17,000	2,291,880	"	19,500	1,000	"	"	18,500
V.	Pensions et secours.	58,000	"	58,000	58,000	"	58,000	"	"	"	"	"	"
VI.	Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'art. 76 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice	50,000	"	50,000	50,000	"	50,000	"	"	"	"	"	"
VII.	Dépenses imprévues	8,000	"	8,000	8,000	"	8,000	"	"	"	"	"	"
TOTAUX. . . fr.		15,167,080	521,800	15,488,880	15,151,980	511,800	15,465,780	54,400	19,500	10,000	"	45,400	18,500
DIFFÉRENCES. fr.								EN PLUS : 15,100		EN PLUS : 10,000		EN PLUS : 25,100	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

(149)

[N° 97.]

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1872, est fixé à la somme de *treize millions quatre cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingts francs* (13,488,880 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1871.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

V. JACOBS.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	»	1,192,800 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . .	621,500 »	5,000 »	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	71,000 »	2,000 »	
4	Frais de tournées.	7,000 »	»	
5	Matériel.	99,000 »	30,000 »	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200 »	»	
7	Service de la monnaie	16,100 »	»	
8	Achat de matières et frais de fabrication et de vérification de mon- naies de cuivre.	»	150,000 »	
9	Magasin général des papiers	168,000 »	»	
10	Documents statistiques	18,000 »	»	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
11	Traitements des directeurs et agents du Trésor.	157,500 »	»	175,000 »
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	57,500 »	»	
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
13	Surveillance générale. — Traitements.	511,500 »	»	9,771,500 »
14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	598,000 »	24,500 »	
15	— des contributions di- { Traitements fixes	1,845,700 »	6,000 »	
16	rectes, des accises et { Remises proportionnelles et indem- de la comptabilité. { nités (crédit non limitatif) . .	1,837,000 »	»	
17	— des douanes et de la recherche maritime	4,407,200 »	6,000 »	
18	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	57,500 »	»	
19	Suppléments de traitement	147,500 »	»	
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non re- placés.	»	85,000 »	
21	Frais de bureau et de tournées	80,800 »	15,300 »	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses	421,500 »	»	
23	Police douanière	5,000 »	»	
24	Frais d'expertise en matière de douanes (crédit non limitatif). .	2,000 »	»	
25	Matériel.	143,000 »	»	
A REPORTER. . . . fr.		10,855,500 »	505,800 »	11,159,500 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	10,853,500 »	505,800 »	11,159,300 »
	CHAPITRE IV.			
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
26	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre . . .	458,800 »	»	
27	— — du domaine	117,700 »	7,000 »	
28	— — forestier	552,580 »	1,000 »	
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>). . .	1,110,000 »	»	
50	— des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>)	60,000 »	»	2,275,580 »
51	Matériel	47,500 »	»	
52	Dépenses du domaine	77,500 »	10,000 »	
53	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faci- liser l'exploitation des propriétés de l'État	50,000 »	»	
54	Intérêts moratoires en matières diverses (<i>crédit non limitatif</i>). . .	1,500 »	»	
	CHAPITRE V.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
55	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	28,000 »	»	
56	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	10,000 »	»	38,000 »
	CHAPITRE VI.			
	SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ART. 76 DE LA LOI DU 3 JUIN 1870 SUR LA MILICE.			
57	Administration centrale. — Personnel. — Traitement.	10,000 »	»	
58	— — Matériel, frais de placement, indem- nités diverses	10,000 »	»	50,000 »
59	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle . . .	10,000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
40	Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,000 »	»	8,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . . . fr.	15,167,080 »	521,800 »	15,488,880 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1871.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

V. JACOBS.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1872.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I ^{er} .		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre.
2	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service
3	{	a. Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances.
		b. Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.
4	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs
5	{	a. Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais
		b. Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux
		c. Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles
6	»	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.
7	{	a. Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie
		b. Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.
		c. Frais pour le service du contrôle.
		d. Location d'une maison pour le service de l'administration; contributions, abonnement à l'eau et au gaz
		A REPORTER. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
621,500	5,000	626,500	626,500	»	»	
71,000	2,000	73,000	73,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
99,000	30,000	129,000	129,000	»	»	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
16,100	»	16,100	14,200	1,900	»	
459,800	37,000	876,800	874,900	1,900	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉTA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Report. . . . fr.					
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).					
8	»	Achat de matières et frais de fabrication et de vérification de monnaies de cuivre					
		Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.					
9	a.	Papiers à timbrer	80,000	»	}		
	b.	Papier électoral	13,000	»			
	c.	Autres papiers de toute espèce.	75,000	»			
		Documents statistiques.	168,000	»			
10	a.	Frais de rédaction de la Statistique commerciale	12,000	»	}		
	b.	— de publication	6,000	»			
			18,000	»			
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.					
		CHAPITRE II.					
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.					
11	a.	Traitements des directeurs et agents	28	3,000 à 8,000	151,500	»	}
	b.	— des agents auxiliaires	»	300 à 600	6,000	»	
12	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents. . .			57,500	»	
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.					

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
439,800	37,000	876,800	874,900	1,900	»	
»	130,000	130,000	130,000	»	»	
168,000	»	168,000	168,000	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
1,025,800	167,000	1,192,800	1,190,900	1,900	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				1,900		
137,500	»	137,500	137,500	»	»	
37,500	»	37,500	37,500	»	»	
175,000	»	175,000	175,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
CHAPITRE III.							
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.							
		Surveillance générale.					
13	a.	Traitements des directeurs	9	»	8,000	72,000	»
	b.	— des inspecteurs provinciaux.	5	1 ^{re}	6,500	32,500	»
			4	2 ^e	6,000	24,000	»
	c.	— de l'inspecteur spécial.	1	»	6,500	6,500	»
	d.	— du sous-inspecteur spécial	1	»	Max. 5,500 Min. 4,500	5,500	»
	e.	— d'un chimiste-avisur.	1	»	Max. 1,800 Min. 1,200	1,800	»
	f.	— des premiers commis de direction.	3	1 ^{re}	5,000	15,000	»
			3	2 ^e	4,000	12,000	»
			3	3 ^e	3,500	10,500	»
	g.	— des seconds commis de direction	14	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 2,400	58,400	»
			15	2 ^e	2,000	50,000	»
			21	3 ^e	1,600	55,600	»
			23	4 ^e	1,200	50,000	»
			103	..	..	511,500	»
			Service de la conservation du cadastre.				
14	a.	Traitements des inspecteurs	5	»	6,500	»	19,500
	b.	— des contrôleurs.	6	1 ^{re}	4,000	24,000	»
			6	2 ^e	3,500	21,000	»
			6	3 ^e	3,000	18,000	»
	c.	— des géomètres	50	1 ^{re}	2,200	110,000	5,000
			50	2 ^e	1,800	90,000	
			50	3 ^e	1,500	75,000	
			50	4 ^e	1,200	60,000	
221	..	..	398,000	24,500			
A REPORTER. . . . fr.							

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
311,500	»	311,500	311,500	»	»	
598,000	24,500	422,500	422,500	»	»	
709,500	24,500	734,000	734,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des titres.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.							
		REPORT. . . . fr.							
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).							
15		Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.	Nombre d'AGENTS.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES			
						ordinaires	extraord.		
			a.	Traitements des contrôleurs	25	1 ^{re}	5,000	125,000	»
					26	2 ^e	4,200	109,200	»
					26	3 ^e	3,600	93,600	»
					25	4 ^e	3,000	75,000	»
			b.	— des sous-contrôleurs	25	»	2,000	50,000	»
					4	1 ^{re}	9,000	56,000	»
					5	2 ^e	7,500	57,500	»
			c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée	2	3 ^e	6,000	12,000	»
					4	4 ^e	4,700	18,800	»
					8	5 ^e	5,600	28,800	»
					11	6 ^e	2,700	29,700	»
					16	7 ^e	2,000	52,000	»
			d.	— des vérificateurs	22	1 ^{re}	3,000	66,000	»
					27	2 ^e	2,500	67,500	»
					55	3 ^e	2,000	66,000	»
					55	4 ^e	1,500	49,500	»
			e.	— des commis aux écritures	20	1 ^{re}	2,200	44,000	»
					28	2 ^e	1,800	50,400	»
					56	3 ^e	1,500	54,000	»
					42	4 ^e	1,200	50,400	»
			f.	— des commis des accises	185	1 ^{re}	1,500	277,500	»
					186	2 ^e	1,200	223,200	»
					100	3 ^e	1,000	100,000	»
		100	4 ^e	900	90,000	»			
g.	Indemnités de résidence	»	»	»	57,600	6,000			
			989	..	..	1,843,700	6,000		
16	»	Remises proportionnelles et indemnités (536 agents) (Crédit non limitatif.)							
		A REPORTER. . . . fr.							

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
709,500	24,500	734,000	734,000	»	»	
1,845,700	6,000	1,849,700	1,849,700	»	»	
1,837,000	»	1,837,000	1,837,000	»	»	
4,390,200	50,500	4,420,700	4,420,700	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
		<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>				
			Nombre d'agents.	Classes.	Traitements par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.
	a.	Traitement du directeur chargé du service actif des douanes sur les chemins de fer	1	»	8,000	8,000 »
	b.	Traitement de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers.	1	»	5,500	5,500 »
	c.	— des contrôleurs	15 16 17	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e	4,200 5,600 3,000	65,000 57,600 51,000 »
	d.	— des lieutenants	43	»	2,000	86,000 »
	e.	— des sous-lieutenants	57	»	1,800	102,600 »
	f.	— des brigadiers	457	»	1,400	639,800 »
17	g.	— des sous-brigadiers.	502	»	1,100	552,200 »
	h.	— des préposés	871 921 825	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e	1,000 900 800	871,000 828,900 660,000 »
	i.	— des préposés temporaires.	745	»	»	248,000 »
	j.	— des matelots	32 29	1 ^{re} 2 ^e	1,100 1,000	55,200 29,000 »
	k.	— des mousses	4	»	»	2,400 »
	l.	Service de la masse d'habillement	»	»	»	8,600 »
	m.	Indemnités de résidence.	»	»	»	158,400 6,000
			4556	..	..	4,407,200 6,000
		<i>Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.</i>				
18	»	Traitements des essayeurs	5 3 4 4	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e 4 ^e	3,500 3,000 2,500 2,000	10,500 9,000 10,000 8,000 »
			14	..	..	57,500 »
		A REPORTER. fr.				

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,390,200	30,500	4,420,700	4,420,700	»	»	
4,407,200	6,000	4,413,200	4,388,200	25,000	»	
37,500	»	37,500	37,500	»	»	
8,834,900	36,500	8,871,400	8,846,400	25,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).
		Suppléments de traitement extraordinaires.
19	"	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique
		Traitements temporaires.
20	"	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés
		Frais de bureau et de tournées.
21	{	a. Frais de bureau 30,800 6,300
		b. Frais de tournées 50,000 9,000
		80,800 15,300
		Indemnités, primes et dépenses diverses.
	a.	Indemnités pour confection des rôles des contributions directes 35,000 "
	b.	— aux géomètres du cadastre 50,200 "
	c.	— aux commis ambulants du service des accises 50,000 "
	d.	— aux experts de la contribution personnelle 70,000 "
	e.	— aux répartiteurs pour les patentes 35,000 "
	f.	— aux porteurs de contraintes 50,000 "
	g.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes . 1,500 "
22	h.	— de déplacement aux employés des provinces. 5,300 "
	i.	— aux receveurs, pour les copies des rôles des contributions di- rectes délivrées aux collèges des bourgmestre et échevins, à l'effet d'assurer l'exécution régulière de la loi électorale . . 61,500 "
	j.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indica- tifs supplémentaires, matrices cadastrales et livres-journaux tenus dans les bureaux de la conservation du cadastre . . 40,000 "
	k.	Primes pour saisies de sel et de boissons distillées, découvertes de brasse- ries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs . . . 1,000 "
	l.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs. . . . 26,000 "
	m.	Frais d'escorte de la douane 16,000 "
		421,500 "
		A REPORTER. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,834,900	36,500	8,871,400	8,846,400	23,000	»	
147,500	»	147,500	140,000	7,500	»	
»	85,000	85,000	70,000	15,000	»	
80,800	15,300	96,100	102,100	»	6,000	
421,500	»	421,500	421,500	»	»	
9,484,700	136,800	9,621,500	9,580,000	47,500	6,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
		REPORT. . . . fr.																
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).																
		Police douanière.																
23	»	Mesures de police douanière																
24	»	Frais d'expertise en matière de douane. (Crédit non limitatif.)																
		Matériel.																
		<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinaires.</th><th>extraordin.</th></tr><tr><td>a. Frais des impressions pour registres, états, bordereaux; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.</td><td>30,000 »</td></tr><tr><td>b. Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations</td><td>87,000 »</td></tr><tr><td>c. Construction et acquisitions de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations.</td><td>18,600 »</td></tr><tr><td>d. Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc. .</td><td>7,000 »</td></tr><tr><td>e. Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement</td><td>400 »</td></tr><tr><td></td><td>143,000 »</td></tr></table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	a. Frais des impressions pour registres, états, bordereaux; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.	30,000 »	b. Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations	87,000 »	c. Construction et acquisitions de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations.	18,600 »	d. Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc. .	7,000 »	e. Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement	400 »		143,000 »
CHARGES																		
ordinaires.	extraordin.																	
a. Frais des impressions pour registres, états, bordereaux; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.	30,000 »																	
b. Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations	87,000 »																	
c. Construction et acquisitions de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations.	18,600 »																	
d. Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc. .	7,000 »																	
e. Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement	400 »																	
	143,000 »																	
25																		
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.																

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,484,700	136,800	9,621,500	9,580,000	47,500	6,000	
5,000	"	5,000	5,000	"	"	
2,000	"	2,000	2,000	"	"	
143,000	"	143,000	143,000	"	"	
9,634,700	136,800	9,771,500	9,730,000	47,500	6,000	
AUGMENTATION. . . fr.				41,500		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE IV.					
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.					
Enregistrement et timbre. — Personnel.					
		Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires extraordin.	
a.	Directeurs	9	8,000	72,000	»
b.	Inspecteurs.	6 1 ^{re} cl.	7,000	42,000	»
		6 2 ^e cl.	6,500	59,000	»
c.	Vérificateurs	12 1 ^{re} cl.	5,000	60,000	»
		12 2 ^e cl.	4,500	54,000	»
		12 3 ^e cl.	4,000	48,000	»
d.	Premiers commis de direction.	9	3,500 à 4,500	56,000	»
e.	Seconds — —	19	1,500 à 2,500	57,000	»
f.	Seconds commis adjoints	2	1,200 à 1,400	2,800	»
g.	Surveillants aux ventes à Bruxelles, Anvers, Liège et Gand.	4	2,000 à 2,400	8,800	»
h.	Indemnités aux agents de change, pour la publication du prix courant des effets publics	4	»	2,100	»
i.	Conservateur de l'atelier général du timbre	1	5,000	5,000	»
j.	Garde-magasin contrôleur du timbre	1	3,200	3,200	»
k.	Suppléments de traitement alloués à huit seconds com- mis de direction chargés du contrôle du timbre ex- traordinaire	»	»	2,400	»
l.	Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles	51	1,000 à 2,000	45,500	»
m.	Indemnités pour maladies et travaux extraordinaires. .	»	»	3,000	»
		128		458,800	»

A REPORTER. . . . fr.

A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		Report. . . . fr.			
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		Domaines. — Traitements.			
		Canal de Pommerœul.			
a.	Receveur principal	1	5,000	5,000	»
b.	Éclusiers-receveurs	2	800 et 1,100	1,900	»
		Canal de Charleroi et ses embranchements.			
c.	Receveurs	7	350 à 5,000	19,800	»
d.	Éclusiers et autres agents au service du contrôle. . .	14	200 à 250	2,800	»
		Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.			
e.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	5	250 à 550	1,150	»
f.	Garde-canal messager	1	175	175	»
		Sambre canalisée.			
g.	Receveurs	2	5,000	10,000	»
h.	Éclusiers-receveurs	11	400 à 900	6,500	»
i.	Messagers gardes-canal.	2	1,000 et 1,150	2,150	»
		Canal de Mons à Condé.			
j.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	550 à 800	2,700	»
k.	Pontonier au service du contrôle	1	150	150	»
		Meuse.			
l.	Percepteurs	5	150 à 1,250	4,200	»
		Escaut.			
m.	Éclusiers-receveurs	6	350 à 550	2,700	»
n.	Percepteur.	1	1,000	1,000	»
		Demer.			
o.	Éclusier-receveur.	1	350	350	»
p.	Pontonier au service du contrôle	1	150	150	»
		Lys.			
q.	Éclusiers-receveurs	6	300 à 550	2,500	»
r.	Pontonniers au service du contrôle	2	150 et 200	350	»
		A REPORTER. . . .			
		70		63,375	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		Domaines. — Traitements (suite).			
		REPORT.			
		Canal de Gand à Ostende.			
s.	Percepteurs	2	700 et 800	1,500	»
t.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	200 à 450	1,250	»
u.	Éclusier au service du contrôle	1	150	150	»
		Canal de Terneuzen et Moervaert.			
v.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	7	150 à 350	1,550	»
		Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.			
w.	Percepteur.	1	700	700	»
x.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	10	250 à 750	4,900	»
y.	Éclusier au service du contrôle	2	100 et 150	250	»
z.	Garde-canal messager	5	80 à 125	375	»
		Petite Nèthe canalisée.			
aa.	Éclusiers-receveurs	5	350 à 450	1,150	»
bb.	Pontonier au service du contrôle	1	150	150	»
		Canal de Liège à Maestricht.			
cc.	Éclusiers-receveurs	5	350 à 700	2,200	»
dd.	Gardes-canal messagers.	2	175	550	»
		Yser et canal de Plasschendaale.			
ee.	Percepteur.	1	500	500	»
ff.	Éclusier-receveur.	1	650	650	»
		Canal de Deynze à Schipdonck.			
gg.	Éclusiers-receveurs	2	500 et 450	750	»
hh.	Contrôleurs des différentes voies navigables	6	3,500 à 4,500	24,000	»
ii.	Sous contrôleur	1	2,400	2,400	»
		A REPORTER.			

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																								
		REPORT. fr.																																								
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. (suite).																																										
Domaines. — Traitements (suite).																																										
REPORT.																																										
Bateaux à vapeur.																																										
27 (suite).	jj.	Délégués à la recette.																																								
	Extraction du minerai de fer.																																									
	kk.	Indemnités à quatre agents, pour direction et surveil- lance des travaux, et frais de voyage																																								
	Palais de Liège.																																									
	ll.	Conciergerie																																								
	Maison hanséatique à Anvers.																																									
	mm.	Conciergerie surveillant																																								
	Palais de Tervueren.																																									
	nn.	Personnel																																								
	oo.	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc.																																								
<table><tr><th>Nombre d'agents</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><td></td><td></td><th>ordinares</th><th>extraordin.</th></tr><tr><td>124</td><td>.</td><td>106,200</td><td>»</td></tr><tr><td>3</td><td>1,100 à 1,350</td><td>4,200</td><td>»</td></tr><tr><td>4</td><td>»</td><td>3,500</td><td>»</td></tr><tr><td>1</td><td>800</td><td>800</td><td>»</td></tr><tr><td>1</td><td>1,500</td><td>1,500</td><td>»</td></tr><tr><td>6</td><td>800 à 2,300</td><td>»</td><td>7,000</td></tr><tr><td>»</td><td>»</td><td>1,500</td><td>»</td></tr><tr><td>139</td><td>.</td><td>117,700</td><td>7,000</td></tr></table>			Nombre d'agents	TRAITEMENT par an.	CHARGES				ordinares	extraordin.	124		106,200	»	3	1,100 à 1,350	4,200	»	4	»	3,500	»	1	800	800	»	1	1,500	1,500	»	6	800 à 2,300	»	7,000	»	»	1,500	»	139		117,700	7,000
Nombre d'agents	TRAITEMENT par an.	CHARGES																																								
		ordinares	extraordin.																																							
124		106,200	»																																							
3	1,100 à 1,350	4,200	»																																							
4	»	3,500	»																																							
1	800	800	»																																							
1	1,500	1,500	»																																							
6	800 à 2,300	»	7,000																																							
»	»	1,500	»																																							
139		117,700	7,000																																							
Forêts. — Traitements.																																										
28	a.	Inspecteurs.																																								
	b.	Sous-inspecteurs																																								
	c.	Gardes généraux																																								
	d.	Brigadiers et gardes.																																								
	e.	Indemnités pour travaux extraordinaires, frais de mala- dies, intérim, etc.																																								
	<table><tr><td>6</td><td>4,800 à 6,000</td><td>32,400</td><td>»</td></tr><tr><td>4</td><td>3,400 à 3,800</td><td>14,400</td><td>»</td></tr><tr><td>22</td><td>1,800 à 2,800</td><td>51,600</td><td>»</td></tr><tr><td>300</td><td>30 à 1,330</td><td>250,180</td><td>»</td></tr><tr><td>»</td><td>»</td><td>4,000</td><td>1,000</td></tr><tr><td>332</td><td>.</td><td>332,580</td><td>1,000</td></tr></table>			6	4,800 à 6,000	32,400	»	4	3,400 à 3,800	14,400	»	22	1,800 à 2,800	51,600	»	300	30 à 1,330	250,180	»	»	»	4,000	1,000	332		332,580	1,000															
6	4,800 à 6,000	32,400	»																																							
4	3,400 à 3,800	14,400	»																																							
22	1,800 à 2,800	51,600	»																																							
300	30 à 1,330	250,180	»																																							
»	»	4,000	1,000																																							
332		332,580	1,000																																							
29	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif.)																																								
30	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif.)																																								
A REPORTER. fr.																																										

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
117,700	7,000	124,700	126,000	»	1,300	
532,580	1,000	533,580	532,580	1,000	»	
1,110,000	»	1,110,000	1,110,000	»	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
2,079,080	8,000	2,087,080	2,087,580	1,000	1,500	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.														
		REPORT. . . . fr.														
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).														
		<i>Matériel.</i>														
31	a.	Confection de poinçons à timbrer, registres, impressions, reliures, etc. .														
	b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc.														
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre.														
	d.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs . . .														
		<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinaires.</th><th>extraordin.</th></tr><tr><td>3,500</td><td>»</td></tr><tr><td>3,500</td><td>»</td></tr><tr><td>29,000</td><td>»</td></tr><tr><td>11,500</td><td>»</td></tr><tr><td>47,500</td><td>»</td></tr></table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	3,500	»	3,500	»	29,000	»	11,500	»	47,500	»
CHARGES																
ordinaires.	extraordin.															
3,500	»															
3,500	»															
29,000	»															
11,500	»															
47,500	»															
		<i>Dépenses du domaine.</i>														
32	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc.														
	b.	— du palais de Tervueren et de ses dépendances														
	c.	Charges et contributions sur les domaines.														
	d.	Arpentage de coupes de bois														
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration.														
	f.	Frais de vente et autres actes.														
		<table><tr><td>21,000</td><td>»</td></tr><tr><td>»</td><td>10,000</td></tr><tr><td>10,000</td><td>»</td></tr><tr><td>3,000</td><td>»</td></tr><tr><td>45,000</td><td>»</td></tr><tr><td>500</td><td>»</td></tr><tr><td>77,500</td><td>10,000</td></tr></table>	21,000	»	»	10,000	10,000	»	3,000	»	45,000	»	500	»	77,500	10,000
21,000	»															
»	10,000															
10,000	»															
3,000	»															
45,000	»															
500	»															
77,500	10,000															
33	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État														
34	»	Intérêts moratoires en matières diverses. (Ce crédit n'est point limitatif)														
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.														

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,079,080	8,000	2,087,080	2,087,380	1,000	1,300	
47,500	»	47,500	47,500	»	»	
77,500	10,000	87,500	103,500	»	18,000	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
2,255,580	18,000	2,273,580	2,291,880	1,000	19,500	
DIMINUTION fr.				18,300		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
35	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
36	»	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 76 DE LA LOI DU 5 JUIN 1870 SUR LA MILICE.		
37	»	Administration centrale. — Personnel. — Traitements.
38	»	— Matériel, frais de placement. — Indemnités diverses
39	»	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
40	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION	
28,000	»	28,000	28,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
38,000	»	38,000	38,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
Chapitres.	Pages.		
		<i>Récapitulation.</i>	
I.	154	Administration centrale	
II.	156	— de la trésorerie et de la dette publique dans les provinces.	
III.	158	— des contributions directes, douanes et accises dans les provinces	
IV.	168	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces	
V.	178	Pensions et secours	
VI.	ib.	Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'article 76 de la loi du 5 juin 1870 sur la milice.	Q
VII.	ib.	Dépenses imprévues	
		TOTAL.	fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,025,800 »	167,000 »	1,192,800 »	1,190,900 »	1,900 »	»	
175,000 »	»	175,000 »	175,000 »	»	»	
9,634,700 »	156,800 »	9,791,500 »	9,750,000 »	41,500 »	»	
2,255,580 »	18,000 »	2,273,580 »	2,291,880 »	»	18,300 »	
58,000 »	»	58,000 »	58,000 »	»	»	
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
15,167,080 »	321,800 »	15,488,880 »	15,465,780 »	45,400 »	18,300 »	
AUGMENTATION. fr.				25,100 »		

(182)

ANNEXES
AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1872.

LISTE
DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION,
DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1870,
ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE,

publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.



ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

1^{re} Pensions de retraite accordées

N° ORDRE.	NUMÉROS du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRE.	ÂGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
1	5615	10 mars 1870.	Sous-brigadier des douanes.	19	65	Marié	0	0	Age avancé
2	5616	Id.	Receveur des contributions.	35	66	Id.	0	0	Id.
3	5617	8 juillet 1870	Id.	21	67	Id.	0	0	Id.
4	5618	2 mai 1870	Id.	22	66	Id.	0	0	Id.
5	5619	Id.	Id.	19	65	Id.	0	0	Id.
6	5620	8 juillet 1870.	Id.	37	69	Veuf.	0	0	Id.
7	5621	Id.	Id.	34	70	Marié	1	15	Id.
8	5622	Id.	Id.	25	66	Id.	0	0	Id.
9	5623	Id.	Id.	19	64	Veuf.	0	0	Infirmités
10	5624	2 mai 1870	Id.	21	55	Marié	0	0	Id.
11	5625	Id.	Id.	20	62	Id.	0	0	Id.
12	5626	8 juillet 1870	Géomètre du cadastre	25	68	Id.	0	0	Age avancé
13	5627	2 mai 1870	Commis des accises	23	65	Id.	0	0	Id.
14	5628	Id.	Id.	19	65	Id.	0	0	Infirmités
15	5629	Id.	Contrôleur des douanes.	22	66	Id.	0	0	Age avancé
16	5630	Id.	Id.	18	68	Id.	0	0	Id.
17	5631	Id.	Lieutenant des douanes	22	66	Id.	2	6 4	Id.
18	5632	Id.	Id.	22	62	Veuf	0	0	Infirmités
19	5633	Id.	Brigadier des douanes	29	65	Marié	0	0	Age avancé
20	5634	Id.	Id.	28	65	Id.	0	0	Id.
21	5635	Id.	Id.	19	56	Id.	1	10	Infirmités
22	5636	Id.	Id.	21	59	Id.	1	14	Id.
23	5637	Id.	Id.	19	56	Id.	1	5	Id.
24	5638	Id.	Id.	26	64	Id.	1	9	Id.
25	5639	Id.	Id.	21	65	Id.	0	0	Id.
26	5640	Id.	Id.	20	62	Id.	0	0	Id.
27	5641	Id.	Id.	19	65	Id.	0	0	Age avancé
28	5642	Id.	Id.	24	61	Célibataire	0	0	Infirmités
29	5643	Id.	Id.	24	62	Marié	0	0	Id.
30	5644	Id.	Id.	25	62	Id.	0	0	Id.
31	5645	Id.	Id.	22	59	Id.	0	0	Id.
32	5646	Id.	Sous-brigadier des douanes.	27	65	Id.	0	0	Age avancé
33	5647	Id.	Id.	25	62	Id.	0	0	Infirmités
34	5648	Id.	Id.	21	60	Id.	0	0	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1872.

du 1^{er} janvier au 31 décembre 1870.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASES DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
1,100	57 7 "	"	4 10 "	42 5 "	735	1 ^{er} janv. 1870.	15	Maximum.
2,000	22 8 "	10 10 "	"	32 6 "	1,157	Id.	"	
2,126	"	46 4 "	"	46 4 "	1,417	1 ^{er} fév. 1870.	15	Id.
5,545	"	43 5 "	"	45 5 "	3,500	1 ^{er} mars 1870.	15	Id.
4,282	22 11 9	25 7 21	"	48 7 "	2,854	Id.	15	Id.
2,779	"	52 "	"	52 "	1,568	Id.	"	
2,196	"	56 5 "	"	56 5 "	1,224	Id.	"	
5,505	"	40 2 "	"	40 2 "	2,164	Id.	"	
5,904	"	44 10 "	"	44 10 "	2,602	Id.	15	Id.
5,274	"	55 10 "	"	55 10 "	1,704	Id.	"	
1,706	15 5 "	25 6 "	"	40 11 "	1,137	Id.	15	Id.
2,546	"	44 6 "	"	44 6 "	1,697	Id.	15	Id.
1,500	26 7 "	"	6 7 "	35 2 "	876	Id.	"	
1,200	50 6 "	"	15 "	45 6 "	800	Id.	13 et la loi du 27 mai 1886.	Maximum.— Blessé en 1850.
5,290	45 8 "	"	"	45 8 "	2,195	Id.	15	Maximum.
5,570	59 8 "	"	"	49 8 "	2,580	Id.	15	Id.
2,000	44 "	"	"	44 "	1,555	Id.	15	Id.
2,000	40 7 "	2 "	"	42 7 "	1,555	Id.	15	Id.
1,400	56 2 "	"	"	56 2 "	920	Id.	"	
1,400	57 5 "	"	"	57 5 "	955	Id.	15	Id.
1,400	29 4 "	"	8 2 "	57 6 "	955	Id.	5 et 9	Accident.
1,400	57 8 "	"	"	57 8 "	955	Id.	15	Maximum.
1,400	29 2 "	"	8 6 "	57 8 "	925	Id.	"	
1,400	57 8 "	"	"	57 8 "	955	Id.	15	Id.
1,400	41 10 "	"	"	41 10 "	955	Id.	15	Id.
1,400	54 10 17	"	7 10 13	42 9 "	955	Id.	15	Id.
1,400	41 5 "	"	4 6 "	45 9 "	955	Id.	15	Id.
1,400	54 8 "	"	2 2 "	56 10 "	920	Id.	"	
1,400	54 6 15	"	1 1 15	55 8 "	905	Id.	"	
1,400	57 5 "	"	"	57 5 "	955	Id.	15	Id.
1,400	57 7 "	"	"	57 7 "	955	Id.	15	Id.
1,100	58 "	"	"	58 "	755	Id.	15	Id.
1,100	57 9 "	"	"	57 9 "	755	Id.	15	Id.
1,100	50 5 "	"	6 11 "	57 2 "	722	Id.	"	

49

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI COMPRÈNT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFs?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		JEUNES.	ÂGÉS.	
35	3649	2 mai 1870.	Sous-brigadier des douanes	19	62	Marié	2	17 15	Infirmités
36	3650	Id.	Id.	19	64	Id.	"	"	Id.
37	3651	Id.	Id.	21	61	Id.	"	"	Id.
38	3652	Id.	Id.	24	59	Id.	1	15	Id.
39	3653	Id.	Id.	19	61	Id.	"	"	Id.
40	3654	Id.	Id.	21	61	Id.	4	17 15 8 7	Id.
41	3655	Id.	Id.	24	50	Célibataire	"	"	Id.
42	3656	Id.	Id.	25	57	Marié	"	"	Id.
45	3657	Id.	Brigadier des douanes	27	65	Id.	"	"	Age avancé
44	3658	Id.	Préposé des douanes.	26	63	Id.	"	"	Infirmités
45	3659	Id.	Id.	36	67	Id.	"	"	Age avancé
46	3660	Id.	Id.	28	66	Id.	"	"	Id.
47	3661	Id.	Id.	19	62	Id.	"	"	Infirmités
48	3662	Id.	Id.	19	52	Id.	4	17 14 10 1	Id.
49	3663	Id.	Id.	19	55	Id.	4	12 10 8 4	Id.
50	3664	Id.	Id.	23	60	Id.	"	"	Id.
51	3665	Id.	Id.	25	65	Célibataire	"	"	Id.
52	3666	Id.	Id.	28	63	Veuf	"	"	Age avancé
53	3667	Id.	Id.	20	57	Célibataire	"	"	Infirmités
54	3668	Id.	Id.	24	62	Marié	"	"	Id.
55	3669	Id.	Id.	26	65	Id.	1	16	Age avancé
56	3670	Id.	Id.	19	63	Id.	3	17 15 11	Infirmités
57	3671	Id.	Id.	20	53	Célibataire	"	"	Id.
58	3672	Id.	Id.	23	59	Veuf	"	"	Id.
59	3673	Id.	Id.	19	60	Célibataire	"	"	Id.
60	3674	Id.	Matelot des douanes.	26	61	Marié	3	13 6 4	Id.
61	3675	Id.	Préposé des douanes.	27	58	Id.	"	"	Id.
62	3676	Id.	Id.	59	69	Veuf	"	"	Age avancé
63	3677	Id.	Id.	19	62	Id.	"	"	Infirmités
64	3678	Id.	Id.	21	63	Id.	"	"	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1872.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT de Pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1814, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
1,100	35 10 "	"	7 4 "	43 2 "	733	1 ^{er} mars 1870.	13	Maximum.
1,100	37 5 3	"	6 2 27	45 8 "	733	Id.	13	Id.
1,100	40 1 "	"	"	40 1 "	733	Id.	13	Id.
1,100	34 11 "	"	"	34 11 "	698	Id.	"	
1,100	34 6 15	"	7 6 15	42 1 "	733	Id.	13	Id.
1,100	34 7 "	"	7 1 "	41 8 "	733	Id.	13	Id.
1,100	26 8 "	"	"	26 8 "	641	Id.	5 et 9	Accident.
1,100	32 1 "	"	"	32 1 "	641	Id.	"	
1,400	37 9 "	"	"	37 9 "	935	Id.	13	Maximum.
1,000	34 8 "	"	" 10 "	33 6 "	645	Id.	"	
1,000	31 1 "	"	"	31 1 "	565	Id.	"	
1,000	29 5 "	"	8 1 "	37 4 "	656	Id.	"	
1,000	33 7 "	"	7 4 "	40 11 "	666	Id.	13	Maximum.
985	25 2 "	"	7 6 "	32 8 "	565	Id.	"	
1,000	29 5 "	"	6 2 "	35 7 "	629	Id.	"	
1,000	27 5 19	"	5 5 11	32 9 "	580	Id.	"	
1,000	29 5 "	"	5 11 "	35 4 "	595	Id.	"	
1,000	37 5 "	"	"	37 5 "	666	Id.	13	Maximum.
1,000	26 6 "	"	7 2 "	33 8 "	592	Id.	"	
1,000	31 7 "	"	6 11 "	38 6 "	666	Id.	13	Id.
1,000	32 5 29	"	5 1 1	37 7 "	666	Id.	13	Id.
1,000	33 2 "	"	2 8 "	42 10 "	666	Id.	13	Id.
1,000	26 5 "	"	6 5 "	32 6 "	575	Id.	"	
1,000	29 9 15	"	5 5 15	35 5 "	625	Id.	"	
1,000	29 1 24	"	11 11 6	41 1 "	666	Id.	13	Id.
1,100	33 2 "	"	"	33 2 "	733	Id.	5, 9 et 13	Accident. — Maxi- mum.
1,000	30 11 "	"	"	30 11 "	562	Id.	"	
1,000	30 2 "	"	"	30 2 "	548	Id.	"	
1,000	32 1 19	"	9 8 11	41 10 "	666	Id.	13	Maximum.
1,000	31 " "	"	10 1 "	41 1 "	666	Id.	13	Id.

50

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES. MARIÉS OU VEUF ?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRE.	ÂGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
65	3679	2 mai 1870.	Préposé des douanes	20	58	Marié . . .	"	"	Infirmités . .
66	3680	Id. . . .	Id.	19	50	Célibataire .	"	"	Id. . . .
67	3681	Id. . . .	Id.	20	61	Veuf	8	13 12 10 9 7 6 5 1	Id. . . .
68	3682	Id. . . .	Id.	20	59	Célibataire .	"	"	Id. . . .
69	3683	Id. . . .	Id.	24	65	Marié	"	"	Age avancé. .
70	3684	Id. . . .	Id.	19	58	Id.	"	"	Infirmités . .
71	3685	Id. . . .	Id.	28	58	Id.	1	5	Id. . . .
72	3686	Id. . . .	Id.	19	64	Id.	1	15	Id. . . .
73	3687	Id. . . .	Id.	19	60	Id.	"	"	Id. . . .
74	3688	Id. . . .	Id.	25	65	Id.	"	"	Id. . . .
75	3689	Id. . . .	Sous-brigadier des douanes. . .	19	65	Veuf	1	13	Age avancé. .
76	3690	Id. . . .	Id.	19	58	Marié	6	12 11 9 6 2 0	Infirmités . .
77	3691	Id. . . .	Préposé des douanes	18	60	Veuf	2	15 12	Id. . . .
78	3692	Id. . . .	Id.	28	59	Marié	"	"	Id. . . .
79	3693	Id. . . .	Contrôleur de la garantie . . .	51	65	Veuf	2	17 15	Age avancé. .
80	3694	Id. . . .	Brigadier des douanes	19	54	Célibataire .	"	"	Infirmités . .
81	3695	Id. . . .	Préposé des douanes	27	62	Marié	"	"	Id. . . .
82	3696	Id. . . .	Id.	19	62	Id.	2	15 12	Id. . . .
83	3697	Id. . . .	Id.	22	50	Célibataire .	"	"	Id. . . .
84	3698	Id. . . .	Id.	19	59	Marié	"	"	Id. . . .
85	3699	Id. . . .	Id.	22	65	Id.	"	"	Age avancé. .
86	3700	Id. . . .	Id.	16	55	Id.	5	16 14 7	Infirmités . .
87	3701	Id. . . .	Id.	22	62	Veuf	"	"	Id. . . .
88	3702	Id. . . .	Id.	19	53	Marié	4	15 13 10 6	Id. . . .
89	3703	Id. . . .	Id.	27	64	Id.	1	11	Id. . . .
90	3704	Id. . . .	Id.	20	59	Id.	"	"	Id. . . .
91	3705	Id. . . .	Id.	20	57	Id.	"	"	Id. . . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1872.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 8 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans. Moïs. Jours.	Ans. Moïs. Jours.	Ans. Moïs. Jours.	Ans. Moïs. Jours.				
1,000	50 1 "	"	9 5 "	59 4 "	666	1 ^{er} mars 1870.	13	Maximum.
953	19 10 "	"	7 5 "	27 1 "	440	Id.	"	
1,000	54 5 "	"	10 8 "	44 11 "	666	Id.	13	Id.
1,000	51 6 26	"	8 4 4	59 11 "	666	Id.	13	Id.
1,000	54 8 "	"	6 5 "	40 11 "	666	Id.	13	Id.
1,000	50 3 "	"	7 6 "	57 9 "	665	Id.	"	
1,000	50 4 "	"	"	50 4 "	551	Id.	"	
1,000	57 6 "	"	4 10 "	42 4 "	666	Id.	13	Id.
1,000	51 8 "	"	7 10 "	59 6 "	666	Id.	13	Id.
1,000	54 7 "	"	2 10 "	57 5 "	666	Id.	13	Id.
1,100	57 2 "	"	2 8 "	59 10 "	755	Id.	13	Id.
1,100	55 9 "	"	5 4 "	59 1 "	755	Id.	13	Id.
975	51 6 "	"	10 "	41 6 "	648	Id.	13	Id.
1,000	51 5 "	"	"	51 5 "	571	Id.	"	
5,500	"	55 4 "	"	55 4 "	1,794	Id.	"	
1,515	28 11 "	"	6 6 "	55 5 "	822	Id.	"	
1,000	54 8 "	"	"	54 8 "	650	Id.	"	
1,000	51 10 "	"	8 9 "	40 7 "	666	Id.	13	Id.
1,000	28 6 "	"	"	28 6 "	518	Id.	"	
1,000	52 1 "	"	8 7 "	40 8 "	666	Id.	13	Id.
1,000	27 " "	"	8 1 "	55 1 "	615	Id.	"	
1,000	51 8 "	"	7 4 "	59 " "	666	Id.	13	Id.
1,000	50 5 20	"	5 4 1	55 10 "	605	Id.	"	
1,000	26 6 "	"	7 9 "	34 5 "	601	Id.	"	
1,000	56 11 "	"	"	56 11 "	666	Id.	13	Id.
1,000	50 5 "	"	8 5 "	58 6 "	666	Id.	13	Id.
1,000	50 7 "	"	6 10 "	57 5 "	661	Id.	"	

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS		DATES	FONCTIONS	ÂGE		Sont-ils	S'ils		CAUSES
D'ORDRE	du registre des pensions.	des ARRÊTÉS QUI CONVIENNENT aux pensions.	REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	DES TITULAIRES		CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFES ?	sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRE.	ÂGE.	
				Ann.	Ann.			Ann.	
92	5706	2 mai 1870 . .	Préposé des douanes	21	57	Veuf . . .	»	»	Infirmités . .
95	5707	Id. . .	Id.	22	52	Marié . . .	1	15	Id. . .
94	5708	Id. . .	Sous-brigadier des douanes . . .	21	53	Id. . . .	»	»	Id. . .
95	5709	Id. . .	Id.	21	60	Id. . . .	»	»	Id. . .
96	5710	Id. . .	Préposé des douanes	29	51	Célibataire .	»	»	Id. . .
97	5711	Id. . .	Id.	19	60	Marié . . .	»	»	Id. . .
98	5712	Id. . .	Id.	24	63	Veuf . . .	»	»	Id. . .
99	5715	Id. . .	Id.	27	57	Id. . . .	»	»	Id. . .
100	5714	Id. . .	Id.	19	56	Marié . . .	»	»	Id. . .
101	5715	Id. . .	Sous-brigadier des douanes . . .	26	61	Id. . . .	»	»	Id. . .
102	5716	Id. . .	Receveur des contributions : . .	24	69	Id. . . .	»	»	Age avancé .
103	5717	Id. . .	Brigadier des douanes	19	57	Id. . . .	5	15 11 9	Infirmités . .
104	5718	Id. . .	Id.	19	55	Id. . . .	»	»	Id. . .
105	5719	Id. . .	Commis des accises	18	48	Id. . . .	2	16 15	Id. . .
106	5720	Id. . .	Receveur des contributions . . .	21	64	Célibataire .	»	»	Id. . .
107	5721	Id. . .	Brigadier des douanes	20	59	Marié . . .	»	»	Id. . .
108	5722	Id. . .	Préposé des douanes	18	56	Id. . . .	»	»	Id. . .
109	5725	8 juillet 1870 .	Receveur des contributions . . .	19	62	Id. . . .	»	»	Id. . .
110	5724	Id. . .	Id.	20	59	Id. . . .	»	»	Id. . .
111	5725	2 mai 1870 . .	Brigadier des douanes	28	65	Id. . . .	»	»	Age avancé .
112	5726	Id. . .	Id.	30	64	Veuf . . .	5	15 14 12	Infirmités . .
115	5727	Id. . .	Préposé des douanes	19	65	Marié . . .	1	14	Id. . .
114	5728	Id. . .	Receveur de l'enregistrement . .	25	62	Id. . . .	1	14	Id. . .
115	5729	Id. . .	Contrôleur des droits de navigation.	25	62	Célibataire .	»	»	Id. . .
116	5730	10 mars 1870 .	Inspecteur de l'enregistrement . .	25	66	Marié . . .	»	»	Age avancé .
117	5731	28 août 1870 .	Garde forestier	45	69	Id. . . .	»	»	Infirmités . .
118	5732	8 juillet 1870 .	Brigadier forestier	47	70	Id. . . .	»	»	Id. . .
119	5735	2 mai 1870 . .	Id.	56	66	Id. . . .	»	»	Age avancé .
120	5734	Id. . .	Garde forestier	19	69	Id. . . .	»	»	Id. . .
121	5735	Id. . .	Id.	21	65	Veuf . . .	»	»	Id. . .
122	5736	8 juillet 1870 .	Conservateur des hypothèques . .	25	65	Marié . . .	1	17	Id. . .
123	5737	Id. . .	Garde forestier	19	68	Id. . . .	1	16	Id. . .
124	5738	Id. . .	Directeur de l'enregistrement . .	25	67	Id. . . .	»	»	Id. . .
125	5739	28 août 1870 .	Vérificateur de l'enregistrement .	31	70	Id. . . .	1	15	Id. . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1872.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 31 juillet 1861, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
1,000	55 11 "	"	"	55 11 "	655	1 ^{er} mars 1870.	"	
1,000	29 10 "	"	"	29 10 "	542	Id.	"	
1,100	51 8 "	"	"	51 8 "	655	Id.	"	
1,100	33 1 "	"	5 10 "	36 11 "	726	Id.	"	
953	21 6 "	"	"	21 6 "	572	Id.	"	
1,000	31 5 "	"	9 10 "	41 1 "	666	Id.	15	Maximum.
1,000	59 7 "	"	"	59 7 "	666	Id.	15	Id.
1,000	50 " "	"	"	50 " "	545	Id.	"	
1,000	30 " 13	"	7 8 17	37 9 "	664	Id.	"	
1,100	54 8 "	"	"	54 8 "	695	Id.	"	
2,591	"	45 9 "	"	45 9 "	1,594	Id.	15	Id.
1,400	24 4 "	"	12 11 "	37 5 "	897	Id.	"	
1,400	28 1 "	"	7 9 "	35 10 "	881	Id.	"	
1,500	26 5 25	"	5 9 5	30 5 "	809	Id.	59	
2,416	"	45 10 "	"	45 10 "	1,610	Id.	15	Id.
1,400	54 8 "	"	2 9 "	57 5 "	955	Id.	15	Id.
1,000	55 5 22	"	5 8 "	58 4 "	666	Id.	59 et 15	Id.
5,100	4 10 "	24 7 "	15 5 "	42 8 "	2,066	Id.	59 et 15	Id.
2,112	"	21 10 "	"	21 10 "	709	Id.	59	
1,400	57 1 "	"	"	57 1 "	955	Id.	15	Id.
1,400	54 5 "	"	"	54 5 "	871	Id.	"	
1,000	55 9 27	"	10 2 5	44 " "	666	Id.	15	Id.
6,455	"	30 2 "	"	59 2 "	3,500	Id.	15	Id.
4,500	"	38 11 "	"	58 11 "	2,694	Id.	"	
7,000	"	41 1 "	"	41 1 "	4,424	Id.	"	
150	25 11 "	"	"	25 11 "	75	Id.	14	Minimum
700	22 10 "	"	"	22 10 "	290	Id.	"	
800	50 2 "	"	"	50 2 "	458	Id.	"	
650	45 5 12	"	4 8 18	48 " "	455	Id.	15	Maximum.
450	45 1 "	"	"	45 1 "	300	Id.	15	Id.
8,685	"	42 5 "	"	42 5 "	3,500	1 ^{er} avril 1870.	15	Id.
100	52 6 "	"	4 2 "	56 8 "	65	Id.	"	
8,000	"	45 10 "	"	45 10 "	5,000	1 ^{er} mai 1870.	15	Id.
4,908	"	58 5 "	"	58 5 "	2,888	Id.	"	

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONVIENNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES. MARIÉS ou VEUFs?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite		ROZAS.	AGE.	
126	5740	8 juillet 1870	Receveur des contributions . . .	30	68	Marié . . .	»	»	Age avancé . .
127	5741	27 octobre 1870.	Id.	20	69	Id.	1	10	Id.
128	5742	8 juillet 1870	Garde forestier (en disponibilité . .	22	65	Id.	»	»	Id.
129	5743	28 août 1870 . .	Id.	19	65	Id.	»	»	Id.
130	5744	8 juillet 1870	Géomètre du cadastre	22	60	Id.	5	14 12 10 6 2	Infirmités . . .
131	5745	Id.	Lieutenant des douanes	29	66	Id.	»	»	Age avancé . .
132	5746	Id.	Id.	22	65	Id.	»	»	Infirmités . . .
133	5747	Id.	Brigadier des douanes	19	65	Id.	5	8 6 5	Age avancé . .
134	5748	Id.	Id.	21	58	Id.	1	1	Infirmités . . .
135	5749	Id.	Id.	21	59	Id.	»	»	Id.
136	5750	Id.	Id.	19	60	Veuf	»	»	Id.
137	5751	Id.	Sous-brigadier des douanes	25	62	Marié	»	»	Id.
138	5752	Id.	Id.	19	61	Id.	5	13 15 11	Id.
139	5755	Id.	Id.	19	62	Id.	»	»	Id.
140	5754	Id.	Id.	19	61	Id.	1	15	Id.
141	5755	Id.	Id.	28	57	Id.	2	15 12	Id.
142	5756	Id.	Id.	19	59	Id.	1	15	Id.
143	5757	Id.	Id.	28	65	Célibataire . .	»	»	Age avancé . .
144	5758	Id.	Préposé des douanes	24	54	Veuf	5	16 14 11 8 6	Infirmités . . .
145	5759	28 août 1870 . .	Id.	25	54	Marié	2	8 6	Id.
146	5760	8 juillet 1870 . .	Id.	19	55	Id.	1	16	Id.
147	5761	Id.	Id.	22	61	Célibataire . .	»	»	Id.
148	5762	Id.	Id.	55	59	Marié	2	17 14	Id.
149	5763	Id.	Id.	52	59	Id.	»	»	Id.
150	5764	Id.	Id.	22	41	Célibataire . .	»	»	Id.
151	5765	Id.	Id.	19	62	Id.	»	»	Id.
152	5766	Id.	Id.	25	57	Marié	»	»	Id.
153	5767	Id.	Garde forestier	26	57	Célibataire . .	»	»	Id.
154	5768	28 août 1870 . .	Id.	55	75	Marié	»	»	Age avancé . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1872.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASES DES PENSIONS.								MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.			
	ANNÉES DE SERVICES														
	ACTIFS.			SÉDENTAIRES.		MILITAIRES.		TOTAL.							
	Ans. Mois. Jours.			Ans. Mois. Jours.		Ans. Mois. Jours.		Ans. Mois. Jours.							
4,019	0	1	»	29	2	»	»	58	5	»	2,485	1 ^{re} mai 1870.	»	Maximum.	
2,000	28	1	»	12	1	»	»	40	2	»	1,555	Id.	15		
606	56	6	»	»	»	»	»	36	6	»	402	21 mai 1870.	»		
709	41	1	»	»	»	»	4	11	»	46	»	466	1 ^{re} juin 1870.	15	Id.
2,016	»	»	»	50	»	»	5	5	»	55	5	»	Id.	»	
2,000	37	6	»	»	»	»	»	57	6	»	1,555	Id.	15	Id.	
2,000	41	7	»	»	»	»	»	41	7	»	1,555	Id.	15	Id.	
1,400	59	9	»	»	»	»	4	9	»	44	6	»	Id.	15	Id.
1,400	37	2	»	»	»	»	»	57	2	»	955	Id.	15	Id.	
1,400	38	»	»	»	»	»	»	58	»	»	955	Id.	15	Id.	
1,400	51	9	»	»	»	»	9	2	»	40	11	»	Id.	15	Id.
1,100	54	11	»	»	»	»	5	7	»	58	6	»	Id.	15	Id.
1,066	29	5	»	»	»	»	9	11	»	59	4	»	Id.	15	Id.
1,100	58	»	»	»	»	»	»	9	»	58	9	»	Id.	15	Id.
1,100	55	10	»	»	»	»	7	2	»	41	»	»	Id.	15	Id.
1,100	29	6	»	»	»	»	»	29	6	»	590	Id.	»		
1,100	51	11	15	»	»	»	8	1	15	40	1	»	Id.	15	Id.
1,100	56	5	»	»	»	»	»	56	5	»	725	Id.	»		
1,000	50	5	»	»	»	»	»	50	5	»	555	Id.	»		
1,000	50	9	»	»	»	»	»	50	9	»	559	Id.	»		
1,000	27	11	»	»	»	»	7	9	»	55	8	»	Id.	»	
1,000	26	6	8	»	»	»	12	2	22	38	9	»	Id.	15	Id.
1,000	26	9	»	»	»	»	»	26	9	»	486	Id.	»		
1,000	37	»	»	»	»	»	»	57	»	»	666	Id.	15	Id.	
868	19	3	»	»	»	»	»	19	5	»	503	Id.	»		
1,000	52	6	»	»	»	»	8	10	»	41	4	»	Id.	15	Id.
1,000	54	11	»	»	»	»	»	54	11	»	654	Id.	»		
350	11	5	»	»	»	»	»	11	5	»	175	Id.	14	Minimum.	
650	38	1	»	»	»	»	»	58	1	»	455	Id.	15	Maximum.	

51

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONVIENNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFES?	S'ils sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRES.	ÂGE	
155	3769	28 août 1870.	Receveur des contributions.	25	61	Marié . .	"	"	Infirmités . .
156	3770	Id. . .	Garde forestier	26	60	Id. . .	2	16 15	Id. . .
157	3771	8 juillet 1870 .	Commis des accises	17	65	Id. . .	"	"	Age avancé .
158	3772	Id. . .	Id.	19	66	Veuf . .	1	11	Id. . .
159	3773	Id. . .	Garde forestier	26	65	Marié . .	1	13	Id. . .
160	3774	Id. . .	Id.	19	67	Id. . .	"	"	Id. . .
161	3775	Id. . .	Préposé des douanes	19	52	Célibataire .	"	"	Infirmités . .
162	3776	Id. . .	Id.	19	65	Marié . .	1	17	Age avancé .
165	3777	28 août 1870. .	Vérificateur des douanes	21	65	Id. . .	"	"	Id. . .
164	3778	Id. . .	Commis aux écritures	27	65	Célibataire .	"	"	Id. . .
165	3779	Id. . .	Receveur des contributions	19	65	Marié . .	"	"	Id. . .
166	3780	Id. . .	Id.	26	65	Id. . .	"	"	Id. . .
167	3781	Id. . .	Garde forestier	21	66	Célibataire .	"	"	Id. . .
168	3782	27 octobre 1870.	Receveur des contributions	57	67	Veuf . .	"	"	Id. . .
169	3783	Id. . .	Receveur des droits de succession	50	72	Id. . .	"	"	Id. . .
170	3784	10 déc. 1870 .	Conservateur des hypothèques	24	64	Marié . .	"	"	Infirmités . .
171	3785	27 octobre 1870.	Préposé des douanes	20	57	Id. . .	4	10 7 5 1	Id. . .
172	3786	Id. . .	Sous lieutenant des douanes	25	65	Id. . .	1	16	Id. . .
175	3787	Id. . .	Brigadier des douanes	25	65	Id. . .	5	15 9 1	Age avancé .
174	3788	Id. . .	Id.	25	66	Id. . .	"	"	Id. . .
175	3789	Id. . .	Sous-brigadier des douanes	26	62	Id. . .	5	17 14 11	Infirmités . .
176	3790	Id. . .	Id.	25	62	Id. . .	"	"	Id. . .
177	3791	Id. . .	Préposé des douanes	29	65	Célibataire .	"	"	Age avancé .
178	3792	Id. . .	Id.	24	49	Marié . .	2	10 4	Infirmités . .
179	3793	Id. . .	Id.	22	49	Id. . .	"	"	Id. . .
180	3794	Id. . .	Commis des accises	50	69	Veuf . .	"	"	Id. . .
181	3795	Id. . .	Id.	21	60	Id. . .	"	"	Id. . .
182	3796	Id. . .	Brigadier des douanes	22	60	Célibataire .	"	"	Id. . .
185	3797	Id. . .	Id.	26	61	Marié . .	"	"	Id. . .
184	3798	Id. . .	Id.	19	58	Id. . .	3	16 15 10	Id. . .
185	3799	Id. . .	Préposé des douanes	19	54	Célibataire .	"	"	Id. . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1872.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASES DES PENSIONS.				MONTANT des Pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
2,137	26 10 27	7 7 "	4 6 "	58 11 "	1,424	1 ^{er} juin 1870.	15	Maximum.
700	54 5 "	"	"	54 5 "	438	Id.	"	
1,500	45 1 "	"	4 9 "	47 10 "	1,000	Id.	13	Id.
1,390	25 8 "	"	6 "	31 8 "	776	Id.	"	
700	39 5 "	"	"	39 5 "	466	Id.	15 et la loi du 26 mars 1847.	Id.
1,000	44 3 "	"	4 10 "	49 1 "	666	Id.	Id.	Id.
968	22 4 "	"	7 2 "	29 6 "	499	Id.	"	
1,000	56 11 "	"	4 1 "	41 "	666	Id.	15	Id.
2,500	56 5 "	7 7 "	"	44 "	1,666	Id.	15	Id.
2,200	0 11 "	27 2 "	"	57 1 "	1,516	1 ^{er} juill. 1870.	"	
5,405	5 5 "	41 "	"	46 5 "	5,500	Id.	15	Id.
5,401	15 2 "	24 4 "	"	59 6 "	2,211	Id.	"	
200	57 4 "	"	5 "	40 4 "	135	Id.	15	Id.
2,784	"	50 4 "	"	50 4 "	1,299	Id.	"	
7,500	"	42 5 "	"	42 5 "	5,500	1 ^{er} août 1870.	15	Id.
8,717	"	58 9 "	"	58 9 "	5,500	Id.	15	Id.
1,000	30 1 "	"	6 11 "	37 "	655	1 ^{er} sept. 1870.	"	
1,800	57 11 "	"	"	57 11 "	1,200	Id.	15	Id.
1,400	40 5 "	"	"	40 5 "	933	Id.	15	Id.
1,400	54 6 "	"	8 9 "	45 5 "	955	Id.	15	Id.
1,100	53 10 "	"	"	55 10 "	716	Id.	"	
1,100	58 7 24	"	" 11 6	59 7 "	733	Id.	15	Id.
1,000	55 11 "	"	"	55 11 "	655	Id.	"	
900	18 10 "	"	5 "	21 10 "	549	Id.	"	
1,000	27 9 "	"	"	27 9 "	504	Id.	"	
1,500	27 " "	"	" 6 "	27 6 "	802	Id.	"	
1,200	27 2 21	"	8 7 9	35 10 "	752	Id.	"	
1,400	58 " "	"	"	58 "	933	Id.	15	Id.
1,400	35 4 "	"	"	35 4 "	899	Id.	"	
1,400	50 7 15	"	7 8 15	38 4 "	933	Id.	15	Id.
1,000	26 5 29	"	7 9 1	54 5 "	601	Id.	"	

52

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFs ?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		nombre.	âge.	
186	5800	27 octobre 1870.	Préposé des douanes	19	55	Célibataire .	»	»	Infirmités . .
187	5801	Id.	Contrôleur des douanes	21	65	Veuf	»	»	Age avancé . .
188	5802	Id.	Receveur des contributions	25	65	Id.	»	»	Id.
189	5803	Id.	Brigadier forestier	31	67	Marié	»	»	Id.
190	5804	Id.	Garde forestier	26	65	Id.	2	12 7	Id.
191	5805	Id.	Directeur à l'administration centrale.	23	71	Id.	»	»	Id.
192	5806	Id.	Préposé des douanes	20	65	Id.	4	17 14 12 8	Id.
193	5807	Id.	Id.	33	60	Id.	»	»	Id.
194	5808	Id.	Id.	34	61	Veuf	»	»	Infirmités . .
195	5809	Id.	Id.	27	62	Marié	»	»	Id.
196	5810	Id.	Id.	20	65	Id.	»	»	Id.
197	5811	Id.	Sous-brigadier des douanes.	26	65	Id.	»	»	Age avancé . .
198	5812	Id.	Id.	21	60	Id.	»	»	Infirmités . .
199	5813	Id.	Garde forestier	21	65	Id.	4	17 14 8 6	Id.
200	5814	10 déc. 1870. .	Id.	19	59	Veuf	»	»	Id.
201	5815	6 février 1871 .	Brigadier forestier	19	66	Marié	1	17	Age avancé . .
202	5816	10 déc. 1870. .	Géomètre du cadastre	24	67	Id.	»	»	Id.
203	5817	Id.	Préposé des douanes.	17	57	Célibataire .	»	»	Infirmités . .
204	5818	6 février 1871 .	Brigadier des douanes	22	58	Marié	1	6	Id.
205	5819	Id.	Id.	21	59	Id.	»	»	Id.
206	5820	Id.	Id.	22	60	Id.	»	»	Id.
207	5821	Id.	Sous-brigadier des douanes.	24	64	Id.	»	»	Id.
208	5822	Id.	Id.	25	62	Id.	1	17	Id.
209	5823	Id.	Préposé des douanes.	19	61	Célibataire .	»	»	Id.
210	5824	Id.	Id.	20	58	Marié	1	17	Id.
211	5825	Id.	Id.	20	57	Id.	»	»	Id.
212	5826	Id.	Id.	19	62	Id.	»	»	Id.
213	5827	Id.	Id.	19	59	Célibataire .	»	»	Id.
214	5828	Id.	Id.	19	67	Marié	5	17 15 11 9 9	Age avancé . .
215	5829	Id.	Id.	20	46	Célibataire .	»	»	Infirmités . .
216	5830	Id.	Id.	24	62	Marié	»	»	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1872.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1841, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
1,000	36 10 "	"	7 9 "	34 7 "	607	1 ^{er} sept. 1870.	"	
4,200	44 5 "	"	"	44 5 "	2,800	Id.	15	Maximum.
6,689	"	41 5 "	"	41 5 "	5,500	Id.	15	Id.
750	36 1 "	"	"	36 1 "	492	Id.	"	
400	39 3 "	"	"	39 5 "	266	Id.	15	Id.
8,000	"	48 5 "	"	48 5 "	5,000	Id.	15	Id.
1,000	33 6 "	"	9 11 "	45 5 "	666	Id.	15	Id.
1,000	27 10 "	"	"	27 10 "	506	Id.	"	
1,000	37 5 "	"	"	37 5 "	666	Id.	15	Id.
1,000	36 1 "	"	"	36 1 "	656	Id.	"	
1,000	35 2 "	"	"	35 2 "	639	Id.	"	
1,100	36 3 28	"	1 8 2	38 " "	755	Id.	15	Id.
1,100	38 8 "	"	"	38 8 "	755	Id.	15	Id.
550	34 4 "	"	8 " "	42 4 "	366	Id.	15	Id.
400	35 1 "	"	" 5 "	35 6 "	245	Id.	"	
758	38 1 24	"	4 9 6	42 11 "	492	1 ^{er} nov. 1870.	15	Id.
2,600	"	43 7 "	"	45 7 "	1,755	1 ^{er} déc. 1870.	15	Id.
1,000	52 " "	"	6 1 "	58 1 "	666	Id.	15	Id.
1,400	35 8 "	"	"	35 8 "	907	Id.	"	
1,400	38 " "	"	"	38 " "	955	Id.	15	Id.
1,400	38 5 "	"	"	38 5 "	955	Id.	15	Id.
1,100	34 8 20	"	2 5 10	37 2 "	755	Id.	15	Id.
1,100	35 4 "	"	" 10 "	36 2 "	720	Id.	"	
1,000	28 1 "	"	11 10 "	39 11 "	666	Id.	15	Id.
1,000	28 5 "	"	6 9 "	35 2 "	620	Id.	"	
1,000	37 9 "	"	"	37 9 "	666	Id.	15	Id.
1,000	35 4 "	"	8 1 "	45 5 "	666	Id.	15	Id.
1,000	31 4 "	"	9 2 "	40 6 "	666	Id.	15	Id.
1,000	34 9 15	"	12 1 15	46 11 "	666	Id.	15	Id.
958	19 5 "	"	6 2 "	25 7 "	420	Id.	"	
1,000	35 5 "	"	2 9 "	38 2 "	666	Id.	15	Id.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS ou VEUFs ?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		nombre.	âge.	
217	5851	6 février 1871.	Matelot des douanes	25	55	Marié . . .	5	15 8 6	Infirmités . . .
218	5852	Id. . .	Id.	27	61	Id.	1	15	Id.
219	5853	Id. . .	Commis des accises	19	62	Célibataire .	»	»	Id.
220	5854	Id. . .	Contrôleur des douanes	25	57	Marié . . .	»	»	Id.
221	5855	Id. . .	Receveur des contributions	25	59	Id.	»	»	Id.
222	5856	Id. . .	Id.	35	70	Id.	1	17	Age avancé . .
223	5857	Id. . .	Sous-brigadier des douanes.	22	57	Veuf	5	16 13 11	Infirmités . . .
224	5858	Id. . .	Préposé des douanes.	18	58	Marié . . .	1	17	Id.
225	5859	Id. . .	Id.	25	61	Id.	»	»	Id.
226	5840	Id. . .	Id.	19	53	Célibataire .	»	»	Id.
227	5841	Id. . .	Receveur des contributions.	21	65	Veuf	»	»	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1872.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 24 juillet 1845, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
1,100	50 8 "	"	"	50 8 "	615	1 ^{er} déc. 1870.	"	
1,100	54 8 "	"	"	54 8 "	735	Id.	5, 9 et 15	Accident. — <i>Maxi- mum.</i> <i>Maximum.</i>
1,000	52 5 "	"	9 9 "	42 2 "	666	Id.	15	
5,600	54 8 "	"	"	54 8 "	2,269	Id.	"	
2,000	"	9 6 "	2 4 "	11 10 "	564	Id.	"	
2,409	15 9 "	21 6 "	"	35 5 "	1,599	Id.	"	
1,100	54 8 "	"	"	54 8 "	695	Id.	"	
1,000	51 1 27	"	8 " 5	39 2 "	666	Id.	15	Id.
1,000	51 5 28	"	5 7 2	36 11 "	655	Id.	"	
1,000	27 2 29	"	7 5 1	54 6 "	606	Id.	"	
5,958	" 9 "	41 5 "	"	42 " "	5,500	Id.	15	Id.
TOTAL. . . . fr.					225,175			

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

2° Extinctions des pensions de retraite qui ont été constatées pendant l'année 1870.

NUMÉROS			ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
N° ORDRE.	du registre des pensions.	du registre des extinct ^{es} .	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
1	4110	5204	62	69	1 janvier 1865.	30 nov. 1869.	6 11	Décès.	798	"
2	451	5207	45	67	1 mars 1848.	31 déc. 1869.	21 10	Id.	212	"
3	2103	5209	54	71	1 juillet 1855.	Id.	16 6	Id.	698	Veuve.
4	5878	5210	72	75	1 décemb. 1868.	Id.	1 1	Id.	510	Id.
5	3445	5212	65	75	1 janvier 1860.	31 octobre 1869.	9 10	Id.	2,980	Id.
6	4006	5215	67	72	1 décemb. 1864.	31 déc. 1869.	5 1	Id.	857	Id.
7	3064	5215	52	64	1 février 1858.	30 nov. 1869.	11 10	Id.	412	"
8	4311	5216	62	68	1 septemb. 1865.	Id.	6 3	Id.	508	Veuve.
9	4246	5217	65	72	1 juin 1865.	31 déc. 1869.	6 7	Id.	508	"
10	558	5218	48	70	1 septemb. 1847.	31 janvier 1870.	22 5	Id.	6,000	"
11	6056	5221	64	65	1 juin 1869.	30 nov. 1869.	0 6	Id.	666	Veuve.
12	479	5222	50	72	1 juin 1848.	Id.	21 6	Id.	645	Id.
13	2092	5227	59	75	1 juillet 1855.	30 juin 1869.	16 "	Id.	566	Id.
14	3608	5228	68	77	1 novemb. 1860.	30 sept. 1869.	8 11	Id.	917	"
15	1975	5229	52	69	1 novemb. 1852.	30 nov. 1869.	17 1	Id.	518	Veuve.
16	4037	5232	61	68	1 octobre 1862.	30 sept. 1869.	7 "	Id.	649	"
17	99	5255	55	80	1 juin 1845.	31 janvier 1870.	24 8	Id.	470	Veuve.
18	2566	5254	41	56	1 septemb. 1854.	30 nov. 1869.	15 5	Id.	565	"
19	284	5259	60	85	1 février 1845.	31 juillet 1869.	24 6	Id.	1,028	"
20	5524	5240	54	64	1 mai 1860.	31 janvier 1870.	9 9	Id.	578	Veuve.
21	5288	5241	66	69	1 février 1867.	30 nov. 1869.	2 10	Id.	5,500	"
22	5890	5242	62	70	1 mars 1862.	28 février 1870.	8 "	Id.	800	Veuve.
23	224	5245	45	69	1 juin 1846.	Id.	25 9	Id.	272	"
24	2877	5246	71	85	1 mars 1857.	31 octobre 1870.	15 8	Id.	1,897	"
25	5600	5247	64	67	1 janvier 1868.	30 nov. 1870.	2 11	Id.	688	Veuve.
26	595	5250	72	95	1 janvier 1849.	28 février 1870.	21 1	Id.	6,000	"
27	5217	5251	67	78	1 décemb. 1858.	Id.	11 5	Id.	5,855	Veuve.
28	5856	5252	66	74	1 décemb. 1861.	31 déc. 1869.	8 1	Id.	666	"
29	5408	5260	52	62	1 décemb. 1859.	28 février 1870.	10 3	Id.	587	"
30	5527	5261	50	52	1 novemb. 1867.	Id.	2 4	Id.	1,645	"
31	2781	5262	67	80	1 janvier 1857.	31 mars 1870.	15 3	Id.	355	Veuve.
32	5459	5264	52	55	1 septemb. 1867.	Id.	2 7	Id.	1,555	"
33	1959	5265	60	77	1 octobre 1852.	28 février 1870.	17 5	Id.	655	Veuve.
34	6042	5266	62	65	1 juin 1869.	Id.	0 9	Id.	850	Id.
35	4682	5267	61	64	1 janvier 1865.	31 déc. 1867.	3 "	Id.	1,516	"

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1872.

NUMÉROS			ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
N° ORDRE.	du registre des pensions.	du registre des extinct ^{es} .	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir de laquelle LES PENSIONS se sont éteintes.				
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
56	2119	5268	65	82	1 juillet 1853.	31 mars 1870.	16 9	Décès.	5,495	"
57	4875	5269	71	76	1 octobre 1865.	31 mars 1870.	4 6	Id.	598	"
58	2804	5271	59	76	1 février 1855.	28 février 1870.	17 1	Id.	422	Veuve.
59	5761	5274	59	61	1 juin 1868.	31 mars 1870.	1 10	Id.	1,022	"
40	5666	5276	65	75	1 janvier 1861.	30 avril 1869.	8 4	Id.	1,585	"
41	5670	5277	60	62	1 mars 1868.	31 mars 1870.	2 1	Id.	665	Veuve.
42	6269	5278	55	53	1 décemb. 1869.	Id.	0 4	Id.	515	"
43	4437	5279	69	75	1 mars 1864.	31 janvier 1870.	5 11	Id.	215	Veuve.
44	6265	5282	57	57	1 décemb. 1869.	30 avril 1870.	0 5	Id.	625	Id.
45	101	5285	59	84	1 juin 1845.	Id.	24 11	Id.	696	"
46	2607	5284	62	76	1 mars 1856.	Id.	14 2	Id.	602	"
47	619	5285	50	71	1 janvier 1849.	Id.	21 4	Id.	555	"
48	5171	5286	55	67	1 septemb. 1858.	31 mars 1870.	11 7	Id.	509	"
49	4245	5287	69	76	1 juin 1865.	30 avril 1870.	6 11	Id.	554	"
50	5806	5288	57	66	1 septemb. 1861.	Id.	8 8	Id.	775	"
51	4186	5290	40	47	1 mars 1865.	31 mars 1870.	7 1	Id.	295	Veuve.
52	2944	5292	59	72	1 septemb. 1857.	28 février 1870.	12 6	Id.	995	Id.
53	658	5295	65	85	1 mars 1849.	30 avril 1869.	20 2	Id.	1,050	"
54	4720	5294	66	71	1 avril 1865.	30 nov 1869.	4 8	Id.	2,672	"
55	857	5297	60	81	1 novemb 1849.	30 avril 1870.	20 6	Id.	110	"
56	2400	5299	59	74	1 février 1855.	31 mars 1870.	15 2	Id.	555	Veuve.
57	2600	5505	56	70	1 février 1856.	31 mai 1870.	14 4	Id.	649	Id.
58	2907	5505	71	84	1 mai 1857.	31 mars 1870.	12 11	Id.	119	Id.
59	524	5509	49	70	1 octobre 1848.	31 déc. 1869.	21 5	Id.	595	"
60	5516	5510	67	77	1 avril 1860.	31 janvier 1870.	9 10	Id.	2,604	"
61	301	5515	66	89	1 février 1847.	Id.	25 "	Id.	645	"
62	2572	5516	59	74	1 janvier 1855.	31 mars 1870.	15 5	Id.	1,594	"
63	5965	5517	66	67	1 mars 1869.	28 février 1870.	1 "	Id.	1,666	"
64	4855	5519	64	69	1 juillet 1865.	31 mai 1870.	4 11	Id.	5,105	Veuve.
65	4464	5521	65	71	1 mars 1864.	Id.	6 5	Id.	1,752	"
66	5161	5522	65	69	1 août 1866.	31 juillet 1870.	4 "	Id.	752	Veuve.
67	2817	5525	60	75	1 mars 1857.	Id.	13 5	Id.	920	Id.
68	5592	5524	65	68	1 janvier 1868.	Id.	2 7	Id.	920	"
69	4059	5528	50	58	1 septemb. 1862.	31 mai 1870.	7 9	Id.	469	Veuve.
70	690	5529	65	84	1 mars 1849.	Id.	21 5	Id.	717	"
71	2452	5550	60	75	1 juin 1855.	Id.	15 "	Id.	727	Veuve.
72	6195	5551	74	75	1 septemb 1869.	31 mars 1870.	0 7	Id.	466	Id.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS			ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE	CAUSES	MONTANT	Les
N° ORDRE.	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.	des pensions.	DE L'EXTINCTION des pensions.	des pensions.	PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
73	6106	5552	67	68	1 juin 1869.	31 mars 1870.	0 10	Décès.	466	Veuve.
74	5799	5555	69	72	1 juillet 1867.	28 février 1870.	2 8	Id.	5,505	"
75	5997	5555	65	71	1 juin 1862.	30 juin 1870.	8 1	Id.	657	Veuve.
76	4081	5557	55	60	1 novemb. 1862.	31 janvier 1870.	7 5	Id.	501	"
77	2020	5559	49	66	1 février 1855.	31 mai 1870.	17 4	Id.	265	"
78	5231	5540	59	62	1 janvier 1867.	Id.	5 5	Id.	651	"
79	151	5541	57	82	1 septemb. 1845.	31 juillet 1870.	24 11	Id.	994	"
80	1991	5542	64	81	1 décemb. 1852.	28 février 1870.	17 5	Id.	1,608	"
81	4245	5545	55	60	1. juin 1865.	31 mai 1870.	7 "	Id.	666	Veuve.
82	1541	5547	45	65	1 janvier 1850.	Id.	20 5	Id.	577	Id.
83	5672	5549	55	62	1 janvier 1861.	31 mars 1870.	9 5	Id.	452	Id.
84	5114	5551	75	77	1 juillet 1866.	31 mai 1870.	5 11	Id.	248	Id.
85	2974	5552	56	69	1 septemb. 1857.	50 avril 1870.	12 8	Id.	650	Id.
86	5815	5554	66	75	1 septemb. 1861.	50 juin 1870	8 10	Id.	5,182	"
87	2806	5556	56	74	1 mars 1852.	31 juillet 1870.	18 5	Id.	477	"
88	4058	5557	65	71	1 septemb. 1862.	31 mai 1870.	7 9	Id.	1,289	Veuve.
89	5257	5559	67	79	1 mars 1859.	31 août 1870.	11 6	Id.	756	Id.
90	5528	5560	73	84	1 juillet 1859.	31 juillet 1870.	11 1	Id.	1,996	"
91	4021	5561	55	65	1 août 1862.	Id.	8 "	Id.	475	"
92	6510	5562	60	60	1 mars 1870.	Id.	0 5	Id.	666	"
93	2906	5565	55	69	1 mars 1857.	31 août 1870.	15 6	Id.	280	Veuve.
94	5855	5565	65	67	1 août 1868.	50 juin 1870.	1 11	Id.	1,399	Id.
95	5228	5566	70	81	1 mars 1859.	Id.	11 4	Id.	155	Id.
96	6512	5568	58	58	1 mars 1870.	Id.	0 4	Id.	562	Id.
97	5014	5575	67	80	1 décemb. 1857.	50 septemb. 1870.	12 10	Id.	520	Id.
98	5185	5576	75	85	1 août 1858.	31 août 1870.	12 1	Id.	321	Id.
99	6500	5577	54	54	1 juin 1870.	Id.	0 5	Id.	559	Id.
100	4247	5578	65	72	1 juin 1865.	50 septemb. 1870.	7 4	Id.	510	"
101	5905	5579	65	72	1 mars 1862.	31 octobre 1870.	8 8	Id.	540	"
102	2557	5580	61	77	1 septemb. 1854.	50 septemb. 1870.	16 1	Id.	1,185	Veuve.
103	4544	5581	69	75	1 juillet 1864.	31 juillet 1870.	6 1	Id.	295	Id.
104	2855	5582	75	87	1 mars 1857.	31 octobre 1870.	15 8	Id.	2,795	Id.
105	2488	5585	58	75	1 août 1855.	Id.	15 5	Id.	800	Id.
106	5560	5585	65	69	1 mars 1867.	31 août 1870.	5 6	Id.	1,452	"
107	6459	5587	62	65	1 mars 1870.	50 septemb. 1870.	0 7	Id.	2,066	Veuve.
108	644	5588	50	72	1 février 1849.	Id.	21 8	Id.	527	Id.
109	5677	5589	62	72	1 février 1861.	31 août 1870.	9 7	Id.	654	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1872.

NUMÉROS			ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE	CAUSES	MONTANT	Les
D'ORDRE.	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.	des pensions.	DE L'EXTINCTION des pensions.	des pensions.	PENSIONNAIRES laissent-ils uneveuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
110	2638	3391	52	66	1 mai 1856.	30 septemb. 1870.	14 5	Décès.	480	"
111	3517	3396	65	75	1 avril 1860.	31 janvier 1870.	9 10	Id.	4,567	"
112	3925	3397	55	61	1 avril 1862.	31 juillet 1870.	8 4	Id.	425	"
115	6184	3399	79	80	1 juin 1869.	30 juin 1870.	1 1	Id.	3,000	Veuve
114	3758	3402	60	62	1 juin 1868.	31 mars 1870.	1 10	Id.	664	Id.
115	2543	3405	67	82	1 novemb. 1855.	31 juillet 1870.	14 9	Id.	266	Id.
116	4505	3404	54	60	1 juin 1864.	30 avril 1870.	5 11	Id.	515	Id.
117	4075	3407	62	70	1 novemb. 1862.	31 août 1870.	7 10	Id.	1,000	"
118	44	3408	49	75	1 avril 1845.	30 septemb. 1870.	25 6	Id.	441	"
119	1757	3409	61	80	1 août 1851.	Id.	19 2	Id.	878	"
120	4509	3410	62	68	1 juin 1864.	Id.	6 4	Id.	666	"
121	3952	3411	59	61	1 mars 1869.	31 août 1870.	1 6	Id.	666	"
122	2569	3415	61	76	1 janvier 1856.	30 juin 1870.	14 6	Id.	457	"
125	6185	3416	65	66	1 juin 1869.	Id.	1 1	Id.	1,298	"
124	3958	3418	70	89	1 février 1852.	31 juillet 1870.	18 6	Id.	1,184	"
125	5810	3420	58	67	1 septemb. 1861.	30 avril 1870.	8 8	Id.	522	Veuve.
126	709	3424	60	81	1 janvier 1849.	Id.	21 4	Id.	820	"
127	2660	3425	68	82	1 juin 1856.	Id.	15 11	Id.	2,694	"
128	4681	3426	63	69	1 janvier 1865.	31 octobre 1870.	5 10	Id.	625	"
129	1527	3427	41	61	1 janvier 1850.	31 mai 1870.	20 5	Id.	264	"
130	6515	3428	61	61	1 mars 1870.	31 mars 1870.	0 1	Id.	666	Orphelins.
131	5490	3429	68	79	1 janvier 1860.	30 septemb. 1870.	10 9	Id.	500	"
TOTAL. fr.									158,445	

Montant des extinctions constatées en 1870, sur les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci. 158,445

Les extinctions constatées également en 1870, sur les pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite, s'élèvent à 11,898

TOTAL des extinctions en 1870. fr. 150,343

Au 1^{er} janvier 1871, les pensions à servir des fonctionnaires et employés au Département des Finances étaient de fr. 1,921,829

Les pensions à accorder en 1871 (non compris le 1^{er} terme) sont évaluées à 135,000

Et les extinctions, en prenant pour base la moyenne des années 1868, 1869 et 1870, à 159,152

4,152

Il en résulte que les pensions à servir au 1^{er} janvier 1872 seront de 1,917,697

On présume que les pensions nouvelles pour 1872 (non compris le crédit de 28,000 francs alloué pour le premier terme) atteindront 155,000

Et les extinctions 160,000

5,000

De sorte que les pensions à servir en 1872 comporteront une somme de 1,912,697

Soit en chiffres ronds 1,915,000

(204)

VII.**BUDGET**

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1872.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1872, s'élève à 809,000 francs. Il présente, comparativement à celui de l'exercice 1870, une diminution de 58,000 francs. Cette différence provient de la suppression des sommes portées au Budget de 1871 pour Non-Valeurs sur les droits de débit de boissons et de tabacs, en vue de l'abolition de ces deux catégories d'impôt, à partir de 1872.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1872, est fixé à la somme de *huit cent neuf mille francs* (809,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1871.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

V. JACOBS.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS POUR 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
NON-VALEURS.				
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	120,000	"	597,000 "
2	— — — personnelle	210,000	"	
3	— sur le droit de patente.	64,000	"	
4	— sur les redevances des mines. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	5,000	"	
CHAPITRE II.				
REMBOURSEMENTS.				
5	Contributions directes, douanes et accises. — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers.	50,000	"	412,000 "
6	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistre- ment, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	350,000	"	
7	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénom- mées au présent Budget. — Remboursements divers.	1,000	"	
8	Marine. — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	1,000	"	
9	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	"	809,000 "
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.		809,000	"	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1871.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

V. JACOBS.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière fr.
2	— — — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques.
6	— — — des tabacs
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
7	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers
8	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers
9	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers
10	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine
11	Déficit des divers comptables de l'État
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
Récapitulation.	
CHAPITRE I. Non-Valeurs fr.	
— II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

ET DES REMBOURSEMENTS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
120,000	»	120,000	120,000	»	»	
210,000	»	210,000	210,000	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
»	»	»	33,000	»	33,000	
»	»	»	3,000	»	3,000	
397,000	»	397,000	435,000	»	38,000	
DIFFÉRENCE EN MOINS. fr.				38,000		
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
330,000	»	330,000	330,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
412,000	»	412,000	412,000	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
397,000	»	397,000	435,000	»	38,000	
412,000	»	412,000	412,000	»	»	
809,000		809,000	847,000	»	38,000	
DIMINUTION. fr.				38,000		

VIII.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1872.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est formé en exécution de l'article 24 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique : il se compose de tous les fonds étrangers à l'État (fonds de tiers ou particuliers), mais dont le Trésor public est chargé d'effectuer la recette et le remboursement, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comptables. Ces opérations sont renseignées pour ordre dans le compte annuel de l'Administration des Finances.

Le projet présenté pour l'exercice 1872 est établi d'après les renseignements fournis par les Ministères que la chose concerne. Les opérations, tant en recette qu'en dépense, y sont évaluées à une somme de fr. 107,349,800 »

Au Budget voté pour l'exercice 1871, elles sont fixées à . . . 93,270,000 »

Différence en plus au projet de Budget de l'exercice 1872. fr. 14,279,800 »

Indépendamment des changements qui ont été apportés aux évaluations, pour l'exercice 1872, afin de les mettre mieux en rapport avec les faits, et auxquels on doit principalement attribuer la différence que l'on vient d'indiquer, trois articles nouveaux ont été introduits au présent Budget, savoir :

1^o A l'article 50, chapitre II : *Produits du Jardin Botanique*.— Évaluation : 1,000 francs.

L'article 5 de la loi du 7 juin 1870, qui approuve l'acquisition du Jardin Botanique de Bruxelles, porte que les produits de ce Jardin et des serres pourront être vendus et utilisés dans l'intérêt de l'établissement, conformément à des règles de comptabilité et de contrôle, arrêtées de commun accord entre le Département des Finances et celui de l'Intérieur.

Comme suite à cette disposition, un règlement de comptabilité a été arrêté le 10 du même mois, d'après lequel les produits précités doivent former un fonds des tiers afin de pouvoir être appliqués conformément au vœu de la loi.

Tel est le motif pour lequel on propose l'introduction de cet article au présent Budget.

2^o A l'article 55, chapitre III : *Fonds spécial des établissements régis par le Département de la Guerre*. — Évaluation : 10,000 francs.

L'exécution des commandes faites par des gouvernements étrangers et par des particuliers aux établissements régis par le Département de la Guerre accroît les frais généraux dont sont grevés ces établissements par suite de l'emploi de la force motrice nécessaire au travail des machines et outils, ainsi que de l'usure du matériel, des machines et des outils employés pour la fabrication des objets commandés.

Des observations ont été faites à ce sujet par la Cour des comptes.

Pour mettre l'État à l'abri de toute perte de ce chef, des prélèvements proportionnels seront opérés sur les prix de ces fournitures, à l'effet de constituer un fonds spécial, dont le Ministre ne disposera qu'au moyen d'ordonnances visées préalablement par la Cour des comptes, lorsqu'il s'agira de liquider les dépenses relatives à la force motrice et au remplacement ou à la réparation du matériel, des machines et outils dont il s'agit.

On évalue à 10,000 francs les sommes qui pourront être versées en 1872 pour alimenter ce fonds spécial.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

5^e A l'article 56, même chapitre : *Agrandissement et appropriation des stations communes et construction de remises et ateliers, etc., par l'État* (art. 30 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin 1870). — Évaluation : 4.200.000 francs.

Aux termes de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant, la Société des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut est tenue d'effectuer le versement au Trésor, de diverses sommes que l'État doit appliquer aux lignes que la Compagnie a remises ou qu'elle lui remettra ultérieurement à fin d'exploitation ; la plupart de ces versements, qui tous rentrent dans la catégorie des services pour ordre, ont été effectués ou sont exigibles en 1871. Il est toutefois une redevance dont le paiement doit être continué jusqu'en 1874 : c'est celle de 5 millions due en vertu de l'article 30 de la convention, dont le paiement doit être opéré par versements mensuels de 100,000 francs.

FONDS COMMUNAL.

D'après les évaluations du Budget des Voies et Moyens de 1872, les revenus du fonds communal s'élèveront, savoir :

Évaluations
du fonds communal
en 1872.

75 p. % du produit des droits d'entrée sur le café			2,100,000	»
35 % du produit des droits	d'entrée sur	les eaux-de-vie.	140,000	»
		les bières et vinaigres	84,000	»
		les sucres raffinés.	140,000	»
	d'accise sur	les vins	1,240,000	»
		les eaux-de-vie indigènes	6,825,000	»
		les bières et vinaigres	4,900,000	»
		les sucres	1,960,000	»
41 % du produit brut des recettes de toute nature des postes.			2,870,000	
TOTAL			20,259,000	»

Si l'on déduit de cette somme le montant de la retenue à opérer au profit de la réserve, conformément à l'article 2, § 2 de la loi du 20 décembre 1862, s'élevant à 507,000 francs, le restant (19,752,000 francs) n'est pas inférieur à la moyenne (18,870,000 francs) des sommes réparties et à répartir pendant les trois dernières années (1), et peut, dès lors, représenter la somme à distribuer aux communes en 1872.

(1) Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1869, 1870 et 1871 s'élèvent, savoir :

En 1869	fr. 18,614,560	98
En 1870	19,000,000	»
En 1871 (prévisions)	19,000,000	» (a)

ENSEMBLE. . . . fr. 56,614,560 98

MOYENNE 18,871,520 35, soit 18,870,000 francs.

(a) Le montant des prévisions résultant des revenus probables, tel qu'il est établi dans le Budget des recettes et des dépenses pour ordre de 1871, ne s'élève qu'à 15,958,000 francs, mais l'excédant resté disponible sur les revenus de 1870, conformément à l'article 13 de la loi du 15 mai 1870, est de plus de 3 millions, et sera ajouté à la somme à répartir à la fin de l'année. On peut donc, dès aujourd'hui, évaluer l'ensemble des sommes à distribuer aux communes, en 1871, à 19,000,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Indépendamment de la retenue ci-dessus de 507,000 francs, le revenu de la réserve, pendant l'année 1872, comprendra les intérêts à échoir, en 1872, sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1871, qu'on peut évaluer à 120,000 francs, soit ensemble une somme de 627,000 francs.

Situation
et répartition
du fonds communal
en 1870

En exécution de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, on donne ci-après :

1^o Le décompte des revenus du fonds communal en 1870 (annexe A);

2^o La situation de la réserve à la fin de ladite année (annexe B);

Et 3^o l'état de répartition des sommes attribuées aux communes qui percevaient un octroi (annexe C).

Le relevé ci-après présente le montant des revenus du fonds communal depuis sa création.

ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDENNITÉS pour les traitements d'attente.	PRÉLÈVEMENT ou profit du fonds de réserve.	RESTE à répartir entre les communes. (TOTAL des col. 9 et 10.)	MONTANT DES CONTRIBUTIONS (de l'année précédente) servant de base à la répartition du fonds communal			MONTANT DE LA QUOTE-PART des		NOMBRE des communes à octroi qui ont touché une part supérieure au revenu de ces taxes en 1869.
					Communes à octroi.	Communes sans octroi.	TOTAL.	78 communes à octroi.	Communes sans octroi.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.
1860 (161 jours)	6,721,511 48	229,170 66	»	6,491,840 82	9,572,595 51	7,606,887 02	16,979,482 53	5,179,059 87 (a) 17,505 75	1,295,275 22 (b) 0.38000764	9
1861	15,255,570 57	580,657 55	»	14,872,952 82	9,475,462 69	7,694,818 52	17,170,511 01	11,558,145 80 (a) 49,501 97	5,265,485 05 (b) 0.432137289	11
1862	15,795,568 82	550,910 44	»	15,444,428 58	9,548,095 25	7,778,757 95	17,526,851 16	11,558,145 80 (a) 66,214 27	5,820,068 51 (b) 0.49109104	15
1865	16,557,282 51	176,727 94 (pour 201 jours.)	»	15,995,757 59	9,624,554 05	7,884,452 41	17,508,786 47	11,558,145 80 (a) 87,451 69	4,550,159 90 (b) 0.55173900	19
1864	16,445,952 67	»	407,246 25	16,056,706 42	9,747,546 79	8,009,877 70	17,757,424 49	11,558,145 80 (a) 87,462 96	4,591,007 66 (b) 0.34821032	20
1865	17,522,980 27	»	429,791 61	16,895,188 66	9,887,509 55	8,140,614 55	18,027,025 86	11,558,145 80 (a) 156,560 »	5,198,482 86 (b) 0.63838806	25
1866	17,936,590 95	»	446,926 79	17,489,664 14	10,044,597 87	8,289,559 29	18,555,847 16	11,558,145 80 (a) 176,821 04	5,754,697 50 (b) 0.69423556	29
1867	18,578,568 54	»	452,712 87	17,925,655 47	10,157,882 75	8,456,156 19	18,594,018 92	11,558,145 80 (a) 206,566 89	6,160,042 78 (b) 0.73038086	52
1868	17,752,716 08	»	516,546 66	17,456,169 42	10,257,819 26	8,559,524 95	18,797,344 21	11,558,145 80 (a) 168,656 04	5,709,567 58 (b) 0.66701924	28
1869	19,089,221 58	»	474,660 60	18,614,560 98	10,812,311 85	9,014,288 88	19,826,600 71	11,558,145 80 (a) 262,557 95	6,704,057 25 (b) 0.75369864	54
1870	22,592,848 40	»	(c) 570,280 27 (d) 5,022,559 15	19,000,000 »	10,981,755 96	9,229,515 82	20,211,067 78	11,558,145 80 (a) 294,225 62	7,147,650 58 (b) 0.77488762	57

(a) Sommes touchées au delà du minimum par les communes dont le nombre est renseigné dans la 11^{me} colonne.

(b) Marc le franc de la répartition annuelle. — Pour la période qui s'est écoulée, du 21 juillet au 31 décembre 1860, le marc le franc réel de la répartition a été de 0.170276648, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0.38000764.

(c) Retenue ordinaire, art. 2 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 357).

(d) Excédant dont parle l'art. 13 de la loi du 18 mai 1870 (Moniteur n° 137). -

NOTE PRÉLIMINAIRE.

On a expliqué, dans la note préliminaire du Budget des Voies et Moyens de 1871, les motifs de l'augmentation considérable du produit des droits sur les eaux-de-vie en 1870 et de la réaction qui se manifesterait en 1871 par une diminution correspondante. Pour empêcher que ces variations ne viennent apporter le trouble dans les finances communales, l'article 13 de la loi du 15 mai 1870 a stipulé que « si le montant des sommes à allouer aux communes en 1870, conformément à l'article 3 de la loi du 18 juillet 1860 (*Moniteur*, n° 201), dépasse 19,000,000 de francs, l'excédant sera provisoirement déposé à la réserve du fonds communal pour être réparti entre les communes pendant les années suivantes; toutefois, la part d'une année ne pourra, du chef de cette dernière répartition, être supérieure de plus de 5 p. % à celle qui aurait été calculée, d'après la même progression, pour l'année précédente. »

On voit, d'après le relevé ci-dessus, que le revenu du fonds communal ayant été, en 1870, de fr. 22,592,848 40 c., il a pu être versé au fonds de réserve : *a.* une somme de fr. 570,289 27 c., à titre de retenue ordinaire, et *b.* une somme de fr. 3,022,559 13 c., à titre de dépôt provisoire, en exécution de la disposition de la loi de 1870, rappelée ci-dessus.

La somme à répartir de 19,000,000 de francs a permis de distribuer aux communes sans octroi, fr. 553,575 33 c. de plus que pendant l'année 1869.

En ce qui concerne les communes à octroi qui touchent une part proportionnelle aux contributions directes et supérieure au revenu de l'octroi en 1859 (minimum), le nombre s'est élevé de 34 à 57, soit près de la moitié du nombre total des communes à octroi (78).

Il résulte de l'annexe *B* que le montant du fonds de réserve s'élevait, au 31 décembre 1870, à fr. 3,676,200 02 c., non compris le dépôt provisoire de fr. 3,022,559 13 c. effectué en exécution de la loi du 15 mai 1870.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Les Recettes et les Dépenses pour ordre de l'exercice 1872 sont évaluées respectivement à la somme de *cent sept millions cent quarante-cinq mille francs* (107,143,000 francs).

Donné à Bruxelles, le 27 février 1871.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

V. JACOBS.

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1872.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
CHAPITRE PREMIER.			
Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	2,000,000 »	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	1,000,000 »	
5	Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants (art. 72 de la loi du 5 juin 1870 sur la milice)	1,200,000 »	
4	Fonds provinciaux.		
	Versements faits directement dans la caisse de l'État.	1,500,000 »	
	Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	5,500,000 »	7,500,000 »
	Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000 »	
5	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	19,752,000 »	
6	Réserve du fonds communal	627,000 »	
7	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	500,000 »	
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	400,000 »	
9	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	1,000,000 »	
10	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	100,000 »	
11	Caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice	100,000 »	
12	— — — de l'Ordre judiciaire	250,000 »	
13	— — — du Département des Affaires Étrangères	60,000 »	
14	— — — des officiers de la marine de l'État	15,000 »	
15	— — — des pilotes.	200,000 »	
16	— — — du Département de l'Intérieur	130,000 »	55,250,000 »
17	— — — des professeurs de l'enseignement supérieur	75,000 »	
18	— — — des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne régis par l'État	115,000 »	
19	Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	170,000 »	
20	Caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	520,000 »	
21	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	160,000 »	
22	Caisse des veuves et orphelins du Département des Travaux publics	550,000 »	
25	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	50,000 »	
24	Caisse tontinière pour faciliter le remplacement dans la milice.	500,000 »	
25	Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	500,000 »	
26	Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre	900,000 »	
27	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,000,000 »	
28	Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics.	200,000 »	
29	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, pour le compte des sociétés concessionnaires, des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation (y compris les prélèvements revenant à la Société des Bassins houillers)	11,000,000 »	
50	Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres), pour le compte des autres services de transport belges et étrangers avec lesquels elle est en relation	50,000 »	
51	Fonds pour l'encouragement du service militaire	16,000 »	
52	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor public, pour le compte de tiers.	10,000 »	
A REPORTER.		fr.	55,250,000 »

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions	Total
		DES RECETTES et DES DÉPENSES.	par CHAPITRE.
	REPORT fr.		53,350,000 »
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Administration des contributions directes, douanes et accises.		
33	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	200,000 »	
34	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies et confiscations	10,000 »	
35	Fonds spécial des préemptions	30,000 »	
36	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	6,700,000 »	
37	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	200,000 »	
38	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	500,000 »	
39	Travaux d'irrigation dans la Campine	1,000 »	
	Administration de l'enregistrement et des domaines.		
40	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	400,000 »	
41	Amendes et frais de justice en matière forestière	25,000 »	
42	Consignations de toute nature	7,000,000 »	
	Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.		
43	Primes ou remises, en cas d'exportation, sur les prix des tarifs, pour le transport des marchandises	10,000 »	52,445,000 »
44	Encaissements et paiements, pour le compte de tiers	18,000,000 »	
45	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	112,000 »	
46	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	10,000,000 »	
	Ministère de la Justice.		
47	Masse des détenus	215,000 »	
	Ministère des Affaires Étrangères.		
48	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	12,000 »	
	Ministère de l'Intérieur.		
49	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État	29,000 »	
50	Produit du Jardin Botanique	1,000 »	
	A REPORTER fr.		105,695,000 »

DE L'EXERCICE 1872.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions	Total
		DES RECETTES et DES DÉPENSES.	par CHAPITRE.
	REPORT. fr.		105,695,000 »
	CHAPITRE III.		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>		
31	Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1838)	100,000 »	
32	Subsides divers pour travaux d'utilité publique	100,000 »	
33	Cautionnements des entrepreneurs défaillants.	10,000 »	
34	Prix de médicaments provenant de la pharmacie centrale de l'armée et fournis à d'autres Départements.	50,000 »	1,450,000 »
35	Fonds spécial des établissements régis par le Département de la Guerre.	10,000 »	
36	Agrandissement et appropriation des stations communes et construction de remises et ateliers, etc., par l'État. (Art. 50 de la convention du 25 avril 1870. approuvée par la loi du 5 juin 1870.)	1,200,000 »	
	TOTAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.		107,145,000 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1871.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

V. JACOBS.

(220)

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1872.

ANNEXE A.

DÉCOMPTÉ DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1870.

NATURE DES PRODUITS.	Évaluations du BUDGET.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1870.			PART ATTRIBUÉE au fonds communal.	
		Exercice 1869.	Exercice 1870.	TOTAL.	Taux.	Montant.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.		Fr. c.
Café. (Droit de douane).	2,100,000 »	»	2,944,975 25	2,944,975 25	75 %	2,208,731 45
Eaux-de-vie étrangères. (Droit de douane). (Régime du traité du 1 ^{er} mai 1861.)	210,000 »	»	11,054,186 52	11,054,186 52	55 %	5,861,965 29
Bières et vinaigres . . . (Droit de douane).	70,000 »	»	256,285 70	256,285 70		89,699 30
Vins (Droit d'accise).	1,240,000 »	»	5,526,976 58	5,526,976 58		1,334,441 75
Eaux-de-vie indigènes. . . (Id.).	4,570,000 »	160,787 80	14,358,524 45	14,499,112 25		5,074,689 29
Bières et vinaigres . . . (Id.).	4,820,000 »	165 88	14,085,635 09	14,085,798 97		4,929,529 62
Sucres . . . (Droits de douane et d'accise).	2,170,000 »	1,726 75	6,560,298 50	6,562,025 25		2,296,708 82
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté	15,080,000 »	162,678 41	49,799,704 64	(A) 49,962,585 05	55 %	17,486,834 05
Postes	2,870,000 »	270,055 45	6,796,508 27	(B) 7,066,545 72	41 %	2,897,282 92
TOTAL GÉNÉRAL.	18,050,000 »	452,713 86	59,541,188 14	59,975,002 »		22,592,848 40
1 % sur les sommes ci-dessus (A et B) à verser à la réserve.						(1) 3,592,848 40
					Reste net à répartir. fr.	19,000,000 »

(1) Cette somme se subdivise ainsi qu'il suit :

- a. Retenue ordinaire (art. 2 de la loi du 20 décembre 1862, *Moniteur* n° 537) 570,289 27
- b. Retenue spéciale (art. 13 de la loi du 15 mai 1870, *Moniteur* n° 137) 3,022,559 13

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNEKE B.

RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL

D'après le décompte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1871, la réserve du fonds communal présentait, au 31 décembre 1869, un solde disponible de . fr. 327,433 79

Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} février et le 1 ^{er} août 1870, d'un capital nominal de 222,000 francs de la Dette publique, à 3 p. 0/0, ci	6,660 »
--	---------

Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre 1870, d'un capital nominal de 1,125,550 francs de la Dette publique, à 4 1/2 p. 0/0, ci	50,640 74
--	-----------

Semestre d'intérêts échus au 1 ^{er} juillet 1870, d'un capital nominal de 124,200 francs de la Dette publique, à 2 1/2 p. %,	
ci	1,552 50

TOTAL.	. . . fr.	586,287 03
--------	-----------	------------

Versement à la caisse d'épargne 527.433 79

RESTE. . . . fr. 58,855 24

D'après le décompte du fonds communal, en 1870, il a été prélevé sur ce fonds, au profit de la réserve, savoir :

a. Retenue ordinaire fr. 570,289 27

b. Retenue spéciale (art. 13 de la loi du 15 mai 1870)	5,022,559 13
---	---------------------

ENSEMBLE. . . . fr. 3,592,848 40

SOMME DISPONIBLEE. . . . fr. **5.651.701 64**

La réserve du fonds communal a reçu jusqu'aujourd'hui, savoir :

Capital.	}	1863 à 1869	 fr.	2,712,681	76
		1870		570,289	27

1870	570,289 27
----------------	------------

3,282.974 05

Intérêts . . .	} 1864 à 1869 fr.	288,003 49
		1870 (1).

1870 (1).	105,225 50
---------------------	------------

393,228 99

ENSEMBLE. . . . fr. 3,676,200 02

Réserve spéciale (art. 15 de la loi du 15 mai 1870). , fr. 3,022,539 15

(1) Y compris la somme de fr. 46,372 26 c., montant des intérêts échus le 31 décembre 1870, sur les sommes versées à la caisse d'épargne.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1872.

ANNEXE C.

FONDS COMMUNAL.

*État de la répartition définitive, entre les communes, de la somme
de 19,000,000 de francs, pour l'année 1870.*

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1869. (Principal.)	Revenus net des octrois en 1869. — Minimum de quote-part des communes à octroi.	SOMMES revenant aux communes dans la répartition, indépendamment du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1	Nieuport	15,571 24	25,576 27	»	25,576 27
2	Termonde.	49,897 72	82,117 02	»	82,117 02
3	Malines	197,477 85	297,258 68	»	297,258 68
4	Gand	1,089,029 27	1,549,051 »	»	1,549,051 »
5	Arlon	56,175 05	50,914 47	»	50,914 47
6	Ostende	152,153 66	180,507 21	»	180,507 21
7	Hasselt	67,058 22	91,105 80	»	91,105 80
8	Bruges.	529,696 51	445,684 61	»	445,684 61
9	Turnhout.	48,158 92	64,900 »	»	64,900 »
10	Lokeren	64,472 78	86,752 55	»	86,752 55
11	Verviers et Hotimont.	240,796 20	514,641 67	»	514,641 67
12	Liège	972,165 52	1,267,562 98	»	1,267,562 98
13	La Bouverie	10,964 58	14,192 55	»	14,192 55
14	Saint-Nicolas	115,901 68	144,157 27	»	144,157 27
15	Lierre	65,604 71	82,582 54	»	82,582 54
16	Mons	257,506 65	517,815 50	»	517,815 50
17	Louvain	278,675 09	540,740 50	»	540,740 50
18	Tournai	246,195 20	294,761 71	»	294,761 71
19	Frameries.	22,958 60	24,996 86	»	24,996 86
20	Ypres	108,476 51	114,011 25	»	114,011 25
21	Menin	40,009 51	41,662 70	»	41,662 70
22	Bruxelles	2,750,641 74	2,865,166 07	»	2,865,166 07
23	Furnes.	28,656 66	29,761 93	»	29,761 93
24	Namur	212,162 77	214,715 74	»	214,715 74
25	Maeseyck.	14,180 42	14,180 65	»	14,180 65
26	Huy.	72,547 77	72,242 06	»	72,242 06
27	Courtrai	164,506 74	165,798 76	»	165,798 76
	A REPORTER.	7,627,159 24	9,186,417 75	»	9,186,417 75

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N. D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS	Revenu net des OCTROIS EN 1859.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, indépendamment du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART
		directes en 1869. (Principal.)	Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.		de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	REPORT.	7,627,159 24	9,186,417 75	»	9,186,417 75
28	Poperinghe.	41,410 03	40,556 03	»	40,546 03
29	Lessines.	22,527 18	21,566 92	»	21,566 92
50	Audenarde	56,722 25	54,591 52	»	54,591 52
51	Alost.	160,627 54	92,492 90	»	92,492 90
52	Tirlemont	76,517 03	70,054 07	»	70,054 07
55	Diest.	44,920 57	40,998 58	»	40,998 58
54	Tongres.	42,015 95	55,696 56	»	55,696 56
55	Ath	52,847 82	44,795 98	»	44,795 98
56	Blankenberghe.	14,158 96	12,000 »	»	12,000 »
57	Saint-Trond	52,950 17	44,489 »	»	44,489 »
58	Dinant	45,775 65	58,000 »	»	58,000 »
59	Philippeville	7,551 11	6,242 72	»	6,242 72
40	Quaregnon.	55,628 44	27,659 42	»	27,659 42
41	Charleroi	90,564 06	70,585 17	»	70,585 17
42	Anvers	1,746,545 15	1,550,578 98	2,795 68	1,553,574 66
43	Spa	44,560 17	54,094 »	980 15	54,574 15
44	Herenthals	14,507 59	11,118 41	125 54	11,241 75
45	Dixmude	23,202 08	18,500 »	1,028 78	19,528 78
46	Renaix	43,461 87	52,102 62	3,125 22	55,227 84
47	Aerschot	16,952 54	11,515 51	1,020 80	15,156 51
48	Nivelles.	54,965 49	56,410 »	6,180 55	42,590 55
49	Stavelot.	17,091 75	11,250 60	2,015 57	15,244 17
50	Gheel	25,128 50	14,822 54	5,099 52	17,922 06
51	Grammont.	45,574 19	26,725 »	6,885 12	55,610 12
52	Dour.	29,487 56	17,664 55	5,185 »	22,849 55
55	Ninove	25,485 15	15,000 »	4,746 56	19,746 56
54	Péruwelz	56,545 52	21,151 96	7,166 56	28,518 52
55	Herve	17,905 62	9,651 88	4,221 41	15,875 29
56	Mariembourg	5,520 60	1,790 01	785 08	2,575 09
57	Wavre	52,551 91	15,690 20	9,565 40	25,055 60
58	Gembloux	15,076 95	6,500 »	5,855 17	10,155 17
59	Jodoigne	20,465 69	9,494 55	6,562 71	15,857 06
60	Binche	51,828 12	14,610 »	10,055 22	24,663 22
61	Roulers	55,951 59	24,749 »	17,057 42	41,806 42
	A REPORTER.	10,585,151 69	11,449,106 50	95,925 24	11,545,051 74

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1872.

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1869. (Principal.)	Revenu net des OCTROIS EN 1869. Minimum de quote-part des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, indépendamment du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	REPORT.	10,585,151 69	11,449,106 50	95,925 24	11,545,031 74
62	Pâturages	26,596 40	12,179 35	8,274 89	20,451 24
63	Rœulx	11,295 77	4,990 "	5,762 95	8,752 95
64	Soignies.	50,842 64	12,500 "	11,599 38	25,899 58
65	Leuze	52,182 05	12,157 12	12,800 54	24,957 46
66	Horna	25,546 70	8,746 09	9,544 98	18,091 07
67	Basele	15,751 24	5,044 15	5,596 04	10,640 17
68	Beaumont	12,554 09	4,625 "	5,599 46	10,022 46
69	Wasmes.	50,551 84	10,751 57	12,752 20	25,505 77
70	Vilvorde.	50,595 51	9,948 46	15,757 92	25,706 58
71	Enghien.	22,897 15	7,500 "	10,442 72	17,742 72
72	Tamise	51,274 25	8,666 91	15,567 10	24,254 01
73	Fontaine-l'Évêque.	18,196 46	3,455 "	10,645 21	14,100 21
74	Bouillon.	9,218 27	1,546 99	5,796 15	7,145 12
75	Bastogne	8,896 55	1,246 86	5,646 81	6,895 67
76	Chimay	18,097 46	2,459 90	11,565 60	14,025 50
77	Jemmappes.	45,052 82	2,505 92	51,057 18	55,561 10
78	Eecloo	55,555 51	1,540 "	24,491 27	25,851 27
	Communes à octroi.	10,981,755 96	11,558,145 80	294,225 62	11,852,569 42
	Communes sans octroi.	9,229,515 82	"	"	7,147,650 58
	TOTAL GÉNÉRAL.	20,211,067 78	11,558,145 80	294,225 62	19,000,000 "

Marc le franc de la répartition en 1870 = 0.77 $\frac{488162}{1,000,000}$

en 1869 = 0.75 $\frac{569864}{1,000,000}$

En plus en 1870 -- 0.02 $\frac{118898}{1,000,000}$ ou 3 p. 0/0.

Le Ministre des Finances arrête, aux sommes portées dans la 6^e colonne, la répartition définitive à effectuer entre les communes pour l'année 1870.

V. JACOBS.

Bruxelles, le 14 décembre 1870.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES, ETC., POUR 1872.

ANNEXE D.

État des sommes payées en 1869, aux diverses sociétés des chemins de fer mixtes et étrangers, ainsi qu'aux offices télégraphiques, du chef des recettes effectuées pour leur compte par l'administration des chemins de fer de l'État.

DESIGNATION DES SOCIÉTÉS.		SOMMES mandatées.	Observations.
Département des Affaires Étrangères		12 50	
Chemin de fer Liégeois-Limbourgeois		43,157 77	
Id.	de Liège à Maestricht	61,090 72	
Id.	du Haut et Bas-Flénu	118,121 06	
Id.	de Chimay	2,241 26	
Id.	de Dendre et Waes	1,706,905 99	
Id.	de Tournai à Jurbise	824,855 49	
Id.	de Hal à la frontière française.	526,555 79	
Id.	de Braine-le-Comte à Gand	504,501 91	
Id.	du Luxembourg	578,756 52	
Id.	Rhénan	1,752,041 07	
Id.	de Bruges à Blankenberghe	4,152 56	
Id.	du Nord	540,565 07	
Id.	Autrichien	1,106 50	
Id.	d'Anvers à Gand	961 05	
Id.	Louis de Hesse.	8,409 82	
Id.	de l'Est français	58,755 97	
Agence Continentale et Anglaise.		847 14	
Société des Télégraphes sous-marins anglais.		82,604 25	
Direction des télégraphes français		170,067 67	
Réparations du matériel roulant.	Société du chemin de fer du Grand-Central belge	620 55	
	Id. id. de Berg et Marche.	1,467 78	
	Id. id. Liégeois-Limbourgeois	1,289 28	
	Id. id. de Lierre à Turnhout.	146 11	
	Id. générale d'Exploitation de chemins de fer.	150 81	
	Id. du chemin de fer Rhénan	12,244 21	
Emploi du matériel.	Id. id. Nord belge	6,002 69	
	Société du chemin de fer de Pepinster à Luxembourg.	59,649 51	
	Id. id. de l'État Néerlandais	6,421 69	
	Id. id. du Grand-Central belge	26,659 05	
	Id. générale d'Exploitation de chemins de fer.	81,495 76	
TOTAL.		7,141,588 75	

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1872.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Bien que le projet de Budget du Département des Travaux publics pour l'exercice 1871 ne soit pas encore voté, il n'est point possible de différer la présentation de celui de l'exercice 1872, en présence de la prescription formelle de l'article 1^{er}, § 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, qui rend obligatoire la présentation des Budgets au moins dix mois avant l'ouverture de l'exercice.

C'est donc pour satisfaire à cette prescription que le projet de Budget de l'exercice 1872 a dû être élaboré dès à présent. Mais les propositions de crédit qu'il contient étant nécessairement formulées dans l'hypothèse de l'adoption, par la Législature, de celles qui figurent au Budget de 1871, il va de soi qu'une révision ultérieure de ces propositions pourra être nécessaire lorsque le Département connaîtra plus exactement les besoins auxquels il aura à pourvoir en 1872.

Sous réserve de cette révision, le projet de Budget de 1872 a été arrêté à la somme totale de fr. 48,010,836 »

Il présente, sur celui de l'exercice 1871 proposé à la somme de 47,669,586 »

une augmentation de fr. 341,250 »

dont voici la décomposition :

Administration centrale fr. 46,600 »

	Augmentation	Diminution
Routes fr.	»	»
Bâtiments civils	»	40,000 »
Rivières et canaux	13,800 »	»
Ports et côtes	142,450 »	»
Frais d'études, etc.	»	»
Personnel	»	2,000 »
	156,250 »	42,000 »

RESTE AUGMENTATION. . . fr. 114,250 »

A REPORTER. . . fr. 160,850 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

		REPORT.	 fr.	160,850	»
		Augmentation.		Diminution.	
CHEMINS DE FER, ETC.	Voies et travaux fr.	»		»	
	Traction et matériel	43,700	»	»	
	Transport	50,700	»	»	
	Postes	25,500	»	»	
	Télégraphes	54,000	»	»	
	Services en général	8,500	»	»	
		AUGMENTATION.		. . . fr.	180,400 »
		TOTAL DES AUGMENTATIONS.		. . . fr.	541,250 »

Les Chambres trouveront, dans les explications qui vont suivre, la justification de ces augmentations.

CHAPITRE I^{er}. — ADMINISTRATION CENTRALE.ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

L'augmentation de 46,600 francs s'applique, à concurrence de 2,000 francs, au litt. B, service des ponts et chaussées, et, pour le surplus, au litt. C, service des chemins de fer, postes et télégraphes.

La somme de 2,000 francs dont l'allocation du litt. B est augmentée ne constitue pas une dépense nouvelle : elle représente le traitement d'un sous-ingénieur qui, conformément au règlement organique des administrations centrales du Département des Travaux publics, est adjoint à l'inspecteur général des ponts et chaussées. L'imputation du traitement de ce fonctionnaire à charge du crédit affecté au personnel du corps des ponts et chaussées (article 41 du Budget) n'est point régulière, puisqu'il fait partie de l'administration centrale au même titre que l'inspecteur général auquel il est adjoint. C'est pour régulariser cette situation qu'un transfert de 2,000 francs est proposé de l'article 41 à l'article 2, litt. B.

La part afférente à l'administration centrale des chemins de fer dans la dotation du personnel pour l'exercice 1871 est de fr. 500,265 »

L'augmentation de 44,600 francs qui est sollicitée et qui porte ce crédit à 544,865 francs se décompose comme suit :

1^o Complément du crédit de 26,600 francs justifié au premier projet de

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Budget de l'exercice 1871 (voir page 3, n° 28 des *Documents parlementaires*, session extraordinaire de 1870) fr. 12,600 »

2° Complément d'un crédit de 95,400 francs justifié au projet de Budget amendé de l'exercice 1871 (voir pages 4-5, n° 55 des *Documents parlementaires*, session de 1870-1871) . . . 52,000 »

TOTAL. . fr. 44,600 »

CHAPITRE II. — PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

1^{re} SECTION. — PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 7. — Routes.

La somme de 5,209,080 francs demandée pour le service des routes se subdivise comme suit :

A. Entretien ordinaire des routes en 1872 et entretien de nouvelles sections fr. 2,009,080 »

B. Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. Payement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc fr. 400,000 »

C. Travaux de construction et de rectification de routes et allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, servant de raccordement aux stations de chemins de fer ou aboutissant à des canaux et rivières. fr. 800,000 »

TOTAL. . . fr. 5,209,080 »

A. — Entretien ordinaire.

Le crédit de 2,009,080 francs est le même que celui qui a été porté au Budget de 1871. On n'a pas cru devoir le modifier, parce que les baux d'entretien de toutes les routes de l'État expirant le 30 avril 1871, et devant être renouvelés pour cette époque, ce n'est que d'après les résultats des adjudications à intervenir qu'il sera possible d'établir exactement le montant des dépenses auxquelles il y aura lieu de pourvoir.

Les crédits repris sous les lettres B et C étant la reproduction de ceux qui figurent au Budget depuis 1865, on croit pouvoir se référer aux explications qui ont été fournies antérieurement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 8. — *Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.*

Crédit demandé : 41,000 francs.

Cette somme, égale à celle votée depuis un grand nombre d'années, est destinée à l'exécution de plantations nouvelles et au renouvellement des anciennes.

2^{me} SECTION. — BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 9. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État. — Travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. — Achat et conservation des objets nécessaires lors des cérémonies et fêtes publiques.*

Somme demandée : 250,000 francs.

Ce crédit est le même que celui qui a été porté au Budget de 1871.

ART. 10. — *Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées; au palais de Tervueren et à l'hôtel du Gouvernement provincial à Bruxelles; restauration et reconstruction d'une partie de l'ancien hôtel d'Assche; reconstruction de la partie du mur du palais de la rue Ducale longeant les écuries, et achèvement du mur orné le long du jardin du palais royal, à Bruxelles.*

Crédit demandée : 155,000 francs.

Ce chiffre se subdivise ainsi qu'il suit :

A. — *Musées.*

Somme demandée : 30,000 francs.

Elle est destinée à la continuation des travaux extraordinaires d'amélioration que réclament lesdits bâtiments.

B. — *Palais de Tervueren.*

Crédit demandé : 20,000 francs.

Cette somme est nécessaire pour achever la reconstruction des murs de clôture du susdit domaine.

C. — *Hôtel du Gouvernement provincial, à Bruxelles.*

Somme demandée : 20,000 francs.

Ce crédit est le dernier qui sera nécessaire pour compléter la restauration tant de l'hôtel précité que des bureaux.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

D. — *Palais de la rue Ducâle, ancien hôtel d'Assche et mur orné le long du jardin du palais royal, à Bruxelles.*

Crédit demandé : 83,000 francs.

Au moyen de cette somme, on pourra continuer les travaux de restauration et de reconstruction d'une partie de l'ancien hôtel d'Assche, qui se trouve en très-mauvais état, et achever complètement la reconstruction de la partie ancienne du mur de clôture du palais de la rue Ducale longeant les écuries, ainsi que le nouveau mur orné le long du jardin du palais royal.

3^{me} SECTION — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE
ET DES POLDERS.

Avant de fournir la justification des allocations, il paraît utile d'indiquer, comme on l'a fait précédemment, pour chacun des services compris dans cette section, ainsi que dans la suivante, les différences que présentent les crédits demandés avec ceux qui sont proposés pour l'exercice 1871.

Le tableau suivant contient, à cet égard, toutes les indications désirables.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TABLEAU

*indiquant les différences que présentent les crédits demandés pour l'exercice
1872 avec ceux qui sont sollicités pour l'exercice 1871.*



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Tableau indiquant les différences que présentent les crédits demandés pour

DÉSIGNATION DES SERVICES.

CANAUX ET RIVIÈRES.

Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	fr.
Ourthe	
Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé	
— de Maestricht à Bois-le-Duc	
— de jonction de la Meuse à l'Escaut	
— d'embranchement vers le camp de Beverloo	
— — vers Hasselt	
— — vers Turnhout	
— de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	
Sambre canalisée	
Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	
Escaut	
Canal de Mons à Condé	
— de Pommerœul à Antoing	
Lys	
Canal de dérivation de la Lys	
— de Roulers à la Lys	
— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand	
— d'écoulement des eaux du sud de Bruges	
— de Plasschendaede, par Nieupoort et Furnes, à la frontière de France, et canal d'écoulement dit : <i>de Langsleed</i>	
— de Gand à Ternuizen	
— de Selzaete à la mer du Nord	
Canaux le Moervaert et la Zuidleele	
Dendre	
Rupel	
Senne	
Dyle et Demer	
Petite Nèthe canalisée	
Grande Nèthe	
Yser	
Plantations	
Bacs et bateaux de passage	
TOTAUX	fr.

PORTS ET CÔTES.

Port d'Ostende	
— de Nieupoort	
— de refuge de Blankenberghe	
Côtes	
Phares et fanaux	
TOTAUX	fr.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

l'exercice 1872 avec ceux qui sont sollicités pour l'exercice 1871.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1872.							
ENTRETIEN ORDINAIRE.		ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE.		TRAVAUX D'AMÉLIORATION.		RÉSULTAT FINAL.	
Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
»	6,100 »	»	»	»	3,500 »	»	9,600 »
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	14,000 »	»	12,000 »	»	26,000 »	»
»	»	»	»	»	6,200 »	»	6,200 »
»	700 »	25,000 »	»	1,000 »	»	25,500 »	»
»	»	5,000 »	»	5,000 »	»	8,000 »	»
»	1,500 »	»	»	»	1,800 »	»	5,300 »
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	10,000 »	»	10,000 »
26,200 »	»	»	50,000 »	»	2,900 »	»	26,700 »
500 »	»	700 »	»	»	»	1,200 »	»
600 »	»	»	14,000 »	52,500 »	»	19,100 »	»
2,000 »	»	2,400 »	»	»	25,000 »	»	18,600 »
700 »	»	»	126,700 »	500 »	»	»	125,500 »
»	»	»	400 »	»	5,600 »	»	6,000 »
»	8,000 »	4,000 »	»	»	»	»	4,000 »
1,500 »	»	»	27,000 »	69,800 »	»	44,500 »	»
»	»	9,500 »	»	»	»	9,500 »	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	100 »	6,700 »	»	»	2,700 »	4,600 »	»
»	50 »	10,000 »	»	»	»	9,950 »	»
»	100 »	»	15,900 »	»	»	»	14,000 »
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	5,000 »	»	»	»	5,000 »	»
»	»	»	»	»	»	»	»
1,750 »	»	70,000 »	»	»	»	71,750 »	»
»	»	»	»	15,000 »	»	15,000 »	»
»	»	»	»	»	»	»	»
55,250 »	16,550 »	150,300 »	252,000 »	133,800 »	55,000 »	237,700 »	225,900 »
Augmentation. . . fr.						15,800 »	
150 »	»	»	15,000 »	75,000 »	»	60,150 »	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	30,000 »	»	»	»	30,000 »	»
»	»	12,500 »	»	25,000 »	»	37,500 »	»
»	»	»	»	15,000 »	»	15,000 »	»
150 »	»	42,500 »	15,000 »	115,000 »	»	142,450 »	»
Augmentation. . . fr.						142,450 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il résulte de ce tableau que, comparés aux allocations sollicitées pour l'exercice 1871, les crédits proposés au Budget de 1872 présentent :

<i>A. (Canaux et rivières.)</i> Pour les travaux d'entretien ordinaire, une augmentation de fr.		16,700 »
Pour les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, une diminution de		2.900 »
Soit, sur l'ensemble, une augmentation de fr.		13,800 »
<i>B. (Ports et côtes.)</i> Pour les travaux d'entretien ordinaire, une augmentation de . . . fr.		150 »
Pour les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, une augmentation de . . .		142,300 »
Soit, sur l'ensemble, une augmentation de		142,450 »
Les crédits des 3 ^{me} et 4 ^{me} sections se balancent donc par une augmentation de fr.		156,250 »

Mais cette augmentation ne serait que de 90,750 francs si, par mesure d'économie et à raison de circonstances exceptionnelles, le projet du Budget de 1871 n'avait pas été réduit, par voie d'amendement et sur la proposition du Gouvernement, d'une somme de 65,500 francs, en ce qui concerne les sections 3 et 4 du chapitre II. Elle provient surtout des allocations sollicitées pour le service des ports, côtes, phares et fanaux, allocations dont la demande est justifiée plus loin.

ART. 11. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Somme demandée : 1,544,050 francs.

Cette allocation est inférieure de 65,000 francs au crédit alloué, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1871.

La répartition en figure ci-après.

Conformément aux précédents, on se dispense d'entrer dans des développements à l'égard des allocations destinées aux travaux d'entretien proprement dits, travaux indispensables et qui se justifient par leur nature. Les sommes demandées pour l'exécution des travaux de l'espèce sont, ou les mêmes que celles qui ont été allouées aux Budgets précédents, ou le prix de marchés conclus, ou, enfin, le montant de l'estimation d'entreprises à adjuger.

On se borne à justifier la demande des sommes qui doivent être affectées à des travaux ayant réellement le caractère de travaux d'entretien extraordinaire et offrant quelque importance.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

BASSIN DE LA MEUSE.

A. — *Meuse.*

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.
	—		—
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ouvrages d'art, digues, chemins de halage, etc., dans la province de Namur, dragages et enlèvements d'atterrissements dans la même province fr.	21,900	»	21,000 »
2 ^o Travaux analogues dans la province de Liège.	151,000	»	10,000 »
3 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire du chemin de halage et des ouvrages de défense de la rive gauche, dans la province de Limbourg	20,000	»	»

B. — *Ourthe.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de la partie située en amont de Comblain-au-Pont, qui a fait retour à l'État, aux termes du § 7 de l'article 15 de la Convention conclue, le 27 juin 1862, entre le Département des Travaux publics et la grande compagnie du Luxembourg, pour la concession du chemin de fer de l'Ourthe.

3,000 » »

C. — *Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas.

25,000 » 40,000 »

D. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et entretien des plantations.

30,000 » 14,000 »

E. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*1^{re} SECTION.

1^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, entretien des plantations.

17,000 » »

A REPORTER. . . . fr.

267,900 » 85,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	267,900 »	85,000 »
2 ^{me} SECTION.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	30,000 »	»
3 ^{me} SECTION.		
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, grosses réparations aux ouvrages d'art. .	25,000 »	»
4° Entretien de l'écluse maritime du Katten- dyk et de ses dépendances, à frais communs entre l'État et la ville d'Anvers, selon la con- vention du 16-26 août 1858. — Part de l'État.	3,100 »	»
5° Entretien des maçonneries, pavages, etc., des musoirs de l'écluse du Kattendyk, et déva- sement du chenal d'accession à l'Escaut . . .	21,000 »	»
F. — Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, dévasements et entretien des plantations.	7,800 »	»
2° Remplacement de deux ponts-treillis en charpente par des ponts-treillis en fer. . . .	»	25,000 »
Les ponts-treillis en charpente deviennent très-mauvais et déjà il a fallu étançonner le pont n° 5.		
Ainsi que cela a eu lieu, ou se fait sur d'autres canaux, il sera substitué à ces ouvrages des ponts-treillis en fer, qui offrent de meilleures conditions de conservation. Il importe de mettre la main à l'œuvre en 1872, en reconstruisant deux des ponts d'après le nouveau système.		
G. — Canal d'embranchement vers Hasselt.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, dévasements et entretien des plantations.	300 »	»
2° Remplacement de quatre ponts-treillis en charpente par des ponts-treillis en fer. . . .	»	75,000 »
Sur ce canal, il est également indispensable de remplacer les ponts en charpente, qui tous		
A REPORTER. . . . fr.	378,100 »	185,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	378,100 »	185,000 »
indistinctement sont en mauvais état, par des ponts-treillis en fer. Déjà plusieurs crédits ont été alloués à cette fin aux Budgets précédents.		
H. — <i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	5,500 »	»
I. — <i>Canal de Turnhout à Anvers, par Saint-Job in 't Goor.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	4,000 »	»
J. — <i>Sambre canalisée.</i>		
PROVINCE DE HAINAUT.		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	70,000 »	»
PROVINCE DE NAMUR.		
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; travaux de curement, etc.	4,400 »	30,000 »
K. — <i>Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dragages, curages, alimentation par les machines à vapeur de Luttre et de Bois-d'Haine, etc.; entretien des plantations	101,200 »	»
BASSIN DE L'ESCAUT.		
L. — <i>Escaut.</i>		
PROVINCE DE HAINAUT.		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	12,000 »	»
A REPORTER. . . . fr.	575,200 »	215,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordina. et temporaires.
REPORT. fr.	575,200 »	215,000 »
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	8,400 »	»
5° Renouvellement total ou partiel, pour cause de vétusté, d'ouvrages d'art, dévasements éventuels	»	8,400 »
PROVINCE D'ANVERS.		
4° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	4,000 »	»
M. — Canal de Mons à Condé.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire; grosses réparations; reconstruction en fer, pour cause de vétusté, du pont-levis de Jem- mapes; curages; alimentation par machine à vapeur et frais résultant de la navigation de nuit	16,400 »	27,100 »
N. — Canal de Pommerœul à Antoing.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire; grosses réparations et curages; alimen- tation par machine à vapeur et frais résultant de la navigation de nuit	22,700 »	52,800 »
O. — Lys.		
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire de la partie entièrement à charge de la Belgique	9,600 »	9,000 »
2° Entretien ordinaire et extraordinaire des ponts établis sur la partie mitoyenne entre la Belgique et la France (part incombant à la Bel- gique)	500 »	150 »
A REPORTER. fr.	656,000 »	312,450 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . fr.	656,000 »	512,450 »
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire; dévasements éventuels, etc.	8,200 »	5,500 »
4° Reconstruction du pont du Pré d'Amour, à Gand	»	21,000 »
Ce pont est en très-mauvais état.		
P. — Canal de dérivation de la Lys.		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire; consolidation des berges	9,500 »	9,200 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	20,000 »	5,000 »
3° Continuation des travaux de reconstruc- tion, en mortier de ciment, du revêtement en pierre des jetées qui bordent le chenal de l'écluse maritime, à Heyst	»	16,000 »
L'efficacité des revêtements maçonnés a été démontrée par l'expérience. Les grosses mers dégradent toutes les parties des jetées qui ne sont pas maçonnées.		
Les dernières grandes tempêtes ont de nou- veau démontré la nécessité de maçonner tous les perrés et revêtements situés le long de la côte.		
Q. — Canal de Roulers à la Lys.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire des deux sections.	8,000 »	4,000 »
R. — Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, et dévasements	7,900 »	11,000 »
A REPORTER. . . fr.	689,600 »	583,950 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . fr.	689,600 »	383,950 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	17,500 »	7,500 »
3° Réparation des quais dans la traverse de la ville de Bruges (part de l'État).	2,000 »	»
S. — <i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	3,000 »	2,000 »
2° Reconstruction du pont existant à la sortie de Damme, sous la chaussée vicinale conduisant à Lapscheure fr.	»	9,500 »
Le pont actuel se trouve en très-mauvais état et sa largeur n'est plus en rapport avec les be- soins de la circulation, devenue plus active.		
T. — <i>Canal de Plasschendaale, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal d'écoulement dit de Langeled.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	5,400 »	200 »
U. — <i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, et dévasements éventuels.	5,700 »	12,000 »
2° Renouvellement des portes d'amont de l'écluse de Roodenhuizen.	»	7,000 »
Ces portes se trouvent dans un état complet de vétusté.		
V. — <i>Canal de Selzaete à la mer du Nord.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	27,000 »	10,000 »
2° Continuation des travaux de reconstruc- tion, au mortier de ciment, des perrés établis sur les talus du chenal de l'écluse maritime, à Heyst fr.	»	25,000 »
A REPORTER. . . fr.	750,200 »	457,150 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . fr.	730,200	»	457,150 »

L'expérience a démontré que les perrés non maçonnés ne résistent pas à l'action de la mer dans les gros temps.

Le crédit demandé pour l'entretien du canal de Selzaete à la mer du Nord est pétitionné sous la réserve à laquelle les allocations précédemment accordées pour le même objet ont été expressément subordonnées, c'est-à-dire sous celle du droit de répétition de l'État, à charge des provinces des deux Flandres. (Voir notamment pages 420 et 421 de la note préliminaire au projet de Budget de l'exercice 1865.)

W. — *Canaux le Moervaert et la Zuidleede.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	3,800	»	2,600 »
--	-------	---	---------

X. — *Dendre.*

Entretien des plantations entre Alost et Termonde	300	»	»
---	-----	---	---

Y. — *Rupel.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	4,500	»	»
--	-------	---	---

Z. — *Senne.*

1° Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État	2,000	»	»
---	-------	---	---

2° Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde.	250	»	»
---	-----	---	---

A'. — *Dyle et Demer.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	23,500	»	»
--	--------	---	---

B'. — *Petite Nèthe canalisée.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	12,000	»	3,000 »
--	--------	---	---------

A REPORTER. . . . fr.	796,550	»	462,750 »
-----------------------	---------	---	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. fr.	796,550 »	462,750 »
C'. — Grande Nèthe.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	6,000 »	»
BASSIN DE L'YSER.		
D'. — Yser.		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire	8,750 »	»
2 ^o Remplacement du pont-levis en charpente de Tervaele par un pont-tournant en tôle . . .	»	70.000 »
Le pont actuel, construit en 1844, se trouve en très-mauvais état. On projette de le rempla- cer par un pont-tournant en tôle, parce que les ponts-levis, dans des pays découverts et exposés à l'action directe des vents de la mer, comme l'est la vallée de l'Yser, offrent des inconvénients sérieux et présentent des dangers incontes- tables.		
TOTAUX. fr.	811,500 »	552,750 »
Total des sommes demandées pour les tra- vaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et les dépenses d'exploitation des canaux et ri- vières fr.	1,544,050 »	

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.

Les crédits pétitionnés au projet de Budget de 1872, pour l'exécution de travaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, atteignent ensemble le chiffre de fr.			579,400 »
Ceux qui sont demandés au Budget de 1871, pour travaux de même nature, ne s'élèvent qu'à			315,600 »
Les allocations sollicitées au projet de Budget de l'exercice 1872 présentent donc sur celles qui figurent au projet de Bud- get de 1871 une augmentation de fr.			65,800 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les sommes portées au projet de Budget de 1872, pour travaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, se répartissent comme il suit :

BASSIN DE LA MEUSE.

ART. 12. — *Meuse.*

Somme demandée : 49,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE NAMUR

1° Perrés, enrochements, pavage et travaux divers d'amélioration fr.	10,000 »
--	----------

PROVINCE DE LIÈGE.

2° Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en empierrement de parties du chemin de halage, construction de rampes d'abordage, établissement de pilots d'amarre, garde-corps, etc.	19,000 »
---	----------

PROVINCE DE LIMBOURG.

3° Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas, amélioration des chemins de halage, bermes et travaux divers d'amélioration	20,000 »
---	----------

TOTAL . . fr.	49,000 »
---------------	----------

ART. 13. — *Ourthe.*

Somme demandée : 7,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution, en amont de Comblain-au-Pont, de travaux divers d'amélioration, consistant notamment dans la construction de jetées et de parties de chemin de halage aux endroits où il n'en existe pas.

ART. 14. — *Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.*

Somme demandée : 12,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux de revêtement des berges du canal au moyen de bordages et de moellons, dans les parties non

NOTE PRÉLIMINAIRE.

encore pourvues d'ouvrages défensifs, et à celle d'autres travaux divers d'amélioration.

ART. 15. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée : 18,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux de renforcement des contre-digues et travaux divers d'amélioration	fr.	6,000	»
---	-----	-------	---

2 ^o Agrandissement du bassin de Brée.	fr.	12,000	»
--	-----	--------	---

L'agrandissement de ce bassin est devenu nécessaire par l'accroissement rapide du commerce de Brée et des localités environnantes. La situation actuelle empêche le développement normal des expéditions par le canal.

TOTAL. . . fr.	18,000	»
----------------	--------	---

ART. 16. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

Somme demandée : 8,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 17. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme est destinée au renforcement éventuel des digues et contre-digues et à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 18. — *Canal d'embranchement vers Hasselt.*

Somme demandée : 8,000 francs.

Cette somme est destinée au renforcement éventuel des digues et contre-digues du canal, et à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 19. — *Sambre canalisée.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE HAINAUT.

1 ^o Construction de perrés, établissement de poteaux d'amarrage et travaux divers d'amélioration	fr.	20,000	»
---	-----	--------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 20,000 »

PROVINCE DE NAMUR.

2° Construction de perrés, empierrement ou pavage du chemin de halage pour faciliter la traction des bateaux, et travaux secondaires d'amélioration	5,000 »
TOTAL. . . . fr.	<u>25,000 »</u>

ART. 20. — *Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.*

Somme demandée : 13,100 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Élargissement des pavages existants et établissement de pavages sur les plates-formes des écluses et aux abords des ponts. . . . fr.	1,500 »
2° Construction de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières	5,700 »
3° Acquisition de terrains pour l'élargissement des digues .	3,000 »
4° Travaux divers d'amélioration, consistant en établissement de garde-corps, clôtures, etc.	2,900 »
En ce qui concerne le canal principal, les travaux dont le détail précède, formeront la continuation de ceux de même espèce pour l'exécution desquels des fonds ont été alloués aux Budgets précédents.	
TOTAL. . . . fr.	<u>13,100 »</u>

BASSIN DE L'ESCAUT.

ART. 21. — *Escaut.*

Somme demandée : 7,400 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux divers d'amélioration dans la province de Hainaut. fr.	7,000 »
2° Travaux secondaires d'amélioration dans la province de la Flandre orientale	400 »
TOTAL fr.	<u>7,400 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 22. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 58,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Prolongement des murs de quai de la rive gauche du 5 ^{me} bief.	fr.	56,500	»
Pareil crédit avait déjà été alloué au Budget de 1870 pour cet objet. Il n'a pu être employé parce qu'il n'y a pas eu de chômage cette année.			
2 ^o Travaux divers d'amélioration		2,000	»
TOTAL.	fr.	58,500	»

ART. 23. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 15,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 24. — *Lys.*

Somme demandée : 1,200 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration dans la province de la Flandre orientale.

ART. 25. — *Canal de dérivation de la Lys.*

Somme demandée : 10,400 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux divers d'amélioration dans la province de la Flandre orientale	fr.	5,400	»
2 ^o Travaux divers d'amélioration dans la province de la Flandre occidentale.		5,000	»
TOTAL.	fr.	10,400	»

ART. 26. — *Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.*

Somme demandée : 80,200 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1^o Travaux divers d'amélioration fr. 1,200 »

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

2^o Consolidation des berges du canal au moyen de revêtements en briques, renforcement des digues dans les endroits les plus menacés, entre Bruges et Ostende, et travaux divers d'amélioration. 9,000 »

Ces travaux formeront la continuation de ceux exécutés au moyen de crédits budgétaires alloués précédemment.

3^o Travaux à effectuer aux abords de la porte de Damme, à Bruges, dans le but de modifier le régime des eaux et de redresser la route de Bruges vers la Zélande 70,000 »

Ces travaux sont réclamés par l'administration communale de Bruges. Ils auront spécialement pour but, d'une part, de permettre de baisser totalement les eaux du canal de Gand à Bruges, dans la traverse de la dernière de ces villes, sans devoir, en même temps, baisser partiellement les eaux du canal de Bruges à Ostende, et, d'autre part, d'améliorer la voirie, en rectifiant le tracé de la route de Bruges à l'Écluse, à proximité de la porte de Damme. Ils permettront encore à la ville de Bruges d'agrandir son entrepôt et de créer une gare convenable pour les bateaux qui doivent y transborder leur cargaison, en agrandissant le sas de l'entrepôt. L'administration locale et le Département des Travaux publics sont déjà d'accord sur les bases principales du projet. Une entente sur tous les points du projet ne tardera vraisemblablement pas à s'établir.

TOTAL. . . fr.	80,200 »
----------------	----------

ART. 27. — *Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.*

Somme demandée : 2,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 28. — *Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal d'écoulement dit : de Langeleed.*

Somme demandée : 11,300 francs.

Cette somme est destinée à la continuation des travaux d'empierrement du chemin de halage, effectués au moyen des crédits budgétaires alloués

NOTE PRÉLIMINAIRE.

précédemment, et à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 29. — *Canal de Selzaete à la mer du Nord.*

Somme demandée : 6,400 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration dans les provinces de la Flandre orientale et de la Flandre occidentale. De même que celle pétitionnée pour l'entretien du canal, elle est sollicitée sous la réserve des droits de répétition de l'État à charge des provinces des deux Flandres.

ART. 30. — *Canaux le Moervaert et la Zuidleede.*

Somme demandée : 400 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 31. — *Rupel.*

Somme demandée : 2,500 francs.

Cette somme est destinée à la continuation des travaux de construction de jetées longitudinales, pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives.

ART. 32. — *Dyle et Demer.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

BASSIN DE L'YSER.

ART. 33. — *Yser.*

Somme demandée : 56,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Rétablissement, au moyen de revêtements en briques, des talus dégradés fr.	6,000 »
--	---------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	6,000 »
2 ^o Travaux d'amélioration entre Brambrugge et la Fintelle fr.	50,000 »
Les travaux dont l'énumération précède formeront la continuation de ceux pour l'exécution desquels des crédits ont été alloués aux Budgets précédents.	
TOTAL. fr.	<u>56,000 »</u>

ART. 54. — *Plantations.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Cette somme, qui est destinée à l'établissement de plantations nouvelles le long des rivières et canaux, est égale à celles allouées, pour le même objet, aux Budgets précédents, abstraction faite de l'exercice 1871, pour lequel, par mesure exceptionnelle d'économie, le crédit a été réduit à 10,000 francs.

ART. 55. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 35,000 francs.

Cette somme, qui est égale à celles allouées, pour le même objet, aux Budgets précédents, est destinée à l'entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances, comme aussi à l'exécution des travaux et aux acquisitions de matériel rendus éventuellement nécessaires par l'établissement de nouveaux passages d'eau.

4^{me} SECTION. — PORTS ET CÔTES.ART. 56. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Somme demandée : 335,350 francs.

Cette somme est supérieure de 27,450 francs au crédit demandé, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1871.

La répartition en figure ci-après.

De même que pour les canaux et rivières, et conformément aux précédents, on croit pouvoir se dispenser de présenter la justification des crédits demandés pour les travaux d'entretien proprement dits, et se borner à motiver les allocations pétitionnées pour les travaux d'entretien extraordinaire de quelque importance.

NOTE PRELIMINAIRE.

Ici encore les sommes demandées pour l'exécution de travaux d'entretien ordinaire sont, ou les mêmes que celles qui ont été allouées au Budget précédent, ou le prix de marchés existants, ou le montant présumé des besoins auxquels il faudra pourvoir.

A. — *Port d'Ostende.*

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'avant-port et de l'arrière-port . fr.	60,000 »	»
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'écluse des bassins de commerce, moitié à charge de l'État, moitié à charge de la ville d'Ostende, aux termes de l'arrêté royal du 6 juin 1821 (part de l'État)	750 ..	»
3 ^o Réparation des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port par suite d'ouragans	8,000 »	»
4 ^o Achèvement des travaux de raccordement du nouveau quai des bateaux à vapeur avec l'écluse des bassins de commerce, au moyen de la construction d'un mur de quai, en remplacement de l'estacade existante; continuation du musoir terminal de raccordement; enlèvement de l'estacade et de la jetée basse existante; dragage de la partie élargie du chenal d'accès, etc.	»	60,000 »
Ce travail est exécuté sur la demande de l'administration du pilotage, afin qu'on puisse éviter, à l'avenir, les difficultés que présente la manœuvre des navires entrant aux bassins. Il a été commencé en 1870 et sera continué en 1871, au moyen des crédits budgétaires alloués précédemment. Il importe de l'achever en 1872.		
5 ^o Réparation, reconstruction et consolidation, au mortier de ciment, du perré de la grande digue de mer.	»	5,000 »

B. — *Port de Nieuport.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	35,000 »	»
---	----------	---

C. — *Port de refuge de Blankenberghe.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	5,000 »	35,000 »
A REPORTER. . . fr.	108,750 »	100,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . fr.	108,750 »	100,000 »

Entre autres travaux d'entretien extraordinaire à exécuter, il est nécessaire que les revêtements, en moellons non maçonnés, des digues du port soient reconstruits au mortier de ciment, afin qu'ils puissent résister à l'action de la mer. Le chiffre réduit du crédit spécial affecté à la construction du port n'a pas permis l'exécution de ce travail.

D. — Côtes.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	100,000 »	25,000 »
--	-----------	----------

E. — Phares et fanaux.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des phares et fanaux de la côte de Flandre.	1,600 »	»
TOTAUX. . . . fr.	210,350 »	125,000 »
Total des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux fr.	358,550 »	

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.

Les crédits pétitionnés au Budget de 1872, pour l'exécution de travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux, atteignent ensemble le chiffre de fr. 294,000 »

Ceux qui figurent au projet de Budget de 1871, pour l'exécution de travaux de même nature, s'élèvent à un total de. . . 179,000 »

Les allocations sollicitées pour les exercices 1871 et 1872, du chef des travaux dont il s'agit, se balancent donc par une augmentation de. 115,000 »

pour l'exercice 1872.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les sommes demandées pour travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux, se répartissent comme il suit :

ART. 37. — *Port d'Ostende.*

Somme demandée : 140,000 francs.

Cette somme se subdivise de la manière suivante :

1^o Exhaussement de la partie de l'estacade d'ouest s'étendant jusqu'au second escalier ; reconstruction, en maçonnerie de briques, de la jetée basse jusqu'au même point ; établissement d'un escalier d'accostage et d'un escalier donnant accès à l'estran, au plancher de l'estacade fr. 60,000 »

Ces travaux formeront la continuation de ceux pour l'exécution desquels un crédit est prévu au Budget de 1871.

2^o Rectification de la rive droite de l'avant-port près de l'écluse militaire : dragages pour l'élargissement du chenal ; perrés maçonnés sur la rive et établissement de postes d'amarrage 80,000 »

Ces travaux ont déjà reçu un commencement d'exécution au moyen d'un crédit budgétaire alloué précédemment. Il importe de les poursuivre.

TOTAL . . . fr. 140,000 »

ART 38. — *Côtes.*

Somme demandée : 138,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1^o Continuation des travaux de consolidation de la dune de Mariakerke, au delà de la digue d'Albertus, par des revêtements et bouts d'épis maçonnés fr. 30,000 »

La dune près de la digue d'Albertus est fortement exposée à l'action des vagues dans les gros temps ; il importe, pour la sécurité du pays, de s'opposer efficacement à l'envahissement de la mer de ce côté, et il sera prudent de continuer en 1872 les travaux qui ont été commencés en 1870 et qui seront poursuivis en 1871.

2^o Travaux de construction de perrés maçonnés, en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer . . . 88,000 »

Il est indispensable, dans l'intérêt de la sécurité du littoral, de continuer l'exécution des ouvrages de l'espèce, destinés à défendre les dunes d'une manière efficace contre l'action de la mer.

TOTAL . . . fr. 138,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 39. — *Phares et fanaux.*

Somme demandée : 16,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante .

1^o Exécution de travaux et acquisition d'objets nécessaires pour améliorer les phares et fanaux fr. 1,000 »

Cette somme est égale à celle allouée, chaque année, pour le même objet aux Budgets précédents.

2^o Établissement, sur la partie arrondie terminale du musoir de l'estacade d'est du port d'Ostende, d'une charpente métallique et d'une chambrette pour l'installation d'un feu de port et de marée 15,000 »

La partie terminale du musoir de l'estacade d'est au port d'Ostende sera construite en 1871. Il y aura lieu d'y installer, pendant la campagne de 1872, un feu de port et de marée, posé sur une charpente métallique, en remplacement du feu insuffisant qui existe aujourd'hui. C'est le même ouvrage que celui décrété pour le musoir d'ouest et que l'on établira en 1871.

TOTAL. . . fr.	16,000 »
----------------	----------

3^{me} SECTION — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.

ART. 40.

Le crédit de 28,000 francs est le même que celui des exercices antérieurs.

6^{me} SECTION. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSEES ET DES BATIMENTS CIVILSART. 41. — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées ; frais de bureau et de déplacements.*

L'allocation de 702,270 francs sollicitée pour l'exercice 1871 est diminuée de 2,000 francs par suite du transfert opéré à l'article 2, litt. B et expliqué plus haut sous la rubrique *Administration centrale*.

ART. 43. — *Traitements des architectes et autres agents du service des bâtiments civils.*

La somme de 1,550 francs dont la dotation de ce service a été augmentée par amendement au Budget de 1871, représente le salaire des gardiens du monument de la place des Martyrs et de la colonne du Congrès. Ce service

NOTE PRÉLIMINAIRE.

étant passé dans les attributions du Département des Travaux publics, l'allocation qui y est affectée a été transférée du Budget de l'Intérieur à celui des Travaux publics.

CHAPITRE III. — MINES.

Les crédits demandés pour ce service au Budget de 1871 sont maintenus pour 1872 au chiffre de 328,910 francs.

CHAPITRE IV. — CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Les prévisions de dépenses pour l'exercice 1872, en ce qui concerne les chemins de fer, postes et télégraphes, sont provisoirement établies à la somme de 38,870,820 francs.

Le tableau suivant donne la décomposition de ce chiffre, en même temps qu'il fait ressortir les augmentations ou diminutions de crédit, comparative-ment aux allocations pétitionnées pour l'exercice 1871.

	CRÉDITS		DIFFÉRENCES.	
	DEMANDÉS pour 1872	DEMANDÉS pour 1871.	Augmentation.	Diminution.
I. <i>Chemins de fer :</i>				
1 ^{re} section. — Voies et travaux . . fr.	9,082,720	9,082,720	»	»
2 ^e — — Traction et matériel. . .	14,246,480	14,202,780	43,700	»
3 ^e — — Transports.	8,534,890	8,504,190	30,700	»
ENSEMBLE. . . . fr.	31,864,090	31,789,690	94,400	»
II. 4 ^e — — Postes	4,639,100	4,615,600	23,500	»
III. 5 ^e — — Télégraphes	1,570,915	1,516,915	54,000	»
IV. 6 ^e — — Services en général. (Chemins de fer, postes et télégraphes.). . . .	776,715	768,215	8,500	»
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . fr.	38,870,820	38,690,420	180,400	»
AUGMENTATION. . . . fr.			180,400	

Cette augmentation représente, en totalité, les compléments de différents crédits justifiés au Budget de l'exercice 1871.

En déposant ses propositions budgétaires dix mois avant l'ouverture de l'exercice pour se conformer au vœu de la loi, le Gouvernement doit faire des réserves expresses sur les modifications qui pourraient devoir y être apportées d'après l'observation des faits et selon les circonstances qui peuvent se produire dans le courant du présent exercice.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les dépenses se rapportant aux chemins de fer, postes et télégraphes subissent sensiblement l'influence de causes si diverses et si variables, que l'on comprend aisément la difficulté d'apprécier aussi longtemps à l'avance les véritables exigences du service. Aux causes dont l'existence peut être considérée comme permanente et qui se rattachent à l'intensité du mouvement et aux prix des matières à employer, résultant de l'état plus ou moins prospère des affaires industrielles et commerciales, sont venues s'en ajouter d'autres d'un caractère tout exceptionnel et tout temporaire; en effet, en ce qui concerne les chemins de fer, la reprise des lignes de la Société générale d'exploitation a créé une situation toute particulière, et la régie de ces lignes se trouve depuis trop peu de temps entre les mains de l'État pour que l'on puisse se rendre un compte exact de la dépense qu'elles nécessiteront. L'ouverture éventuelle de certaines sections ou lignes de chemins de fer, actuellement en voie de construction ou d'achèvement, est un autre motif d'incertitude. En outre, les événements de ces derniers temps sont venus momentanément jeter la perturbation dans les éléments d'appréciation du service, et l'on ne peut guère prévoir si la progression ascendante de trafic qui s'est surtout manifestée dans les premiers mois de 1870 pourra reprendre de sitôt et influencer sur les dépenses de l'exercice prochain.

Pour le service des postes, l'indécision tient à la réforme dont l'application est trop récente et l'expérience trop incomplète pour qu'on puisse dès maintenant juger des résultats qu'elle est appelée à produire.

En ce qui concerne les télégraphes, la recrudescence subite et extraordinaire du trafic est due, en majeure partie, aux circonstances exceptionnelles que nous traversons et dont on ne peut encore prévoir le terme. Le développement normal et graduel du service entre pour une certaine part dans cet accroissement de correspondances; mais il n'en est pas moins vrai qu'il serait difficile d'apprécier l'importance de ce développement normal et de prévoir si cette situation prospère se maintiendra dans son intégrité et dans quelles proportions elle pourra venir affecter les besoins de l'exercice 1872.

Ces considérations ont déterminé le Gouvernement à se réserver la faculté de modifier ses prévisions de dépenses lorsqu'il sera en mesure de pouvoir les établir avec plus de certitude.

Les explications qui suivent ont pour objet de justifier, article par article, les augmentations de crédit sollicitées.

2^{me} SECTION. — TRACTION ET MATÉRIEL

ART. 57.

Complément d'un crédit de 8,800 francs justifié au premier projet de Budget de l'exercice 1871. (Voir page 33, n° 28 des <i>Documents parlementaires</i> , session de 1870-1871.) . . . fr.	3,400 »
---	---------

Complément d'un crédit de 161,400 francs justifié au projet de Budget amendé de l'exercice 1871. (Voir page 19, n° 55 des <i>Documents parlementaires</i> , session de 1870-1871.)	40,300 »
--	----------

ENSEMBLE. . . fr.	<u>43,700 »</u>
-------------------	-----------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

5^e SECTION. — TRANSPORTS.

ART. 62.

Complément d'un crédit de 86,400 francs justifié au projet de Budget amendé de l'exercice 1871. (Voir page 23, n° 55 des *Documents parlementaires*, session de 1870-1871.) . . . fr. 40,700 »

ART. 63.

Complément d'un crédit de 20,000 francs justifié au projet de Budget amendé de l'exercice 1871. (Voir page 23, n° 55 des *Documents parlementaires*, session de 1870-1871.) . . . fr. 10,000 »

4^{me} SECTION. — POSTES.

ART. 68.

Seconde moitié du crédit de 42,800 francs justifié au premier projet de Budget de l'exercice 1871. (Voir page 36, n° 28 des *Documents parlementaires*, session de 1870-1871.) . . . fr. 21,400 »

Seconde moitié du crédit de 4,200 francs justifié au Budget amendé de l'exercice 1871. (Voir page 28, n° 55 des *Documents parlementaires*, session de 1870-1871.) . . . fr. 2,100 »

ENSEMBLE. . . fr. 23,500 »

3^{me} SECTION. — TÉLÉGRAPHES.

ART. 73.

Complément du crédit de 48,000 francs justifié au premier projet de Budget de l'exercice 1871. (Voir page 58, n° 28 des *Documents parlementaires*, session de 1870-1871.) . . . fr. 32,000 »

Complément du crédit de 58,800 francs justifié au projet de Budget amendé de l'exercice 1871. (Voir page 50, n° 55 des *Documents parlementaires*, session de 1870-1871.) . . . fr. 22,000 »

ENSEMBLE. . . fr. 54,000 »

6^{me} SECTION. — SERVICES EN GÉNÉRAL.

ART. 76.

Complément d'un crédit de 33,800 francs justifié au projet de Budget amendé de l'exercice de 1871. (Voir page 53, n° 55 des *Documents parlementaires*, session de 1870-1871.) . . fr. 8,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES V, VI, VII, VIII ET IX.

Les allocations proposées au Budget de 1871 pour les *Commissions des Procédés nouveaux et des Annales des Travaux publics* (chap. V), les *Traitements de disponibilité* (chap. VI), les *Pensions* (chap. VII), les *Secours* (chap. VIII) et les *Dépenses imprévues* (chap. IX) sont maintenues sans modification au projet de Budget de l'exercice 1872.

PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux publics
et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics, pour l'exercice 1872, est fixé à la somme de *quarante-huit millions dix mille huit cent trente-six francs* (fr. 48,040,836), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau, les papiers, les impressions, les achats et les réparations de meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer des locaux et les menues dépenses, ne peuvent être prélevées qu'à charge des allocations affectées aux dépenses de l'espèce à faire pour chacun de ces services.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1871.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

A. WASSEIGE.

Le Ministre des Finances,

V. JACOBS.



BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1872		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
CHAPITRE I ^{er} ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
1	Traitement du Ministre	21,000	"	1,147,065
2	— des fonctionnaires et employés	865,065	"	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale	40,400	"	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	92,600	"	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	85,000	15,000	
6	Honoraires des avocats du Département	50,000	"	
CHAPITRE II PONTS ET CHAUSSEES — BÂTIMENTS CIVILS				
SECTION 1 ^{re} — Ponts et chaussées				
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	5,209,080	"	
8	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000	"	
SECTION 2 — Bâtimens civils				
9	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat, ainsi que des bâtimens dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'Etat, travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc., achat et frais de conservation d'objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques	240,000	"	155,000
10	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtimens des Musées, au palais de Tervueren, à l'hôtel du gouvernement provincial à Bruxelles, restauration et reconstruction d'une partie de l'ancien hôtel d'Assche, reconstruction de la partie du mur du palais de la rue Ducale longeant les écuries, et achèvement du nouveau mur orné le long du jardin du palais royal à Bruxelles		155,000	
SECTION 3 — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des pontons				
11	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	811,500	552,750	
A REPORTER		5,443,445	702,750	1,147,065

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,443,445 »	702,750 »	1,147,065 »
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	<i>Bassin de la Meuse.</i>			
12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. . .	»	49,000 »	
15	Ourthe	»	7,000 »	
14	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé	»	12,000 »	
15	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	»	18,000 »	
16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	»	8,000 »	
17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	»	5,000 »	
18	— — vers Hasselt	»	8,000 »	
19	Sambre canalisée.	»	25,000 »	
20	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	»	15,100 »	
	<i>Bassin de l'Escaut</i>			
21	Escaut	»	7,400 »	
22	Canal de Mons à Condé.	»	58,500 »	7,545,690 »
23	— de Pommerœul à Antoing	»	15,000 »	
24	Lys	»	1,200 »	
25	Canal de dérivation de la Lys.	»	10,400 »	
26	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de com- merce, à Gand.	»	80,200 »	
27	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges	»	2,000 »	
28	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal de Langeled.	»	11,500 »	
29	— de Selzaete à la mer du Nord.	»	6,400 »	
30	Canaux de Moervaert et la Zuidleele	»	400 »	
31	Rupel	»	2,500 »	
32	Dyle et Demer	»	5,000 »	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
33	Yser.	»	56,000 »	
	<i>Plantations.</i>			
34	Plantations nouvelles	25,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	5,468,445 »	1,082,150 »	8,692,674 »

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	5,468,445 »	1,082,150 •	8,692,674 »
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
55	Etablissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	55,000 »	»	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.			
56	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	210,550 »	125,000 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
57	Port d'Ostende	»	140,000 »	
58	Côtes	»	158,000 »	
59	Phares et fanaux.	»	16,000 »	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
40	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications	28,000 »	»	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.			
41	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements	690,270 »	10,000 •	
42	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées	695,909 »	15,000 •	
43	Traitements des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils	50,550 »	»	
44	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000 »	»	
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	SECTION 1^{re}. — Personnel du conseil.			
45	Personnel du conseil des mines. — Traitements.	40,810 »	»	
46	— — — Frais de route	500 »	»	
47	— — — Matériel	1,800 »	»	
	SECTION 2. — Personnel du corps.			
48	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires employés par les ingénieurs.	209,000 »	»	328,910 •
49	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 »	»	
50	Confection de la carte générale des mines.	»	15,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	7,450,434 •	1,539,150 »	9,021,584 •

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	7,450,454 "	1,559,150 "	9,021,584 "
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.			
51	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement	45,000 "	"	
	SECTION 4. — Impressions, etc.			
52	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publica- tions de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 "	"	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.			
	SECTION 1 ^{re} . — Voies et travaux.			
53	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	651,940 "	"	
54	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	4,055,500 "	"	
55	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	5,097,200 "	"	
56	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux	1,500,080 "	"	
	SECTION 2. — Traction et matériel.			
57	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	551,680 "	"	
58	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	5,220,400 "	"	
59	Primes d'économie et de régularité.	145,000 "	"	
60	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	2,520,000 "	"	
61	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	6,011,400 "	"	
	SECTION 3. — Transports.			
62	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	5,788,650 "	"	
63	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	2,482,760 "	"	
64	Frais d'exploitation	1,218,500 "	"	58,870,820 "
65	Camionnage	910,000 "	"	
66	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	150,000 "	"	
67	Redevances aux compagnies	5,000 "	"	
	A REPORTER. fr.	59,566,524 "	1,559,150 "	47,892,404 "

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	39,566,524 »	1,539,150 »	47,899,404 »
	SECTION 4. — Postes.			
68	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	1,437,600 »	»	
69	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	1,930,000 »	»	
70	Transport des dépêches. (Crédit non limitatif.)	750,000 »	»	
71	Indemnités à payer en cas de perte ou de spoliation de valeurs dé- clarées (Crédit non limitatif)	10,000 »	»	
72	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie. . . .	511,500 »	»	
	SECTION 5. — Télégraphes.			
73	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	936,915 »	»	
74	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	454,000 »	»	
75	Entretien	180,000 »	»	
	SECTION 6. — Services en général.			
76	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	161,115 »	»	
77	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	104,600 »	»	
78	Matériel et fournitures de bureau.	490,000 »	»	
79	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'admi- nistration	20,900 »	»	
80	Conférences des chemins de fer belges. (Les crédits portés aux articles 2, 53, 57, 68, 73, et 76, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	1,000 »	»	
	CHAPITRE V.			
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.			
81	Frais de route et de séjour.	1,000 »	»	
82	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . .	1,000 »	»	
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.			7,000
83	Frais de route et de séjour.	800 »	»	
84	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	4,200 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	46,560,251 »	1,539,150 »	47,899,404 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS POUR 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	46,560,254 °	1,559,150 °	47,899,404 °
	CHAPITRE VI.			
85	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par me- sure générale ou pour un terme illimité	"	59,500 "	59,500 °
	CHAPITRE VII.			
86	Pensions : premier terme	18,000 °	"	18,000 °
	CHAPITRE VIII.			
87	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	15,952 "	"	15,952 °
	CHAPITRE IX.			
88	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 °	"	18,000 °
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS fr.	46,412,186 °	1,598,650 °	48,010,836 °

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1871.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

A. WASSEIGE.

Le Ministre des Finances,

V. JACOBS.

DÉVELOPPEMENTS

ou

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1872.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	"	Traitement du Ministre. fr.
2	a.	Secrétariat général et Régie fr. 159,500 "
	b.	Ponts et chaussées et mines 125,700 "
	c.	Chemins de fer, postes et télégraphes 544,865 "
	d.	Surveillance des chemins de fer concédés 55,000 "
3	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés.
4	"	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc.
5	"	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses
6	"	Honoraires des avocats du Département
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
PONTS ET CHAUSSEES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSEES.		
7	a.	Entretien ordinaire des routes et entretien de nouvelles sections en 1872 fr.
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc.
	c.	Travaux de construction et de rectification de routes; allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, servant de raccordement aux stations de chemin de fer ou aboutissant à des canaux ou rivières
8	"	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
9	"	Entretien et réparation des palais, édifices et monuments appartenant à l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. — Achat de différents objets nécessaires lors des cérémonies et fêtes publiques; conservation de ces objets. fr.
10	"	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées, au palais de Tervueren et à l'hôtel du gouvernement provincial à Bruxelles; restauration et reconstruction d'une partie de l'ancien hôtel d'Assche; reconstruction de la partie du mur du palais de la rue Ducale longeant les écuries, et achèvement du nouveau mur orné le long du jardin du palais royal à Bruxelles
"	"	Travaux extraordinaires à divers bâtiments civils (pour mémoire).
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 "	"	21,000 "	21,000 "	"	"	
865,065 "	"	865,065 "	816,465 "	(1) 48,600 "	"	(1) Dont 2,000 francs provenant d'un transfert de l'article 41.
40,400 "	"	40,400 "	40,400 "	"	"	
92,600 "	"	92,600 "	92,600 "	"	"	
85,000 "	15,000 "	100,000 "	100,000 "	"	"	
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
1,152,065 "	15,000 "	1,167,065 "	1,108,465 "	48,600 "	"	
2,000,080 "	"	2,000,080 "	2,000,080 "	"	"	
400,000 "	"	400,000 "	400,000 "	"	"	
800,000 "	"	800,000 "	800,000 "	"	"	
41,000 "	"	41,000 "	41,000 "	"	"	
5,250,080 "	"	5,250,080 "	5,250,080 "	"	"	
250,000 "	"	250,000 "	250,000 "	"	"	
"	155,000 "	155,000 "	"	155,000 "	"	
"	"	"	195,000 "	"	195,000 "	
250,000 "	155,000 "	405,000 "	445,000 "	155,000 "	195,000 "	

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
192,900 "	51,000 "					
5,000 "						
25,000 "	40,000 "					
50,000 "	11,000 "					
96,100 "	"					
7,800 "	25,000 "					
25,500 "	75,000 "					
5,500 "	"					
4,000 "	"					
74,400 "	50,000 "					
101,200 "						
24,100 "	8,100 "					
16,100 "	27,100 "					
22,700 "	52,800 "					
18,100 "	55,150 "	1,544,050 "	1,409,050 "	"	65,000 "	
29,500 "	50,200 "					
8,000 "	4,000 "					
27,100 "	18,500 "					
5,000 "	11,500 "					
5,400 "	200 "					
5,700 "	19,000 "					
27,000 "	51,000 "					
5,800 "	2,600 "					
500 "	"					
4,500 "	"					
2,250 "	"					
25,500 "	"					
12,000 "	5,000 "					
6,000 "	"					
8,750 "	70,000 "					
811,500 "	552,750 "	1,344,050 "	1,409,050 "	"	65,000 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>
		BASSIN DE LA MEUSE.
		<i>Meuse.</i>
		PROVINCE DE NAUW.
	a.	1° Terrés, enrochements, pavages et travaux divers d'amélioration
		PROVINCE DE LIÈGE.
12	b.	2° Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en empierrement de chemins de halage, construction de rampes d'abordage, établissement de pilots d'amarrage, garde-corps, etc.
		PROVINCE DE LIMBOURG.
	c.	5° Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas; amélioration des chemins de halage et travaux divers d'amélioration
		<i>Ourthe.</i>
15	"	Travaux divers d'amélioration, en amont de Comblain-au-Pont, consistant notamment dans la construction de jetées et de parties de chemins de halage aux endroits où il n'en existe pas
		<i>Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.</i>
14	"	Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en bordages avec remplissage de moellons, de garde-corps, de pavages, etc.
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>
15	a.	1° Agrandissement du bassin de Brée
	b.	2° Travaux de renforcement des contre-digues et travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>
16	a.	Travaux divers d'amélioration
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>
17	"	Renforcement éventuel des digues et contre-digues, et travaux secondaires d'amélioration
		<i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>
18	"	Renforcement éventuel des digues et contre-digues, et travaux secondaires d'amélioration
		<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>
"	"	(Pour mémoire).
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
811,500 "	552,750 "	1,344,050 "	1,409,050 "	"	65,000 "	
"	10,000 "			"		
"	19,000 "	49,000 "	52,500 "	"	3,500 "	
"	20,000 "			"		
"	7,000 "	7,000 "	7,000 "	"	"	
"	12,000 "	12,000 "	12,000 "	"	"	
"	12,000 "	18,000 "	6,000 "	12,000 "	"	
"	6,000 "					
"	8,000 "	8,000 "	14,200 "	"	6,200 "	
"	5,000 "	5,000 "	2,000 "	1,000 "	"	
"	8,000 "	8,000 "	5,000 "	5,000 "	"	
"	"	"	1,800 "	"	1,800 "	
811,500 "	657,750 "	1,449,050 "	1,509,550 "	16,000 "	76,500 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
		<i>Sambre canalisée.</i>	
		PROVINCE DE HAINAUT.	
19	a.	1 ^o Construction de perrés, établissement de poteaux d'amarrage, et travaux divers d'amélioration	
		PROVINCE DE NAMUR.	
	b.	2 ^o Construction de perrés, empiérement ou pavage de parties du chemin de halage, et travaux divers d'amélioration	
		<i>Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.</i>	
20	a.	1 ^o Construction de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières.	
	b.	2 ^o Élargissement des pavages existants, et établissement de pavages sur les plates-formes des écluses et aux abords des ponts	
	c.	3 ^o Acquisition de terrains pour l'élargissement des digues et travaux divers d'amélioration.	
		BASSIN DE L'ESCAUT.	
		<i>Escaut.</i>	
21	a.	1 ^o Travaux divers d'amélioration dans la province de Hainaut	
	b.	2 ^o Travaux secondaires d'amélioration dans la Flandre orientale	
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>	
22	a.	1 ^o Prolongement des murs de quai de la rive gauche du 5 ^e bief	
	b.	2 ^o Travaux divers d'amélioration	
		<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>	
23	"	Travaux divers d'amélioration.	
		<i>Lys.</i>	
24	"	Travaux secondaires d'amélioration dans la province de la Flandre orientale	
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>	
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.	
25	a.	Travaux divers d'amélioration	
		PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.	
	b.	Travaux divers d'amélioration	
		A REPORTER. fr	

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
811,500 »	657,750 »	1,449,050 »	1,509,550 »	16,000 »	76,500 »	
»	20,000 »					
		25,000 »	55,000 »	»	10,000 »	
»	5,000 »					
»	5,700 »					
»	1,500 »	15,100 »	16,000 »	»	2,900 »	
»	5,900 »					
»	7,000 »					
»	400 »	7,400 »	7,400 »	»	»	
»	56,500 »					
»	2,000 »	58,500 »	6,000 »	52,500 »	»	
»	15,000 »	15,000 »	58,000 »	»	25,000 »	
»	1,200 »	1,200 »	700 »	500 »	»	
»	5,400 »					
		10,400 »	16,000 »	»	5,600 »	
»	5,000 »					
811,500 »	748,350 »	1,559,650 »	1,628,650 »	49,000 »	118,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.</i>
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
	a.	1° Travaux divers d'amélioration
		PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.
26	b.	2° Consolidation des berges du canal au moyen de revêtements en briques; renforcement des digues dans les en- droits les plus menacés, entre Bruges et Ostende, et travaux divers d'amélioration
	c.	3° Travaux aux abords de la porte de Damme, à Bruges, dans le but de modifier le régime des eaux et de redresser la route de Bruges vers la Zélande
		<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>
27	c.	Travaux secondaires d'amélioration
		<i>Canal de Plusschenduyle, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.</i>
28	"	Continuation des travaux d'empierrement du chemin de halage, et travaux secondaires d'amélioration
		<i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>
"	"	(Pour mémoire).
		<i>Canal de Selzaete à la mer du Nord.</i>
29	"	Travaux divers d'amélioration dans les provinces de la Flandre orientale et de la Flandre occidentale.
		<i>Canaux de Moervaert et de Zuidleele.</i>
50	"	Travaux secondaires d'amélioration
		<i>Rupel.</i>
51	"	Continuation des travaux de construction de jetées longitudinales, pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives.
		<i>Dyle et Demer.</i>
52	"	Travaux secondaires d'amélioration.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
811,500 "	748,550 "	1,559,650 "	1,628,650 "	49,000 "	118,000 "	
"	1,200 "					
"	9,000 "	80,200 "	10,400 "	69,800 "	"	
"	70,000 "					
"	2,000 "	2,000 "	2,000 "	"	"	
"	11,500 "	11,500 "	11,500 "	"	"	
"	"	"	2,000 "	"	2,000 "	
"	6,400 "	6,400 "	6,400 "	"	"	
"	400 "	400 "	400 "	"	"	
"	2,500 "	2,500 "	2,500 "	"	"	
"	5,000 "	5,000 "	5,000 "	"	"	
811,500 "	856,150 "	1,667,450 "	1,668,650 "	118,800 "	120,000 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		BASSIN DE L'YSER.
		<i>Yser.</i>
35	a.	1 ^{re} Rétablissement, au moyen de revêtements en briques, des talus dégradés
	b.	2 ^e Travaux d'amélioration entre Brambrugghe et la Fintelle
		<i>Plantations.</i>
54	"	Plantations nouvelles
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
55	"	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau ; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
	a.	Port d'Ostende
	b.	Port de Nieuport.
36	c.	Port de refuge de Blankenberghe
	d.	Côtes
	e.	Phares et fanaux.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
811,300 "	856,150 "	1,667,450 "	1,668,650 "	118,800 "	120,000 "	
"	6,000 "	36,000 "	36,000 "	"	"	
"	30,000 "					
25,000 "	"	25,000 "	10,000 "	15,000 "	"	
55,000 "	"	55,000 "	55,000 "	"	"	
871,500 "	912,150 "	1,783,650 "	1,769,650 "	153,800 "	120,000 "	
68,750 "	63,000 "					
55,000 "	"					
5,000 "	55,000 "	555,350 "	507,900 "	27,450 "	"	
100,000 "	25,000 "					
1,600 "	"					
210,350 "	125,000 "	555,350 "	507,900 "	27,450 "	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
		PORT D'OSTENDE.
57	a.	1 ^o Continuation des travaux d'exhaussement de la partie de l'estacade d'ouest s'étendant jusqu'au second escalier et de reconstruction en maçonnerie de briques, de la jetée basse jusqu'au même point, ainsi que de construction d'un escalier d'accostage et d'un escalier donnant accès à l'estran au plancher de l'estacade
	b.	2 ^o Rectification de la rive droite de l'avant-port; élargissement du chenal; construction de perrés maçonnés et établissement de postes d'amarrage
		CÔTES.
58	a.	1 ^o Travaux de défense de la dune à l'ouest de la digue d'Albertus
	b.	2 ^o Travaux de construction de perrés à Blankenberghe et à Heyst, en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer
		PHARES ET FANAUX.
59	a.	1 ^o Exécution de travaux et acquisition d'objets nécessaires pour améliorer les phares et fanaux.
	b.	2 ^o Établissement sur la partie arrondie terminale du musoir de l'estacade d'est, du port d'Ostende, d'une charpente métallique et d'une chambrette pour l'installation d'un feu de port et de marée.
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.
		CINQUIÈME SECTION.
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, BATIMENTS CIVILS, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.
40	"	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications fr.
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.
		SIXIÈME SECTION.
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BATIMENTS CIVILS.
41	"	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de déplacement
42	"	Traitements et indemnités des chefs de bureau et des commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées.
45*	"	Traitements des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils
44	"	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
210,550 "	125,000 "	335,550 "	507,000 "	27,450 "	"	
"	60,000 "	110,000 "	65,000 "	75,000 "	"	
"	80,000 "					
"	50,000 "	158,000 "	115,000 "	25,000 "	"	
"	88,000 "					
"	1,000 "	16,000 "	1,000 "	15,000 "	"	
"	15,000 "					
210,550 "	410,000 "	620,550 "	486,000 "	132,550 "	"	
28,000 "	"	28,000 "	28,000 "	"	"	
28,000 "	"	28,000 "	28,000 "	"	"	
690,270 "	10,000 "	700,270 "	702,270 "	"	(1) 2,000 "	(1) Transfert à l'art. 2 litt. B.
605,000 "	15,000 "	706,000 "	706,000 "	"	"	
50,550 "	"	50,550 "	50,550 "	"	"	
12,000 "	"	12,000 "	12,000 "	"	"	
1,436,720 "	25,000 "	1,443,720 "	1,431,720 "	"	2,000 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre II.		
		1 ^{re} SECTION. — Ponts et chaussées.
		2 ^e — — Bâtimens civils
		3 ^e — — Service des canaux et rivières, etc.
		4 ^e — — Ports et côtes
		5 ^e — — Frais d'études, d'adjudications, etc.
		6 ^e — — Personnel des ponts et chaussées.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
MINES.		
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.		
45	"	Personnel du conseil des mines. — Traitemens.
46	"	— — — Frais de route
47	"	— — — Matériel
2^{me} SECTION. — Personnel du corps.		
48	"	Traitemens et indemnités du personnel du corps des mines, salaires des expéditionnaires employés par les ingénieurs
49	"	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves ingénieurs de l'école spéciale des mines
50	"	Confection de la carte générale des mines.
5^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.		
51	"	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.
4^{me} SECTION. — Impressions, etc.		
52	"	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragemens et subventions; essais et expériences
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,250,080 »	»	3,250,080 »	3,250,080 »	»	»	
250,000 »	135,000 »	405,000 »	445,000 »	»	40,000 »	
871,300 »	912,150 »	1,783,450 »	1,769,650 »	13,800 »	»	
210,350 »	419,000 »	629,350 »	486,000 »	142,450 »	»	
28,000 »	»	28,000 »	28,000 »	»	»	
1,426,729 »	25,000 »	1,449,729 »	1,451,729 »	»	2,000 »	
6,036,459 »	1,509,150 »	7,545,609 »	7,431,559 »	156,250 »	42,000 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				114,250 »		
40,810 »	»	40,810 »	40,810 »	»	»	
500 »	»	500 »	500 »	»	»	
1,800 »	»	1,800 »	1,800 »	»	»	
209,000 »	»	209,000 »	209,000 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
»	15,000 »	15,000 »	15,000 »	»	»	
45,000 »	»	45,000 »	45,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
515,910 »	15,000 »	528,910 »	528,910 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV. CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — PREMIÈRE SECTION. VOIES ET TRAVAUX. <i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
55	a.	Direction centrale du service
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc.
	c.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances
	d.	Indemnités, frais de déplacement, intérim et travaux extraordinaires
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
54	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
55	a.	Fourniture de billes
	b.	— de rails et accessoires
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
56	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances
	b.	Travaux d'amélioration et d'entretien extraordinaire
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et divers
	d.	Loyers de locaux pour bureaux à l'intérieur des villes et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
79,440 »	»	651,940 »	651,940 »	»	»	
405,700 »	»					
119,700 »	»					
47,100 »	»					
2,758,500 »	»	4,055,500 »	4,055,500 »	»	»	
1,295,200 »	»					
1,408,500 »	»	5,097,200 »	5,097,200 »	»	»	
1,555,600 »	»					
533,100 »	»					
895,700 »	»	1,500,080 »	1,500,080 »	»	»	
275,500 »	»					
72,080 »	»					
59,000 »	»					
9,082,720 »	»	9,082,720 »	9,082,720 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
57	a.	Direction centrale du service.
	b.	Traction — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations, approvisionnements
	c.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
58	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs).
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations
	c.	Grandes réparations du matériel en général à l'arsenal
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.)
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
59	a.	Pour économie constatée dans la consommation du charbon
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
60	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
61	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc.
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel
	c.	Entretien et renouvellement de bureaux ambulants pour le service des postes
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
145,200	"	551,680	507,980	45,700	"	Complément d'un crédit de 8,800 francs justifié au premier projet de Budget de l'exercice 1871. (Docum. parlem. n° 28, p. 55, session de 1870-1871.) 5,100
235,050	"					
115,650	"					
97,800	"					
1,215,000	"	5,220,400	5,220,400	"	"	Complément d'un crédit de 161,400 francs justifié au projet de Budget amendé de l'exercice 1871. (Doc. parlem. n° 35, p. 19, session de 1870- 1871) fr. 40,500 Ensemble. . . . fr. 45,700
1,125,000	"					
1,168,400	"					
549,000	"					
1,165,000	"	145,000	145,000	"	"	
94,000	"					
49,000	"					
	"					
1,790,000	"	2,520,000	2,520,000	"	"	
550,000	"					
2,985,500	"	6,011,400	6,011,400	"	"	
2,997,900	"					
50,000	"					
14,246,480	"	14,246,480	14,202,780	43,700	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
62	a.	Direction centrale du service
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises.
	c.	Trafic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage; pertes et avaries; relations internationales, etc.
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements; intérim, travail extraordinaire, dévouements des gardes-convois, etc.
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois et des manœuvres :</i>		
63	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes-freins, veilleurs, etc.
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
<i>Frais d'exploitation :</i>		
64	a.	Matériel et consommation pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc.
	c.	Usage des stations mixtes appartenant aux compagnies; autres dépenses analogues.
65	°	Camionnage. — Prise et remise à domicile des marchandises
66	°	Pertes et avaries. — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise, de procédure, etc.; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer.
67	°	Redevances aux compagnies, pour l'usage de leur matériel.
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
245,400 "	"					Complément d'un crédit de 86,400 francs jus- tifié au projet de Budget amendé de l'exercice 1871. (<i>Doc. parlam.</i> , n° 55, p. 25, session de 1870-1871) fr. 40,700 "
1,219,630 "	"					
		5,788,650 "	5,747,950 "	40,700 "	"	
2,226,850 "	"					
98,800 "	"					
1,612,060 "	"					Complément d'un crédit de 20,000 francs jus- tifié au projet de Budget amendé de l'exercice 1871. (<i>Doc. parlam.</i> , n° 55, p. 25, session de 1870-1871) fr. 10,000 "
695,600 "	"	2,482,760 "	2,472,760 "	10,000 "	"	
175,100 "	"					
952,500 "	"					
215,000 "	"	1,218,500 "	1,218,500 "	"	"	
71,000 "	"					
910,000 "	"	910,000 "	910,000 "	"	"	
150,000 "	"	150,000 "	150,000 "	"	"	
5,000 "	"	5,000 "	5,000 "	"	"	
8,554,890 "	"	8,554,890 "	8,501,190 "	50,700 "	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
68	a.	Direction centrale. -- Surveillance et contrôle
	b.	Bureaux de perception
	c.	Bureaux ambulants
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
69	a.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les villes desservies par un bureau de perception (facteurs de ville).
	b.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux)
	c.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.
<i>Transport des dépêches :</i>		
70	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches
	b.	Indemnités ou subsides pour transport des dépêches par services affluents, messageries et bateaux à vapeur
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées
	e.	Indemnité à payer éventuellement à la compagnie concessionnaire de la ligne des paquebots belges, sur le Brésil et la Plata, pour compléter, jusqu'à concurrence de 250,000 francs, le produit des taxes maritimes des correspondances transportées par le service (<i>crédit non limitatif</i>)
71	"	Indemnités à payer en cas de perte ou de spoliation de valeurs déclarées. (<i>Crédit non limitatif</i>)
72	"	<i>Matériel.</i> — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'État, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. . . . fr.		
CINQUIÈME SECTION.		
TÉLÉGRAPHES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
73	a.	Direction centrale et surveillance du service
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de loyer, de déplacements et d'intérim, et indemnités pour travail extraordinaire, etc.
74	"	<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois.</i>
75	"	<i>Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses, etc.</i>
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
187,650 "	"	1,457,600 "	1,454,100 "	25,500 "	"	Seconde moitié du crédit de 42,800 francs, justifié au premier projet de Budget de l'exercice 1871. (Doc. parlem., n° 28, p. 36, session de 1870-1871.) fr. 21,400 "
1,078,450 "	"					
191,500 "	"					
697,800 "	"	1,930,000 "	1,950,000 "	"	"	Seconde moitié du crédit de 4,200 francs, justifié au projet de Budget amendé de l'exercice 1871. (Doc. parlem., n° 55, p. 28, session de 1870-1871.) 2,100 " Ensemble. . fr. 23,500 "
1,089,950 "	"					
142,250 "	"					
47,520 "	"	750,000 "	750,000 "	"	"	
415,520 "	"					
75,240 "	"					
44,120 "	"	10,000 "	10,000 "	"	"	
150,000 "	"					
10,000 "	"					
511,500 "	"	511,500 "	511,500 "	"	"	
4,659,100 "	"	4,659,100 "	4,615,600 "	25,500 "	"	
151,400 "	"	956,915 "	902,915 "	54,000 "	"	Complément du crédit de 48,000 francs, justifié au premier projet de Budget de l'exercice 1871. (Doc. parlem., n° 28, p. 58, session de 1870-1871.) fr. 52,000 "
805,515 "	"					
454,000 "	"					
180,000 "	"	180,000 "	180,000 "	"	"	Complément du crédit de 58,800 francs, justifié au projet de Budget amendé de l'exercice 1871. (Doc. parlem., n° 55, p. 50, session de 1870-1871.) fr. 22,000 " Ensemble. . fr. 54,000 "
1,570,915 "	"	1,570,915 "	1,516,915 "	54,000 "	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles du Budget des dotations.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SIXIÈME SECTION.		
SERVICES EN GÉNÉRAL. (<i>Chemins de fer, postes et télégraphes.</i>)		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
76	a.	Surveillance et contrôle des gestions comptables, atelier du timbre, masse d'habillement, magasin central et dépôts de réception
	b.	Indemnités. — Frais de déplacements et d'intérim, travail extraordinaire, etc.
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
77	a.	Entretien et classement des approvisionnements, et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception.
	c.	Fabrication de timbres-poste et de coupons Edmond'son, etc.
78	"	<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services, à l'exception de celui des postes.</i> — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer et de régie aux agents du chemin de fer et du télégraphe, dont les bureaux ne sont pas installés dans un local de l'État, ou qui sont tenus à pourvoir au chauffage et à l'éclairage de leurs bureaux; menues dépenses
79	"	<i>Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration</i>
80	"	<i>Conférences des chemins de fer belges</i> (Les crédits portés aux articles 2, litt. C, 53, 57, 62, 68, 75 et 76, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre IV.		
1 ^{re}	—	Voies et travaux
2 ^e	—	Traction et matériel
3 ^e	—	Transports
4 ^e	—	Postes
5 ^e	—	Télégraphes
6 ^e	—	Services en général. (<i>Chemins de fer, postes et télégraphes.</i>)
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
145,715 »	»	161,115 »	152,615 »	8,500 »	»	Complément d'un crédit de 53,800 francs, justifié au projet de Budget amendé de l'exer- cice 1871. (<i>Doc. parlem.</i> n° 85, p. 35, session de 1870-1871.) fr. 8,500 »
17,400 »	»					
41,000 »	»	104,600 »	104,600 »	»	»	
29,000 »	»					
54,600 »	»					
490,000 »	»	490,000 »	490,000 »	»	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	»	
776,715 »	»	776,715 »	768,215 »	8,500 »	»	
9,082,720 »	»	9,082,720 »	9,082,720 »	»	»	
14,246,480 »	»	14,246,480 »	14,202,780 »	43,700 »	»	
8,554,890 »	»	8,554,890 »	8,501,190 »	53,700 »	»	
4,659,100 »	»	4,659,100 »	4,615,600 »	25,500 »	»	
1,570,915 »	»	1,570,915 »	1,516,915 »	54,000 »	»	
776,715 »	»	776,715 »	768,215 »	8,500 »	»	
58,870,820 »	»	58,870,820 »	58,690,420 »	180,400 »	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				180,400 »		

77

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMMISSIONS.		
1^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.		
81	"	Frais de route et de séjour.
82	"	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
2^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.		
83	"	Frais de route et de séjour.
84	"	Publication du recueil, frais de bureau, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
85	"	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
86	"	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
87	"	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
88	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	»	
1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	»	
800 »	»	800 »	800 »	»	»	
4,200 »	»	4,200 »	4,200 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
»	59,500 »	59,500 »	59,500 »	»	»	
»	59,500 »	59,500 »	59,500 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
15,952 »	»	15,952 »	15,952 »	»	»	
15,952 »	»	15,952 »	15,952 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	268	Administration centrale
II.	ib.	Ponts et chaussées
III.	282	Mines
IV.	284	Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes
V.	294	Commissions des procédés nouveaux et des Annales des Travaux publics
VI.	ib.	Traitements de disponibilité
VII.	ib.	Pensions
VIII.	ib.	Secours.
IX.	ib.	Dépenses imprévues.
		TOTAL DU BUDGET.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,152,065	15,000	1,167,065	1,100,465	46,600	"	
6,056,159	1,509,150	7,565,309	7,451,559	114,250	"	
515,910	15,000	528,910	528,910	"	"	
58,870,820	"	58,870,820	58,690,420	180,400	"	
7,000	"	7,000	7,000	"	"	
"	59,500	59,500	59,500	"	"	
18,000	"	18,000	18,000	"	"	
15,952	"	15,952	15,952	"	"	
18,000	"	18,000	18,000	"	"	
46,412,186	1,508,650	48,010,836	47,669,586	341,250	"	

ANNEXE**AU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS****POUR L'EXERCICE 1872.****TABLEAU**

*des personnes admises à la pension, à charge du Trésor public, depuis
le 1^{er} février 1870 jusqu'au 31 mars 1871, dressé conformément à
l'article 4 de la loi du 17 février 1849, sur les pensions.*



ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
1036	Vandenbol, J.-J.-H.	Éclusier-receveur	26 mai 1869.	Anvers.	7 mars 1805.
1037	V. Belin, M.-Th.	Concierge au conseil des mines.	1 ^{er} oct. 1869.	Tirlemont.	25 mars 1805.
1038	Alen, J.-A.	Facteur des postes.	16 Id.	Anvers	8 août 1815.
1039	Weymans, J.	Id.	2 Id.	Puers	50 mars 1815.
1060	Magnée, J.-Éd.	Percepteur des postes.	28 Id.	Tilburg	12 sept. 1818.
1061	Dubois, J.-B.-H.	Facteur rural	16 nov. 1869.	Flavion	17 août 1895.
1062	Lams, L.-B.	Id.	11 Id.	Bruges.	50 déc. 1816.
1065	Hankar, P.-Ch.	Facteur des postes.	Id.	Bruxelles.	9 déc. 1822.
1064	Bruno, F.-L.-J.-A.	Id.	8 Id.	Namur.	26 nov. 1829.
1065	Gérard, J.	Machiniste au chemin de fer.	12 août 1869.	Loucin.	15 nov. 1814.
1066	Leclrique, A.-J.	Facteur rural	28 Id.	Philippeville.	5 janv. 1815.
1067	Jacops, P.-A.	Distributeur des postes	12 déc. 1869.	Wespelaar	5 déc. 1797.
1068	Thibesard, J.	Chauffeur au chemin de fer.	27 Id.	Jamoigne.	9 févr. 1799.
1069	Matthys, C.	Facteur rural	20 Id.	Lacene.	27 mars 1801.
1070	Barbu, J.-B.	Facteur des postes.	6 Id.	Bouillon	18 oct. 1806.
1071	Lanser, H.	Machiniste au chemin de fer.	25 Id.	Echternach	15 févr. 1808.
1072	Fréson, D.-J.	Id.	6 Id.	Crisnée	5 juin 1815.
1073	Luyckx, P.-J.	Facteur rural	14 Id.	Bruxelles.	5 sept. 1817.
1074	Vaneck, P.-L.	Id.	18 Id.	Diest	19 août 1824.
1075	Vanhees, And	Id.	15 Id.	Bilsen.	51 mars 1827.
1076	Libert, J.-B.	Facteur des postes.	17 Id.	Frameries	11 mai 1853.
1077	Renaut, Tim.	Éclusier.	1 ^{er} janv. 1870.	Thieusies.	18 janv. 1782.
1078	Malou, H.-J.-G.	Id.	Id.	Senefle	8 sept. 1790.
1079	Delmotte, D.	Id.	Id.	Deux-Acren	14 déc. 1795.
1080	Hanique, A.-J.	Id.	Id.	Arquennes	12 août 1797.
1081	Van Moorsel, L.-A.	Chef de bureau au chemin de fer.	Id.	Rotterdam	21 avril 1798.
1082	Fayt, N.	Éclusier.	5 Id.	Nivelles	25 avril 1799.
1085	Kumps, Guillaume	Commis-chef à l'administration des postes.	1 ^{er} Id.	Orbais.	29 juin 1799.
1084	Cocu, J.	Éclusier.	5 Id.	Péruwelz.	8 mars 1801.
1085	Van Caezele, A.-A.	Sous-conservateur de canal	1 ^{re} Id.	Bruxelles.	15 juill. 1801.
1086	André, J.-J.	Éclusier.	Id.	Feluy	5 juin. 1805.
1087	Thiebaut, P.-J.	Chef de convoi	24 Id.	Zellick	18 avril. 1808.
1088	Widar, F.-J.	Distributeur des postes	28 Id.	Werbomont.	6 juill. 1811.
1089	Van Lierde, H.	Facteur rural	24 Id.	Hal	25 août 1825.
1090	Gambier, Ch.-J.-P.	Commis de station.	20 Id.	Gand	51 oct. 1797.
1091	De Gersem, M.-A.	Pontonier-receveur	25 févr. 1870.	Beernem	14 oct. 1798.
1092	Deswerte, A.-J.-J.	Percepteur des postes.	5 Id.	Bruxelles.	24 mai 1804.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires ou militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.					
"	54 9 "	54 9 "	1,050 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	561 "	1 juin 1869.	5 lévr. 1870.
"	10 4 "	10 4 "	545 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} et 14	171 "	1 oct. 1869	Id.
52 2 "	"	52 2 "	1,100 "	Art. 5 et 8, § 2	645 "	1 nov. 1869.	Id.
25 " "	7 9 "	52 9 "	775 55	Art. 5 et 8.	445 "	Id.	Id.
"	28 6 "	28 6 "	2,700 "	Id.	1,185 "	Id.	Id.
28 11 "	1 9 "	50 8 "	800 "	Id.	442 "	1 déc. 1869.	Id.
17 9 "	7 1 16	24 10 16	800 "	Id.	545 "	Id.	Id.
25 11 "	2 " "	25 11 "	1,100 "	Id.	512 "	Id.	Id.
8 9 "	11 " "	19 9 "	880 "	Id.	288 "	Id.	Id.
29 " "	5 4 "	52 4 "	2,600 "	Id.	1,555 "	1 sept. 1869.	25 avril 1870.
25 9 "	"	25 9 "	800 "	Id.	574 "	Id.	Id.
"	51 6 "	51 6 "	900 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	456 "	1 janv. 1870.	Id.
51 1 "	2 2 9	55 5 9	1,500 "	Art. 1 ^{er} et 8	952 "	Id.	Id.
50 10 "	"	50 10 "	800 "	Art. 1 ^{er} et 8 § 2	448 "	Id.	Id.
52 5 "	2 4 "	54 7 "	800 "	Art. 5 et 8.	497 "	Id.	Id.
29 4 "	5 5 "	54 9 "	2,000 "	Id.	1,255 "	Id.	Id.
26 " "	"	26 " "	1,850 "	Art. 5 et 8, § 2	874 "	Id.	Id.
25 " "	7 7 "	50 7 "	750 "	Id.	401 "	Id.	Id.
4 5 "	4 4 "	8 9 "	750 "	Art. 4, 8 et 14	175 "	Id.	Id.
15 1 "	1 6 "	16 7 "	700 "	Art. 5 et 8.	208 "	Id.	Id.
4 6 "	7 4 "	11 10 "	900 "	Id.	175 "	Id.	Id.
"	50 7 "	50 7 "	750 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	552 "	1 févr. 1870.	Id.
"	50 7 "	50 7 "	750 "	Id.	552 "	Id.	Id.
"	50 7 "	50 7 "	750 "	Id.	552 "	Id.	Id.
"	50 7 "	50 7 "	750 "	Id.	552 "	Id.	Id.
"	54 8 "	54 8 "	5,000 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	2,666 "	Id.	Id.
"	50 7 "	50 7 "	750 "	Id.	552 "	Id.	Id.
"	59 7 "	59 7 "	5,441 67	Id.	2,095 "	Id.	Id.
"	55 4 "	55 4 "	750 "	Id.	407 "	Id.	Id.
"	41 1 "	41 1 "	1,650 "	Id.	1,042 "	Id.	Id.
"	50 7 "	50 7 "	750 "	Id.	552 "	Id.	Id.
51 1 "	2 8 "	55 9 "	2,100 "	Id.	1,272 "	Id.	Id.
"	15 9 "	15 9 "	812 50	Id.	196 "	Id.	Id.
19 2 "	"	19 2 "	750 "	Art. 5 et 8, § 2	261 "	Id.	Id.
4 7 7	50 1 17	54 8 "	1,800 "	Art. 1 ^{er} et 8	985 "	1 mars 1870.	Id.
"	20 10 "	20 10 "	800 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	256 "	Id.	Id.
"	58 9 "	58 9 "	5,800 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	2,086 "	Id.	Id.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
1095	Deltombe, B.-J.	Facteur rural	23 févr. 1870.	Wervicq	12 mai 1812.
1094	Fontaine, A.-J.	Id.	24 Id.	Eghezée	17 avril 1816.
1095	Vanderlinden, E.-J.	Commis des ponts et chaussées.	22 Id.	Mons	24 sept. 1820.
1096	Orban, F.-J.-L.	Facteur des postes.	24 Id.	Emptinne.	24 août 1822.
1097	Bellevre, J.-M.	Facteur rural	14 mars 1870.	Bastogne.	8 avril 1811.
1098	Foret, Englebert	Pontonier	29 sept 1869.	Les Bulles	17 janv. 1805.
1099	Watteau, D.	Éclusier.	1 ^{er} janv. 1870.	Weze	2 juill. 1805.
1100	Claessens, P.	Garde-convoi	18 Id.	Bruxelles	15 oct. 1809.
1101	Rigaux, X.-F.-J.	Éclusier-contrôleur	17 févr. 1870.	Marille-Nodrengé	25 sept. 1801.
1102	Delplace, J.-B.-Ph.	Messager piéton	26 mars 1870.	Lessines	31 mars 1805.
1105	Bouuaert, D.-F.-D.	Éclusier-contrôleur	14 Id.	Bruges.	22 déc. 1804.
1104	Coeymans, F.-J.	Chauffeur au chemin de fer.	30 Id.	Anvers	21 janv. 1805.
1105	Van Meus, J.-B.	Ingénieur	15 Id.	Bruxelles.	25 Id.
1106	Stevensaert, N.	Facteur rural	31 Id.	Jodoigne.	22 avril 1805.
1107	Minsart, J.-F.	Facteur des postes.	Id.	Pellaines.	27 févr. 1808.
1108	Goral, P.-J.	Facteur rural	26 Id.	Louvain	17 juill. 1825.
1109	Devos, H.	Facteur des postes.	30 avril 1870.	Anvers	25 avril 1801.
1110	Carlier, D.-J.	Garde-déversoir	19 Id.	Mont-sur-Marchienne	22 mars 1805.
1111	Martin, B.-A.-J.	Chef de convoi.	5 Id.	Forville	30 nov. 1809.
1112	Bouyet, Ch.-F.	Commis au chemin de fer	7 mai 1870.	Ostende	5 mai 1797.
1115	Vermatten, P.	Facteur des postes.	22 Id.	Rossem	18 sept 1798.
1114	Rampelbergh, P.	Id.	30 Id.	Meyse	26 déc. 1802.
1115	Expicum, P.-J.	Id.	16 Id.	Waremmé	26 févr. 1811.
1116	Willems, J.	Facteur rural	19 Id.	Diest	11 avril 1814.
1117	Lemoine, CH.-J.	Id.	8 juin 1870.	Vielsalm	11 mars 1810.
1118	Gosset, A.-J.	Id.	20 Id.	Fosses	19 déc. 1814.
1119	Kips, J.-B.	Id.	21 Id.	Zuiddorpe	27 oct. 1802.
1120	Beels, Ch.-L.	Commis-chef des postes	15 Id.	Gand	9 mars 1805.
1121	Brulmans, D.	Facteur rural	22 Id.	Rothem	18 avril 1808.
1122	Destoqui, J.-B.	Id.	21 Id.	Gedinne	25 août 1818.
1125	Vanderaura, J.-A.	Garde-dignes	7 juill. 1870.	Lierre.	28 nov. 1801.
1124	Peleman, N.-B.	Chef de convoi.	16 Id.	Bruxelles.	25 oct. 1808.
1125	Ilequet, N.-J.	Surveillant au chemin de fer.	12 août 1870.	Blaton.	25 mai 1799.
1126	Montaignies, A.-J.	Éclusier	22 Id.	Callenelle.	4 nov. 1802.
1127	Huart, L.-J.	Facteur rural	26 Id.	Thuin.	6 mars 1805.
1128	De Saint-Remy, C.-S.-P.-J.	Commis des postes.	16 Id.	Nieuwstad	8 août 1805.
1129	Vanachter, B.-J.	Facteur des postes.	28 Id.	Braine-le-Comte.	5 janv. 1815.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.					
29 2 »	8 1 »	37 5 »	800 »	Art. 3 et 8.	525 »	1 mars 1870.	25 avril 1870.
30 10 »	»	50 10 »	800 »	Art. 5 et 8, § 2	448 »	Id.	Id.
»	25 8 »	25 8 »	1,800 »	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	655 »	Id.	Id.
22 8 »	1 7 »	24 3 »	800 »	Id.	549 »	Id.	Id.
28 9 »	»	28 9 »	800 »	Art. 5 et 8, § 2.	418 »	1 avril 1870.	Id.
»	24 11 »	24 11 »	600 »	Art. 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er} , et 47	250 »	1 oct. 1869.	29 juill. 1870.
»	35 5 »	35 5 »	750 »	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	406 »	1 févr. 1870.	Id.
»	52 9 »	52 9 »	1,700 »	Art. 5, 9 et 15.	1,155 »	Id.	Id.
2 4 »	55 10 »	56 2 »	1,282 50	Art. 1 ^{er} et 8	721 »	1 mars 1870.	Id.
25 11 »	6 4 »	50 5 »	800 »	Id.	425 »	1 avril 1870.	Id.
»	32 5 »	32 5 »	1,350 »	Id.	669 »	Id.	Id.
29 6 »	»	29 6 »	1,500 »	Art. 5 et 8, § 2	804 »	Id.	Id.
7 » »	35 10 »	42 10 »	4,416 67	Art. 1 ^{er} , 8 et 15	2,944 »	Id.	Id.
25 11 »	»	25 11 »	800 »	Art. 5 et 8, § 2	554 »	Id.	Id.
28 8 »	15 7 »	44 5 »	800 »	Art. 5, 8 et 15.	555 »	Id.	Id.
24 10 »	0 9 »	25 7 »	800 »	Art. 5 et 8.	570 »	Id.	Id.
32 1 »	»	32 1 »	1,160 »	Art. 1 ^{er} et 8, § 2.	641 »	1 mai 1870.	Id.
»	55 5 »	55 5 »	700 »	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	558 »	Id.	Id.
27 6 »	1 5 »	28 11 »	2,100 »	Art. 5 et 8.	1,095 »	Id.	Id.
»	50 8 »	50 8 »	2,000 »	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	945 »	1 juin 1870.	Id.
56 9 »	8 8 »	45 5 »	1,100 »	Art. 1 ^{er} , 8 et 15	755 »	Id.	Id.
52 11 »	4 11 »	57 10 »	1,100 »	Id.	755 »	Id.	Id.
16 4 »	» 10 »	17 2 »	770 85	Art. 5 et 8.	258 »	Id.	Id.
51 5 »	»	51 5 »	800 »	Art. 5 et 8, § 2	456 »	Id.	Id.
28 7 »	10 5 »	59 » »	800 »	Art. 5, 8 et 15.	555 »	1 juill. 1870.	Id.
55 5 »	»	55 5 »	800 »	Art. 5 et 8, § 2	486 »	Id.	Id.
26 10 »	22 4 »	48 2 »	800 »	Art. 1 ^{er} , 8 et 15	555 »	Id.	19 oct. 1870.
»	50 10 »	50 10 »	2,700 »	Art. 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er} , et 15	1,800 »	Id.	Id.
26 » »	8 8 »	54 8 »	800 »	Art. 5 et 8.	484 »	Id.	Id.
28 8 »	0 4 »	29 » »	800 »	Id.	421 »	Id.	Id.
»	24 1 »	24 1 »	900 »	Id.	555 »	1 août 1870.	Id.
51 5 »	5 4 »	54 9 »	2,100 »	Id.	1,507 »	Id.	Id.
»	52 11 »	52 11 »	2,400 »	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	1,215 »	1 sept 1870.	Id.
»	42 2 »	42 2 »	805 55	Id.	521 »	Id.	Id.
24 4 »	»	24 4 »	750 »	Art. 5 et 8, § 2	551 »	Id.	Id.
»	41 5 »	41 5 »	1,800 »	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	1,146 »	Id.	Id.
25 4 »	»	25 4 »	900 »	Art. 5 et 8, § 2	581 »	Id.	Id.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAINANCE.	de NAISSANCE.
1150	Bourgouin, J.-B.	Facteurs des postes	10 août 1870.	Muno	29 mars 1822.
1151	(¹) Vandenbol, J.-J.-H.	Éclusier-receveur	20 mai 1869.	Anvers	7 mars 1805.
1152	De Kimpe, C.-D.	Chef de convoi	50 mai 1870.	Courtrai	15 juill. 1821.
1153	De Bilde, Th.	Commis au chemin de fer	50 sept. 1870.	Lessines	5 oct. 1855.
1154	Liarte, F.-J.	Éclusier.	6 oct. 1870.	Wasmès-Saint-Aubain	9 mars 1805.
1155	Mary, A.	Garde-déversoir	3 id.	Lobbès	22 août 1803.
1156	Jacobs, C.	Facteur rural	4 id.	Bruxelles	18 mars 1820.
1157	Van Ceffelen, F.-Th.	Id.	6 id.	Léau	24 août 1852.
1158	Gautier, A.-F.	Conseiller des mines	19 nov. 1870.	Charleroi	26 avril 1806.
1159	Strang, J.-J.	Facteur rural	14 id.	Vaals	7 sept. 1807.

(1) Révision de pension.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.					
20 5 "	"	20 5 "	750 "	Art. 5 et 8, § 2.	278 "	1 sept. 1869.	10 oct. 1870.
"	44 9 27	44 9 27	1,050 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} et 15.	700 "	1 juin 1869.	26 oct. 1870
27 5 "	"	27 5 "	2,100 "	Art. 5 et 8, § 2.	1,046 "	1 juin 1870.	8 janv. 1871.
"	14 2 "	14 2 "	1,800 "	Id. § 1 ^{er}	385 "	1 oct. 1870.	Id.
"	51 4 10	51 4 10	760 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	366 "	1 nov. 1870.	Id.
"	44 4 "	44 4 "	707 50	Id. § 1 ^{er} et 15.	471 "	Id.	Id.
22 1 "	7 11 "	50 " "	800 "	Art. 5 et 8	418 "	Id.	Id.
15 1 "	1 2 "	14 5 "	750 "	Id.	191 "	Id.	Id.
22 11 "	20 8 "	45 7 "	6,000 "	Art. 5, 8 et 15.	4,000 "	1 déc. 1870.	Id.
54 " "	"	54 " "	800 "	Art. 5 et 8, § 2.	494 "	Id.	Id.
TOTAL. . . . fr.					59,069 "		
Les extinctions de pensions constatées du 1 ^{er} février 1870 au 31 mars 1871, au nombre de 50, s'élèvent ensemble à					21,856 "		
RESTE. . . . fr.					37,233 "		
SITUATION GÉNÉRALE.							
Au 31 mars 1871, les pensions inscrites, au nombre de 1159, s'élèvent à . . fr.					719,659 "		
Et les pensions éteintes, au nombre de 581, à					548,610 "		
RESTE. . . . fr.					571,029 "		

(306)

X.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1872.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

—•••—

Les crédits votés au Budget de 1871 s'élèvent à la somme	
de fr.	13,859,721 01
Les crédits proposés pour 1872 montent à	13,766,677 50
Le Budget de 1872 présente donc une différence en moins	
de fr.	93,043 51

CHAPITRES I, II ET III.

Les allocations portées à ces chapitres ne présentent aucun changement

CHAPITRE IV.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

Une augmentation de crédit de 4,500 francs est demandée pour frais de matériel de l'hôtel du Gouvernement provincial de Liège.

Une somme de fr. 4,035 55 cs, portée au Budget de 1871 pour payer le solde de l'acquisition d'immeubles incorporés dans l'hôtel du Gouvernement provincial du Limbourg, disparaît du Budget de 1872.

CHAPITRES V, VI, VII, VIII, IX ET X.

Pas de changements.

CHAPITRE XI.

AGRICULTURE.

On demande le transfert éventuel d'une somme de 40,000 francs de l'article 51 aux articles 52 et 54, plutôt qu'aux articles 53 et 54, parce que le crédit de l'article 53 est toujours suffisant pour subvenir aux besoins du service, tandis qu'il n'en est pas de même pour l'article 52.

Il y a lieu de transférer de l'article 60 (*Matériel de l'école vétérinaire*) à l'article 59 (*Personnel*) une somme de 24,000 francs pour le paiement des gens de service.

CHAPITRES XII ET XIII.

Pas de changements.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XIV.

POIDS ET MESURES.

« Une augmentation de 3,000 francs est demandée pour le personnel de la vérification des poids et mesures »

CHAPITRE XV.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

L'allocation du personnel des universités de l'État est augmentée d'une somme de 200 francs, provenant d'un transfert du Budget des Travaux publics; elle constitue le montant d'une augmentation de traitement accordée à un conducteur des ponts et chaussées détaché à l'école spéciale du génie civil de Gand.

Les crédits extraordinaires de 2 000, 10,000 et 7,000 francs, votes respectivement pour le matériel des universités, pour la commission des jurys d'examen et pour la rédaction et la publication du 7^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur, disparaissent du Budget

CHAPITRE XVI.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Un professeur de l'enseignement moyen sans emploi a été pensionné, il recevait une indemnité de 400 francs; l'allocation de l'article 89 est diminuée d'une somme égale à cette indemnité

CHAPITRE XVII.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Une allocation de 15,000 francs est ajoutée à l'article 98 pour les frais du concours entre les écoles d'adultes et pour récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours (exécution de l'article 24 du règlement général du 1^{er} septembre 1866)

CHAPITRE XVIII.

LETTRES ET SCIENCES.

L'allocation pour les prix quinquennaux est diminuée de 5,000 francs, parce qu'en 1871 il y a eu double concours

Un crédit extraordinaire de 4,000 francs pour la commission royale d'histoire n'est pas reproduit en 1872.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

A l'article des acquisitions pour la Bibliothèque royale, figure un crédit extraordinaire de 10,000 francs pour compléter la collection numismatique par l'adjonction d'une section de monnaies grecques et romaines.

La somme de fr. 19,471 89 c^s pour paiement de la quote-part de l'État dans les frais d'agrandissement du local des archives à Bruges disparaît du Budget.

CHAPITRE XIX.

La somme de 75,000 francs votée au Budget de 1871 à titre de transfert d'exercices antérieurs pour les locaux de l'Académie d'Anvers, disparaît en 1872; les 25,000 francs qui figurent à la colonne des charges extraordinaires forment le solde de la part d'intervention de l'État.

Un crédit de fr. 3,336 07 c^s porté au Budget de 1871 pour les acquisitions du Musée de peinture n'est plus reproduit; par contre, on demande une augmentation de 500 francs pour frais d'entretien, etc., du Palais de la rue Ducale.

On demande une somme de 400 francs pour augmenter le traitement du garde armurier.

L'exposition triennale des beaux-arts devant avoir lieu en 1872, on porte de ce chef au Budget un crédit de 40,000 francs.

CHAPITRE XX.

SERVICE DE SANTÉ.

La somme de 5,000 francs pour le prix quinquennal des sciences médicales disparaît.

CHAPITRE XXIII.

La somme de 42,000 francs votée pour les frais de confection de la 5^e table générale de l'état civil ne doit pas être reproduite.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TABLEAU COMPARATIF

*des différences entre les crédits ordinaires et extraordinaires votés au
Budget de 1871, et ceux qui sont proposés au Budget de 1872.*



TABLEAU COMPARATIF des différences entre les crédits
et ceux qui sont proposés

Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS		
		VOTÉS POUR L'EXERCICE 1871.		
		Ordinaires.	Extraordin.	Total.
I.	Administration centrale	572,444 »	4,000 »	576,444 »
II.	Pensions et secours.	55,000 »	»	55,000 »
III.	Statistique générale	17,500 »	»	17,500 »
IV.	Frais de l'administration dans les provinces.	1,154,100 »	1,035 55	1,155,135 55
V.	— — dans les arrondissements.	564,000 »	»	564,000 »
VI.	Milice	100,000 »	»	100,000 »
VII.	Garde civique.	58,520 »	»	58,520 »
VIII.	Fêtes nationales	104,000 »	»	104,000 »
IX.	Décoration civique et récompenses pécuniaires.	15,000 »	»	15,000 »
X.	Légion d'honneur et Croix de fer	»	222,000 »	222,000 »
XI.	Agriculture	851,000 »	63,460 »	914,460 »
XII.	Voirie vicinale et hygiène publique.	1,165,550 »	»	1,165,550 »
XIII.	Industrie	516,050 »	»	516,050 »
XIV.	Poids et mesures.	74,800 »	»	74,800 »
XV.	Instruction publique. — Enseignement supérieur.	1,102,820 »	19,000 »	1,121,820 »
XVI.	— — — moyen.	1,275,206 »	5,292 »	1,280,998 »
XVII.	— — — primaire.	4,785,457 »	5,170 »	4,788,607 »
XVIII.	Lettres et sciences	414,090 »	105,971 89	518,061 89
XIX.	Beaux-arts	897,198 50	140,556 07	1,037,554 57
XX.	Service de santé.	150,540 »	5,000 »	155,540 »
XXI.	Eaux de Spa	7,000 »	»	7,000 »
XXII.	Traitements de disponibilité.	»	24,000 »	24,000 »
XXIII.	Dépenses imprévues	5,900 »	42,000 »	47,900 »
TOTAUX. fr.		15,224,455 50	655,265 51	15,859,721 01

ordinaires et extraordinaires votés au Budget de 1871,
au Budget de 1872.

CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1872			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1872 .					
Ordinaires	Extraordin	Total	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
			ORDINAIRES		EXTRAORDINAIRES		En plus	En moins
			En plus.	En moins	En plus	En moins		
372,444 "	4,000 "	376,444 "	"	"	"	"	"	"
55,000 "	"	55,000 "	"	"	"	"	"	"
17,500 "	"	17,500 "	"	"	"	"	"	"
1,158,500 "	"	1,158,500 "	4,500 "	"	"	1,055 55	3,464 45	"
564,000 "	"	564,000 "	"	"	"	"	"	"
100,000 "	"	100,000 "	"	"	"	"	"	"
58,520 "	"	58,520 "	"	"	"	"	"	"
104,000 "	"	104,000 "	"	"	"	"	"	"
15,000 "	"	15,000 "	"	"	"	"	"	"
"	222,000 "	222,000 "	"	"	"	"	"	"
855,000 "	59,460 "	914,460 "	4,000 "	"	"	4,000 "	"	"
1,165,550 "	"	1,165,550 "	"	"	"	"	"	"
516,050 "	"	516,050 "	"	"	"	"	"	"
77,800 "	"	77,800 "	3,000 "	"	"	"	3,000 "	"
1,105,020 "	"	1,105,020 "	200 "	"	"	19,000 "	"	18,800 "
1,275,706 "	4,892 "	1,280,598 "	"	"	"	400 "	"	400 "
4,798,457 "	5,170 "	4,803,627 "	15,000 "	"	"	"	15,000 "	"
416,690 "	90,500 "	507,190 "	2,600 "	"	"	13,471 89	"	10,871 89
808,098 50	102,000 "	1,000,098 50	900 "	"	"	58,556 07	"	57,456 07
150,340 "	5,000 "	155,340 "	"	"	"	5,000 "	"	5,000 "
7,000 "	"	7,000 "	"	"	"	"	"	"
"	24,000 "	24,000 "	"	"	"	"	"	"
5,900 "	"	5,900 "	"	"	"	42,000 "	"	42,000 "
13,254,655 50	512,022 "	13,766,677 50	50,200 "	"	"	125,215 51	21,464 45	114,507 06
DIMINUTION							95,043 51	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1872, à la somme de *treize millions sept cent soixante-six mille six cent soixante-dix-sept francs cinquante centimes* (fr. 15,766,677 50 c), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 avril 1871.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

KERVYN DE LETTENHOVE

Le Ministre des Finances,

VICTOR JACOBS.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE I^{er}.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
<i>Personnel.</i>					
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	"	576,444 "	
2	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, et frais du comité de législation et d'adminis- tration générale	298,684 "	"		
<i>Matériel.</i>					
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses, frais de ré- daction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Minis- tère de l'Intérieur</i> , matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou dé- clarés en exécution des conventions internationales	48,460 "	4,000 "	55,000 "	
<i>Frais de déplacement.</i>					
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	4,500 "	"	17,500 "	
CHAPITRE II.					
PENSIONS ET SECOURS.					
5	Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	16,000 "	"	55,000 "	
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires com- munaux; subvention complémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés . .	27,000 "	"		
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néan- moins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur posi- tion malheureuse	12,000 "	"	17,500 "	
CHAPITRE III.					
STATISTIQUE GÉNÉRALE.					
8	Frais de bureau et jetons de présence de la commission centrale de statistique. — Frais de bureau des commissions provinciales. — Vérification des registres de population	7,500 "	"	17,500 "	
9	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de sta- tistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales.	10,000 "	"		
A REPORTER. . . . fr.		444,944 "	4,000 "	448,944 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	444,944 »	4,000 »	448,944 »
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
	Province d'Anvers.			
10	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
11	Traitement des employés et gens de service	60,500 »	»	
12	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	»	
	Province de Brabant.			
13	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
14	Traitement des employés et gens de service	78,400 »	»	
15	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	»	
	Province de la Flandre occidentale.			
16	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
17	Traitement des employés et gens de service	64,000 »	»	
18	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	»	
	Province de la Flandre orientale.			
19	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
20	Traitement des employés et gens de service	74,800 »	»	
21	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	»	
	Province de Hainaut.			
22	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
23	Traitement des employés et gens de service	78,400 »	»	
24	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	»	1,138,600 »
	Province de Liège.			
25	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
26	Traitement des employés et gens de service	70,000 »	»	
27	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	21,000 »	»	
	Province de Limbourg.			
28	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
29	Traitement des employés et gens de service	52,000 »	»	
30	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 »	»	
	Province de Luxembourg.			
31	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
32	Traitement des employés et gens de service	52,000 »	»	
33	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 »	»	
	Province de Namur.			
34	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
35	Traitement des employés et gens de service	58,000 »	»	
36	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 »	»	
	A REPORTER. fr.	1,583,544 »	4,000 »	1,587,544 »

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Rapport fi	1,585,511 »	1,000 »	1,587,511 »
	CHAPITRE V.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS			
37	Traitement des commissaires d'arrondissement	192,800 »	»	561,000 »
38	Emoluments pour frais de bureau	144,700 »	»	
39	Frais de route et de tournées	26,000 »	»	
40	Révision des listes électorales, exécution des articles 12, 15 et 15 de la loi du 5 mai 1869	500 »	»	
	CHAPITRE VI			
	MILICE.			
41	Indemnités aux membres des conseils de milice, aux commissaires d'arrondissement, ainsi qu'aux secrétaires nommés en exécution des articles 16 et 55 de la loi du 5 juin 1870. Vacations des médecins ou chirurgiens, frais de route et de séjour pour les opérations de la levée de la milice	70,000 »	»	100,000 »
42	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Publication des décisions et arrêts en matière de milice. Achats d'ouvrages concernant la milice et traductions	50,000 »	»	
	CHAPITRE VII			
	GARDE CIVIQUE			
43	Inspection générale, indemnités spéciales, dépenses d'impression et de fournitures de bureau, frais divers relatifs au service de la garde civile	20,000 »	»	58,520 »
44	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central — Frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers, et acquisitions de theories, épinglettes, etc	15,000 »	»	
45	Personnel du magasin central	5,520 »	»	
	CHAPITRE VIII.			
	FÊTES NATIONALES			
46	Frais de célébration des fêtes nationales — Frais d'illumination	40,000 »	»	104,000 »
47	Tir national — Prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement des tirs à la cible dans les villes ou communes — Personnel du tir et dépenses diverses	64,000 »	»	
	CHAPITRE IX			
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
48	Décoration civile ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité, impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc	15,000 »	»	15,000 »
	A RAPPORTER fi.	2,205,064 »	4 000 »	2,209,064 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,205,064 »	4,000 »	2,209,064 »
	CHAPITRE X.			
	LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
49	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres auront été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pension de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés	»	200,000 »	
	La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs, et celle des blessés non décorés, jusqu'à ce qu'elle atteigne le maximum de 400 fr.; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs pour les premières, et au chiffre maximum de 300 francs pour les dernières.			222,000 »
50	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	»	22,000 »	
	CHAPITRE XI.			
	AGRICULTURE.			
51	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 51 aux articles 52 et 54, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	240,000 »	»	
52	Service vétérinaire; police sanitaire; bourses.	60,000 »	»	
53	Amélioration des races d'animaux domestiques.	85,000 »	»	
54	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses	140,700 »	»	
55	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	70,500 »	»	
56	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais de conférences agricoles et horticoles	71,000 »	»	914,460
57	Personnel du service des défrichements en Campine	»	20,000 »	
58	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers	»	27,000 »	
59	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance.	71,100 »	»	
60	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	67,700 »	»	
61	Jardin Botanique: frais du personnel, du matériel et de culture; réparation et entretien des bâtiments	49,000 »	»	
62	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État. . .	»	12,460 »	
	A REPORTER. fr.	3,060,064 »	285,460 »	3,345,524 »

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,060,064 »	285,460 »	5,345,524 »
	CHAPITRE XII.			
	VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.			
63	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	1,165,550 »	»	1,165,550 »
	CHAPITRE XIII.			
	INDUSTRIE.			
64	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil	12,500 »	»	
65	Enseignement professionnel: écoles industrielles, ateliers d'apprentissage	233,500 »	»	
66	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels . . .	16,450 »	»	316,050 »
67	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	16,500 »	»	
68	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil	7,000 »	»	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
69	Traitement du personnel	14,500 »	»	
70	Matériel et frais divers	16,000 »	»	
	CHAPITRE XIV.			
	POIDS ET MESURES.			
71	Traitement des vérificateurs	56,800 »	»	
72	Frais de bureau et de tournées, et frais de la commission des poids et mesures	18,000 »	»	77,800 »
73	Matériel	5,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	4,619,464 »	285,460 »	4,904,924 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles	DESIGNATION DES DÉPENSES LIÉES AUX SERVICES.	CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1872		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	Revenu	fr		
		4,619,464	26,1460 "	4,904,924 "
	CHAPITRE XV			
	INSTRUCTION PUBLIQUE			
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR			
74	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	4,000 "	"	
75	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'Etat	746,510 "	"	
76	Bourses — Matériel des universités	145,210 "	"	
77	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques, pour le titre de gradué en lettres et pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première commerciale et industrielle des athénées, salaires des jurés des jurys, et matériel	165,000 "	"	1,103,020 "
78	Dépenses du concours universitaire — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>	10,000 "	"	
79	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement	12,000 "	"	
	CHAPITRE XVI			
	ENSEIGNEMENT MOYEN			
80	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen	5,000 "	"	
81	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel)	21,000 "	"	
82	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne	9,000 "	"	
83	Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destinée à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur et du degré inférieur, subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques en anglais	86,928 "	"	
84	Credit ordinaire des athénées royaux déterminé par la loi du 1 ^{er} juin 1850, crédits supplémentaires accordés, entre autres, en vertu de la loi du 8 avril 1857, et en vertu de l'arrêté royal du 31 mars 1865, augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais dans les athénées royaux, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1865	480,278 "	"	1,280,598 "
85	Credit ordinaire des écoles moyennes déterminé par la loi du 1 ^{er} juin 1850 et crédits supplémentaires accordés, entre autres, en vertu de la loi du 8 avril 1857, et en vertu de l'arrêté royal du 31 mars 1865	415,500 "	"	
86	Bourses à des élèves des écoles moyennes	15,000 "	"	
87	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne	200,000 "	"	
88	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	25,000 "	"	
89	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^e degré qui sont sans emploi	"	1,892	
90	Traitements de disponibilité	12,000 "	"	
91	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques, subsides, souscriptions, achats, etc	8,000 "	"	
	A DÉPENSER	fr		
		6,995,190	290,552 "	7,285,742 "

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	6,998,190 "	290,552 "	7,288,542 "
	CHAPITRE XVII.			
	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
92	Traitements de l'inspecteur général des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire	30,200 "	"	
93	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire.	10,000 "	"	
94	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires	54,000 "	"	
95	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités.	114,000 "	"	
96	Traitements de disponibilité pour des professeurs des établissements normaux de l'État	"	5,170 "	
97	Subventions des écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	45,000 "	"	
98	Dépenses variables : Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; commission centrale de l'instruction primaire; frais de voyage de l'inspecteur général des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite; suppléments d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils; indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires, ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Département de la Justice et des écoles d'adultes; frais des jurys d'examen pour les écoles normales; matériel des établissements normaux de l'État; frais des conférences horticoles des instituteurs; bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art. 28, § 2 de la loi); construction de maisons d'école; service annuel ordinaire des écoles primaires communales adoptées; subsides aux communes et suppléments de traitement aux instituteurs; subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumis au régime de la loi du 25 septembre 1842; subsides à des établissements spéciaux (écoles gardiennes et écoles d'adultes); frais des concours entre les écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours; récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires; publications périodiques et autres, intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs; subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs; secours à d'anciens instituteurs et dépenses diverses; suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862	4,507,257 "	"	4,805,607 "
	A REPORTER. . . . fr.	11,796,627 "	295,522 "	12,092,149 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1872		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	REPORT fr	11,796,627 »	295,532 »	12,092,149 »
	CHAPITRE XVIII LETTRES ET SCIENCES			
99	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques, fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale, subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Vankeirckhove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene, secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés, sociétés littéraires et scientifiques, prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851, souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires, acquisition et édition d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences, dépenses diverses, encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical), publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers, continuation de la publication des actes des anciens états généraux	106,000 »	8,500 »	
100	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours, publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays, publication des <i>Chroniques belges inédites</i> , rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique, publication d'une bibliographie nationale, publication d'un texte explicatif de la carte géologique de la Belgique	56,500 »	40,200 »	
101	Observatoire royal, personnel, salaires des gens de service	18,540 »	»	
102	— frais de matériel, acquisition d'instruments, impressions	8,060 »	»	
103	Bibliothèque royale, personnel, frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	47,500 »	»	
104	Bibliothèque royale, matériel et acquisitions	58,520 »	10,000	
105	Musée royal d'histoire naturelle, personnel	50,095 »	»	507,190 »
106	— — matériel et acquisitions	15,650 »	20,000 »	
107	Archives du royaume, personnel, frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	46,525 »	1,800	
108	— matériel, achat de reliure pour la restauration des documents	4,700 »	5,500 »	
109	Archives de l'Etat dans les provinces, personnel	56,000 »		
110	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> , frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombes dans des mains privées, frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale, dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces, subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics, dépenses diverses relatives aux archives, recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien, frais de classement, de copie et de transport, etc	9,000 »	5,000 »	
111	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'Etat	»	5,500 »	
	A REPORTER fr	12,215,517	586,022 »	12,500,539 »

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1872		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	REPORT fr	12,213,317 »	386,022 »	12,599,339 »
	CHAPITRE XIX			
	BEAUX-ARTS.			
	<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc</i>			
112	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art, encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés, encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts, subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'églises, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu, subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc, encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite, voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leur talent, missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés, frais relatifs aux grands concours, acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts, dépenses diverses	260,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques</i>			
113	Académie royale des beaux-arts d'Anvers, dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	43,038 50	25,000 »	
114	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers, subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des Académies et des écoles, dépenses diverses, conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin, subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études, grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, pensions des lauréats, reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges	194,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical</i>			
115	Conservatoire royal de musique de Bruxelles — Dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	79,540 »	»	
116	Conservatoire royal de musique de Liège — Dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	40,240 »	»	
117	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux, subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique, acquisition de médailles et de livres destinés aux lauréats des concours des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite, voyages à			
	A REPORTER fr.	12,850,155 50	411,022 »	12,599,339 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	CREDITS DEPENSES POUR L'EXERCICE 1872		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	<i>Report</i> <i>fi</i>	12,930,155 50	411,022 »	13,399,339 »
	Promouvoir dans l'intérêt de leur talent, subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales, secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats, subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées	73,000	,	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture, musée Wiertz</i>			
118	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz, personnel, surveillance	27,075	,	
119	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz, matériel et acquisitions, frais d'impression des catalogues, frais d'entretien et de surveillance des locaux du Palais du roi et du musée Wiertz, chauffage des locaux habités par le surveillant	55,485 »	34,000 »	
120	Musée royal d'armures et d'antiquités — Personnel	9,600 »	»	
121	— — — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue, collection sigillographique	15,500	3,000 »	
	<i>Monuments publics</i>			1,000,098 50
122	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, subsides aux villes et aux provinces, médailles à consacrer aux événements mémorables	50,000 »	»	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art</i>			
123	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments, subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie, appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc., travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique	50,000	,	
124	Commission royale des monuments — Personnel — Jetons de présence des membres de cette commission, frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs, bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments, compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	24,600 »	»	
125	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments, et des membres correspondants de cette commission	6,000 »	,	
126	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	6,000 »	»	
127	Exposition générale des beaux-arts en 1872	,	40,000 »	
	<i>A REPORTER</i> <i>fi</i>	13,111,415 50	488,022 »	13,599,437 50

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	13,111,415 50	488,022 "	13,599,437 50
	CHAPITRE XX.			
	SERVICE DE SANTÉ.			
128	Inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1 ^o pour les aider à s'établir; 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil.	103,200 "	"	130,340 "
129	Académie royale de médecine.	27,140 "	"	
	CHAPITRE XXI.			
	EAUX DE SPA.			
130	Traitement du commissaire du Gouvernement près la Société concessionnaire des jeux de Spa	7,000 "	"	7,000 "
	CHAPITRE XXII.			
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
131	Traitements temporaires de disponibilité	"	24,000 "	24,000 "
	Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'article 131 à l'article 2 (Personnel).			
	CHAPITRE XXIII.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
132	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,900 "	"	5,900 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. fr.	13,254,635 50	512,022 "	13,766,677 50

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 avril 1871.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,
KERVYN DE LETTENHOVE.

Le Ministre des Finances,
VICTOR JACOBS.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

pour l'exercice 1872.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine . . . 296,684 »
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'admini- stration générale 2,000 »
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 45,500 »
	b.	Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'In- térieur</i> 5,960 »
	c.	Matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales . . . 3,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
6	a.	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux . . . 20,000 »
	b.	— supplémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commis- sariats d'arrondissement sont affiliés. 7,000 »
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur posi- tion malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
8	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale et indemnité du secré- taire fr. 3,000 »
	b.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Véri- fication des registres de population. 4,500 »
9	»	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la com- mission centrale, ainsi que des commissions provinciales
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
298,684 »	»	298,684 »	298,684 »	»	»	
48,460 »	4,000 »	52,460 »	52,460 »	»	»	
4,500 »	»	4,500 »	4,500 »	»	»	
572,444 »	4,000 »	576,444 »	576,444 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
16,000 »	»	16,000 »	16,000 »	»	»	Voir aux annexes n° 1 l'état des pensions accordées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1870.
27,000 »	»	27,000 »	27,000 »	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
55,000 »	»	55,000 »	55,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
7,500 »	»	7,500 »	7,500 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
17,500 »	»	17,500 »	17,500 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
<i>Province d'Anvers.</i>		
10	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
11	»	Traitement des employés et gens de service
12	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses 17,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de Brabant.</i>		
13	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
14	»	Traitement des employés et gens de service
15	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,700 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses 16,800 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>		
16	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
17	»	Traitement des employés et gens de service
18	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,750 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses 16,750 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre orientale.</i>		
19	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
20	»	Traitement des employés et gens de service
21	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses 17,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
60,500	»	60,500	60,500	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
78,400	»	78,400	78,400	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
74,800	»	74,800	74,800	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
525,700	»	525,700	525,700	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		<i>Province de Hainaut.</i>	
22	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
23	»	Traitement des employés et gens de service	
24	a.	Frais de route et de séjour	fr. 2,000 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	16,000 »
	c.	Dépenses imprévues	1,000 »
		<i>Province de Liège.</i>	
25	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
26	»	Traitement des employés et gens de service	
27	a.	Frais de route et de séjour	fr. 1,690 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	21,510 »
	c.	Dépenses imprévues	1,000 »
		<i>Province de Limbourg.</i>	
28	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
29	»	Traitement des employés et gens de service	
30	a.	Frais de route et de séjour	fr. 1,300 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	13,200 »
	c.	Dépenses imprévues	1,000 »
		<i>Province de Luxembourg.</i>	
31	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
32	»	Traitement des employés et gens de service	
33	a.	Frais de route et de séjour	fr. 1,200 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	13,300 »
	c.	Dépenses imprévues	1,000 »
			A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
525,700 »	»	525,700 »	525,700 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
78,400 »	»	78,400 »	78,400 »	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
70,000 »	»	70,000 »	70,000 »	»	»	
24,000 »	»	24,000 »	19,500 »	a) 4,500 »	»	a) Voir aux annexes n° 2.
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
52,000 »	»	52,000 »	52,000 »	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	16,555 55	»	b) 1,055 55	b) Au moyen de la somme de fr. 1,055 55 es portée au Budget de 1871, on a payé le solde du prix d'acquisition d'immeubles incorporés dans l'hôtel du Gouvernement provincial du Limbourg.
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
52,000 »	»	52,000 »	52,000 »	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
1,022,600 »	»	1,022,600 »	1,019,155 55	4,500 »	1,055 55	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Province de Namur.</i>
34	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
35	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour. fr. 2,000 »
36	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 12,500 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.
37	»	Traitement des commissaires d'arrondissement
38	»	Émoluments pour frais de bureau.
39	»	Frais de route et de tournées
40	»	Révision des listes électorales; exécution des articles 12, 13 et 43 de la loi du 3 mai 1869 . .
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		MILICE.
41	»	Indemnités aux membres des conseils de milice, aux commissaires d'arrondissement ainsi qu'aux secrétaires nommés en exécution des articles 18 et 35 de la loi du 3 juin 1870. — Vacations des médecins ou chirurgiens. — Frais de route et de séjour pour les opérations de la levée de la milice.
42	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 3 juin 1870. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. — Publication des décisions et arrêtés en matière de milice; achat d'ouvrages concernant la milice et traductions
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,022,600 »	»	1,022,600 »	1,019,135 55	4,500 »	1,035 55	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
58,000 »	»	58,000 »	58,000 »	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
1,158,600 »	»	1,158,600 »	1,155,135 55	4,500 »	1,035 55	
AUGMENTATION . . . fr.				5,464 45		
192,800 »	»	192,800 »	192,850 »	»	»	
144,700 »	»	144,700 »	144,700 »	»	»	
26,000 »	»	26,000 »	26,000 »	»	»	
500 »	»	500 »	500 »	»	»	
564,000 »	»	564,000 »	564,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
70,000 »	»	70,000 »	70,000 »	»	»	
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»	
100,000 »	»	100,000 »	100,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
GARDE CIVIQUE.		
43	»	Inspection générale, indemnités spéciales, dépenses d'impressions et de fournitures de bureau; frais divers relatifs au service de la garde civique.
44	»	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central, frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers; acquisition de théories, épinglettes, etc.
45	»	Personnel du magasin central.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
FÊTES NATIONALES.		
46	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination.
47	a.	Tir national : prix en argent, objets d'orfèvrerie, armes, etc. fr. 25,000 »
	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement des tirs à la cible dans les villes ou communes 20,000 »
	c.	Personnel du tir et dépenses diverses 19,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
48	»	Décoration civique et récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
49	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres auront été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves des légionnaires qui n'ont pas été pensionnés
La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi, sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1^o à desservir de nouvelles pensions; 2^o à augmenter la pension des décorés de la Croix de fer jusqu'à ce qu'elle atteigne le maximum de 1,200 francs, et celle des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elle atteigne le maximum de 400 francs; 3^o à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre maximum de 400 francs pour les premières et au chiffre maximum de 500 francs pour les dernières.		
50	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
3,520	»	3,520	3,520	»	»	
58,520	»	58,520	58,520	»	»	
Différence . . . fr.				»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
104,000	»	104,000	104,000	»	»	
Différence. . . . fr.				»		
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
Différence. . . . fr.				»		
»	200,000	200,000	200,000	»	»	
»	22,000	22,000	22,000	»	»	
»	222,000	222,000	222,000	»	»	
Différence. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
AGRICULTURE.		
51	»	Indemnités pour bestiaux abattus <i>a</i>).
52	»	Service vétérinaire; police sanitaire; bourses
53	»	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
54	<i>a.</i>	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 18,500 »
	<i>b.</i>	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture 10,200 »
	<i>c.</i>	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles. 105,000 »
	<i>d.</i>	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses 7,200 »
55	»	Personnel de l'institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.
56	»	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles
57	»	Personnel du service des défrichements en Campine
58	»	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers.
59	»	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité
60	<i>a.</i>	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses. fr. 61,700 »
	<i>b.</i>	Jury vétérinaire 6,000 »
61	»	Jardin Botanique; frais du personnel, du matériel et de culture; réparation et entretien des bâtiments.
62	»	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État
		TOTAL DU CHAPITRE XI fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
240,000	»	240,000	240,000	»	»	a) Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 51 aux articles 52 et 54, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités. Voir aux annexes n° 3.
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
85,000	»	85,000	85,000	»	»	
140,700	»	140,700	140,700	»	»	
70,500	»	70,500	70,500	»	»	
71,000	»	71,000	71,000	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
»	27,000	27,000	27,000	»	»	
71,100	»	71,100	69,000	b) 2,100	»	b) Transfert du salaire des gens du service. Voir aux annexes n° 4.
67,700	»	67,700	69,800	»	b) 2,100	
c) 49,000	»	49,000	49,000	»	»	c) Les besoins de l'établissement exigent que la somme de 4,000 francs portée à la colonne des charges temporaires du Budget de 1871 figure à celle des dépenses ordinaires.
»	12,460	12,460	12,460	»	»	
855,000	59,460	914,460	914,460	2,100	2,100	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
65	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale. fr. 980,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique . . . 150,000 »
	c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers 55,550 »
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
CHAPITRE XIII.		
INDUSTRIE.		
64	a.	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce. 4,500 »
	b.	Traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traite- ment du secrétaire du conseil. 8,000 »
65	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles 172,000 »
	b.	— — Ateliers d'apprentissage. 61,500 »
66	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'éco- nomie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 15,250 »
	b.	Traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. 1,200 »
67	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes
68	a.	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> 5,000 »
	b.	Traitement du rédacteur du Recueil 2,000 »
<i>Musée de l'industrie.</i>		
69	»	Traitement du personnel
70	a.	Laboratoire du musée fr. 7,000 »
	b.	Publication du <i>Bulletin</i> 4,000 »
	c.	Bibliothèque technique et artistique 2,000 »
70	d.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 5,000 »
	e.	Frais d'appropriation des locaux, matériel et frais de premier établissement. (<i>Pour mémoire.</i>) .
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,165,550	»	1,165,550	1,165,550	»	»	
1,165,550	»	1,165,550	1,165,550	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
12,500	»	12,500	12,500	»	»	
233,300	»	233,300	233,300	»	»	
16,450	»	16,450	16,450	»	»	
16,500	»	16,500	16,500	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
14,300	»	14,300	14,300	»	»	
16,000	»	16,000	16,000	»	»	
316,050	»	316,050	316,050	»	»	
DIFFÉRENCE fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIV.		
POIDS ET MESURES.		
71	»	Traitements des vérificateurs
72	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs et frais de la commission des poids et mesures.
73	»	Matériel
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.
CHAPITRE XV.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
74	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
75	a.	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État . . . fr. 726,610 »
	b.	Traitement complémentaire des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849) 20,000 »
76	a.	Bourses 36,000 »
	b.	Matériel des universités 109,210 »
77	»	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques, pour le titre de gradué en lettres, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première commerciale et industrielle des athénées; salaire des huissiers des jurys et matériel
78	»	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>
79	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement
»	»	Frais de rédaction du septième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 50, titre I ^{er} . Loi du 15 juillet 1849 sur l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État). (<i>Pour mémoire.</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
56,800	»	56,800	53,800	a) 3,000	»	a) Voir annexe n° 2.
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
77,800	»	77,800	74,800	3,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				3,000		
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
746,810	»	746,810	746,610	b) 200	»	b) Transfert du Budget des Travaux publics.
145,210	»	145,210	147,210	»	2,000	
185,000	»	185,000	195,000	»	c) 10,000	c) La somme de 10,000 francs pour frais relatifs à la commission, pour la révision des programmes et des systèmes d'examen, disparaît du Budget.
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
»	»	»	7,000	»	7,000	
1,103,020	»	1,103,020	1,121,820	200	19,000	
DIMINUTION. . . . fr.				18,800		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE XVI.			
ENSEIGNEMENT MOYEN.			
80	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen	
81	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel	
82	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne	
83	a.	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège) fr.	34,598 »
	b.	Indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences, à Gand	5,700 »
	c.	Bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur, qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers	10,000 »
	d.	Frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur. (Personnel, matériel et bourses)	56,650 »
84	a.	Athénées royales. — Crédit ordinaire	500,000 »
	b.	— Crédit pour supplément de minerval	62,594 »
	c.	— Crédit pour l'augmentation des traitements accordés par l'arrêté royal du 31 mars 1865	75,000 »
	d.	Augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais, dans les athénées royales, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1865.	10,084 »
	e.	Crédits pour suppléments de traitement à titre d'encouragement	50,000 »
	f.	Part afférente au personnel des athénées royales dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs	2,800 »
85	a.	Écoles moyennes. — Crédit ordinaire	200,000 »
	b.	— Crédit pour minerval permanent	71,000 »
	c.	— Crédit pour l'augmentation des traitements accordés par l'arrêté royal du 31 mars 1865	64,500 »
	d.	— Crédit pour suppléments de traitement à titre d'encouragement.	27,000 »
	e.	Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs	51,000 »
A REPORTER.			fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		Augmentation.	Diminution	
5,000	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
21,000	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
9,000	»	9,000 »	9,000 »	»	»	
86,928	»	86,928 »	86,928 »	»	»	
480,278	»	480,278 »	480,278 »	»	»	
413,500	»	413,500 »	413,500 »	»	»	
1,015,706	»	1,015,706 »	1,015,706 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
86	»	Bourses à des élèves des écoles moyennes
87	»	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du premier degré, soit du second degré.
88	»	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne
89	»	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré, qui sont sans emploi
90	»	Traitements de disponibilité
91	»	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. fr.
CHAPITRE XVII.		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
92	a.	Traitements de l'inspecteur général des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire fr. 48,000 »
	b.	Suppléments de traitement 11,000 »
93	»	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire
94	»	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires.
95	»	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités
96	»	Traitements de disponibilité pour les professeurs des établissements normaux de l'État
97	»	Subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices.
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,015,706	»	1,015,706 »	1,015,706 »	»	»	
15,000	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
200,000	»	200,000 »	200,000 »	»	»	
25,000	»	25,000 »	25,000 »	»	»	
»	4,892 »	4,892 »	5,292 »	»	400 »	
12,000	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
8,000	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
1,275,706	4,892 »	1,280,598 »	1,280,998 »	»	400 »	
DIMINUTION fr.				400 »		
59,200	»	59,200	59,200	»	»	
19,000	»	19,000	19,000	»	»	
54,000	»	54,000	54,000	»	»	
114,000	»	114,000	114,000	»	»	
»	5,170	5,170	5,170	»	»	
45,000	»	45,000	45,000	»	»	
291,200	5,170	296,370	296,370	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
		Dépenses variables :	
	a.	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire . . . fr.	2,000 »
	b.	Commission centrale de l'instruction primaire	6,000 »
	c.	Frais de voyage de l'inspecteur général des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices	4,000 »
	d.	Frais de voyage des inspecteurs provinciaux	21,000 »
	e.	Id. des inspectrices déléguées	4,000 »
	f.	Id. des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite	500 »
	g.	Supplément d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils	36,500 »
	h.	Indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires, ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Ministère de la Justice et des écoles d'adultes	22,300 »
	i.	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales	23,000 »
	j.	Matériel des établissements normaux de l'État	20,000 »
	k.	Frais des conférences horticoles des instituteurs	10,000 »
	l.	Bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales	284,000 »
98	m.	Bourses de noviciat. (Art. 28, § 2 de la loi.)	4,000 »
	n.	Construction de maisons d'école	150,000 »
	o.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. Suppléments de traitement aux instituteurs	3,352,675 »
	p.	Subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumis au régime de la loi du 23 septembre 1842.	50,000 »
	q.	Subsides en faveur d'écoles gardiennes	50,000 »
	r.	— des écoles d'adultes	353,262 »
	s.	Frais des concours entre les écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours. (Exéc. de l'art. 24 du régl. génér. du 17 sept. 1866.)	15,000 »
	t.	Récompenses en argent ou en livres aux instituteurs qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions	20,000 »
	u.	Achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires	2,000 »
	v.	Publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs	28,000 »
	w.	Subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs	25,000 »
	x.	Secours à d'anciens instituteurs et dépenses diverses	18,000 »
	y.	Supplément de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862.	2,000 »
	»	Frais de rédaction du 9 ^m e rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. (Pour mémoire. Le crédit de 10,000 francs disparaît du Budget de 1871.)	»
		TOTAL DU CHAPITRE XVII.	fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
291,200	5,170	296,370	296,370	"	"	
4,507,237	"	4,507,237	4,492,237	15,000	"	
4,798,437	5,170	4,803,607	4,788,607	15,000	"	
AUGMENTATION. . . . fr.				15,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVIII.		
LETTRES ET SCIENCES.		
99	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale fr. 53,000 »
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Van-kerckhoven, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 10,000 »
	d.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851. a) 5,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires et scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses 55,500 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) . . . 20,000 »
	g.	Publication des documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers . . . 4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens états généraux 4,500 »
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique 47,500 »
100	b.	Subsides extraordinaires à l'Académie de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours 5,000 »
	c.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays 15,000 »
	d.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 20,000 »
	e.	Publication d'une biographie nationale 8,000 »
	f.	— d'un texte explicatif de la carte géologique de Belgique 3,200 »
101	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.
102	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions.
103	»	Bibliothèque royale; personnel; frais de fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général.
104	»	— matériel et acquisitions
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
106,000	8,500	114,500	119,500	»	a) 5,000	a) En 1871 il y a eu double concours.
56,500	40,200	96,700	100,700	»	b) 4,000	b) Crédit extraordinaire pour la commission royale d'histoire, qui disparaît en 1872.
18,540	»	18,540	18,540	»	»	
8,060	»	8,060	8,060	»	»	
47,500	»	47,500	47,500	»	»	
38,320	10,000	48,320	58,320	c) 10,000	»	c) Ce crédit extraordinaire de 10,000 francs est nécessaire pour compléter la collection numismatique de la bibliothèque royale, par l'adjonction d'une section de monnaies grecques et romaines composée de spécimens des plus beaux types qu'offre, au point de vue de l'art, la glyptique classique.
274,920	58,700	333,620	332,620	10,000	9,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
105	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel	
106	»	— — matériel et acquisitions	
107	»	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	
108	»	— — matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	
109	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel	
110	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombées dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. fr.	9,000 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir du Gouvernement autrichien; frais de classement, de copie, de transport, etc.	3,000 »
111	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	
			TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE XIX.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture, à la gravure, etc.</i>			
112	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art fr.c)	100,000 »
	b.	Encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. d)	100,000 »
	c.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles; aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique.	20,000 »
	d.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu	10,000 »
	e.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts; aux expositions locales, etc.	15,000 »
	f.	Encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leur talent; missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin, ou aux familles d'artistes décédés	9,000 »
	g.	Frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses	6,000 »
			A REPORTER.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
274,920 »	58,700 »	333,620 »	332,620 »	10,000 »	9,000 »	
30,095 »	»	30,095 »	22,495 »	a) 7,600 »	»	a) Voir annexes n°s 6 et 7.
15,650 »	20,000 »	35,650 »	35,650 »	»	»	
46,325 »	1,800 »	48,125 »	48,125 »	»	»	
4,700 »	3,500 »	8,200 »	8,200 »	»	»	
36,000 »	»	36,000 »	36,000 »	»	»	
9,000 »	3,000 »	12,000 »	31,471 89	»	b) 19,471 89	b) La somme de fr. 19,471 89 c ^s , votée pour l'agrandissement du local servant de dépôt aux archives de l'État à Bruges, disparaît du Budget de 1872.
»	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»	»	
416,690 »	90,500 »	507,190 »	518,061 89	17,600 »	28,471 89	
DIMINUTION. . . . fr.				10,871 89		
260,000 »	»	260,000 »	260,000 »	»	»	c) Ainsi que l'administration l'a déjà fait remarquer, le Département de l'Intérieur peut se trouver dans le cas de contracter, d'ici à la fin de l'année, divers engagements qui grèveraient les crédits des Budgets de 1871 et 1872 qui ne pourraient être portés à la connaissance des Chambres pour ce qui concerne spécialement le Budget de 1872 que lors de la discussion du Budget de 1873. d) Voir annexe n° 8.
260,000 »	»	260,000 »	260,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT fr.
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>	
113	»	Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État, destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	
	a.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspections des Académies et des écoles; dépenses diverses; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin	fr. 160,000 »
114	b.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	10,000 »
	c.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats	14,000 »
	d.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges	10,000 »
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>	
115	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	
116	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales	45,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique	7,000 »
117	c.	Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés	8,000 »
	d.	Grands concours de composition musicale; pension des lauréats	7,000 »
	e.	Subsides pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées	6,000 »
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>	
118	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel	15,975 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance	5,900 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur des musées de peinture et de sculpture	7,200 »
	a.	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue	57,400 »
119	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	4,135 »
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien	2,950 »
	d.	Frais d'entretien et de surveillance des locaux du Palais de la rue Ducale; chauffage des locaux habités par le surveillant	3,000 »
			A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
260,000 »	»	260,000 »	260,000 »	»	»	
43,058 50	23,000 »	68,058 50	143,058 50	»	75,000 »	
194,000 »	»	194,000 »	194,000 »	»	»	
79,540 »	»	79,540 »	79,540 »	»	»	
40,240 »	»	40,240 »	40,240 »	»	»	
73,000 »	»	73,000 »	73,000 »	»	»	
27,075 »	»	27,075 »	27,075 »	»	»	
53,485 »	34,000 »	67,485 »	70,321 07	»	a) 2,836 07	a) Une somme de fr. 3,336 07 c*, portée comme crédit extraordinaire au Budget de 1871, disparaît; par contre, une augmentation de 500 francs est demandée dans la colonne des charges ordinaires pour frais d'entretien, de surveillance, etc., du palais de la rue Ducale.
750,398 50	59,000 »	809,398 50	887,234 57	»	77,836 07	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
120	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel	
121	»	— — — matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue; collection sigillographique	
		<i>Monuments publics.</i>	
122	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médaillles à consacrer aux événements mémorables	
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>	
123	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffi- santes pour la restauration des monuments.	44,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie ap- partenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	d). 12,000 »
	a	Commission royale des monuments. — Personnel	12,100 »
	b.	Id. Jetons de présence des membres de cette commission	5,800 »
124	c.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs	6,000 »
	d.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'in- struments	2,000 »
	e.	Id. Compte rendu des séances générales. — Indemnités des sténographes et frais de publication	700 »
125	»	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique, adjoints à la commission royale des arts et des monuments, et des membres correspondants de cette com- mission	
126	»	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	
127	»	Exposition générale des beaux-arts en 1872	
			TOTAL DU CHAPITRE XIX. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
750,398 50	59,000 »	809,398 50	887,234 57	»	77,836 07	
9,600 »	»	9,600 »	9,200 »	a) 400 »	»	a) L'augmentation de 400 francs est destinée à porter le traitement du garde armurier de 1,100 à 1,500 francs.
b) 15,500 »	3,000 »	18,500 »	18,500 »	»	»	b) Voir annexe n° 9.
39,000 »	»	c) 30,000 »	30,000 »	»	»	c) Voir annexe n° 10.
56,000 »	»	56,000 »	56,000 »	»	»	d) Voir annexe n° 8.
24,600 »	»	24,600 »	24,600 »	»	»	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
»	40,000 »	40,000 »	»	e) 40,000 »	»	e) Le crédit de 25,000 francs voté pour l'exposition de 1869 a été insuffisant. C'est ainsi que les récompenses pécuniaires accordées à l'occasion de cette exposition ont dû être imputées sur le crédit ordinaire pour encouragement à de jeunes artistes. Cette imputation ayant provoqué des observations de la part de la Cour des comptes, on a porté le crédit de l'exposition de 1872 à 40,000 francs.
898,098 50	102,000 »	1,000,098 50	1,037,534 57	40,400 »	77,836 07	
DIMINUTION. . . . fr.				37,436 07		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XX.		
SERVICE DE SANTÉ.		
128	a.	Inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection 3,000 »
	b.	Frais des commissions médicales provinciales 60,000 »
	c.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres; impressions et dépenses diverses . . . 34,000 »
	d.	Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil 4,200 »
129	»	Académie royale de médecine
		TOTAL DU CHAPITRE XX. fr.
CHAPITRE XXI.		
EAUX DE SPA.		
130	»	Traitement du commissaire du Gouvernement près la Société concessionnaire des jeux de Spa. . .
		TOTAL DU CHAPITRE XXI. fr.
CHAPITRE XXII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
131	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.
		TOTAL DU CHAPITRE XXII. fr.
CHAPITRE XXIII.		
132	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
»	»	Part incombant à l'État dans les frais de confection de la 3 ^e table générale des actes de l'état civil. (<i>Pour mémoire.</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE XXIII. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
103,200 »	»	103,200 »	108,200 »	»	5,000	
27,140 »	»	27,140 »	27,140 »	»	»	
130,340 »	»	130,340 »	135,340 »	»	5,000	
DIMINUTION. . . . fr.				5,000 »		
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
»	24,000	24,000	24,000	»	»	
»	24,000	24,000	24,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
5,900	»	5,900	5,900	»	»	
»	»	»	42,000	»	42,000	
5,900	»	5,900	47,900	»	42,000	
DIMINUTION. . . . fr.				42,000		

Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 131 à l'art. 2 (Personnel).

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	328	Administration centrale
II.	ib.	Pensions et secours.
III.	ib.	Statistique générale.
IV.	330	Frais de l'administration dans les provinces
V.	334	— dans les arrondissements
VI.	ib.	Milice
VII.	336	Garde civique.
VIII.	ib.	Fêtes nationales
IX.	ib.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
X.	ib.	Légion d'honneur et Croix de fer
XI.	338	Agriculture
XII.	340	Voirie vicinale et hygiène publique.
XIII.	ib.	Industrie
XIV.	342	Poids et mesures
XV.	ib.	Instruction publique. — Enseignement supérieur
XVI.	344	— — — — — moyen
XVII.	346	— — — — — primaire
XVIII.	350	Lettres et sciences
XIX.	352	Beaux-arts
XX.	358	Service de santé.
XXI.	ib.	Eaux de Spa
XXII.	ib.	Traitements de disponibilité
XXIII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
372,444 »	4,000 »	376,444 »	376,444 »	»	»	
55,000 »	»	55,000 »	55,000 »	»	»	
17,500 »	»	17,500 »	17,500 »	»	»	
1,158,600 »	»	1,158,600 »	1,155,155 55	3,464 45	»	
364,000 »	»	364,000 »	364,000 »	»	»	
100,000 »	»	100,000 »	100,000 »	»	»	
58,520 »	»	58,520 »	58,520 »	»	»	
104,000 »	»	104,000 »	104,000 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
»	222,000 »	222,000 »	222,000 »	»	»	
855,000 »	59,460 »	914,460 »	914,460 »	»	»	
1,165,550 »	»	1,165,550 »	1,165,550 »	»	»	
316,050 »	»	316,050 »	316,050 »	»	»	
77,800 »	»	77,800 »	74,800 »	3,000 »	»	
1,105,020 »	»	1,105,020 »	1,121,820 »	»	16,800 »	
1,275,706 »	4,892 »	1,280,598 »	1,280,998 »	»	400 »	
4,798,457 »	5,170 »	4,803,627 »	4,788,607 »	15,000 »	»	
416,690 »	90,500 »	507,190 »	518,061 89	»	10,871 89	
898,098 50	102,000 »	1,000,098 50	1,037,554 57	»	37,456 07	
150,340 »	»	150,340 »	155,340 »	»	5,000 »	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
»	24,000 »	24,000 »	24,000 »	»	»	
5,900 »	»	5,900 »	47,900 »	»	42,000 »	
13,254,655 50	512,022 »	13,766,677 50	13,859,721 01	21,464 45	114,507 96	
EN MOINS. fr.				95,043 51		

(362)

ANNEXES
AU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
POUR L'EXERCICE 1872

ANNEXE N° 1.



RELEVÉ
DES
PENSIONS ACCORDÉES DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1870.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Wouters	Jean-François.	25 janvier 1789.	Archiviste-adjoint aux archives générales . .
2	Gros.	Julien-Simon.	28 oct. 1804.	Dessinateur au Musée de l'industrie . . .
3	Niesten	Jean-Antoine	27 mai 1814.	Professeur à l'Athénée royal de Bruges . .
4	Buyt.	Jean.	30 juin 1806.	Régent à l'école moyenne d'Alost
5	Barbier	Charles-Louis.	22 oct. 1811.	Directeur à l'école moyenne de Furnes. . .
6	Ouverleaux	Toussaint-Joseph	9 déc. 1805.	Directeur de l'école moyenne d'Ath. . . .
7	Mys	Thomas-Pierre	15 déc. 1802.	Aide à l'amphithéâtre de l'Université de Gand.
8	Coupermanne.	François-Marie	28 juin 1800.	Homme de service à l'Athénée royal de Bruxelles.
9	Even.	Jean.	29 janvier 1804.	Palefrenier du haras de l'État.
10	Lacroix.	Jean-Joseph	9 août 1809.	Huissier de salle à l'administration provinciale de Namur.
11	Crick	Louis-François	11 déc. 1801.	Commis de 2 ^{me} classe à l'administration pro- vinciale du Brabant.
12	Glaessens	Guillaume	7 juin 1809.	Maître de gymnastique à l'Athénée royal de Liège.
13	Vigneron	Jules-Alexandre	9 oct. 1815.	Régent à l'école moyenne de Thuin. . . .
14	Dalozé	Jean-Baptiste.	20 mai. 1806.	Professeur au Conservatoire de musique de Liège.
15	Leemans	Quirin-Théodore.	22 oct. 1815.	Directeur de l'école moyenne de Gosselies. .
16	Dupont	Théodore-Joseph.	5 avril 1806.	Maître de musique et de gymnastique à l'école moyenne de l'État, à Jodoigne.
17	Sobie	Joseph	1 janvier 1815.	Huissier de salle au Gouvernement provincial du Brabant.
18	Nopin	Maximilien-Joseph	21 février 1808.	Surveillant à l'école de médecine vétérinaire de l'État.
19	Despret.	Napoléon-Joseph.	4 déc. 1804.	Vérificateur des poids et mesures à Louvain .
20	Troye	Louis-Charles.	31 mars 1804.	Gouverneur de la province de Hainaut. . .
21	Van Langendonck	Jean-Joseph	27 mai 1828.	Professeur à l'Athénée royal de Hasselt . .
22	Aelbrecht	Arnauld-Louis.	31 janvier 1796.	Membre de la députation permanente du con- seil provincial du Brabant.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

de l'Intérieur, admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1870.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen	MONTANT DES PENSIONS allouées	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	OBSERVATIONS
Ans. Mois.						
59	6	4,500 "	5,000 "	Age avancé	5 janvier 1870.	
36	9	2,750 "	1,554 "	Id	28 Id.	
30	9	2,915 "	(¹) 1,225 "	Id	17 février 1870	(¹) Il jouit en outre d'une pension de 269 francs à charge de la caisse de prévoyance des instituteurs urbains.
32	9	2,195 "	(²) 901 "	Id	Id	(²) Il jouit en outre d'une pension de 297 francs à charge de la caisse de prévoyance des instituteurs urbains.
33	5	2,750 "	(³) 1,248 "	Id. . . .	Id	(³) Il jouit en outre d'une pension de 275 francs à charge de la caisse de prévoyance des instituteurs urbains.
45	11	5,127 "	(⁴) 1,676 "	Id	Id.	(⁴) Il jouit en outre d'une pension de 408 francs à charge de la caisse de prévoyance des instituteurs urbains.
36	6	1,045 "	586 "	Id	5 mars 1870.	
18	5	600 "	175 "	Id	7 Id	
45	4	1,000 "	666 "	Id. . . .	21 Id	
40	5	870 "	(⁵) 558 "	Infirmités	9 avril 1870.	(⁵) Decede le 23 février 1870.
42	1	1,500 "	971 "	Age avancé	12 Id	
24	5	625 "	252 "	Infirmités	Id.	
16	5	2,027 "	554 "	Id. . . .	16 Id.	
37	5	1,500 "	865 "	Id. . . .	21 Id	
54	11	5,050 "	(⁶) 1,436 "	Id	28 juin 1870	(⁶) Il jouit d'une pension de 318 francs sur les fonds de la caisse des instituteurs urbains
25	2	550 "	212 "	Id	Id	
30	2	1,050 "	487 "	Id	Id.	
45	"	2,005 "	1,525 "	Id	Id	
36	11	2,945 "	1,681 "	Age avancé	6 septembre 1870	
40	2	16,000 "	5,000 "	Id	24 Id.	
20	"	2,285 "	761 "	Infirmités	28 Id	
22	10	3,500 "	1,159 "	Id	9 novembre 1870	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
23	De Sorlus	Charles-Alexandre . .	24 avril 1798.	Directeur général au Ministère de l'Intérieur.
24	Nelis.	Charles-Jean	11 octobre 1804.	Professeur à l'Athénée royal d'Anvers . . .
25	De Bakker	Pierre-François	18 février 1808.	Chef irrigateur au service des défrichements.
26	Trillet	Henri-Modeste	24 mai 1808.	Professeur à l'Athénée royal de Liège . . .

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Aus.	Mois.					
51	6	8,716 »	5,000 »	Age avancé	11 novembre 1870.	
45	»	4,541 »	(¹) 2,507 »	Id.	Id.	(¹) Il jouit en outre d'une pension de 497 francs payée par la caisse locale de la ville d'Anvers.
25	4	1,500 »	(²) 466 »	Infirmités	15 décembre 1870.	(²) Décédé le 20 novembre 1870.
56	1	4,469 »	(³) 2,195 »	Age avancé	28 octobre 1870.	(³) Il jouit en outre d'une pension de 494 francs payée par la caisse locale de la ville de Liège.
Total des 26 pensions. .			56,544 »			

Il y avait à servir, au 1^{er} janvier 1870, 255 pensions, montant à fr. 562,885 »

25 pensions ont été accordées pendant l'année 1870; elles s'élèvent à . . . fr. 56,544 »

21 pensions se sont éteintes pendant la même année; elles s'élèvent à . . . 52,039 »

La somme des pensions accordées dépasse celle des pensions éteintes de 4,305 »

De manière qu'au 1^{er} janvier 1871, il y avait à servir 259 pensions, s'élevant à fr. 567,190 »

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

CHAPITRE IV.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

Province de Liège.

ART. 27. — *Frais de route, matériel et dépenses diverses* : 24,000 francs.

On demande une augmentation de 4,500 francs, portant sur le litt. B de l'article 27.

Pour justifier cette proposition, il suffit de constater que jamais, depuis l'époque où le palais des anciens princes-évêques de Liège a été affecté à l'habitation du Gouverneur de la province et à l'installation de ses bureaux, cette allocation n'a suffi aux dépenses auxquelles elle doit pourvoir, et qu'à diverses reprises, des crédits supplémentaires ont dû être demandés pour y suppléer. L'insuffisance de l'allocation résulte des conditions exceptionnelles d'installation du Gouverneur et de ses bureaux.

L'habitation du Gouverneur est un vaste et somptueux palais qui exige, d'une part, un mobilier d'un entretien coûteux et des frais de chauffage et d'éclairage fort élevés, et entraîne, d'autre part, à des dépenses extraordinaires de représentation qui, quoique personnelles au Gouverneur, n'en ont pas moins pour effet d'augmenter sensiblement les dépenses de diverses natures qui sont à la charge de l'État. La disposition monumentale de la partie du palais qui est affectée aux bureaux de l'administration provinciale est une autre cause de dépenses extraordinaires. Sous ce double rapport, le palais de Liège diffère de tous les autres hôtels provinciaux, et cette différence explique l'insuffisance d'un crédit dans la fixation duquel on n'a tenu compte que des besoins résultant d'une situation normale.

ANNEXE N° 3.

CHAPITRE XI.

AGRICULTURE.

Il n'y est introduit, quant aux détails, que deux changements :

1° Dans la note portée à la colonne d'observations pour l'article 51, il est demandé de dire qu'un transfert de 40,000 francs pourra être opéré de l'article 51 aux articles 52 et 54, au lieu de donner cette faculté pour les articles 53 et 54. En effet, le crédit de l'article 53 est suffisant pour les besoins du service, mais il n'en est pas de même pour l'article 52. Des crédits

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

supplémentaires doivent être demandés à peu près chaque année pour pourvoir à l'insuffisance des sommes allouées pour les frais du service vétérinaire : au moyen de la mesure proposée, il ne sera plus nécessaire de recourir à ces demandes que dans les cas où les indemnités pour bestiaux abattus auraient absorbé tout le crédit.

ANNEXE N° 4.

2° On demande de transférer une somme de 2,100 francs de l'article 60 (*Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État*) à l'article 59, personnel du même établissement.

Vu l'insuffisance de ce dernier crédit, deux des hommes de service de l'École sont encore payés sur le crédit du matériel, à titre de journaliers.

Cette situation est irrégulière et elle ne permet pas à ces agents de recevoir une nomination qui les mettrait à même d'avoir des droits à la pension et de prendre part à la Caisse des veuves et orphelins. C'est pour remédier à cet état de choses que le transfert est sollicité.

ANNEXE N° 5.

CHAPITRE XIV.

POIDS ET MESURES.

Un arrêté royal en date du 2 novembre 1866 a établi la classification des vérificateurs des poids et mesures, ainsi que le taux des traitements de ces agents.

Le crédit porté au Budget de l'exercice 1866, pour payer ces traitements, et qui a été reproduit, sans modification, aux Budgets des années suivantes, permettait d'accorder le maximum du traitement à tous les agents du service.

Mais, postérieurement à 1866, et en raison de l'accroissement important de la besogne, deux bureaux de vérification que l'arrêté du 2 novembre rangeait dans la 2^{me} classe, ont dû être élevés à la 1^{re}; d'un autre côté, et par la même cause, un second adjoint a dû être nommé pour le ressort de Bruxelles.

Il en résulte que le crédit étant devenu insuffisant, d'autant plus que le travail de vérification et de contrôle, qui n'a cessé de s'accroître dans presque tous les ressorts, ainsi qu'il résulte du tableau ci-joint, c'est un devoir pour l'administration d'améliorer la position de quelques-uns des agents les plus zélés du service.

Une augmentation de 3,000 francs du crédit de l'article 71 permettra de faire face à tous les besoins.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES. — SIÈGE DU RESSORT.	1866.		1867.	
	PIÈCES NEUVES.	PIÈCES VÉRIFIÉES à la tournée.	PIÈCES NEUVES.	PIÈCES VÉRIFIÉES à la tournée.
Bruxelles	84,767	88,866	101,638	74,982
Louvain-Nivelles.	2,553	69,456	2,940	46,672
Bruges.	6,525	40,587	6,251	84,181
Couttrai-Ypres	4,465	72,587	5,388	50,156
Gand.	11,408	74,675	14,149	89,081
Termonde	4,925	121,857	5,251	96,249
Mons	8,542	49,086	10,091	85,987
Charleroi	5,806	40,275	7,166	62,775
Liège	40,604	63,745	40,365	56,685
Malines.	88,556	58,541	46,127	27,799
Anvers	4,411	66,255	24,468	75,728
Verviers	1,026	27,514	1,216	24,820
Hasselt	1,734	20,820	435	25,900
Arlon	1,441	21,712	1,610	21,870
Namur	2,996	63,313	7,467	52,452
Tournai	5,968	81,543	8,405	35,555

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

1868.		1869.		OBSERVATIONS.
PIECES NEUVES.	PIECES VÉRIFIÉES à la tournée.	PIECES NEUVES.	PIECES VÉRIFIÉES à la tournée.	
173,257	85,285	157,277	62,004	
3,510	64,146	1,998	41,155	
6,485	41,551	6,616	81,066	
3,954	68,097	3,030	55,082	
15,464	57,351	14,705	92,415	
5,914	111,740	6,005	86,776	
7,560	49,075	9,054	99,745	
4,555	57,055	5,555	66,522	
28,247	60,094	55,520	52,526	
59,866	46,875	"	"	
75,501	77,161	71,541	104,514	
1,060	28,481	616	27,950	
485	25,906	1,596	22,706	
1,109	20,576	1,270	21,874	
6,427	49,850	4,059	52,122	
3,687	67,182	5,837	50,980	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 6.

MUSÉE ROYAL D'HISTOIRE NATURELLE.

Crédit voté pour 1871	fr.	22,495	»
— demandé pour 1872		30,095	»
DIFFÉRENCE EN PLUS POUR 1872.		fr.	7,600

Le crédit actuel et la rémunération du personnel du musée sont insuffisants. Pour les sections de paléontologie et de minéralogie notamment, il n'y a pas de conservateur, et il manque d'aide à la section des vertébrés où il est indispensable de nommer au moins un élève préparateur. Pour pourvoir à tous ces besoins, il faut une augmentation de crédit de 7,600 francs qui se répartit comme suit :

Un conservateur de paléontologie	fr.	2,500	»
Un — de minéralogie.		2,500	»
Un élève préparateur (section des vertébrés).		600	»
Une augmentation pour les membres du personnel actuel dont les traitements sont tout à fait insuffisants		2,000	»
TOTAL.		fr.	7,600

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

ANNEXE N° 7.

MUSÉE ROYAL D'HISTOIRE NATURELLE.

Matériel et acquisitions.

Ce crédit est grevé d'une somme de 3,000 francs, montant du quatrième paiement à faire, du chef de l'acquisition pour ledit musée, d'une collection de conchyliologie vivante et fossile de M. Nyst de Bruxelles, cédée au prix de 15,000 francs, payable en cinq annuités de 3,000 francs chacune, à partir de 1869.

(Contrat du 30 mars 1869.)

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 8.

Tableau des travaux de peintures murales en voie d'exécution, indiquant la part de
(Art. 112)

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT.	PART des COMMUNES et des fabriques d'église.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1869.
Décoration de l'hôtel de ville d'Anvers	200,000 "	125,000 "	75,000 "	100,000 "
— du Musée d'Anvers	200,000 "	125,000 "	75,000 "	100,000 "
— du Palais de la rue Ducale	84,000 "	84,000 "	"	67,200 "
— de l'église St-Georges, à Anvers; dépenses supplémentaires	50,000 "	15,000 "	15,000 "	"
— de l'église de St-Trond	40,564 "	29,500 "	11,064 "	26,500 "
— de l'église St-Pholien, à Liège.	14,000 "	9,666 "	4,334 "	8,055 "
— idem (dépenses supplémentaires).	9,195 "	5,065 "	6,150 "	"
— de l'église St-Anne, à Gand	110,000 "	69,200 "	40,800 "	53,850 "
— de la salle du magistrat (Halles d'Ypres)	50,000 "	40,000 "	10,000 "	40,000 "
— des Halles d'Ypres	80,000 "	65,000 "	15,000 "	19,500 "
— de l'école communale d'Ixelles	24,000 "	24,000 "	"	22,000 "
— de l'Université de Gand; dépenses supplémen- taires	56,750 "	g) 56,750 "	"	"
— de l'église Notre-Dame, à St-Nicolas.	140,000 "	"	"	h) 59,500 "
— de l'hôtel de ville de Malines	15,000 "	8,000 "	5,000 "	8,000 "
— de l'église St-Antoine, à Liège.	14,200 "	6,000 "	8,200 "	6,000 "
— de la chapelle des Comtes de Flandre, de l'église Notre-Dame, à Courtrai (restauration à impu- ter sur le crédit voté à cet effet)	25,500 "	12,750 "	12,750 "	1,275 "
	1,071,209 "	652,951 "	278,278 "	491,860 "

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

*l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.
et 122.)*

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET					OBSERVATIONS.
de 1870. a).	de 1871.	de 1872.	à venir.		
b) 12,500 "	12,500 "	"	"		a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
) 12,500 "	12,500 "	"	"		b) Soldé.
c) 16,800 "	"	"	"		c) Soldé.
d) 10,000 "	5,000 "	"	"		d) D'après le contrat passé à cette occasion, le 29 juin 1868, la part d'intervention de l'État sera liquidée en trois annuités de 5,000 francs chacune. Toutefois, le premier paiement ne s'effectuera que lorsqu'il aura été constaté que MM. Guffens et Swertz, chargés du présent travail, auront achevé les peintures murales qu'ils exécutent aux Halles d'Ypres (salle du magistrat).
e) 3,000 "	"	"	"		Les travaux d'Ypres étant achevés et le dernier paiement effectué, les annuités fixées pour les peintures de l'église St-Georges seront soldées au fur et à mesure du degré d'avancement de l'œuvre entreprise, soit sur 1870-1871 ou Budgets à venir. 10,000 francs sont déjà payés sur 1870.
1,611 "	"	"	"		e) Soldé.
1,552 50	1,552 50	"	"		f) Ne seront payés qu'après complet achèvement du travail; les 1,500 francs de 1870 sont soldés.
7,690 "	7,680 "	"	"		g) En vertu d'une nouvelle convention passée le 8 juin 1870, la part d'intervention de l'État est fixée à 56,750 francs, y compris le reliquat de la somme fixée de ce chef par contrat antérieur. Cette somme sera soldée par paiement de 1,000 et de 2,000 francs selon le degré d'avancement des travaux de peintures murales dont il s'agit. 4,000 francs sont déjà payés à ce jour sur 1870; le complément sera soldé sur les Budgets de 1870-1871 et suivants.
"	"	"	"		h) L'intervention a lieu par voie de subsides accordés à l'administration communale; l'époque de paiement, ainsi que le montant de la subvention, sont terminés d'après le degré d'avancement des travaux.
6,500 "	6,500 "	6,500 "	26,000 "		
15,000 "	"	"	f) 500 "		
4,000 "	g) 52,750 "	"	"		
h) "	"	"	"		
"	"	"	"		
"	"	"	"		
1,275 "	1,275 "	1,275 "	7,650 "		
78,908 50	79,757 50	7,775 "	54,150 "		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 9.

MUSÉE ROYAL D'ARMURES ET D'ANTIQUITÉS.

Une somme de 3,000 francs, montant du dernier payement à faire à M. le marquis de Rodes, pour cession audit musée d'une collection d'antiquités, grève le crédit du présent article.

Contrat du 10 juillet 1869. — Prix d'acquisition . . . fr. 9,000 »

Annuité de 1870 fr.	3,000 »	} Soldées.
Annuité de 1871	3,000 »	
Annuité de 1872	3,000 »	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

ANNEXE N^o 10.

TABLEAU

*des monuments élevés aux hommes illustres de la Belgique, en voie
d'exécution, et dont le paiement se trouve échelonné sur plusieurs
exercices.*



ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

Tableau des monuments élevés aux hommes illustres de la Belgique, en voie
(Article

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT.	PART de LA PROVINCE.	PART de LA COMMUNE.
Statue de Baudouin de Constantinople.	100,000 »	65,416 67	7,500 »	27,083 33
Statue de Jacques Van Artevelde	74,050 »	49,565 54	»	24,666 66
Buste de feu le chanoine de Ram, destiné à être placé dans la salle des séances de l'Académie royale de Belgique . .	2,000 »	2,000 »	»	•
Buste de feu M. le baron de Saint-Genois, destiné à être placé dans la salle des séances de l'Académie royale de Belgique	1,500 »	1,500 »	»	»
Buste de feu M. le professeur Moke, pour l'Académie royale de Belgique	2,000 »	2,000 »	»	»
Buste de feu M. le docteur Broeckx.	2,000 »	2,000 »	»	»
	181,550 »	122,280 01	7,500 »	51,749 99

L'administration est, en outre, saisie de plusieurs autres propositions, savoir : monuments Van Helmont, Agneessens, Leys, etc., monument Van Helmont dont la commande n'est cependant pas encore faite, quoique les parts de la province, de la commune et de

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

d'exécution, et dont le paiement se trouve échelonné sur plusieurs exercices.

122.)

Sommes liquidées Jusques et y compris L'EXERCICE 1869.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
	de 1870.	de 1871.	de 1872.	a venir.	
65,416 05	"	"	"	"	NOTE GÉNÉRALE. Les annuités ou subsides accordés par l'État ne seront payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions. a) Soldés. b) Contrat du 16 décembre 1870. — 2,000 francs à solder par moitié selon l'avancement du travail.
49,365 54	"	"	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	
750 "	750 "	"	"	"	
"	a) 2,000 "	"	"	"	
"	b) 1,000 "	1,000 "	"	"	
117,529 99	5,750 "	1,000 "	"	"	

médailles commémoratives d'événements mémorables. Des arrangements définitifs ne sont pas encore intervenus, sauf pour le l'État soient réglées.

(380)

XI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1872.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1872 est établi sur une force moyenne de 42,925 hommes et 8,789 chevaux.

La force moyenne qui a servi de base au Budget de 1871 était de 42,362 hommes et de 8,792 chevaux; il y a donc pour 1872 une augmentation de 561 hommes et une diminution de 3 chevaux.

Cette différence est expliquée au tableau ci-dessous.

	HOMMES.		CHEVAUX.	
	en PLUS.	en MOINS.	en PLUS.	en MOINS.
AUGMENTATIONS :				
1° 22 officiers et 554 sous-officiers et soldats des compagnies de correction nouvellement créées	556	"	"	"
2° 1 maître civil et 1 secrétaire pour l'École de guerre	2	"	"	"
3° 8 officiers en non-activité	8	"	"	"
4° 2 gendarmes à cheval pour la brigade de Menin	2	"	2	"
5° 1 brigadier et 4 gendarmes à pied pour la brigade de Nassogne	5	"	"	"
DIMINUTIONS :				
1° 5 employés civils des établissements d'artillerie.	"	5	"	"
2° 6 officiers et 5 chevaux du corps d'état-major	"	6	"	5
3° 1 officier général en disponibilité	"	1	"	2
	573	12	2	5
	561		3	
	AUGMENTATION.		DIMINUTION.	

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor, pendant l'année 1872, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à fr. 239,144 »

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire fr. 69,400 »
 Remboursement des avances faites à quelques villes de garnison pour construction d'écuries 9,000 »
 Produit de la vente de chevaux de réforme et de poulains 80,000 »
 Produit de la vente d'objets hors de service provenant du matériel de l'artillerie et du génie 21,786 »

A REPORTER. fr. 180,186 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT.	fr.	180,186	»
Produit du loyer des domaines de la Guerre, pêche des fossés, etc.		50,458	»
Bénéfices à produire par les établissements de l'artillerie. .		1,000	»
Remboursements divers		7,500	»
SOMME ÉGALE.	fr.	259,144	»

Indépendamment de ces recettes, l'Administration de la Guerre donne lieu à des produits que l'on peut classer en deux catégories,

SAVOIR :

Produits directs, estimés approximativement à 280,000 francs, et provenant des droits d'enregistrement et de timbre sur toutes les fournitures; du transport, par le chemin de fer, de troupes, de matériel, d'approvisionnements de blé et de denrées fourragères; enfin de ports de lettres, etc.

Produits indirects, non susceptibles d'évaluation, attendu qu'ils sont essentiellement variables. Ils consistent en droits de douane sur tous les objets de provenance étrangère; timbres de requêtes adressées par des particuliers; droits de timbre, d'enregistrement et de greffe en cas de contestation; timbres pour saisies-arrêts et exploits, contributions pour les immeubles que le Département de la Guerre tient en location, etc.

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1872 s'élèvent à la somme de fr. 37,128,000 »

SAVOIR :

Pour les dépenses ordinaires et permanentes.	34,774,350	22
Pour les dépenses extraordinaires et temporaires	180,649	78
Pour la gendarmerie.	2,173,000	»

SOMME ÉGALE. fr. 37,128,000 »

Le crédit général, voté pour 1871, est de 36,871,500 »

En conséquence, le Budget de l'exercice 1872 présente une augmentation de 256,500 »

Cette augmentation provient notamment :

1^o Du crédit porté au Budget pour la mise à exécution de l'article 8 de la loi du 5 avril 1868, concernant la nouvelle organisation donnée au corps d'état-major;

2^o Des crédits portés au Budget pour le personnel des compagnies de correction qui ont dû être organisées pour la mise à exécution du nouveau Code

NOTE PRÉLIMINAIRE.

pénal militaire, promulguée le 27 mai 1870, et mis en vigueur le 1^{er} janvier 1871 ;

3° Du crédit porté au Budget pour améliorer la position des gardes du génie ;

4° Enfin de l'année bissextile (fr. 59,875 55 c^s).

La valeur des denrées alimentaires et fourragères est en ce moment beaucoup plus élevée que celle qui sert de base, depuis plusieurs années, à la fixation des prix portés au Budget de la Guerre pour les rations de pain, de viande et de fourrages distribuées pour le compte de l'État.

Le Gouvernement a néanmoins cru devoir maintenir au Budget de 1872 les prix portés pour ces rations aux Budgets antérieurs, sauf à demander à la Législature les crédits supplémentaires qui seront nécessaires à la fin de l'exercice si le renchérissement des denrées se maintient de telle sorte que les dépenses ne puissent être couvertes au moyen des transferts autorisés par l'article 2 de la loi du Budget.

Le tableau ci-après résume les différences que présentent les crédits portés aux articles du Budget de 1872, avec ceux alloués pour l'exercice 1871 :

NUMÉRO des articles.	SERVICES.	EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.
4	Matériel de l'administration centrale fr.	10,000 »	»
6	Etat-major général	12,541 75	»
7	— des provinces et des places	40 30	»
8	Intendance.	19 50	»
9	Service de santé des hôpitaux.	5 90	»
12	Infanterie	159,475 »	»
13	Cavalerie	5,454 »	»
14	Artillerie	6,000 »	»
15	Génie	20,000 »	»
16	Bataillon d'administration	700 »	»
19	Personnel des établissements de l'artillerie	3,100 »	»
20	Matériel de l'artillerie	»	3,100 »
22	Pain et viande { Pain fr. 21,876 » Viande 26,595 » }	48,471 »	»
23	Fourrages en nature.	4,000 »	»
24	Casernement des hommes	4,500 »	»
30	Traitements divers et honoraires.	»	»
33	Dépenses imprévues.	»	505 45
34	Gendarmerie	6,000 »	»
		260,105 45	5,605 45
RESTE AUGMENTATION NETTE POUR 1872. . . fr.		256,500 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les différences mentionnées ci-dessus sont expliquées par les détails qui sont donnés ci-après pour chaque article du Budget auquel elles se rapportent :

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 4. — *Matériel.*

Augmentation de fr. 10,000 »

Le crédit de 40,000 francs porté à l'article 4 du Budget pour le matériel du Département de la Guerre est fixé à ce chiffre depuis l'année 1841. Il est devenu insuffisant par suite de l'augmentation du prix des fournitures de toute espèce et de l'extension donnée aux locaux occupés par l'administration centrale, depuis que deux hôtels situés rue Royale ont été acquis par l'Etat pour être enclavés dans les bâtiments du Ministère de la Guerre.

Les dépenses de chauffage et d'éclairage de ces locaux, et celle résultant de l'entretien et du renouvellement du mobilier de l'hôtel du Ministre et des bureaux, rendent indispensable l'augmentation de crédit demandé au Budget de 1872.

CHAPITRE II.

ART. 6. — *État-major général.*

Augmentation nette de fr. 12,341 75

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.
Suppression du supplément de traitement de 1 général-major chargé des fonctions attribuées au lieutenants-généraux	»	1,990 »
Suppression de 1 cheval supplémentaire pour ce général-major	»	474 50
Augmentation résultant de la nouvelle organisation donnée au corps d'état major (<i>Traitement</i>)	17,515 »	»
Suppression de 5 chevaux par suite de la réorganisation dudit corps	»	1,425 50
Augmentation sur l'indemnité de vivres de campagne.	» 85	»
Augmentation résultant de l'année bissextile, 243 rations de fourrages à fr. 1 30 c ^s	315 90	»
Diminution sur les frais de bureau	»	1,400 »
	17,629 75	5,288 »
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	12,341 75	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 7. — *État-major des provinces et des places.*

Augmentation résultant de l'année bissextile (31 journées de fourrages à fr. 1 30 c^s) fr. 40 30

ART. 8. — *Intendance militaire.*

Augmentation résultant de l'année bissextile (15 journées de fourrages à fr. 1 30 c^s) fr. 19 50

ART. 9. — *Service de santé des hôpitaux.*

Augmentation résultant de l'année bissextile (3 journées de fourrages à fr. 1 30 c^s) fr. 3 90

CHAPITRE IV.

SOLDE DES TROUPES.

ART. 12. — *Infanterie.*

	EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.
Traitement des officiers (compagnies de correction). { Traitement . fr. 50,297 25 Supplément . . 12,538 » }	62,635 25	»
Solde de la troupe (compagnies de correction)	102,181 75	»
Supplément de solde (compagnies de discipline et de correction et enfants de troupe).	15,058 50	»
Frais d'administration (compagnies de discipline et de correction)	2,500 »	»
Diminué en plus pour vacances et congés. { En 1871 . fr. 241,068 90 En 1872 . . 241,260 67 }	»	191 77
Diminué pour incomplet de la compagnie de correction	»	62,018 34
Augmentation résultant de l'année bissextile. . . { Solde . . fr 18,372 91 Supplément . . 42 90 Fourrages . . 203 80 }	18,709 61	»
	<u>201,685 11</u>	<u>62,210 11</u>
RESTE AUGMENTATION NETTE. . . fr.	139,475 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Cavalerie.*

Augmentation nette de fr. 5,454 »

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

		EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.
Diminué en moins pour vacances et congés.	En 1871 fr. 42,564 55	49 29	»
	En 1872 42,315 21		
	Solde fr. 4,819 45		
Augmentation résultant de l'année bissextile.	Entretien du harnachement. 405 18	5,404 71	»
	Casernement des chevaux . 180 08		
		5,454 »	»
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.		5,454 »	

ART. 14. — *Artillerie.*

Augmentation nette de fr. 6,000 »

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

		EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.
Traitement des contrôleurs et des réviseurs d'armes fr.		210 »	»
Diminué en plus pour vacances et congés.	En 1871 fr. 55,685 20	»	45 88
	En 1872 55,727 08		
	Solde 5,581 42		
Augmentation résultant de l'année bissextile.	Fourrages 49 40	5,853 88	»
	Harnachement 140 58		
	Casernement des chevaux . 62 48		
		6,045 88	45 88
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.		6,000 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 15. — *Génie.*

Augmentation nette de fr. 20,000 »

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.
Traitement des gardes du génie	19,000 »	»
Diminué en moins pour vacances et congés	135 52	»
Augmentation résultant de l'année bissextile.	864 48	»
AUGMENTATION NETTE. fr.	20,000 »	»

ART. 16. — *Bataillon d'administration.*

Augmentation nette de fr. 700 »

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.
Augmentation résultant de l'année bissextile	679 40	»
Diminué en moins pour vacances et congés	20 60	»
AUGMENTATION NETTE. fr.	700 »	»

CHAPITRE VI.

ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.

ART. 19. — *Personnel.* Augmentation fr. 3,400 »

ART. 20. — *Matériel.* Diminution 3,400 »

Le changement apporté aux crédits demandés pour les articles 19 et 20 constitue un simple transfert et a pour but de reporter à l'article 19, cer-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

taines dépenses qui concernent le personnel de l'École de pyrotechnie et qui avaient été comprises, jusqu'ici, dans les dépenses afférentes au matériel.

Cette régularisation a été opérée afin de se conformer à l'article 4 de l'arrêté royal du 19 février 1848, réglant la forme des Budgets et leurs rapports avec les comptes à rendre.

CHAPITRE VIII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.

ART. 22. — *Pain et viande.*

Augmentation .	{	a. Pour le pain. fr.	21,876	»	48,471	»
		b. — la viande.	26,595			

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

		EX PLUS qu'au Budget de 1871.	EX MOINS qu'au Budget de 1871.
PAIN.			
Augmentation de 194,910 rations de pain pour les compagnies de correction, à 16 centimes.		51,185 60	»
Augmentation de 57,648 journées pour l'année bissextile, à 16 centimes.		6,025 68	»
Diminué en moins qu'en 1871 pour vacances et congés.	{ En 1872. . fr. 78,544 48 En 1871. . . 78,905 28 }	560 80	»
Diminué pour incomplet des compagnies de correction		»	15,694 03
		57,570 08	15,694 08
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.		21,876	»
VIANDE.			
Augmentation de 194,910 rations de viande pour les compagnies de correction, à 20 centimes.		58,982	»
Augmentation de 57,648 journées pour l'année bissextile, à 20 centimes.		7,529 60	»
Diminué en plus qu'en 1871 pour vacances et congés.	{ En 1872. . fr. 99,956 » En 1872. . . 99,637 » }	»	299 »
Diminué pour incomplet des compagnies de correction		»	19,617 60
		46,511 60	19,916 60
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.		26,595	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 23. — Fourrages.

Augmentation de fr. 4,000 »

Cette augmentation est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.
Diminution de 26,645 rations fortes à fr. 1.25 c ^s fr.	»	33,506 25
Augmentation de 26,645 rations légères à fr. 1.10 c ^s	29,509 50	»
Augmentation résultant de l'année bissextile :		
2,957 rations fortes à fr. 1.25 c ^s 5,696 25	8,208 45	»
4,102 — légères à fr. 1.10 c ^s 4,512 20		
Diminué en plus qu'en 1871 pour chevaux manquants. { En 1871 . fr. 58,081 » En 1872 . . 58,292 70 }	»	211 70
	57,517 95	55,517 95
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	4,000 »	

ART. 24. — Casernement des hommes.

Augmentation de fr. 4,500 »

Cette augmentation est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.
Augmentation de 194,910 journées pour les compagnies de correction, à fr. 0.02 c ^s .	3,898 20	»
Augmentation de 57,648 journées pour l'année bissextile, à fr. 0.02 c ^s	752 96	»
Diminution sur les menues dépenses { En 1871 . fr. 5,194 » En 1872 . . 5,042 84 }	»	151 16
	4,651 16	151 16
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	4,500 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Compte rendu à la Législature de l'emploi des sommes prélevées sur le crédit extraordinaire accordé par la loi du 8 mai 1864, et rattachées à l'article 20, chapitre VI, du Budget de l'exercice 1869.

Du 1^{er} janvier 1868, date de la dernière situation, au 31 décembre de la même année, il n'a rien été prélevé pour le Budget de 1868.

En 1869 seulement, il a été prélevé sur le crédit alloué pour l'exécution de travaux se rapportant au matériel de l'artillerie, par arrêté royal du 7 novembre 1869 fr. 77,945 70
somme qui a été portée en augmentation au Budget de l'exercice 1869.

Au moyen de ces ressources, la fonderie de canons a acquis une bouche à feu de gros calibre destinée à la défense de l'Escaut.

La somme restant disponible sur le crédit, à la date du 1^{er} janvier 1870, s'élève à fr. 1,741,489 96 cs.

Compte rendu à la Législature de l'emploi des sommes prélevées sur le crédit spécial de 8,400,000 francs accordé par la loi du 5 juin 1867.

Du 1^{er} janvier 1869, date de la dernière situation, au 31 décembre de la même année, il a été prélevé une somme de fr. 3,068,521 40 cs, dont fr. 474,288 35 cs pour la fabrication des cartouches métalliques et fr. 2,594,233 05 cs pour la transformation des armes.

L'École de pyrotechnie a confectionné ou achevé, en 1869 :

8,230,000 cartouches métalliques à balle.

1,000,000 de capsules à balle pour le tir en chambre.

Les dépenses auxquelles ces fabrications ont donné lieu se répartissent comme il suit :

1 ^o Pour achat de matières premières, construction et réparation du matériel et des locaux.	fr. 427,741 36
2 ^o Pour salaires, indemnité de travail et traitements . . .	46,546 99
ENSEMBLE.	fr. 474,288 35

La manufacture d'armes à transformé ou achevé :

50,594 fusils se chargeant par la culasse, dont 44,088 par l'industrie privée;

NOTE PRÉLIMINAIRE.

10,503 carabines se chargeant par la culasse, dont 10,500 par l'industrie privée;

10,500 sabres-baïonnettes avec fourreaux, également transformés par l'industrie privée.

La dépense qui en est résultée se répartit comme il suit :

1° Pour achat de matières premières; réparation des machines et outils; entretien des bâtiments; frais d'administration et dépenses diverses fr.	18,044 25
2° Salaires, décomptes des ouvriers et traitements . . .	151,038 61
3° Payement des armes transformées par l'industrie privée	2,445,150 81
ENSEMBLE. fr.	<u>2,594,255 05</u>

La somme disponible sur le crédit spécial, au 1^{er} janvier 1870, est de fr. 66,193 89 c^s.

Le Ministre de la Guerre,

GUILLAUME.

(394)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1872, est fixé à la somme de *trente-sept millions cent vingt-huit mille francs* (57,128,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 24, 26, 27, 28 50 et 52 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédit qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22, 23 et 54.

ART. 5.

Lorsque le Gouvernement jugera nécessaire, dans l'intérêt du Trésor, d'assurer dans quelques localités le service de la viande par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

ART. 4.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à disposer, jusqu'à concurrence d'une somme de trois cent mille francs (300,000 francs), des excédants que laissera éventuellement

le Budget de l'exercice 1872 de son Département, pour l'affecter à l'amélioration du casernement des troupes.

Les dépenses à imputer sur ces excédants pourront être engagées jusqu'au 1^{er} avril 1873.

Donné à Bruxelles, le 17 avril 1871.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

GUILLAUME.

Le Ministre des Finances,

V. JACOBS.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	»	435,810
2	— des employés civils	155,910 »	900 »	
5	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Départe- ment de la Guerre.	16,000 »	»	
4	Matériel	50,000 »	»	
5	Dépôt de la guerre	19,000 »	175,000 »	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	862,450 »	»	1,558,462 50
7	— — des provinces et des places	524,512 50	»	
8	— du service de l'intendance	171,520 »	»	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	254,460 90	1,000 »	921,415 90
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	558,498 »	»	
11	Service pharmaceutique.	127,455 »	»	
CHAPITRE IV.				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	12,165,000 »	»	21,087,600 »
13	— — de la cavalerie	5,480,900 »	»	
14	— — de l'artillerie.	4,067,000 »	»	
15	— — du génie	950,000 »	»	
16	— — du bataillon d'administration	428,700 »	»	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.				
A REPORTER fr.		25,626,586 40	176,900 »	25,803 286 40

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	REPORT	25 026 556 10	176 900	25 803 286 40
	CHAPITRE V ÉCOLE MILITAIRE ET ÉCOLE DE GUERRE			
17	Étit-major, corps enseignant et solde des élèves de l'École mili- taire, l'école de guerre	20,000	"	251 000 "
18	Depenses d'administration	20,000 "	"	
	CHAPITRE VI ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE			
19	Traitement du personnel des établissements	55 100 "	"	850 000 "
20	Matériel de l'artillerie	790,900 "	"	
	CHAPITRE VII MATÉRIEL DU GÉNIE			
21	Matériel du génie	700,000 "	"	700 000 "
	CHAPITRE VIII. PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS			
22	Pain et viande	4,486,000	"	9,116 490 "
25	Fourrages en nature	2,960,000 "	"	
24	Cisernement des hommes	645,500 "	"	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100 000 "	"	
26	Frais de route et de séjour des officiers	100,000 "	"	
27	Transports généraux	75,000 "	"	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde, etc	58 000 "	"	
29	Remonte	685,990 "	"	
	CHAPITRE IX TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES			
30	Entenements divers et honoraires	108 124 08	775 92	158,900 "
31	Frais de représentation	50,000 "	"	
	CHAPITRE X PENSIONS ET SECOURS			
32	Pensions et secours	95,026 14	2,975 86	98 000 "
	A REPORTER	54 758,026 62	180,649 78	54,938,676 40

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT fr.	34,758,026 62	180,649 78	54,938,676 40
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	16,525 60	•	16,525 60
		54,774,550 22	180,649 78	54,955,000 •
	CHAPITRE XII. GENDARMERIE.			
34	Traitement et solde de la gendarmerie	2,175,000 •	•	2,175,000 •
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET fr.	56,947,550 22	180,649 78	57,128,000, •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 avril 1871.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

GUILLAUME.

Le Ministre des Finances,

VICTOR JACOBS.

(400)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1872.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^{OS} DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE I ^{er} .		
		ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	"	Traitement du Ministre fr.	21,000 "	"
2	"	— des fonctionnaires et employés civils 151,900 "	155,910 "	900 "
		— des huissiers, messagers et gens de service. 22,010 "		
		— d'un employé civil en non-activité 900 "		
5	"	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000 "	16,000 "	"
		— aux sous officiers — — — — — 6,000 "		
		Matériel.		
4	"	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 20,000 "	59,000 "	"
		Chauffage et éclairage. 12,000 "		
		Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. 18 000 "		
		Dépôt de la guerre.		
5	"	a. Reconnaissances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes. 19,000 "	19,000 "	175,000 "
		b. Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 175,000 "		
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}	259,910 "	175,900 "

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	21,000 »	21,000 »	»	»	
	154,810 »	154,810 »	»	»	
	16,000 »	16,000 »	»	»	
	50,000 »	40,000 »	10,000 »	»	
	194,000 »	194,000 »	»	»	
	435,810 »	425,810 »	10,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
6	a.	CHAPITRE II.			
		ÉTATS-MAJORS.			
		État-major général.			
		Officiers généraux.			
		SECTION D'ACTIVITÉ.			
		0	36	Lieutenants généraux, à fr. 18,500 . fr. 166,500 "	
		18	54	Généraux-majors, à 12,700 . . 228,600 "	
		27	90		395,100 "
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 1,975 50	
					395,124 50
		SECTION DE RÉSERVE.			
		2	6	Lieutenants généraux employés à un service sédentaire, à fr. 14,800 . fr. 29,600 "	
		4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à . . 10,160 . . 40,640 "	
					70,240 "
		6	14	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 551 20	
					69,888 80
		TOTAL. . . . fr. 463,013 30			
		A DÉDUIRE :			
		Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr. 18,500 "			
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 93 50	
					18,407 50
					444,605 80
		A AJOUTER :			
		Le supplément de traitement dû à un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants gé- néraux fr. 2,000 "			
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 10 "	
					1,990 "
		RESTE. . . . fr. 416,595 80			
	b.	Corps d'état-major.			
		4	12	Colonels, à fr. 9,500 . . fr. 58,000 "	
		4	8	Lieutenants-colonels, à 7,100 28,400 "	
		8	16	Majors, à 6,500 50,400 "	
		18	36	Capitaines de 1 ^{re} classe, à 5,100 91,800 "	
		12	24	— de 2 ^e classe 4,400 52,800 "	
					261,400 "
		46	96	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 1,307 "	
					260,095 "
		79	200	A REPORTER. . . . fr. 706,688 80	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		EFFECTIF.			
		HOMMES. CHEVAUX.			
		79 900			
			REPORT. fr. 706,688 80		
			Aides de camp et officiers d'ordonnance.		
			Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade; SAVOIR :		
		" 2	1 capitaine d'infanterie de 1 ^{re} classe . . . à. fr. 1,500 . . . fr. 1,500 »		
		" 10	5 — — de 2 ^e classe . . . à. . 1,000 . . . 5,000 »		
		" 12	6 — — de 5 ^e classe . . . à. . 1,000 . . . 6,000 »		
		" 12	6 lieutenants d'infanterie. à. . 1,150 . . . 6,900 »		
		" 2	1 lieutenant d'artillerie à. . 500 . . . 500 »		
		" 2	1 capitaine en 1 ^{er} du génie à. . 500 . . . 500 »		
		" 2	1 lieutenant du génie. à. . 500 . . . 500 »		
		" 42		20,700 »	
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 105 50		
				20,596 50	
		79 242	TOTAL. fr. 727,285 50		
			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative).	1,425 50	
			Indemnité de fourrages.		
			242 chevaux X 565 = 88,550 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c. fr. 114,829 »		
			A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour le général-major commandant de division fr. 474 50		
			Augmentation résultant de l'année bissextile. 515 90	115,619 50	862,450 »
			Frais de bureau.		
			1 lieutenant général gouverneur de la résidence fr. 500 »		
			1 — de la position d'Anvers 500 »		
			1 chef d'état-major du commandant supérieur de la cavalerie 800 »		
			5 divisions territoriales, à 1,000 . . . 5,700 »		
			4 — d'infanterie, à 600 . . . 2,400 »		
			2 — de cavalerie, à 600 . . . 1,200 »		
			14 généraux-majors chargés du commandement des brigades, à. 500 . . . 7,000 »		
				18,100 »	
			A REPORTER. fr.	862,450 »	

6
(suite).

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
862,430 »		850,088 25	12,341 75	.	
862,430 »		850,088 25	12,341 75	»	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
862,450 »		850,088 25	12,341 75	»	a) A répartir par M. le Ministre, selon les besoins du service.
524,512 50		524,472 20	40 30	»	
1,186,942 50		1,174,560 45	12,382 05	»	b) A répartir par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^{OS} DES ARTICLES.		LISTE des développements.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT. fr		1,186,942 50	"
				Intendance militaire. (a)			
				Traitement.			
a.	1	2	Intendant en chef, à fr.	12,700	12,700	"	
	5	5	Intendants de 1 ^{re} classe, à	9,500	28,500	"	
	5	5	— de 2 ^{me} id, à	7,100	21,500	"	
	7	7	Sous-intendants de première classe, à	6,500	44,100	"	
	8	"	— de deuxième classe, à	4,600	56,800	"	
	22	15			143,400	"	
				A DÉDUIRE $\frac{3}{2}$ p % pour médicaments.		717	"
						142 683	"
				Indemnité de fourrages.			
b.	15 chevaux $\times$ 565 = 5,475 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^t		7,117 50			171,520	"
	Augmentation résultant de l'année bissextile.		19 50				
						7,157	"
c.	Frais de bureau		b) 21,700		"		
				TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		1,538,462 50	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																	
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																		
1,186,942 50	1,174,560 45	12,382 05	"	a) <table><tr><th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE.</th></tr><tr><th>INTENDANTS.</th><th>Officiers COMPTABLES des corps.</th><th>TOTAL.</th></tr><tr><td>Intendant en chef.</td><td>1</td><td>"</td></tr><tr><td>— de 1^{re} classe.</td><td>5</td><td>"</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>3</td><td>"</td></tr><tr><td>Sous-intendants de 1^{re} classe.</td><td>7</td><td>"</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>8</td><td>"</td></tr><tr><td>Capitaines quatriers-maitres</td><td>"</td><td>51</td></tr><tr><td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td><td>"</td><td>65</td></tr><tr><td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td><td>"</td><td>51</td></tr><tr><td>22</td><td>(*) 125</td><td>147</td></tr></table>	COMPOSITION ORGANIQUE.			INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef.	1	"	— de 1 ^{re} classe.	5	"	— de 2 ^{me} —	3	"	Sous-intendants de 1 ^{re} classe.	7	"	— de 2 ^{me} —	8	"	Capitaines quatriers-maitres	"	51	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	"	65	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t .	"	51	22	(*) 125	147
COMPOSITION ORGANIQUE.																																					
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.																																			
Intendant en chef.	1	"																																			
— de 1 ^{re} classe.	5	"																																			
— de 2 ^{me} —	3	"																																			
Sous-intendants de 1 ^{re} classe.	7	"																																			
— de 2 ^{me} —	8	"																																			
Capitaines quatriers-maitres	"	51																																			
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	"	65																																			
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t .	"	51																																			
22	(*) 125	147																																			
171,520 »	171,500 50	19 50	"																																		
1,358,462 50	1,346,060 95	12,401 55	"	b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.																																	

b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEBA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE																																																								
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.																																																							
		EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX. <table><tr><td>1</td><td>2</td><td>Inspecteur général, à fr. 12,700</td><td>12,700</td><td>°</td></tr><tr><td>4</td><td>°</td><td>Médecins en chef et principaux de 1^{re} classe, à 8,500</td><td>35,000</td><td>°</td></tr><tr><td>7</td><td>°</td><td>— principaux de 2^e classe, à 7,100</td><td>49,700</td><td>°</td></tr><tr><td>1</td><td>°</td><td>— de bataillon de 1^{re} classe, à 4,200</td><td>4,200</td><td>°</td></tr><tr><td>20</td><td>°</td><td>— adjoints, à 2,500</td><td>50,000</td><td>°</td></tr><tr><td>1</td><td>°</td><td>Pharmacien principal, à 5,500</td><td>5,500</td><td>°</td></tr><tr><td>8</td><td>°</td><td>Pharmaciens de 1^{re} classe, à 4,200</td><td>55,600</td><td>°</td></tr><tr><td>12</td><td>°</td><td>— de 2^e classe, à 2,800</td><td>55,600</td><td>°</td></tr><tr><td>10</td><td>°</td><td>— de 5^e classe, à 2,550</td><td>25,500</td><td>°</td></tr><tr><td>1</td><td>1</td><td>Inspecteur vétérinaire, à 5,500</td><td>5,500</td><td>°</td></tr><tr><td>65</td><td>3</td><td></td><td>255,500</td><td>°</td></tr></table> A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 1,266 50 ----- 252,055 50	1	2	Inspecteur général, à fr. 12,700	12,700	°	4	°	Médecins en chef et principaux de 1 ^{re} classe, à 8,500	35,000	°	7	°	— principaux de 2 ^e classe, à 7,100	49,700	°	1	°	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200	4,200	°	20	°	— adjoints, à 2,500	50,000	°	1	°	Pharmacien principal, à 5,500	5,500	°	8	°	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à 4,200	55,600	°	12	°	— de 2 ^e classe, à 2,800	55,600	°	10	°	— de 5 ^e classe, à 2,550	25,500	°	1	1	Inspecteur vétérinaire, à 5,500	5,500	°	65	3		255,500	°		
1	2	Inspecteur général, à fr. 12,700	12,700	°																																																							
4	°	Médecins en chef et principaux de 1 ^{re} classe, à 8,500	35,000	°																																																							
7	°	— principaux de 2 ^e classe, à 7,100	49,700	°																																																							
1	°	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200	4,200	°																																																							
20	°	— adjoints, à 2,500	50,000	°																																																							
1	°	Pharmacien principal, à 5,500	5,500	°																																																							
8	°	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à 4,200	55,600	°																																																							
12	°	— de 2 ^e classe, à 2,800	55,600	°																																																							
10	°	— de 5 ^e classe, à 2,550	25,500	°																																																							
1	1	Inspecteur vétérinaire, à 5,500	5,500	°																																																							
65	3		255,500	°																																																							
9		Indemnité de fourrages. b. { 5 chevaux $\times$ 565 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c^t 1,425 50 Augmentation résultant de l'année bissextile. 5 90 ----- 1,427 40	254,460 90	1,000 °																																																							
		Frais de bureau. c. Inspecteur général du service de santé. 2,000 °																																																									
		Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux. 600,200 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à 89 centimes. fr. 534,178 ° 4,800 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation. 4,520 ° ----- 538,498 °	538,498 °	°																																																							
		Service pharmaceutique. d. Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades dans les localités où il ne réside pas de médecin militaire; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses. 127,455 °	127,455 °	°																																																							
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . fr.	920,415 90	1,000 °																																																							

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																		
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																			
255,460 90	255,457 "	3 90	"		a) <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">COMPOSITION organique.</th> </tr> <tr> <th>SERVICE des HÔPITAUX.</th> <th>SERVICE des CORPS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td>1 "</td> </tr> <tr> <td>Médecins en chef et principaux de 1^{re} classe</td> <td>4 "</td> </tr> <tr> <td>— principaux de 2^e classe</td> <td>7 "</td> </tr> <tr> <td>— de régiment</td> <td>" 30</td> </tr> <tr> <td>— de bataillon de 1^{re} classe</td> <td>1 28</td> </tr> <tr> <td>— — de 2^{me} —</td> <td>" 44</td> </tr> <tr> <td>— adjoints</td> <td>20 "</td> </tr> <tr> <td>Pharmacien principal</td> <td>1 "</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>8 "</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>12 "</td> </tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td> <td>10 "</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur vétérinaire</td> <td>1 "</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaires de 1^{re} classe</td> <td>" 11</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>" 10</td> </tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td> <td>" 7</td> </tr> <tr> <td>65</td> <td>(*) 130</td> </tr> <tr> <td colspan="2">195</td> </tr> </tbody> </table> (*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations. (Chapitre IV, Solde des troupes.) b) <table> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>434,400 journées.</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>90,000 "</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>61,000 "</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>14,000 "</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>800 "</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>600,900 journées.</td> </tr> </tbody> </table>	COMPOSITION organique.		SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	Inspecteur général	1 "	Médecins en chef et principaux de 1 ^{re} classe	4 "	— principaux de 2 ^e classe	7 "	— de régiment	" 30	— de bataillon de 1 ^{re} classe	1 28	— — de 2 ^{me} —	" 44	— adjoints	20 "	Pharmacien principal	1 "	— de 1 ^{re} classe	8 "	— de 2 ^{me} —	12 "	— de 3 ^{me} —	10 "	Inspecteur vétérinaire	1 "	Vétérinaires de 1 ^{re} classe	" 11	— de 2 ^{me} —	" 10	— de 3 ^{me} —	" 7	65	(*) 130	195		Infanterie	434,400 journées.	Cavalerie	90,000 "	Artillerie	61,000 "	Génie	14,000 "	Bataillon d'administration	800 "	TOTAL	600,900 journées.
COMPOSITION organique.																																																							
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.																																																						
Inspecteur général	1 "																																																						
Médecins en chef et principaux de 1 ^{re} classe	4 "																																																						
— principaux de 2 ^e classe	7 "																																																						
— de régiment	" 30																																																						
— de bataillon de 1 ^{re} classe	1 28																																																						
— — de 2 ^{me} —	" 44																																																						
— adjoints	20 "																																																						
Pharmacien principal	1 "																																																						
— de 1 ^{re} classe	8 "																																																						
— de 2 ^{me} —	12 "																																																						
— de 3 ^{me} —	10 "																																																						
Inspecteur vétérinaire	1 "																																																						
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	" 11																																																						
— de 2 ^{me} —	" 10																																																						
— de 3 ^{me} —	" 7																																																						
65	(*) 130																																																						
195																																																							
Infanterie	434,400 journées.																																																						
Cavalerie	90,000 "																																																						
Artillerie	61,000 "																																																						
Génie	14,000 "																																																						
Bataillon d'administration	800 "																																																						
TOTAL	600,900 journées.																																																						
558,498 "	558,498 "	"	"																																																				
127,455 "	127,455 "	0	0																																																				
921,413 90	921,410 "	3 90	"																																																				

107

(414 A)

1870-71

N° 97

Infanterie

Composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

1872.		CRÉDITS ajoutés	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.	POUR L'EXERCICE 1871.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr. 11,586,869 20		
		Indemnité de fourrages.		
	b.	226 chevaux $\times$ 565 = 82,490 jours. d'indem. représentative, à fr. 1 50 c ^t . 107,237 »		
		Augmentation résultant de l'année bissextile. 293 80		
		107,530 80		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 150,000 »		
		Logement et nourriture.	12,165,000 »	
12 (suite).	d.	Miliciens à incorporer 20,000 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année. 20,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 24,000		
		44,000		
		64,000 journées à fr 1 25 c ^t . 80,000 »		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
	e.	1 régiment des carabiniers, à fr. 16,000 »		
		Les 15 autres régiments, à 14,500 francs 217,500 »		
		2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 »		
		1 école d'enfants de troupe. 800 »		
		Le corps de discipline et de correction 5,500 »		
		238,600 »		
		A REPORTER. fr. 12,163,000 »		
		(1) Écoles régimentaires et des illettrés.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,165,000 »		12,025,525 »	139,475 »	»	
12,165,000 »		12,025,525 »	139,475 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.		LITTÉRA des développements.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE											
						Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordinaires et temporaires.									
				REPORT fr.		12,163,000	»	»									
		<table><tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th></tr><tr><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX</th></tr><tr><td>572</td><td>668</td></tr><tr><td>5,114</td><td>4,502</td></tr><tr><td>5,486</td><td>5,170</td></tr></table>		EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX	572	668	5,114	4,502	5,486	5,170	Traitement et solde de la cavalerie. Traitement, solde et accessoires. Officiers de tous grades fr. 1,459,591 58 Sous-officiers, brigadiers et soldats 1,763,918 70 Haute paye pour chevrons d'ancienneté fr. 11,500 » Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 8,500 » — de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 6,000 » Première mise de petit équipement à allouer à 760 miliciens et à 300 volontaires à incorporer, à 50 francs 55,000 » 5,502,510 08 A DÉDUIRE : Pour 90,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 84 centimes. fr. 75,600 » Pour vacances et petites permissions 42,515 24 117,915 24 5,184,594 84			
EFFECTIF.																	
HOMMES.	CHEVAUX																
572	668																
5,114	4,502																
5,486	5,170																
				A REPORTER. fr.		5,184,594 84	12,163,000	»									

(418 A)

1870-71

N° 97

Cavalerie

Composition de cette arme

cfr 35 mm film

1 plan(s)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,163,000	»	12,023,525	»	139,475	»
12,163,000	»	12,023,525	»	139,475	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . fr. 3,184,394 84	12,163,000	"
		Harnachement, etc.		
	d.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe, soit 1,643,250 journées, à 9 centimes. fr. 147,890 70		
		Augmentation résultant de l'année bissextile 405 18		
		148,295 88		
		Casernement des chevaux.		
	e.	1,643,250 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes. fr. 65,729 20		
		Augmentation résultant de l'année bissextile 180 08		
		65,909 28		
		Moyens de transport.	3,489,900	"
13 (suite).	d.	Moyens de transport aux troupes en marche. 6,000		"
		Logement et nourriture.		
	e.	Miliciens à incorporer 3,040 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année 10,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) 12,000		
		22,000		
		25,040 journées, à fr. 1 25 c' 31,300		
		Frais d'administration et d'instruction (¹).		
	f.	Six régiments à 5 escadrons actifs, à . . fr. 7,200 fr. 43,200		"
		Un régiment à 6 escadrons actifs, à 10,800		"
		54,000		"
		A REPORTER. . . . fr. 15,652,900		"
		(¹) Écoles régimentaires et des illettrés.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	12,165,000	12,025,525	139,475	"	
	3,489,900	3,484,446	5,454	"	
	15,652,900	15,507,971	144,929	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			REPORT. fr.	15,652,900	0
		<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		<i>ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.</i>			
		<i>Officiers.</i>			
		Colonels, à 9,500 . . . fr.	47,500 "		
		Lieutenants-colonels, à 7,100 . . .	35,500 "		
		Majors, à 6,500 . . .	31,500 "		
		Capitaines commandants, à 4,600 . . .	52,200 "		
		— en second de 2 ^e classe, à 5,500 . . .	58,500 "		
		Majors commandants du matériel, à 5,500 . . .	27,500 "		
		Garde d'artillerie principal, à 4,600 . . .	4,600 "		
		Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à 5,700 . . .	22,200 "		
		— de 2 ^e — , à 2,750 . . .	22,000 "		
		— de 3 ^e — , à 2,000 . . .	12,000 "		
			275,500 "		
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments	1,367 50		
		RESTE fr.	272,132 50		
		<i>Sous-officiers et employés.</i>			
		Conducteurs de 1 ^{re} classe, à 1,250 . . . fr.	24,600 "		
		— de 2 ^e — , à 1,060 . . .	21,200 "		
		— de 3 ^e — , à 950 . . .	11,400 "		
		Maîtres artificiers, à 1,250 . . .	5,690 "		
		Contrôleur principal, à 3,000 . . .	3,000 "		
		— de 1 ^{re} classe, à 2,550 . . .	7,600 "		
		— de 2 ^e — , à 2,100 . . .	6,500 "		
		Réviseurs de 1 ^{re} classe, à 1,700 . . .	5,100 "		
		— de 2 ^e — , à 1,500 . . .	1,500 "		
			84,440 "		
			66 "		
		<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>			
		Officiers de tous grades	1,469,714 50		
		Sous-officiers, brigadiers et soldats	2,042,799 72		
			6,719 1,889		
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté	10,000 "		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	1,500 "		
		— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à al- louer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres	4,000 "		
		Première mise de petit équipement à allouer à 1,860 miliciens et 170 volon- taires à incorporer, soit { 560 hommes à cheval, à 50 fr. . 18,000 "	78,120 "		
		{ 1,070 — à pied, à 50 " . 60,120 "			
			5,962,706 72		
		A DÉDUIRE :			
		Pour 61,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes	44,550 "		
		Pour vacances et petites permissions	55,727 08		
			100,257 08		
			3,862,449 64		
		A REPORTER fr.	5,862,449 64	15,652,900	0

(422 A)

1870-71

N° 97

Artillerie

Composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
15,652,000	15,507,971	144,929	»	
15,652,000	15,507,971	144,929	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE		
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
		REPORT fr. 3,862,449 64	15,652,900 »	»	»
		Indemnité de fourrages.			
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 38 chevaux × 365 = 13,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^{ts} fr. 18,051 »			
		Augmentation résultant de l'année bissextile 49 40			
		<u>18,080 40</u>			
		Harnachement.			
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 1,562 chevaux de troupe, soit pour 570,150 journées, à 9 centimes fr. 51,511 70			
		Augmentation résultant de l'année bissextile 140 58			
		<u>51,452 28</u>			
		Casernement des chevaux.			
	d.	1,562 chevaux × 365 = 570,150 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes fr. 22,805 20			
		Augmentation résultant de l'année bissextile 62 48			
		<u>22,867 68</u>			
			4,067,000 »	»	»
		Moyens de transport.			
14 (suite).	e.	Moyens de transport aux troupes en marche 15,000 »			
		Logement et nourriture.			
	f.	Miliciens à incorporer 3,700 journées.			
		Mouvements éventuels pendant l'année 3,000			
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 3,000			
		— — à Brasschaet (id.). 20,100			
		<u>26,100</u>			
		29,800 journées, à fr. 1 25 c ^{ts} . 57,250 »			
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction ⁽¹⁾.			
	g.	Inspecteur général. fr. 2,500 »			
		Deux directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 2,400 »			
		Inspecteur des armes de guerre. 500 »			
		Directeur de la fonderie de canons 500 »			
		Six régiments, à 9,000 francs 54,000 »			
		<u>59,900 »</u>			
		A REPORTER. fr. 19,719,900 »			»
		(1) Écoles régimentaires et des illettrés.			

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,652,900 »		15,507,971 »	144,929 »	»	
4,067,000 »		4,061,000 »	6,000 »	»	
19,719,900 »		19,568,971 »	150,929 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			REPORT. fr.	19,719,900	"
		<i>Traitement et solde du génie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officiers.</i>			
		3 6 Colonels, à 9,500 . . . fr. 28,500 "			
		6 6 Lieutenants-colonels, à 7,100 . . . 42,600 "			
		6 6 Majors, à 6,500 . . . 37,800 "			
		17 } Capitaines en 1 ^{re} , à 4,600 . . . 78,200 "			
		11 } — en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à . . . 3,700 . . . 40,700 "			
		11 } Lieutenants, à 2,750 . . . 30,250 "			
		54 25 258,050 "			
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$ pour médicaments 1,290 25			
		256,759 75			
		<i>Gardes.</i>			
		6 " Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 3,200 . . . fr. 19,200 "			
		6 " — — de 2 ^e — , à 2,800 . . . 16,800 "			
		11 " — de 1 ^{re} classe, à 2,400 . . . 26,400 "			
		11 " — de 2 ^e — , à 2,000 . . . 22,000 "			
		11 " — de 3 ^e — , à 1,600 . . . 17,600 "			
		43 " 102,000 "			
		5 " Écluseurs, à 900 . . . 4,500 "			
15.	a.	106,500			
		<i>Régiment.</i>			
		68 11 Officiers de tous grades 247,934 "			
		967 " Sous-officiers et soldats 209,270 83			
		1035 11			
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté 1,000 "			
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers 860 "			
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres 2,000 "			
		Première mise de petit équipement à allouer à 240 miliciens et à 48 volontaires à incorporer, à 56 francs 10,568 "			
		924,652 63			
		A DÉDUIRE :			
		Pour 14,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 66 centimes 9,240 "			
		Pour vacances et petites permissions 11,916 43			
		21,156 43			
		RESTE 903,496 20			
		A REPORTER. fr. 903,496 20		19,719,900	"

(426 A)

GÉNIE.

Cette arme se compose . 1° d'un état-major particulier, 2° d'un regiment de dix compagnies
et d'un dépôt, 3° de trois compagnies spéciales.

OFFICIERS

GRADEs.	COMPOSITION DE L'ETAT MAJOR ET DES COMPAGNIES								TRAITEMENT annuel	MONTANT.	
	ETAT MAJOR du régiment		10 compagnies actives	1 compagnie spéciale	1 compagnie de ponton- niers	1 compagnie d'ouvriers	1 compagnie de dépôt	TOTAL			
	Hommes	Chevaux						Hommes			Chevaux
<i>Etat-major du corps</i>											
Colonel	1	2	»	»	»	»	»	1	2	9 500 »	9,500 »
Lieutenant colonel	1	2	»	»	»	»	»	1	2	7,100 »	7,100 »
Majors	3	6	»	»	»	»	»	3	6	6 500 »	18,900 »
Capitaine en 1 ^{re} adjudant-major	1	1	»	»	»	»	»	1	1	5,100 »	5,100 »
Lieutenants adjoints majors	3	3	»	»	»	»	»	3	3	5 150 »	9,450 »
Capitaine quartier maître	1	»	»	»	»	»	»	1	»	3 800 »	3,800 »
Sous lieutenant officier payeur	1	»	»	»	»	»	»	1	»	2 200 »	2,200 »
Capitaine administrateur d'habillement	1	»	»	»	»	»	»	1	»	3 400 »	3,400 »
Médecin de régiment, major	1	1	»	»	»	»	»	1	»	6,500 »	6,500 »
— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	»	»	»	»	»	»	1	»	4 200 »	4,200 »
<i>Compagnies</i>											
Capitaine en 1 ^{re}	»	»	10	1	1	1	1	14	»	4,600 »	64,400 »
— en second de 1 ^{re} et 2 ^e cl	»	»	10	»	1	»	»	11	»	3,700 »	40,700 »
Lieutenants	»	»	10	1	2	1	1	15	»	2 750 »	41,200 »
Sous lieutenants	»	»	10	1	1	1	1	14	»	2,550 »	32,900 »
										249,200 »	
A déduire 1/2 p 0/0 pour médicaments										1,216 »	
RESTE										fr 247,984 »	

TROUPES

GRADES	COMPOSITION DE L'ETAT-MAJOR et des compagnies						NOMBRE de jours	SOLDES journaliers	MONTANT.		
	ÉTAT MAJOR du corps.	10 compagnies actives	1 compagnie spéciale	1 compagnie de ponton- niers	1 compagnie d'ouvriers	1 compagnie de dépôt				TOTAL	
État major du corps											
Adjudants sous officiers	2	»	»	»	»	»	2	730	2 75	2,007 50	
Sergent chef	1	»	»	»	»	»	1	565	2 10	766 50	
Caporal chef	1	»	»	»	»	»	1	565	1 15	419 75	
Sergent-major secrétaire	1	»	»	»	»	»	1	565	2 05	748 25	
Sergent armurier	1	»	»	»	»	»	1	565	1 85	675 25	
Maîtres tailleur et cordonnier	2	»	»	»	»	»	2	730	» 95	693 50	
Sergent garde magasin	1	»	»	»	»	»	1	565	1 85	675 25	
Compagnies											
Sergents majors	»	10	1	1	1	1	14	5,110	2 05	10,475 50	
Sergents	»	60	»	6	6	6	78	28,470	1 85	52,669 50	
— fourriers	»	10	1	1	1	1	14	5,110	1 85	9,433 50	
Caporaux	»	80	»	8	8	8	104	37,960	» 95	56,062 »	
Chirons	»	20	2	2	2	»	26	9,490	» 72	6,852 80	
Élèves chirons	»	»	»	»	»	2	2	730	» 65	459 90	
Soldats de 1 ^{re} classe	»	210	»	20	20	»	250	91,250	» 75	68,437 50	
— de 2 ^e classe	»	390	»	40	40	»	470	171,530	» 65	108,076 50	
	9	780	4	78	78	18	967	352,958		298,453 20	
Augmentation résultant de l'année bissextile										817 68	
TOTAL										fr	299,270 88

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 905,400 20	10,719,900 »	»
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 36 chevaux X 505 = 18,180 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c. fr. 17,082 »		
		Augmentation résultant de l'année bissextile 46 80		
		<u>17,128 80</u>		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 2,000 »		
		Logement et nourriture.	930,000 »	»
15 (suite).		Miliciens à incorporer 500 journées.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 1,600		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 1,000		
		<u>2,600</u>		
		3,100 journées, à fr. 1 25 c. 3,875 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).		
		Inspecteur général. 2,500 »		
	e.	2 directeurs dans les divisions territoriales 3,000 »		
		Le régiment 7,000 »		
		<u>12,500</u>		
		A REPORTER. fr. 20,658,900 »		»

(1) École régimentaire et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
19,719,900 »		19,568,971 »	150,929 »	»	
959,000 »		919,000 »	30,000 »	»	
20,658,000 »		20,487,971 »	170,929 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE																																																
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.																																															
16		REPORT. fr.	20,658,900 »	»																																															
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>																																																	
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>																																																	
		<table><tr><th>EFFECTIF.</th><td></td></tr><tr><td>57</td><td>Officiers de tous grades fr. 125,270 50</td></tr><tr><td>18</td><td>Commis aux écritures. 20,700 »</td></tr><tr><td>552</td><td>Sous-officiers et soldats 248,660 40</td></tr></table>	EFFECTIF.		57	Officiers de tous grades fr. 125,270 50	18	Commis aux écritures. 20,700 »	552	Sous-officiers et soldats 248,660 40																																									
	EFFECTIF.																																																		
	57	Officiers de tous grades fr. 125,270 50																																																	
	18	Commis aux écritures. 20,700 »																																																	
	552	Sous-officiers et soldats 248,660 40																																																	
	a.	627																																																	
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté 6,000 »																																																	
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo 800 »																																																	
		Première mise de petit équipement à 75 volontaires et miliciens à incorporer, à 15 francs 1,125 »																																																	
		402,555 90																																																	
		A DÉDUIRE :																																																	
		Pour 800 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c ^e 880 »																																																	
	Pour vacances et petites permissions 5,775 90																																																		
	4,655 90																																																		
	RESTE. fr. 397,900 »																																																		
b.	55 Soeurs hospitalières, à 800 francs. 20,400 »	428,700 »	»																																																
c.	Frais d'administration 4,000 »																																																		
d.	Moyens de transport aux troupes en marche 400 »																																																		
	TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	21,087,600 »	»																																																
		Récapitulation de l'effectif.																																																	
		<table><tr><th colspan="3">ÉTATS-MAJORS.</th><th colspan="3">TROUPES.</th></tr><tr><th>Officiers</th><th>Sous-officiers et employés.</th><th>TOTAL.</th><th>Officiers.</th><th>Sous-officiers et soldats.</th><th>TOTAL.</th></tr><tr><td>ART. 12. — Infanterie</td><td>»</td><td>»</td><td>1,761</td><td>24,028</td><td>26,689</td></tr><tr><td>» 13. — Cavalerie</td><td>»</td><td>»</td><td>372</td><td>5,114</td><td>5,486</td></tr><tr><td>» 14. — Artillerie</td><td>59</td><td>66</td><td>588</td><td>6,551</td><td>6,719</td></tr><tr><td>» 15. — Génie</td><td>54</td><td>50</td><td>68</td><td>967</td><td>1,055</td></tr><tr><td>» 16. — Bataillon d'administration</td><td>»</td><td>»</td><td>57</td><td>570</td><td>627</td></tr><tr><td></td><td>115</td><td>116</td><td>2,646</td><td>37,910</td><td>40,556</td></tr></table>	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.			Officiers	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.	ART. 12. — Infanterie	»	»	1,761	24,028	26,689	» 13. — Cavalerie	»	»	372	5,114	5,486	» 14. — Artillerie	59	66	588	6,551	6,719	» 15. — Génie	54	50	68	967	1,055	» 16. — Bataillon d'administration	»	»	57	570	627		115	116	2,646	37,910	40,556	
ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.																																																
Officiers	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.																																														
ART. 12. — Infanterie	»	»	1,761	24,028	26,689																																														
» 13. — Cavalerie	»	»	372	5,114	5,486																																														
» 14. — Artillerie	59	66	588	6,551	6,719																																														
» 15. — Génie	54	50	68	967	1,055																																														
» 16. — Bataillon d'administration	»	»	57	570	627																																														
	115	116	2,646	37,910	40,556																																														

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																								
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION																																																																																																																																																																																																									
20,638,990	20,487,971	170,999		Ce bataillon se compose 1 ^{re} D'une administration centrale; 2 ^{de} De quatre compagnies qui se subdivisent chacune en trois sections, savoir : 1 ^{re} Service des hôpitaux, 2 ^{de} service des boulangeries, 3 ^{de} service des fourrages																																																																																																																																																																																																								
<table><thead><tr><th rowspan="2">GRADÉS</th><th colspan="4">NOMBRE D'OFFICIERS.</th><th rowspan="2">Traitement annuel</th><th rowspan="2">MONTANT</th></tr><tr><th>Etat-major</th><th>Hôpitaux</th><th>Boulangeries</th><th>Fourrages</th></tr></thead><tbody><tr><td colspan="7"><i>Officers</i></td></tr><tr><td>Officier supérieur d'administration . . .</td><td>1</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>4,500</td><td>4,500</td></tr><tr><td>Officiers subalternes d'admin de 1^{re} classe</td><td>»</td><td>»</td><td>1</td><td>1</td><td>7</td><td>3,000</td></tr><tr><td>Id. id. de 2^e id.</td><td>»</td><td>6</td><td>5</td><td>4</td><td>15</td><td>2,500</td></tr><tr><td>Id. id. de 3^e id.</td><td>»</td><td>6</td><td>6</td><td>5</td><td>17</td><td>2,100</td></tr><tr><td>Id. id. de 4^e id.</td><td>1</td><td>6</td><td>5</td><td>5</td><td>17</td><td>1,600</td></tr><tr><td>TOTAL . . .</td><td>2</td><td>23</td><td>17</td><td>15</td><td>57</td><td>125,900</td></tr><tr><td colspan="6">A DÉDUIRE 1/2 p. 100 pour médicaments</td><td>629 50</td></tr><tr><td colspan="6">Rester . fr.</td><td>125,270 50</td></tr><tr><td colspan="7"><i>Commis aux écritures</i></td></tr><tr><td>Commis aux écritures de 1^{re} classe . . .</td><td>»</td><td>6</td><td>»</td><td>5</td><td>9</td><td>1,200</td></tr><tr><td>Idem de 2^e id.</td><td>»</td><td>6</td><td>»</td><td>5</td><td>9</td><td>1,100</td></tr><tr><td></td><td>»</td><td>12</td><td>»</td><td>6</td><td>18</td><td></td></tr><tr><td colspan="6">TOTAL . fr.</td><td>20,700</td></tr></tbody></table>					GRADÉS	NOMBRE D'OFFICIERS.				Traitement annuel	MONTANT	Etat-major	Hôpitaux	Boulangeries	Fourrages	<i>Officers</i>							Officier supérieur d'administration . . .	1	»	»	»	4,500	4,500	Officiers subalternes d'admin de 1 ^{re} classe	»	»	1	1	7	3,000	Id. id. de 2 ^e id.	»	6	5	4	15	2,500	Id. id. de 3 ^e id.	»	6	6	5	17	2,100	Id. id. de 4 ^e id.	1	6	5	5	17	1,600	TOTAL . . .	2	23	17	15	57	125,900	A DÉDUIRE 1/2 p. 100 pour médicaments						629 50	Rester . fr.						125,270 50	<i>Commis aux écritures</i>							Commis aux écritures de 1 ^{re} classe . . .	»	6	»	5	9	1,200	Idem de 2 ^e id.	»	6	»	5	9	1,100		»	12	»	6	18		TOTAL . fr.						20,700																																																																																											
GRADÉS	NOMBRE D'OFFICIERS.					Traitement annuel	MONTANT																																																																																																																																																																																																					
	Etat-major	Hôpitaux	Boulangeries	Fourrages																																																																																																																																																																																																								
<i>Officers</i>																																																																																																																																																																																																												
Officier supérieur d'administration . . .	1	»	»	»	4,500	4,500																																																																																																																																																																																																						
Officiers subalternes d'admin de 1 ^{re} classe	»	»	1	1	7	3,000																																																																																																																																																																																																						
Id. id. de 2 ^e id.	»	6	5	4	15	2,500																																																																																																																																																																																																						
Id. id. de 3 ^e id.	»	6	6	5	17	2,100																																																																																																																																																																																																						
Id. id. de 4 ^e id.	1	6	5	5	17	1,600																																																																																																																																																																																																						
TOTAL . . .	2	23	17	15	57	125,900																																																																																																																																																																																																						
A DÉDUIRE 1/2 p. 100 pour médicaments						629 50																																																																																																																																																																																																						
Rester . fr.						125,270 50																																																																																																																																																																																																						
<i>Commis aux écritures</i>																																																																																																																																																																																																												
Commis aux écritures de 1 ^{re} classe . . .	»	6	»	5	9	1,200																																																																																																																																																																																																						
Idem de 2 ^e id.	»	6	»	5	9	1,100																																																																																																																																																																																																						
	»	12	»	6	18																																																																																																																																																																																																							
TOTAL . fr.						20,700																																																																																																																																																																																																						
<table><thead><tr><th rowspan="2">GRADÉS.</th><th colspan="4">EFFECTIF sous les armes</th><th rowspan="2">Nombre de journées</th><th rowspan="2">MONTANT.</th></tr><tr><th>Hôpitaux.</th><th>Boulangeries</th><th>Fourrages</th><th>TOTAL</th></tr></thead><tbody><tr><td colspan="7"><i>Sous-officiers et soldats.</i></td></tr><tr><td colspan="7"><i>Service des hôpitaux</i></td></tr><tr><td>Vigilantiers et dependans de 1^{re} classe</td><td>10</td><td>»</td><td>»</td><td>10</td><td>3,650</td><td>1 60 3,840</td></tr><tr><td>Id. id. de 2^e id.</td><td>10</td><td>»</td><td>»</td><td>10</td><td>3,650</td><td>1 40 3,110</td></tr><tr><td>Infirmeriers majors de 1^{re} id.</td><td>12</td><td>»</td><td>»</td><td>12</td><td>4,380</td><td>1 60 7,008</td></tr><tr><td>Id. de 2^e id.</td><td>12</td><td>»</td><td>»</td><td>12</td><td>4,380</td><td>1 40 6,132</td></tr><tr><td>Portiers de 1^{re} id.</td><td>6</td><td>»</td><td>»</td><td>6</td><td>2,190</td><td>1 45 3,175 50</td></tr><tr><td>Id. de 2^e id.</td><td>6</td><td>»</td><td>»</td><td>6</td><td>2,190</td><td>1 25 2,757 50</td></tr><tr><td>Cuisiniers de 1^{re} id.</td><td>8</td><td>»</td><td>»</td><td>8</td><td>2,920</td><td>1 45 4,254</td></tr><tr><td>Id. de 2^e id.</td><td>8</td><td>»</td><td>»</td><td>8</td><td>2,920</td><td>1 25 3,650</td></tr><tr><td>Tisaneurs de 1^{re} id.</td><td>6</td><td>»</td><td>»</td><td>6</td><td>2,190</td><td>1 45 3,175 50</td></tr><tr><td>Id. de 2^e id.</td><td>6</td><td>»</td><td>»</td><td>6</td><td>2,190</td><td>1 25 2,757 50</td></tr><tr><td>Infirmiers de 1^{re} id.</td><td>80</td><td>»</td><td>»</td><td>80</td><td>29,200</td><td>1 10 52,120</td></tr><tr><td>Id. de 2^e id.</td><td>80</td><td>»</td><td>»</td><td>80</td><td>29,200</td><td>1 » 29,200</td></tr><tr><td colspan="7"><i>Service des boulangeries.</i></td></tr><tr><td>Sergents surveillants</td><td>»</td><td>20</td><td>»</td><td>20</td><td>7,500</td><td>1 90 13,870</td></tr><tr><td>Brigadiers</td><td>»</td><td>24</td><td>»</td><td>24</td><td>8,760</td><td>1 60 14,016</td></tr><tr><td>Ouvriers de 1^{re} classe</td><td>»</td><td>30</td><td>»</td><td>30</td><td>10,950</td><td>1 20 15,140</td></tr><tr><td>Id. de 2^e id.</td><td>»</td><td>62</td><td>»</td><td>62</td><td>22,650</td><td>1 10 24,895</td></tr><tr><td colspan="7"><i>Service des fourrages</i></td></tr><tr><td>Sergents surveillants</td><td>»</td><td>»</td><td>12</td><td>12</td><td>4,580</td><td>1 90 8,322</td></tr><tr><td>Brigadiers</td><td>»</td><td>»</td><td>16</td><td>16</td><td>5,840</td><td>1 60 9,344</td></tr><tr><td>Ouvriers de 1^{re} classe</td><td>»</td><td>»</td><td>40</td><td>40</td><td>14,600</td><td>1 20 17,520</td></tr><tr><td>Id. de 2^e id.</td><td>»</td><td>»</td><td>104</td><td>104</td><td>37,060</td><td>1 10 41,756</td></tr><tr><td></td><td>244</td><td>136</td><td>172</td><td>552</td><td>112,420</td><td>217,981</td></tr><tr><td colspan="6">Augmentation résultant de l'année bissextile</td><td>679 40</td></tr><tr><td colspan="6">TOTAL . fr.</td><td>218,660 40</td></tr></tbody></table>					GRADÉS.	EFFECTIF sous les armes				Nombre de journées	MONTANT.	Hôpitaux.	Boulangeries	Fourrages	TOTAL	<i>Sous-officiers et soldats.</i>							<i>Service des hôpitaux</i>							Vigilantiers et dependans de 1 ^{re} classe	10	»	»	10	3,650	1 60 3,840	Id. id. de 2 ^e id.	10	»	»	10	3,650	1 40 3,110	Infirmeriers majors de 1 ^{re} id.	12	»	»	12	4,380	1 60 7,008	Id. de 2 ^e id.	12	»	»	12	4,380	1 40 6,132	Portiers de 1 ^{re} id.	6	»	»	6	2,190	1 45 3,175 50	Id. de 2 ^e id.	6	»	»	6	2,190	1 25 2,757 50	Cuisiniers de 1 ^{re} id.	8	»	»	8	2,920	1 45 4,254	Id. de 2 ^e id.	8	»	»	8	2,920	1 25 3,650	Tisaneurs de 1 ^{re} id.	6	»	»	6	2,190	1 45 3,175 50	Id. de 2 ^e id.	6	»	»	6	2,190	1 25 2,757 50	Infirmiers de 1 ^{re} id.	80	»	»	80	29,200	1 10 52,120	Id. de 2 ^e id.	80	»	»	80	29,200	1 » 29,200	<i>Service des boulangeries.</i>							Sergents surveillants	»	20	»	20	7,500	1 90 13,870	Brigadiers	»	24	»	24	8,760	1 60 14,016	Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	30	»	30	10,950	1 20 15,140	Id. de 2 ^e id.	»	62	»	62	22,650	1 10 24,895	<i>Service des fourrages</i>							Sergents surveillants	»	»	12	12	4,580	1 90 8,322	Brigadiers	»	»	16	16	5,840	1 60 9,344	Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	40	40	14,600	1 20 17,520	Id. de 2 ^e id.	»	»	104	104	37,060	1 10 41,756		244	136	172	552	112,420	217,981	Augmentation résultant de l'année bissextile						679 40	TOTAL . fr.						218,660 40
GRADÉS.	EFFECTIF sous les armes					Nombre de journées	MONTANT.																																																																																																																																																																																																					
	Hôpitaux.	Boulangeries	Fourrages	TOTAL																																																																																																																																																																																																								
<i>Sous-officiers et soldats.</i>																																																																																																																																																																																																												
<i>Service des hôpitaux</i>																																																																																																																																																																																																												
Vigilantiers et dependans de 1 ^{re} classe	10	»	»	10	3,650	1 60 3,840																																																																																																																																																																																																						
Id. id. de 2 ^e id.	10	»	»	10	3,650	1 40 3,110																																																																																																																																																																																																						
Infirmeriers majors de 1 ^{re} id.	12	»	»	12	4,380	1 60 7,008																																																																																																																																																																																																						
Id. de 2 ^e id.	12	»	»	12	4,380	1 40 6,132																																																																																																																																																																																																						
Portiers de 1 ^{re} id.	6	»	»	6	2,190	1 45 3,175 50																																																																																																																																																																																																						
Id. de 2 ^e id.	6	»	»	6	2,190	1 25 2,757 50																																																																																																																																																																																																						
Cuisiniers de 1 ^{re} id.	8	»	»	8	2,920	1 45 4,254																																																																																																																																																																																																						
Id. de 2 ^e id.	8	»	»	8	2,920	1 25 3,650																																																																																																																																																																																																						
Tisaneurs de 1 ^{re} id.	6	»	»	6	2,190	1 45 3,175 50																																																																																																																																																																																																						
Id. de 2 ^e id.	6	»	»	6	2,190	1 25 2,757 50																																																																																																																																																																																																						
Infirmiers de 1 ^{re} id.	80	»	»	80	29,200	1 10 52,120																																																																																																																																																																																																						
Id. de 2 ^e id.	80	»	»	80	29,200	1 » 29,200																																																																																																																																																																																																						
<i>Service des boulangeries.</i>																																																																																																																																																																																																												
Sergents surveillants	»	20	»	20	7,500	1 90 13,870																																																																																																																																																																																																						
Brigadiers	»	24	»	24	8,760	1 60 14,016																																																																																																																																																																																																						
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	30	»	30	10,950	1 20 15,140																																																																																																																																																																																																						
Id. de 2 ^e id.	»	62	»	62	22,650	1 10 24,895																																																																																																																																																																																																						
<i>Service des fourrages</i>																																																																																																																																																																																																												
Sergents surveillants	»	»	12	12	4,580	1 90 8,322																																																																																																																																																																																																						
Brigadiers	»	»	16	16	5,840	1 60 9,344																																																																																																																																																																																																						
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	40	40	14,600	1 20 17,520																																																																																																																																																																																																						
Id. de 2 ^e id.	»	»	104	104	37,060	1 10 41,756																																																																																																																																																																																																						
	244	136	172	552	112,420	217,981																																																																																																																																																																																																						
Augmentation résultant de l'année bissextile						679 40																																																																																																																																																																																																						
TOTAL . fr.						218,660 40																																																																																																																																																																																																						

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE V.				
ÉCOLE MILITAIRE ET ÉCOLE DE GUERRE.				
État-major, corps enseignant et solde des élèves de l'École militaire.				
État-major et employés du service intérieur de l'École militaire.				
		1 commandant. fr. 5,000 »		
		1 commandant en second 1,000 »		
		2 examinateurs permanents. 4,000 »		
		1 instructeur 600 »		
		2 instructeurs adjoints 1,000 »		
		4 inspecteurs des études 6,000 »		
		1 secrétaire. 2,500 »		
		1 dessinateur 2,200 »		
		1 aumônier. 2,200 »		
		1 médecin 800 »		
		1 mécanicien 1,540 »		
a.		1 préparateur de chimie 1,400 »		
		1 wagnemestre conservateur des bâtiments 700 »		
		1 garde conservateur du matériel 560 »		
		1 conservateur des modèles 560 »		
		1 infirmier 440 »		
		2 portiers 1,700 »		
		5 hommes de peine 2,200 »		
		2 tambours et 1 clairon 547 50		
		1 surveillant à l'école d'équitation. 400 »		
		1 brigadier et 10 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (le brigadier à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 547 50		
			55,495 »	
Corps enseignant de l'École militaire.				
17		8 professeurs militaires. 8,900 »		
		10 — civils 49,100 »		
b.		11 répétiteurs militaires 8,400 »		
		3 — civils 5,600 »		
		1 maître militaire 700 »		
		5 — civils 10,600 »		
			85,500 »	203,000 »
c.		Solde des élèves de l'École militaire. 68,105 »		
État-major et corps enseignant de l'École de Guerre.				
		1 commandant. 1,500 »		
d.		1 professeur civil 5 000 »		
		2 maîtres de dessin civils. 2,400 »		
		6 professeurs militaires 7,200 »		
		7 répétiteurs militaires 4 200 »		
		1 secrétaire 1,800 »		
			20,100 »	
A REPORTER. fr.			205,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	203,000 »	»
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		Frais de bureau. 2,500 »		
		Manège 3,300 »		
		Chauffage et éclairage. 8,500 »		
		Manipulations des élèves au laboratoire 2,000 »		
		Indemnité aux travailleurs 755 »		
18	»	Ménage des domestiques : 9 hommes, à 50 centimes par jour 1,642 50	29,000 »	»
		Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc. 1,200 »		
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École) 2,000 »		
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues 6,904 50		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	231,000 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS
	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
	205,000 »	205,000 .	.	»	
		.			
	29,000 .	29,000 »	»	»	
	234,000 »	234,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VI.		
		ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.		
		<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>		
19	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 12 150 »	53,100 »	»
	b.	— — de la fonderie de canons 20,050 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction 15,575 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 3,100 »		
	e.	— — en non-activité. 2,425 »		
		<i>Matériel de l'artillerie.</i>		
	a.	Dépenses diverses dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artillerie dans les divisions territoriales 203,570 »		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. 27,000 »		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »		
		<i>Manufacture d'armes.</i>		
		Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.		
20	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 70,000 »		
		Salaire des ouvriers 258,000 »		
		Menues dépenses 2,000 »		
		510,000 »		
		A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires. . . fr. 20,000 »		
		290,000 »		
		<i>Fonderie de canons.</i>		
		Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.		
		<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
e.		Achat de matériaux fr. 38,150 »	61,400 »	»
		Salaire des ouvriers 21,400 »		
		Menues dépenses 1,850 »		
		61,400 »		
		A REPORTER. fr. 663,770 »	53,100 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	53,100 »	50,000 »	3,100 »	»	
	53,100 »	50,000 »	3,100 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE		
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
		REPORT. fr. 665,770 »	55,100 »	»	
		Arsenal de construction.			
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.			
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>			
	f.	Achat de matériaux fr. 40,000 »			
		Salaire des ouvriers 55,950 »			
		Menues dépenses 2,800 »	796,000 »	»	
		96,750 »			
20 suite).	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 »			
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 »			
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie 4,000 »			
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 »			
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	850,000 »	»	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	55,100 "	50,000 "	5,100 "	"	
	706,900 "	800,000 "	"	5,100 "	
	850,000 "	850,000 "	5,100 "	5,100 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
21		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
	a.	Bâtiments militaires fr. 102,169 »		
		Ouvrages de fortification 50,276 »		
		Ouvrages mixtes 15,550 »		
		————— 167,795 »		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
	b.	Bâtiments militaires fr. 250,150 »		
		Ouvrages de fortification 147,680 »		
		Ouvrages mixtes 11,875 »		
		————— 409,705 »		
	c.	Frais de surveillance générale 22,000 »	700,000 »	
	d.	Achat d'immeubles 6,500 »		
	e.	Location de bâtiments pour le service militaire dans les places et pour le logement du général commandant supérieur dans la résidence royale et du général gouverneur de la position d'Anvers; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement 55,000 »		
f.	Frais de bureau ordinaires des commandants du génie dans les places et de la brigade topographique du génie. — Loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureau. 24,000 »			
g.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du régiment du génie et service télégraphique. 25,000 »			
h.	Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, etc. 10,000 »			
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	700,000 »	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		<i>Pain.</i>		
		a) 15,065,991 rations de pain, à 16 centimes fr. 2,090,238 56		
	a.	A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 78,544 48		
		— pour incomplet des compagnies de correction 15,694 08		
			94,258 56	
			1,996,000 »	
22		<i>Viande.</i>		
		b) 15,047,768 rations, à 20 centimes fr. 2,609,553 60	4,486,000 »	
	b.	A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 99,936 »		
		— pour incomplet des compagnies de correction. 19,617 60	119,553 60	
			2,490,000 »	
		<i>Fourrages en nature.</i>		
		1,082,262 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 25 c ¹ fr. 1,532,827 50		
25		1,501,552 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 10 c ¹ 1,651,465 20		
			3,004,292 70	
		2,585,594 (c		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 58,292 70	2,966,000 »	
		A REPORTER. fr.	7,432,000 »	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																				
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																					
				a) Décomposition de ces rations . . .<table><tr><td>Infanterie</td><td>9,098,720</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>1,866,610</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>2,310,815</td></tr><tr><td>Génie</td><td>382,955</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration . . .</td><td>112,420</td></tr><tr><td colspan="2">13,741,520</td></tr><tr><td>Augmentation résultant de l'année bissextile</td><td>37,648</td></tr><tr><td colspan="2">13,779,168</td></tr></table> <table><tr><th colspan="2">JOURNÉES</th><th rowspan="2">Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.</th></tr><tr><th>de marche.</th><th>d'hommes aux hôpitaux.</th></tr><tr><td>Infanterie</td><td>44,000</td><td>434,400</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>22,000</td><td>90,000</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>26,100</td><td>61,000</td></tr><tr><td>Génie</td><td>2,600</td><td>14,000</td></tr><tr><td>Bataillon d'administ^{on} . . .</td><td>"</td><td>800</td></tr><tr><td>94,700</td><td>600,200</td><td>20,277</td></tr><tr><td colspan="2">Reste</td><td>715,177</td></tr></table> <table><tr><td>Infanterie</td><td>9,098,720</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>1,866,610</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>2,310,815</td></tr><tr><td>Génie</td><td>382,955</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration . . .</td><td>112,420</td></tr><tr><td colspan="2">13,741,520</td></tr><tr><td>Augmentation résultant de l'année bissextile</td><td>37,648</td></tr><tr><td colspan="2">13,779,168</td></tr></table> <table><tr><th colspan="2">JOURNÉES</th><th rowspan="2">Les 2/5. des journées des enfants de troupe.</th></tr><tr><th>de marche.</th><th>d'hommes aux hôpitaux.</th></tr><tr><td>Infanterie</td><td>44,000</td><td>434,400</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>22,000</td><td>90,000</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>26,100</td><td>61,000</td></tr><tr><td>Génie</td><td>2,600</td><td>14,000</td></tr><tr><td>Bataillon d'administ^{on} . . .</td><td>"</td><td>800</td></tr><tr><td>94,700</td><td>600,200</td><td>36,500</td></tr><tr><td colspan="2">Reste</td><td>751,400</td></tr></table> <table><tr><th colspan="2">CHEVAUX</th><th colspan="2">RATIONS</th></tr><tr><th>de grosse cavalerie.</th><th>de cavalerie légère.</th><th>fortes.</th><th>légères.</th></tr><tr><td>(*) 70</td><td>4,028</td><td>25,550</td><td>1,470,220</td></tr><tr><td>1,072</td><td>"</td><td>391,280</td><td>"</td></tr><tr><td>1,815</td><td>74</td><td>662,475</td><td>27,010</td></tr><tr><td>2,957</td><td>4,102</td><td>1,079,305</td><td>1,497,230</td></tr><tr><td>"</td><td>"</td><td>2,937</td><td>4,102</td></tr><tr><td>2,957</td><td>4,102</td><td>1,082,262</td><td>1,501,332</td></tr></table>	Infanterie	9,098,720	Cavalerie	1,866,610	Artillerie	2,310,815	Génie	382,955	Bataillon d'administration . . .	112,420	13,741,520		Augmentation résultant de l'année bissextile	37,648	13,779,168		JOURNÉES		Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	44,000	434,400	Cavalerie	22,000	90,000	Artillerie	26,100	61,000	Génie	2,600	14,000	Bataillon d'administ ^{on} . . .	"	800	94,700	600,200	20,277	Reste		715,177	Infanterie	9,098,720	Cavalerie	1,866,610	Artillerie	2,310,815	Génie	382,955	Bataillon d'administration . . .	112,420	13,741,520		Augmentation résultant de l'année bissextile	37,648	13,779,168		JOURNÉES		Les 2/5. des journées des enfants de troupe.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	44,000	434,400	Cavalerie	22,000	90,000	Artillerie	26,100	61,000	Génie	2,600	14,000	Bataillon d'administ ^{on} . . .	"	800	94,700	600,200	36,500	Reste		751,400	CHEVAUX		RATIONS		de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.	(*) 70	4,028	25,550	1,470,220	1,072	"	391,280	"	1,815	74	662,475	27,010	2,957	4,102	1,079,305	1,497,230	"	"	2,937	4,102	2,957	4,102	1,082,262	1,501,332
Infanterie	9,098,720																																																																																																																							
Cavalerie	1,866,610																																																																																																																							
Artillerie	2,310,815																																																																																																																							
Génie	382,955																																																																																																																							
Bataillon d'administration . . .	112,420																																																																																																																							
13,741,520																																																																																																																								
Augmentation résultant de l'année bissextile	37,648																																																																																																																							
13,779,168																																																																																																																								
JOURNÉES		Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.																																																																																																																						
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																																																							
Infanterie	44,000	434,400																																																																																																																						
Cavalerie	22,000	90,000																																																																																																																						
Artillerie	26,100	61,000																																																																																																																						
Génie	2,600	14,000																																																																																																																						
Bataillon d'administ ^{on} . . .	"	800																																																																																																																						
94,700	600,200	20,277																																																																																																																						
Reste		715,177																																																																																																																						
Infanterie	9,098,720																																																																																																																							
Cavalerie	1,866,610																																																																																																																							
Artillerie	2,310,815																																																																																																																							
Génie	382,955																																																																																																																							
Bataillon d'administration . . .	112,420																																																																																																																							
13,741,520																																																																																																																								
Augmentation résultant de l'année bissextile	37,648																																																																																																																							
13,779,168																																																																																																																								
JOURNÉES		Les 2/5. des journées des enfants de troupe.																																																																																																																						
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																																																							
Infanterie	44,000	434,400																																																																																																																						
Cavalerie	22,000	90,000																																																																																																																						
Artillerie	26,100	61,000																																																																																																																						
Génie	2,600	14,000																																																																																																																						
Bataillon d'administ ^{on} . . .	"	800																																																																																																																						
94,700	600,200	36,500																																																																																																																						
Reste		751,400																																																																																																																						
CHEVAUX		RATIONS																																																																																																																						
de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.																																																																																																																					
(*) 70	4,028	25,550	1,470,220																																																																																																																					
1,072	"	391,280	"																																																																																																																					
1,815	74	662,475	27,010																																																																																																																					
2,957	4,102	1,079,305	1,497,230																																																																																																																					
"	"	2,937	4,102																																																																																																																					
2,957	4,102	1,082,262	1,501,332																																																																																																																					
4,486,000	4,457,529	48,471	"																																																																																																																					
2,966,000	2,962,000	4,000	"																																																																																																																					
7,452,000	7,509,529	52,471	"																																																																																																																					

(*) 70 chev: ux des ex-régiments de cuirassiers, incorporés aux 5^e et 1^{er} lanciers, et continuant à recevoir la ration forte, seront remplacés par des chevaux de cavalerie légère, à mesure des extinctions.

(*) 70 chevaux des ex-régiments de cuirassiers, incorporés aux 5^e et 1^{re} lanciers, et continuant à recevoir la ration forte, seront remplacés par des chevaux de cavalerie légère, à mesure des extinctions.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE		
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
		REPORT. fr.	7,432,000 »		
		<i>Casernement des hommes. (a)</i>			
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires.			
		(Contrat du 9 août 1855.)			
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 »			
		24,450 — à une — 15 — 366,750 »			
		590,750 »			
		Fournitures appartenant aux communes.			
	b.	b) 3,400,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 170,000 »	615,500 »		
24		Fournitures appartenant à l'État.			
	c.	c) 1,833,358 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. 36,707 16			
		Dépenses diverses.			
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . fr. 5,042 84			
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivouacs, matelas, draps de lit, laine, et couettes de fer et de bois 43,000 »			
		48,042 84			
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. (d)</i>			
		Infanterie fr. 96,846 »			
		Cavalerie 110,514 80			
25	"	Artillerie 29,161 20			
		Génie 2,020 »			
		Bataillon d'administration 606 80			
		258,560 80			
		A DÉDUIRE, pour objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année. 138,560 80	100,000 »		
		A REPORTER. fr. 8,197,500 »			

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																				
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																					
7,453,000 "	7,390,529 "	52,471 "	"	JOURNÉES. a) Décomposition des journées d'occupation. Infanterie fr. 9,098,720 Cavalerie 1,866,610 Artillerie 2,310,815 Génie 332,955 Bataillon d'administration 112,420 TOTAL. 13,741,520 A déduire les journées de marche 94,700 RESTE. 13,646,820 Augmentation résultant de l'année bissextile. 37,648 25,630 fournitures de la Société des lits militaires, à 366 jours d'occupation 9,387,900 journées. A déduire 1/10 pour non-occupation. 938,790 " RESTE. 8,449,110 " b) Fournitures appartenant aux communes 3,400,000 " c) — — à l'État 1,835,358 " TOTAL ÉGAL. 13,684,468																																																																																																																				
645,500 "	641,000 "	4,500 "	"	d) BASE DE L'ALLOCATION. <table><tr><th rowspan="2">CORPS.</th><th rowspan="2">Hommes.</th><th rowspan="2">Chevaux.</th><th colspan="2">ALLOCATION annuelle</th><th colspan="2">MONTANT de l'allocation.</th><th rowspan="2">TOTAL.</th></tr><tr><th>par homme.</th><th>par cheval.</th><th>Hommes.</th><th>Chevaux.</th></tr><tr><td>Régiment des grenadiers</td><td>4,478</td><td>"</td><td>6</td><td>"</td><td>26,868</td><td>"</td><td>26,868 "</td></tr><tr><td>Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales</td><td>69,178</td><td>"</td><td>1</td><td>"</td><td>69,178</td><td>"</td><td>69,178 "</td></tr><tr><td>Infanterie.</td><td>75,656</td><td>"</td><td></td><td></td><td>96,016</td><td>"</td><td>96,016 "</td></tr><tr><td>Cavalerie.</td><td>7,189</td><td>6,368</td><td>1 20</td><td>16 "</td><td>8,026 80</td><td>101,888 "</td><td>110,514 80</td></tr><tr><td>Batteries à cheval</td><td>664</td><td>726</td><td>1 55</td><td>7 25</td><td>1,029 20</td><td>5,263 50</td><td>6,292 70</td></tr><tr><td>— montées et train</td><td>4,015</td><td>3,888</td><td>" 50</td><td>4 25</td><td>2,007 50</td><td>16,524 "</td><td>18,531 50</td></tr><tr><td>— de siège et compag. spéc.</td><td>10,850</td><td>"</td><td>" 40</td><td>"</td><td>4,340</td><td>"</td><td>4,340 "</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>18,529</td><td>4,614</td><td></td><td></td><td>7,376 70</td><td>21,787 50</td><td>29,164 20</td></tr><tr><td>Régiment du génie</td><td>2,029</td><td>"</td><td>1</td><td>"</td><td>2,029</td><td>"</td><td>2,029 "</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration.</td><td>1,517</td><td>"</td><td>" 40</td><td>"</td><td>606 80</td><td>"</td><td>606 80</td></tr><tr><td></td><td>90,920</td><td>10,982</td><td></td><td></td><td>114,685 30</td><td>125,675 50</td><td>239,560 80</td></tr><tr><td colspan="7">A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année.</td><td>138,560 80</td></tr><tr><td colspan="7">TOTAL ÉGAL au crédit demandé.</td><td>100,000 "</td></tr></table>	CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation.		TOTAL.	par homme.	par cheval.	Hommes.	Chevaux.	Régiment des grenadiers	4,478	"	6	"	26,868	"	26,868 "	Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales	69,178	"	1	"	69,178	"	69,178 "	Infanterie.	75,656	"			96,016	"	96,016 "	Cavalerie.	7,189	6,368	1 20	16 "	8,026 80	101,888 "	110,514 80	Batteries à cheval	664	726	1 55	7 25	1,029 20	5,263 50	6,292 70	— montées et train	4,015	3,888	" 50	4 25	2,007 50	16,524 "	18,531 50	— de siège et compag. spéc.	10,850	"	" 40	"	4,340	"	4,340 "	Artillerie	18,529	4,614			7,376 70	21,787 50	29,164 20	Régiment du génie	2,029	"	1	"	2,029	"	2,029 "	Bataillon d'administration.	1,517	"	" 40	"	606 80	"	606 80		90,920	10,982			114,685 30	125,675 50	239,560 80	A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année.							138,560 80	TOTAL ÉGAL au crédit demandé.							100,000 "
CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle					MONTANT de l'allocation.		TOTAL.																																																																																																														
			par homme.	par cheval.	Hommes.	Chevaux.																																																																																																																		
Régiment des grenadiers	4,478	"	6	"	26,868	"	26,868 "																																																																																																																	
Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales	69,178	"	1	"	69,178	"	69,178 "																																																																																																																	
Infanterie.	75,656	"			96,016	"	96,016 "																																																																																																																	
Cavalerie.	7,189	6,368	1 20	16 "	8,026 80	101,888 "	110,514 80																																																																																																																	
Batteries à cheval	664	726	1 55	7 25	1,029 20	5,263 50	6,292 70																																																																																																																	
— montées et train	4,015	3,888	" 50	4 25	2,007 50	16,524 "	18,531 50																																																																																																																	
— de siège et compag. spéc.	10,850	"	" 40	"	4,340	"	4,340 "																																																																																																																	
Artillerie	18,529	4,614			7,376 70	21,787 50	29,164 20																																																																																																																	
Régiment du génie	2,029	"	1	"	2,029	"	2,029 "																																																																																																																	
Bataillon d'administration.	1,517	"	" 40	"	606 80	"	606 80																																																																																																																	
	90,920	10,982			114,685 30	125,675 50	239,560 80																																																																																																																	
A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année.							138,560 80																																																																																																																	
TOTAL ÉGAL au crédit demandé.							100,000 "																																																																																																																	
100,000 "	100,000 "	"	"																																																																																																																					
8,197,500 "	8,140,529 "	56,971 "	"																																																																																																																					

115

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	8,197,500 »	»
		<i>Frais de route et de séjour des officiers.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires fr. 95,000 »	100,000 »	»
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 »		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	»	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	75,000 »	»
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	»	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivouacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes	58,000 »	»
		<i>Remonte.</i>		
		(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{2}{15}$ de l'effectif en chevaux pour la cavalerie et de $\frac{1}{1}$ pour l'artillerie.)		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
20	a.	474 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 850. . fr. 395,420 »	675,990 »	»
		126 — de guides et de l'école de cavalerie, à 950. . . 117,180 »		
		75 — de selle d'artillerie, à 950. . . 67,890 »		
		150 — de trait — , à 650. . . 97,500 »		
		823		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 »	685,990 »	»
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	9,116,490 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,197,500	»	8,140,529	»	»	
100,000	»	100,000	»	»	
75,000	»	75,000	»	»	
58,000	»	58,000	»	»	
685,990	»	685,990	»	»	
9,116,490	»	9,059,519	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	
				DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE IX. TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.					
		Traitement de non-activité.			
		EFFECTIF.			
		HOMMES. CHEVAUX.			
		5	Major, à	2,750	15,750
		12	Capitaines de 1 ^{re} classe, à	1,900	22,800
		11	— de 2 ^e — , à	1,700	18,700
		11	— de 3 ^e — , à	1,500	16,500
		15	Lieutenants, à	1,050	15,750
		6	Sous-lieutenants, à	900	5,400
		2	Médecins de régiment de 2 ^e classe, à	1,900	3,800
		1	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à	1,700	1,700
		1	— — de 2 ^e classe, à	1,050	1,050
		65			
		Traitement de réforme.			
	a.	1	Lieutenant.	525	
				99,975	
			A déduire $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$ pour médicaments.	499 87	
				99,475 15	
		Charges extraordinaires.			
50		1	Lieutenant de corps franc, à fr. 2 12 c ^t par jour.	775 80	
			Augmentation résultant de l'année bissextile	2 12	
				775 92	
				100,251 05	
		66			
				108,124 08	775 92
	b.	Honoraires d'avocats et frais de procédure			8,648 95
		Frais de représentation.			
51		Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale.			50,000
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.			158,124 08
					775 92

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
52		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
		a. Pensions temporaires et arriérés fr. 61,876 14		
		b. Premier terme des pensions civiles et militaires 11,500 "		
		c. Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. 16,630 "		
		95,026 14		
		d. Secours aux réfugiés politiques. fr. 540 "		
		e. Secours à des veuves d'anciens officiers décédés aux Indes, et qui touchaient, sous l'ancien Gouvernement, une pension sur la caisse des veuves et orphelins de l'armée des Indes 2,455 86	95,026 14	2,975 86
		2,975 86		
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.	95,026 14	2,975 86
53	"	CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
		Dépenses imprévues non libellées au Budget fr.	16,525 60	"
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	16,525 60	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
96,000 »		96,000 »	»	»	
96,000 »		-96,000 »	»	»	
16,325 60		16,829 05	»	505 45	
16,325 60		16,829 05	»	505 45	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE									
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.								
		EFFECTIF. <table><tr><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX.</th></tr><tr><td>46</td><td>60</td></tr><tr><td>1,552</td><td>1,079</td></tr><tr><td>1,578</td><td>1,159</td></tr></table> CHAPITRE XII. GENDARMERIE. (a Traitement, solde et accessoires. a.Officiers de tous grades fr. 182,254 25 Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 1,467,204 40 1,669,458 65 Haute paye pour chevrons d'ancienneté 27,000 " 1,696,458 65 A DÉDUIRE, pour incomplets et congés. 54,078 21 1,642,380 44 Fourrages. 21,900 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 50 c. 28,470 " 87,000 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes stationnés dans les villes de garnison, où le service des fourrages se fait par entreprise ou en régie, à fr. 1 25 c. 109,500 " b.306,253 journées d'indemnité représentative pour ceux qui se trouvent en station dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré de la même manière, à fr. 1 10 c. 336,858 50 415,735 474,828 50 A DÉDUIRE, pour incomplets fr. 18,455 " 436,395 50 Augmentation résultant de l'année bissextile 1,500 90 437,896 40 Entretien de la buffleterie et du harnachement. c.455 gendarmes à pied, à 1 franc 455 " 1,073 — à cheval, à 2 francs 2,158 " 2,611 " Casernement des hommes. d.559,180 journées de casernement de sous-officiers et gendarmes, à raison de 5 centimes fr. 27,959 " Augmentation résultant de l'année bissextile 76 60 28,035 60 Casernement des chevaux. e.595,855 journées de casernement de chevaux de troupe, à raison de 4 c. fr. 15,735 40 Augmentation résultant de l'année bissextile 45 16 15,780 56 Frais de bureau. f.Frais de bureau pour les neuf compagnies et pour l'administration centrale 16,500 " g.Moyens de transport aux troupes en marche 200 " h.Frais de route, de séjour et de tournée des officiers 10,000 " TOTAL DU CHAPITRE XII. fr. 2,175,000 "	HOMMES.	CHEVAUX.	46	60	1,552	1,079	1,578	1,159		
HOMMES.	CHEVAUX.											
46	60											
1,552	1,079											
1,578	1,159											

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																									
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																										
				a) Cette arme est composée d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après: Officiers.																																																																																																									
				<table><tr><th>Officiers de gendarmerie.</th><th>Officiers comptables.</th><th>Chevaux.</th><th>GRADES.</th><th>RATIONS de fourrages.</th><th>TRAITEM. annuel.</th><th>MONTANT.</th></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>3</td><td>Colonel</td><td>1,098</td><td>10,000 »</td><td>10,000 »</td></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>2</td><td>Lieutenant-colonel</td><td>730</td><td>7,500 »</td><td>7,500 »</td></tr><tr><td>3</td><td>»</td><td>6</td><td>Majors.</td><td>3,190</td><td>6,600 »</td><td>19,800 »</td></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>2</td><td>Capitaine adjudant-major de 1^{re} cl.</td><td>730</td><td>5,500 »</td><td>5,500 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>— quartier-maitre de 1^{re} cl.</td><td>»</td><td>3,800 »</td><td>3,800 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>— administrateur d'habil.</td><td>»</td><td>3,400 »</td><td>3,400 »</td></tr><tr><td>7</td><td>»</td><td>14</td><td>Capitaines de 1^{re} classe</td><td>5,110</td><td>5,500 »</td><td>38,500 »</td></tr><tr><td>2</td><td>»</td><td>4</td><td>— de 2^e classe</td><td>1,460</td><td>4,700 »</td><td>9,400 »</td></tr><tr><td>9</td><td>»</td><td>9</td><td>Lieutenants</td><td>3,285</td><td>3,280 »</td><td>29,280 »</td></tr><tr><td>20</td><td>»</td><td>20</td><td>Sous-lieutenants</td><td>7,300</td><td>3,800 »</td><td>56,000 »</td></tr><tr><td>44</td><td>2</td><td>60</td><td></td><td>21,900</td><td></td><td>183,180 »</td></tr><tr><td>46</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="6">A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. . .</td><td>915 75</td></tr><tr><td colspan="6">Reste fr.</td><td>182,934 25</td></tr></table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	1	»	3	Colonel	1,098	10,000 »	10,000 »	1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,500 »	7,500 »	3	»	6	Majors.	3,190	6,600 »	19,800 »	1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	730	5,500 »	5,500 »	»	1	»	— quartier-maitre de 1 ^{re} cl.	»	3,800 »	3,800 »	»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,400 »	3,400 »	7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,500 »	38,500 »	2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »	9	»	9	Lieutenants	3,285	3,280 »	29,280 »	20	»	20	Sous-lieutenants	7,300	3,800 »	56,000 »	44	2	60		21,900		183,180 »	46							A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. . .						915 75	Reste fr.						182,934 25
Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																							
1	»	3	Colonel	1,098	10,000 »	10,000 »																																																																																																							
1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,500 »	7,500 »																																																																																																							
3	»	6	Majors.	3,190	6,600 »	19,800 »																																																																																																							
1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	730	5,500 »	5,500 »																																																																																																							
»	1	»	— quartier-maitre de 1 ^{re} cl.	»	3,800 »	3,800 »																																																																																																							
»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,400 »	3,400 »																																																																																																							
7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,500 »	38,500 »																																																																																																							
2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »																																																																																																							
9	»	9	Lieutenants	3,285	3,280 »	29,280 »																																																																																																							
20	»	20	Sous-lieutenants	7,300	3,800 »	56,000 »																																																																																																							
44	2	60		21,900		183,180 »																																																																																																							
46																																																																																																													
A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. . .						915 75																																																																																																							
Reste fr.						182,934 25																																																																																																							
				Troupes.																																																																																																									
				<table><tr><th>Hommes.</th><th>Chevaux.</th><th>GRADES.</th><th>JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.</th><th>RATIONS de fourrages.</th><th>SOLDES journalière.</th><th>MONTANT.</th></tr><tr><td>4</td><td>4</td><td>Adjudants-sous-officiers . .</td><td>1,460</td><td>1,460</td><td>4 10</td><td>5,936 »</td></tr><tr><td>9</td><td>9</td><td>Maréchaux des logis chefs .</td><td>3,285</td><td>3,285</td><td>3 60</td><td>11,826 »</td></tr><tr><td>62</td><td>62</td><td>Maréchaux des logis à cheval.</td><td>22,630</td><td>22,630</td><td>3 40</td><td>76,942 »</td></tr><tr><td>18</td><td>»</td><td>— — à pied</td><td>6,570</td><td>»</td><td>2 60</td><td>17,082 »</td></tr><tr><td>140</td><td>140</td><td>Brigadiers à cheval.</td><td>51,100</td><td>51,100</td><td>3 10</td><td>158,410 »</td></tr><tr><td>47</td><td>»</td><td>— — à pied</td><td>17,133</td><td>»</td><td>2 40</td><td>41,172 »</td></tr><tr><td>864</td><td>864</td><td>Gendarmes à cheval</td><td>315,360</td><td>315,360</td><td>2 75</td><td>867,240 »</td></tr><tr><td>388</td><td>»</td><td>— — à pied</td><td>141,620</td><td>»</td><td>2 15</td><td>304,485 »</td></tr><tr><td>1,552</td><td>1,079</td><td></td><td>589,180</td><td>395,835</td><td></td><td>1,485,141 »</td></tr><tr><td colspan="4">Chevaux d'officier.</td><td>21,900</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>413,735</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="6">Augmentation résultant de l'année bissextile.</td><td>4,065 10</td></tr><tr><td colspan="6">TOTAL. fr.</td><td>1,487,204 40</td></tr></table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDES journalière.	MONTANT.	4	4	Adjudants-sous-officiers . .	1,460	1,460	4 10	5,936 »	9	9	Maréchaux des logis chefs .	3,285	3,285	3 60	11,826 »	62	62	Maréchaux des logis à cheval.	22,630	22,630	3 40	76,942 »	18	»	— — à pied	6,570	»	2 60	17,082 »	140	140	Brigadiers à cheval.	51,100	51,100	3 10	158,410 »	47	»	— — à pied	17,133	»	2 40	41,172 »	864	864	Gendarmes à cheval	315,360	315,360	2 75	867,240 »	388	»	— — à pied	141,620	»	2 15	304,485 »	1,552	1,079		589,180	395,835		1,485,141 »	Chevaux d'officier.				21,900							413,735			Augmentation résultant de l'année bissextile.						4,065 10	TOTAL. fr.						1,487,204 40							
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDES journalière.	MONTANT.																																																																																																							
4	4	Adjudants-sous-officiers . .	1,460	1,460	4 10	5,936 »																																																																																																							
9	9	Maréchaux des logis chefs .	3,285	3,285	3 60	11,826 »																																																																																																							
62	62	Maréchaux des logis à cheval.	22,630	22,630	3 40	76,942 »																																																																																																							
18	»	— — à pied	6,570	»	2 60	17,082 »																																																																																																							
140	140	Brigadiers à cheval.	51,100	51,100	3 10	158,410 »																																																																																																							
47	»	— — à pied	17,133	»	2 40	41,172 »																																																																																																							
864	864	Gendarmes à cheval	315,360	315,360	2 75	867,240 »																																																																																																							
388	»	— — à pied	141,620	»	2 15	304,485 »																																																																																																							
1,552	1,079		589,180	395,835		1,485,141 »																																																																																																							
Chevaux d'officier.				21,900																																																																																																									
				413,735																																																																																																									
Augmentation résultant de l'année bissextile.						4,065 10																																																																																																							
TOTAL. fr.						1,487,204 40																																																																																																							
2,175,000 »	2,167,000 »	6,000 »	»																																																																																																										
2,175,000 »	2,167,000 »	6,000 »	»																																																																																																										

117

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RÉCAPITULATION.				
I.	402	Administration centrale	259,910 »	175,000 »
II.	404	États-majors.	1,558,462 50	»
III.	412	Service de santé des hôpitaux	920,415 90	1,000 »
IV.	414	Solde des troupes	21,087,600 »	»
V.	452	École militaire et École de guerre	254,000 »	»
VI.	456	Établissements et matériel de l'artillerie	850,000 »	»
VII.	440	Matériel du génie	700,000 »	»
VIII.	442	Pain, viande, fourrages et autres allocations.	9,116,490 »	»
IX.	448	Traitements divers et honoraires	158,124 08	775 92
X.	450	Pensions et secours.	95,026 14	2,973 86
X.	46.	Dépenses imprévues	16,523 60	»
			54,774,350 22	180,649 78
XII.	452	Gendarmerie.	2,175,000 »	»
		TOTAUX. fr.	56,947,350 22	180,649 78

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	435,810 "	425,810 "	10,000 "	"	
	1,558,462 50	1,546,060 95	12,401 55	"	
	921,415 90	921,410 "	5 90	"	
	21,087,600 "	20,015,971 "	1,071,629 "	"	
	231,000 "	234,000 "	"	"	
	850,000 "	850,000 "	5,100 "	5,100 "	
	700,000 "	700,000 "	"	"	
	9,116,490 "	9,059,519 "	56,971 "	"	
	138,900 "	138,900 "	"	"	
	96,000 "	96,000 "	"	"	
	16,525 00	16,820 05	"	505 45	
	34,955,000 "	34,704,500 "	254,105 45	5,605 45	
	2,175,000 "	2,167,000 "	8,000 "	"	
	57,128,000 "	56,871,500 "	260,105 45	5,605 45	
AUGMENTATION. . . fr.			256,500 "		

ANNEXE.

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1870.

DATES DES ARRÊTÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans.	Mois.	Jours.			
1870.									
5 février, n° 1540.	Faivre, J.	Commis aux écritures à la manufacture d'armes.	78	22	6	23	Grand âge et infirmités.	1,595 »	482 »
18 juin, n° 1687.	Libotte, H.	Contrôleur d'armes	65	26	1	29	Id.	2,090 »	858 »
8 juillet, n° 1721.	Gruber, M.	Aumônier militaire.	57	42	1	26	Id.	1,700 »	1,700 »
8 août, n° 1789.	Martin, J.	Chef de bureau au Ministère de la Guerre	70	44	8	10	Grand âge	4,620 »	5,080 »
Id.	Facon, J.-B.	Messager au Ministère de la Guerre.	65	45	5	28	Id. et infirmités.	1,200 »	800 »
TOTAL fr.									6,900 »

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 5 septembre 1869, jusqu'au 31 décembre 1870.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre.	d'ins- cription.					
75	105	Watrin, J.-F.-X.	5 sept. 1869.	Décès	615 »	SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1871. 125 pensions inscrites . . . fr. 128,412 78 pensions éteintes . . . 68,551 45 — restent à servir, fr. 59,861
74	97	Decarlé, M.-J.	4 nov. id.	Id.	175 »	
75	109	Deayussa, A.	21 avril 1870.	Id.	2,995 »	
76	75	Desutter, J.	16 juin id.	Id.	2,155 »	
77	111	Leguy, A.-A.	27 id. id.	Id.	780 »	
78	110	Godart, P.-J.	29 sept. id.	Id.	1,828 »	
TOTAL fr.					8,551 »	